



Republique Du Benin

Ministère de L'Environnement et de la Protection de la Nature

Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles

Point Focal Convention Des Nations Unies Sur La Diversite Biologique



Programme Des Nations Unies Pour Le Developpement



**QUATRIEME RAPPORT NATIONAL DU BENIN SUR LA CONVENTION
DES NATIONS UNIES SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

JUILLET 2009

Table des matières

Table des matières	1
Table des matières	2
Liste des sigles / acronymes	4
Liste des Figures.....	7
Liste des Photos.....	8
Liste des Encadrés	8
Résumé analytique	9
1. Introduction	18
2. Brève présentation du Bénin	19
Chapitre I – Aperçu de l'état et des tendances de la diversité biologique ainsi que des menaces qui pèsent sur elle.....	23
1.1. Situation générale de la diversité biologique du Bénin.....	23
1.2. Caractérisation des écosystèmes du Bénin.....	24
1.2.1. Individualisation écologique des écosystèmes du Bénin	24
1.2.2. Les écosystèmes naturels	27
1.2.2.1. Caractérisation des écosystèmes naturels.....	27
1.2.2.2. Eléments constitutifs des écosystèmes naturels du Bénin.....	27
1.2.2.3. Etat des éléments constitutifs importants de la diversité biologique	31
1.2.2.4. Tendances évolutives des écosystèmes naturels	35
1.2.3. Les écosystèmes artificiels	38
1.2.4. Les écosystèmes agricoles.....	39
1.2.4.1. Etat des écosystèmes agricoles.....	39
1.2.4.2. Tendances des écosystèmes agricoles.....	40
1.3. Importance des éléments constitutifs de la biodiversité du Bénin pour la population ..	41
1.4. Les principales menaces pesant sur la gestion durable des ressources naturelles au Bénin	42
1.5. Evaluation sommaire de l'aperçu et de l'état des connaissances sur la diversité biologique du Bénin	43
1.6. Tendances évolutives de la diversité biologique au regard du scénario Alafia 2025 du Bénin	43
Chapitre II - Etat d'avancement des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.....	47
2.1. Brève description des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique, cohérence et des actions prioritaires adoptés dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique au Bénin.....	47
2.2. Cohérence entre objectifs et indicateurs (mondiaux et nationaux) adoptés dans le cadre de la Convention et les stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique ..	51
2.3. Evaluation de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique : Progrès accomplis, résultats concrets, ressources financières.....	53
2.4. Analyse de l'efficacité de la stratégie et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.....	85
Chapitre III - Intégration ou démarginalisation sectorielles et intersectorielles des considérations sur la diversité biologique	88
3.1. Secteur de la Santé Publique.	90
3.2. Secteur de l'Energie, des Mines et de l'Eau.....	91
3.3. Secteur de l'Aménagement du territoire et des Collectivités Locales	92
3.4. Secteur de l'Artisanat et du Tourisme.....	93
3.5. Secteur de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche	93
3.6. Secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.....	94

3.7. Approche de conservation de la diversité biologique adoptée par le Bénin	94
3.8. Evaluation sommaire de l'intégration ou démarginalisation sectorielles et intersectorielles des considérations sur la diversité biologique au Bénin	95
Chapitre IV: Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 et dans la mise en œuvre du Plan stratégique	97
Appendice I	106
Appendice II	110
Appendice III	116

Liste des sigles / acronymes

LISTE DES SIGLES /ACRONYMES	
ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
ACMAD	Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement
AEA	Avenir de l'Environnement en Afrique
AGHRYMET	Agronomy and Operational Hydrology and their Applications
AGRs	Activités alternatives Génératrices de Revenus
AMP	Aires Marines Protégées
ANCR-GEM	Auto-Evaluation des Capacités Nationales à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement Mondial
ANUB	Association Nationale des Usagers du Bois
AOSIS	Alliance des Petits Etats Insulaires en Développement
ASED	Association pour Etude et Développement
AVIGEF	Associations villageoises de Gestions de Faune
AVIGREF	Association Villageoise de Gestion des Réserve de Faune
AVPN	Association Vive le Paysan Nouveau
Bi	Bimodal
BIOTA	Biodiversity Monitoring Transect Analysis
BAD	Banque Africaine de Développement
CBDD	Centre Béninois pour le Développement Durable
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CECODI	Centre International d'Ecodéveloppement Intégré
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CERF	Centre d'Etudes, de Recherches et de Formation forestières
CeRGeT	Centre de Recherche et de Gestion de la Biodiversité et du Terroir
CENAGREF	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CITES	Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Flora and Fauna
CMAE	Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement
CORAF	Conseil Ouest et Centre Africain pour le développement Agricole
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse
CCUA	Comité de Coordination des Unités d'Aménagement
CGUA	Comité de Gestion des Unités d'Aménagement
CLUSA	Ligues des Coopératives des Etats Unies d'Amérique
COP 9	Conférence des Parties 9
COGEPAF	Comité de Gestion Participatif des Forêts
CRCAM	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
CR	En danger critique d'extinction
DANA	Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée
DANIDA	Coopération Danoise du Ministère des Affaires Étrangères du Royaume de Danemark
DED	Deutscher Entwicklungsdienst
DEA	Diplôme d'Etude Approfondie
DESS	Diplôme d'étude Supérieur Spécialisée
DGFRN	Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
ECOLO	Association des Ecologistes
DGCD	Direction Générale de la Coopération au Développement
DHAB	Direction de l'hygiène et de l'assainissement de base
EPAC	Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi
ECOPAS	Ecosystèmes Protégés d'Afrique SubSaharienne
EIE	Etude d'Impact Environnementale

EN	En danger
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FSA	Faculté des Sciences Agronomiques
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FOSA	Etude prospective du secteur forestier en Afrique
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
GERBES/ FSE	Projet de Fourniture de Services d'Energie
GC	Guineo-Congolaise
GCES	Gestion Conservatoire des Eaux et des Sols
GS	Transition Guinéo-Soudanienne
IFN	Inventaire Forestier National
INRAB	Institut National de Recherche Agricole du Bénin
IPGRI	International Plant Genetic Resources Institute
INSAE	Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
IUCN	World union for Nature Conservation
IEC	Information Education Communication
IKA	Indice Kilométrique d'Abondance
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
KfW	Banque Allemande pour le Développement
LEA	Laboratoire d'Écologie Appliquée
LC	Préoccupation mineure
MAEP	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MAT	Ministère de l'Artisanat et du Tourisme
MEPN	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
ONAB	Office National du Bois
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADME	Association pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro-Entreprises
PAGEFCOM	Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales
PAMF	Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers des Monts Kouffé, Wari-Marou et d'Agoua
PBF	Projet Bois de Feu
PBF II	Projet Bois de Feu phase II
PEML	Protection de l'environnement mondial et local
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PNGE	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNGDRN	Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PDC	Plan Communale de Développement
PGRN	Projet de Gestion des Ressources Naturelles
PGTRN	Projet de Gestion des Terroirs et Ressources Naturelles
PGFTR	Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains
PMT	Praticiens de la Médecine Traditionnelle
PNPMT	Programme National de la Pharmacopée et de la Médecine Traditionnelle
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
ProCGRN	Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles
PRRF	Projet de Restauration des Ressources Forestières
PGCBMC	Projet de Gestion Communautaire de la Biodiversité Marine et Côtière
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PIB	Produit intérieur brut
RECTAS	Regional Center for Training in Aerospace Surveys
RBP	Réserve de Biosphère de la Pendjari
SPAN	Stratégie et Plan d'Action National

SDAC	Schéma Directeur d'Aménagement des Communes
SAP	Système Amélioré de Production
SIFEE	Secrétariat International Francophone pour l'Évaluation Environnementale
TUn	Tendance à unimodal
Un	Unimodal
UEMOA	Union Économique Monétaire Ouest Africaine
UNB	Université National du Bénin
UAC	Université d'Abomey Calavi
UICN	Union Mondiale pour la Nature
UNSO/BEN/93/ G31	Projet Aménagement Participatif des Forêts Naturelles et Reboisements Villageois pour la Réduction du Carbone
UE	Union Européenne
VU	Vulnérable
WAPO	W, Arly, Pendjari, Oti-Mondouri
WECARD	West and Central African Council for Agricultural Research and Development
ZC	Zones bio-climatiques

Liste des tableaux

Tableaux	Pages
Tableau 1. Récapitulatif de la liste et état des forêts classées, périmètres de reboisement, parcs nationaux et zones cynégétiques des différents départements du Bénin	24
Tableau 2. Caractéristiques écologiques des phytodistricts du Bénin	25
Tableau 3. Caractéristiques numériques de la flore du Bénin	28
Tableau 4. Répartition de la diversité faunique du Bénin	30
Tableau 5. Liste des espèces menacées au Bénin présentes sur la Liste Rouge de l'IUCN	31
Tableau 6. Espèces de la faune intégralement protégée au Bénin et leur statut légal international (UICN, CITES)	34
Tableau 7. Dynamique de l'occupation du sol au Bénin : états 1995 et 2006	36
Tableau 8. Indication sur les degrés d'exploitation et d'impact des quatre principaux types d'utilisation de la diversité biologique au Bénin	42
Tableau 9. Récapitulatif des principales menaces sur la diversité biologique du Bénin	42
Tableau 10. Situation et tendance évolutive de la biodiversité du Bénin	45
Tableau 11. Cohérence entre les actions prioritaires et les activités prévues dans l'atteinte des objectifs du SPAN	48
Tableau 12. . Conformité entre objectifs / indicateurs mondiaux et objectifs / actions nationales	52
Tableau 13. Profil des interventions récentes ou en cours d'exécution	55
Tableau 14. Récapitulatif des conventions	60
Tableau 15. Répartition des unités d'échantillonnage permanentes dans les différentes classes d'occupation du sol (selon la carte forestière)	68
Tableau 16. Ecosystèmes pris en compte par l'ensemble des projets et programmes de conservation de la biodiversité au Bénin.	95
Tableau 17. Progrès accomplis par le Bénin dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale pour la conservation des plantes et recommandations pour une meilleure visibilité des actions entreprises	115

Liste des Figures

Figures	Pages
Figure 1. Carte du Bénin montrant les climatogrammes selon les différentes zones climatiques	21
Figure 2. Carte montrant les districts phytogéographiques du Bénin	26
Figure 3. Proportion des différents écosystèmes du Bénin	27
Figure 4. Répartition des espèces végétales menacées en fonction des familles	32
Figure 5. Occupation du sol du Bénin de 1995 à 2006	35
Figure 6 Dynamique de l'occupation du sol et de l'utilisation des terres entre 1995 et 2006	36
Figure 7. Évolution de l'occupation des terres à l'horizon 2010 et 2020 dans les départements des collines.	37
Figure 8. Evolution de la densité de quelques espèces de 2000 à 2008 dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari	38
Figure 9. Tendence des superficies reboisées au Bénin	39
Figure 10. Production en milliers de tonnes en 2008 des principaux types de cultures au	40

Bénin	
Figure 11. Effectif du bétail (bovins, Ovins/caprins, porcins, volailles) pour l'année 2008	40
Figure 12. Indication des taux d'augmentation de certaines cultures au Bénin entre l'année 2007 et 2008	41
Figure 13. Tendances évolutives en milliers de tonnes de viande produite par 6 animaux domestiques ou semi domestiques du Bénin	41
Figure 14. Tendances évolutives des efforts de plantations d'arbres dans le cadre de la journée nationale de l'arbre et de la campagne nationale de reboisement au Bénin	80
Figure 15. Evolution du nombre de rapports d'étude d'impact validés et du nombre de certificats de conformité délivrés de 2005 à 2008	81
Figure 16. Schéma résumant les atouts et faiblesses dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique	86

Liste des Photos

Photos	Pages
Photo 1. Photo de famille des participants à l'atelier d'information et d'échanges sur les enjeux et défis des changements climatiques au Bénin	66
Photo 2. Diverses plaques témoignant la création des jardins botaniques au Bénin	73

Liste des Encadrés

Encadrés	Pages
Encadré 1. Etude de cas : Dynamique de l'occupation des terres dans le département des collines (Centre Bénin)	37
Encadré 2. Lancement et appropriation du rapport mondial sur le développement humain	64
Encadré 3. Flore analytique du Bénin	70
Encadré 4. Conservation <i>in situ</i> du singe à ventre rouge	71
Encadré 5. Le jardin botanique de Papatia	73
Encadré 6. Etude de cas: « <i>Le Sopoodu</i> », une stratégie endogène peulh de conservation du cailcédrat (<i>Khaya senegalensis</i>) au Bénin	74
Encadré 7. Valorisation de la jacinthe d'eau pour l'amélioration de la fertilité des sols maraîchers à Nicoucondji, département du Mono au Bénin	76
Encadré 8. Semaine Nationale des Aires Protégées, Un espace d'échange sur la diversité biologique au Bénin	78
Encadré 9. Participation du PGFTR à l'amélioration du bien être des populations	79
Encadré 10. Célébration de la journée internationale de la diversité biologique au Bénin : édition 2009	80
Encadré 11. Etude de cas : Stratégies de conservation des ressources génétiques du baobab au Bénin, <i>Assogbadjo et al., 2008</i>	83
Encadré 12. Transformation du fruit de Baobab au Bénin	84
Encadré 13. Mesures prises pour une meilleure gestion des plantes médicinales par le Ministère de la Santé?	91

Résumé analytique

Le Bénin, a procédé à la signature en 1992 et à la ratification en 1994 de la Convention sur la Diversité Biologique qui vise trois objectifs à savoir : (i) la conservation de la diversité biologique; (ii) l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Conformément à la décision des conférences des parties, le Bénin s'engage pour une quatrième fois dans l'évaluation de la mise en œuvre de la convention à l'échelle nationale. Pour ce faire, il a été mis en œuvre un mécanisme de consultation des parties prenantes à l'amont et à l'aval, de synthèse des points de vue enregistrés, une recherche documentaire intensive via Internet et les bibliothèques de la place, et la validation des synthèses faites à travers la restitution globale des résultats. En d'autres termes, il a été instauré un dialogue permanent avec les acteurs à différents niveaux et ce, durant toute la période de déroulement de l'étude. De façon spécifique, la méthodologie de travail a consisté en (i) *une séance de concertation initiale avec l'unité focale de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD)* ; (ii) *une analyse et capitalisation de l'existant* ; (iii) *une collecte d'informations complémentaires* devant permettre de mieux capitaliser les connaissances et efforts consentis en matière de biodiversité et d'identifier les goulots d'étranglement et améliorations à apporter; (iv) *des organisations de réunions d'évaluation du niveau d'avancement du travail*; (v) *un enrichissement et validation du premier draft de rapport* et enfin (vi) *la finalisation et dépôt du rapport* .

Le rapport est organisé en 4 grands chapitres accompagnés de 3 appendices. Le premier chapitre fait le point de l'aperçu de l'état et des tendances de la Diversité Biologique, ainsi que des menaces qui pèsent sur elle. Le deuxième chapitre renseigne sur l'état d'avancement des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique. Le troisième chapitre résume l'intégration et la démarginalisation sectorielles et intersectorielles des considérations sur la Diversité Biologique au Bénin alors que le quatrième chapitre résume les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 et dans la mise en œuvre du Plan stratégique. Dans les appendices sont présentés de façon détaillée (i) les renseignements sur les Parties présentant le rapport et sur le processus utilisé pour la préparation du rapport national et ; (ii) les sources d'informations utilisées pour la rédaction du rapport ; (iii) les progrès accomplis pour atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et du Programme de travail sur les aires protégées.

a) Aperçu de l'état et des tendances de la diversité biologique, ainsi que des menaces qui pèsent sur elle au Bénin

Des efforts louables ont été consentis par le Bénin pour une meilleure connaissance de sa biodiversité surtout au niveau macroécosystémique. Des études scientifiques sont de plus en plus orientées vers la caractérisation des écosystèmes terrestres, aquatiques et agricoles du Bénin. En conséquence, la diversité biologique des écosystèmes est de plus en plus connue. Récemment, une thèse de doctorat (Adomou, 2005) basée sur une approche phytosociologique et phytogéographique des formations végétales du Bénin a permis de différencier 10 grandes régions floristiquement homogènes appelées phytodistricts (*Chapitre 1; point 1.2.1.*). Dans le domaine forestier, la rédaction de la flore analytique du Bénin a permis de recenser 2807 espèces au Bénin (*Chapitre 1; point 1.2.2.2.*). Par ailleurs, des efforts accrus sont consentis pour identifier et caractériser les champignons qui se retrouvent dans les différents écosystèmes du pays. En effet, les travaux d'inventaires préliminaires rapportent pour le Bénin une richesse spécifique d'environ 18 000 espèces fongiques dont 20%, soit environ 3600 taxa, seraient constitués de champignons supérieurs. Au niveau de la faune, la capitalisation des études réalisées au Bénin a fait état de 4378 espèces aussi bien des invertébrés que des vertébrés répartis dans tous les

groupes systématiques. Beaucoup d'espèces de la faune (mammifères, reptiles et les oiseaux) du Bénin sont intégralement protégées donc interdites de chasse. Pour ce qui est de la faune aquatique, des efforts ont été effectués ces dernières années par rapport à leur identification (*Chapitre 1; point 1.2.2.2.*). Dans le domaine des zones humides, le projet Grands Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée a financé depuis 2005, un projet pilote pour la création d'Aires Marines Protégées (AMP) au Bénin.

Par rapport aux tendances évolutives des différents écosystèmes du Bénin, on note de plus en plus que la superficie des formations denses diminue au profit de celle des formations claires, des jachères et des espaces cultivés. Une étude de cas sur la dynamique de la modélisation de l'occupation des sols dans le Département des Collines (Oloukoï, 2007) révèle, qu'à l'horizon 2010 et 2020, pendant que les agglomérations ainsi que les champs et les jachères s'étendent, les forêts claires et les savanes boisées, de même que les forêts galeries, les savanes arborées, arbustives ainsi que les savanes à emprise agricole connaîtront une forte régression. Ces situations sont pareilles dans tous les Départements du Bénin vue les tendances actuelles. En ce qui concerne la faune sauvage, les études se sont beaucoup plus focalisées sur la grande faune laissant pour compte la petite faune (*Chapitre 1; point 1.2.2.3.*). En effet, les connaissances scientifiques sur les petits mammifères et les oiseaux sont encore maigres dans le pays. L'analyse sur la tendance évolutive des grands mammifères dans les aires protégées du Bénin présente pour le moment un bilan mitigé (*chapitre 1; point 1.2.2.4.*). Globalement, les densités des éléphants et des buffles ont respectivement diminué de 37% et de 40 % de 2000 à 2008 dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari qui est l'une des réserves les mieux protégées dans le pays. Dans le même temps, les populations de bubales et d'hippotragues ont respectivement augmenté de 33 % et 48 % de 2006 à 2008. Parallèlement, l'analyse des rapports de tourisme de vision ont montré que les grands prédateurs (lion, hyènes, guépard, lycaon) sont de plus en plus observés dans la réserve, ce qui veut dire que la disponibilité en proies leur est satisfaisante.

Les principales causes liées à la dégradation des ressources phytogénétiques et donc à l'érosion de la diversité biologique sont essentiellement dues à la destruction des habitats et à la surexploitation de la flore et de la faune terrestres et aquatiques liées aux faible application des textes réglementaire. En effet, la mise en valeur d'une terre agricole passe le plus souvent par des défrichements suivis d'abattage des arbres et puis du brûlis le tout accentué par des pratiques liées de la culture cotonnière, à l'élevage extensif (émondage et écorçage non durable des arbres), des feux incontrôlés de végétation et l'exploitation forestière, entraînant ainsi la disparition de la flore, de la faune et des écosystèmes. En outre, l'une des causes fondamentales de l'érosion des ressources génétiques est la surexploitation des ressources naturelles. Actuellement, plus de 85% des consommations annuelles d'énergies domestiques sont fournies par le bois de feu et le charbon de bois. Par rapport aux ressources halieutiques, le principal facteur de la dégradation est la surexploitation des plans d'eau, la course à l'accumulation des gains avec comme conséquence l'utilisation des matériels prohibés comme les filets à petites mailles, le comblement des lacs suite au déboisement des mangroves limitrophes des cours d'eau. En dehors des menaces ci-dessus énumérées, viennent s'ajouter d'une part une situation climatique du pays caractérisée par l'irrégularité, l'arrivée tardive, la fin précoce ou tardive des pluies avec un dessèchement des cours d'eau et d'autre part la faiblesse du cadre juridique et institutionnel caractérisé par une mauvaise compréhension et application des textes relatifs à la conservation de la biodiversité dans le pays.

On déduit de tout ce qui précède que la biodiversité au Bénin diminue globalement en raison de facteurs tels que les changements dans l'affectation des sols, le changement climatique, les espèces envahissantes, la surexploitation et la pollution. Ces facteurs de changement, qu'ils soient naturels ou induits par l'homme, ont tendance à interagir et à s'amplifier mutuellement. A ce rythme, il est peu probable que l'on parvienne à un ralentissement sensible de la perte globale de biodiversité d'ici 2010 tel que indiqué par la convention sur la diversité biologique au Bénin. En effet, les tendances actuelles ne révèlent aucun signe de ralentissement et on s'attend à ce que des facteurs directs de perte de biodiversité tels que la modification dans l'affectation des terres et le

changement climatique se fassent plus pressants encore. En outre, cela peut prendre des années avant que les institutions ne prennent des mesures, et que les impacts positifs et négatifs des actions humaines sur la biodiversité et les écosystèmes ne deviennent visibles. Outre des objectifs à court terme, des objectifs à plus long terme (pour 2050 par exemple) sont nécessaires afin de diriger les politiques et actions, étant donné que les changements s'opèrent sur différentes échelles de temps.

Sans les actions susmentionnées, la perte de la biodiversité pourra avoir des impacts néfastes sur le bien-être de l'Homme. En effet, ce dernier dépend notamment de son bien-être matériel, de sa santé, de ses bonnes relations sociales, de sa sécurité, et de sa liberté. Toutes ces composantes sont affectées par les changements dans les services que procurent les écosystèmes, mais également par la quantité et la qualité des moyens disponibles en termes de capital social, de technologie et d'institutions. Quand l'offre de services que fournissent les écosystèmes dépasse la demande, une augmentation de cette offre n'a tendance à améliorer le bien-être humain que de façon marginale. A l'inverse, quand l'offre du service est faible, une petite baisse peut affecter le bien-être humain de façon significative. On déduit de ce qui précède que la perte de la biodiversité pourra nuire au bien-être humain à la fois directement et indirectement. Les effets directs comprennent un risque accru de changements environnementaux, comme les effondrements de stocks de pêche, les inondations, les sécheresses, les feux de forêts et les maladies. Les changements toucheront également le bien-être humain indirectement, par exemple sous la forme de conflits liés à la rarefaction des ressources de nourriture et d'eau. Bien que tous les scénarios prévoient une hausse du revenu moyen par personne, cela peut masquer une inégalité croissante notamment en termes de sécurité alimentaire. Des décisions majeures devront aborder les compromis entre objectifs concurrents, par exemple entre la production agricole et la qualité de l'eau, ou bien entre l'utilisation de l'eau et la biodiversité aquatique. Les politiques qui préservent plus de biodiversité favorisent également un meilleur bien-être humain global en préservant les multiples bienfaits que procurent les écosystèmes. Les choix entre des objectifs de promotion du bien-être humain et de limitation de la perte de biodiversité peuvent avoir des conséquences négatives mais des synergies entre différents objectifs sont également possibles. Les politiques de conservation de la biodiversité devront de ce fait, concourir avec d'autres politiques visant à réduire la pauvreté et la faim dans le monde. De ce fait, les efforts visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) fixés pour 2015 auront une incidence sur la biodiversité et, inversement, les mesures prises pour atteindre les objectifs de 2010 en matière de conservation de la biodiversité auront des conséquences pour le bien-être des populations. La poursuite d'un objectif se fait parfois inmanquablement au détriment de celle d'un autre, même si des synergies sont également possibles. Dès lors, il est nécessaire que les efforts entrepris pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité soient intégrés dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Les politiques de conservation de la biodiversité devront ainsi concourir avec d'autres politiques visant à réduire la pauvreté et la faim des populations pauvres. En analysant la tendance évolutive de la diversité biologique au regard du scénario Alafia 2025 du Bénin (*chapitre 1 ; point 1.6 : Scénario de prospérité et de bonheur partagé*), on peut retenir que le Bénin a tout intérêt à fonder l'atteinte des objectifs sur la gestion rationnelle de la biodiversité sur une politique de conservation et d'exploitation durable de cette biodiversité au risque de compromettre ce développement qu'il espère atteindre.

b) Etat d'avancement des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique

Au Bénin, la préservation de la biodiversité est essentiellement prise en compte par plusieurs secteurs de l'administration publique notamment ceux en charge de l'élevage, de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement et de la protection de la nature mais aussi par bon nombre

d'ONGs agissant dans le secteur. Ainsi, dans divers domaines de la Convention sur la Diversité Biologique, un certain nombre d'actions ont été initiées au Bénin (*Chapitre 2 au point 2.3*). Le profil des interventions récentes ou en cours d'exécution est mentionné dans le rapport (*tableau 14*).

La Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique ont abouti à un consensus sur une vision novatrice de la gestion des ressources biologiques au Bénin. Les cinq priorités stratégiques retenues sont (i) le renforcement des capacités des structures et des intervenants dans la gestion de la diversité biologique ; (ii) la promotion de la recherche ; (iii) la promotion des valeurs et du savoir-faire endogènes pertinents ; (iv) la valorisation des ressources génétiques ; (v) le développement de la coopération, tant aux niveaux national, régional qu'international, dans les domaines scientifiques, techniques et biotechnologiques. A travers ces stratégies, des actions ont été proposées (*Chapitre 2*) en vue d'atteindre les objectifs fixés par la Convention d'ici 2010. L'évaluation de cette stratégie après sept ans de mise en œuvre a montré que plusieurs efforts ont été consentis mais qu'il reste beaucoup à faire pour une atteinte des performances escomptées. Pour concrétiser la volonté manifeste du Gouvernement du Bénin pour l'environnement le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) a été détaché de celui de l'agriculture. L'objectif de ce dernier est de « *contribuer à la réduction de la pauvreté à travers une gestion rationnelle et durable de l'environnement et des ressources naturelles, source de création de richesse et de bien-être aux populations* » Ce détachement en 2006 de ce ministère a engendré une série de réformes pour faciliter une exécution optimale des actions visant une gestion durable de la Diversité Biologique au Bénin (*Chapitre 2; point 2.3*). Ce changement de tutelle a été accompagné par l'élévation de l'Administration Forestière au rang de Direction Générale et son transfert du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) dans une perspective d'une amélioration de l'organisation du travail et surtout d'amélioration sensible des prestations fournies. De plus, nombreuses ont été les Directions Centrales liées à la gestion durable des ressources naturelles qui ont été créées (*Chapitre 2; point 2.3*). On peut noter la création de l'Agence Béninoise pour l'Environnement, à la rédaction et la mise en œuvre de l'agenda 21 national et à l'adoption de la loi cadre sur l'environnement qui exige la réalisation d'études d'impacts environnementales pour tous les projets de grande envergure.

Dans le domaine des milieux humides, des initiatives d'un avant projet de décret portant création d'AMP émerge (*Chapitre 3*).

En outre, on note également l'émergence des acteurs de la société civile tels que des ONG, des organisations paysannes et des collectivités locales (à la suite de la décentralisation) qui s'occupent de plus en plus de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Certaines ONGs telles que Nature Tropicale et Association Vive le Paysan Nouveau (AVPN), CREDI ONG, oeuvrent à travers la mise en œuvre de leurs programmes à la conservation de la biodiversité, en occurrence la création de nouvelles Aires Protégées. Toujours dans l'optique d'une gestion durable de la zone côtière, le Bénin a adhéré à la Convention de RAMSAR en y inscrivant quatre sites à savoir la zone humide du complexe W, la zone humide de la rivière Pendjari, le complexe : basse vallée de l'Ouémé, lagune de Porto-Novo, lac Nokoué, le complexe :Basse Vallée du Couffo, Lagune Côtière, Chenal Aho, Lac Ahémé avec comme obligations entre autres la protection des espèces qui y sont, spécialement celles qui sont en voie de disparition et la production de rapports annuels sur les sites inscrits. Par ailleurs, pour une gestion efficace et durable des écosystèmes marins et de la zone côtière, le Gouvernement Béninois a ratifié la Convention d'Abidjan relative à la Coopération en matière de Protection et de Mise en Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Des dispositions législatives et réglementaires ont été aussi prises pour donner une base juridique à la gestion durable de la zone côtière béninoise comme par exemple le projet protection de la côte à l'est de Sifato. Ce sont là autant d'actions qui marquent la volonté de l'Etat à faire de la gestion durable de la zone côtière une des priorités nationales.

Par ailleurs, les règles en vigueur sur les Aires Protégées du Bénin et la gestion participative adoptée sont des facteurs favorables à la conservation de la grande faune sauvage dans les Aires

Protégées du pays. En effet, le Bénin a adopté la *loi n°87-014 du 21 septembre 1987 et l'ordonnance n°4 du 16 janvier 1968* et plus récemment la *loi N°2002-016 du 18 octobre 2004* portant régime de la faune en République du Bénin qui protègent intégralement dans le pays certaines espèces classées dans la catégorie A (*Chapitre 1*). Ainsi, les mesures de surveillance en vigueur dans les Aires Protégées découragent le braconnage de gros gibiers même si la durabilité des dispositions de surveillance pourrait poser des problèmes après la fin du projet soutenant cette action.

Avec l'avènement de la décentralisation et la mise en place des Communes en 2003, la gestion des ressources naturelles fait l'objet de compétences partagées entre l'Etat et les Communes selon les dispositions de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999, portant organisation des communes en République du Bénin.

En outre, il a été mis en place des dispositions techniques et réglementaires pour lutter contre la pollution atmosphérique due aux gaz d'échappement. En effet, au sein du MEPN (niveau central) et au niveau de tous les Départements du pays, il existe des sections de suivi de la pollution sous toutes ses formes afin de minimiser leurs impacts. Cependant l'effecrif des ressources humaines associé à ces sections limite leur efficacité.

Par rapport à la conservation des espèces, des actions sont également menées et concernent notamment (i) l'adoption de techniques de conservation des semences (céréales, et légumineuses surtout) dans les chambres froides et banques de gènes (banque de gène du Laboratoire d'Ecologie Appliquée) ; (ii) le maintien de plusieurs clones d'espèces animales et végétales dans des terroirs agricoles et jardins; (iii) l'élevage non conventionnel en captivité d'espèces animales dans des ménageries (élevage des reptiles, aulacodes, escargots géants, rats de Gambie, singes, tourterelle à demi collier, oiseau lunette jaune, etc.) ; (iv) l'ensemencement des barrages et retenues d'eau en espèces piscicoles; (v) la création de ranchs, de fermes d'élevages et de game ranching sont des actions développées par les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la CDB au niveau national (ferme d'élevage d'autruches de Dassari, les élevages de python dans le sud Bénin, etc.).

En dehors des dispositions sus mentionnées, d'autres connexes sont prises et concernent notamment (i) la rédaction d'une législation sur l'accès aux ressources génétiques, le partage des bénéfices et la protection des connaissances traditionnelles; (ii) la sensibilisation et la formation des dépositaires des connaissances sur la propriété intellectuelle et ; (iii) la célébration annuelle de la journée de la culture traditionnelle.

Des efforts ont été également fournis dans le but de faciliter les échanges d'informations de toutes sortes (scientifiques, techniques, etc.) relatives à la Diversité Biologique. Ainsi, dans tous les ministères concernés, des revues périodiques, des ateliers de concertation et d'harmonisation, des caravanes, des émissions radiodiffusées sont organisés. En ce qui concerne le centre d'échange d'informations sous la convention sur la diversité biologique, le Bénin a opéré le transfert des informations du site statique vers le PTK (Portal Tool Kit) et bénéficié de l'appui et de formation sur le nouvel outil avec l'appui de la direction générale de la coopération au développement (DGCD) de la Belgique. Le site Web du centre d'échanges d'informations du Bénin est le bj.cbd-chm.net

Enfin des efforts ont été fournis dans les secteurs clés de la formation, de l'éducation, de la sensibilisation et de la recherche. C'est ainsi qu'au plan universitaire et professionnel, des écoles doctorales ont été créées et sont opérationnelles pour l'encadrement des spécialistes dans divers domaines de la Diversité Biologique et à tous les niveaux (brevet de technicien supérieur, diplômes techniques, licence, master, ingénieur, doctorat). En outre, la plupart des ministères, ONGs, et autres structures intervenant en matière de biodiversité au Bénin ont un plan de communication et de sensibilisation du public pour une meilleure gestion des ressources naturelles. Au sein des ministères sectoriels, des cellules environnementales ont été créées pour la prise en compte de la dimension environnementale.

En somme, le domaine de la Diversité Biologique au Bénin a connu des avancées significatives ces dernières années même si les résultats demeurent encore mitigés. La nouvelle politique

forestière, les lois et dispositions réglementaires dont le Bénin s'est doté, de même que les accords et conventions signés et/ou ratifiés, concourent à la création de meilleures conditions cadres pour la meilleure gestion de la Diversité Biologique notamment les ressources naturelles. Diverses actions ou projets mis en œuvre sont dans le cadrage des nouvelles orientations de la politique forestière. Cependant, les actions ci-dessus énumérées sont financièrement et techniquement soutenues par un nombre important de projets et programmes d'appui à la gestion durable des ressources naturelles grâce à la coopération internationale, multilatérale et bilatérale en matière d'environnement (la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement, la GTZ, la KfW, la DANIDA, le FEM, le FFEM, FAOetc.). Malheureusement les résultats obtenus à travers le financement très onéreux de ces actions restent encore mitigés. La tendance générale est qu'à l'aboutissement de ces projets, les actions cessent ou sont ralenties au maximum ce qui inhibe les efforts fournis. Il urge donc de réfléchir à la manière de transformer ces différents projets en des programmes de développement durable directement financés par le budget national. Ceci donnerait un aspect beaucoup plus autonome aux différents programmes et assurera de ce fait une certaine durabilité à leur mise en œuvre. En outre, le secteur privé ne joue pas encore assez pour le moment un rôle important dans la conservation de la diversité biologique au Bénin, même s'il contribue de façon directe ou indirecte aux différentes menaces sur la Diversité Biologique dans le pays. En effet, les entreprises ne font pas encore preuve d'une plus grande responsabilité en matière de biodiversité. Il est nécessaire d'avoir des « institutions fortes » à tous les niveaux pour soutenir la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des écosystèmes.

c) Intégration ou démarginalisation sectorielles et intersectorielles des considérations sur la diversité biologique

Le Bénin a fait l'option d'intégrer l'environnement dans sa stratégie de développement pour s'assurer de l'avènement du Développement Durable d'ici à l'an 2025. Dans ce sens, le Gouvernement du Bénin s'est engagé à orienter ses priorités d'interventions sur des axes clairement définis (*voir partie introductive du chapitre 3*). La mise en œuvre de l'ensemble de ces actions nécessite une intégration des actions de la part des différents acteurs représentés pour le moment dans le pays par, l'administration publique, les ONGs et les populations locales. C'est ainsi que le ministère de la Santé s'investit dans la promotion de la pharmacopée à travers la création de jardins de plantes médicinales dans tout le pays (*chapitre 3; point 3.1*). Le Ministère de l'énergie et de l'eau quant à lui s'implique dans la fourniture de bois-énergie à travers le Projet de Fourniture de Services d'Énergie (*chapitre 3; point 3.2*) qui vise l'offre effective de possibilités élargies de choix et de confort en énergies domestiques aux ménages urbains et ruraux, à la rationalisation de la consommation des combustibles domestiques, et à la réduction de la pression sur les ressources naturelles, à travers la réforme du secteur et le renforcement du rôle du secteur privé. Toujours, pour concrétiser la volonté du gouvernement qui vise un développement durable qui passe aussi par la conservation de la biodiversité, des plans de développement des communes (PDC) ont été élaborés pour la quasi-totalité des communes qui sont sous tutelle du Ministère de la Décentralisation des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire. Ces PDC intègrent la conservation de la diversité biologique dans leurs priorités (*chapitre 3; point 3.3*). Dans le secteur du tourisme (Ministère du Tourisme), les axes prioritaires jusque là définis par le Bénin en matière d'écotourisme peuvent se résumer autour d'un tourisme de vision qui contribue à la valorisation écotouristique des ressources biologiques et à leur conservation et du tourisme solidaire (*chapitre 3; point 3.4*). Par ailleurs, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche développe aussi de nombreuses actions allant dans le sens de la conservation et de la valorisation la diversité biologique (*chapitre 3; point 3.5*). Au niveau de l'Enseignement Supérieur, des efforts ont été consentis en faveur de la recherche scientifique sur la biodiversité à travers l'ouverture des écoles de troisième cycle (niveau Masters et Doctorat) spécialisées dans la gestion des ressources

naturelles. Ainsi de nombreux cadres ont commencé par être formés dans le secteur de la biodiversité et cela constitue un grand atout à la gestion durable des ressources.

En conclusion, il faudra retenir que la conception des stratégies par secteurs d'activités prend en compte la dimension biodiversité pour la plupart des interventions bien que certains secteurs soient encore hostiles à la prise en compte des aspects environnementaux. Quelques efforts louables sont consentis dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'enseignement, du tourisme et de l'énergie et méritent d'être capitalisés et améliorés. Cependant, les actions ne sont pas pour autant coordonnées et les informations mal centralisées. En conséquence, nombreux sont les projets élaborés dans les ministères qui visent des objectifs similaires (double emploi) et de ce fait agissent en concurrent sur le terrain. En conséquence, on assiste à d'énormes pertes de temps et d'argent pour des résultats non coordonnés et mitigés. Il est donc impérieux de créer des structures de centralisation de la mise en œuvre des actions de même que des résultats afin d'éviter les doubles emplois le plus souvent occasionnés par un manque de synergie et de complémentarité des actions.

Par ailleurs, dans le contexte actuel de la décentralisation, il urge de mettre à jour les plans de développement communaux afin d'y intégrer de manière opérationnelle les aspects de gestion de la biodiversité.

De manière générale, il est urgent que tous les codes, textes législatifs et stratégies élaborés et adoptés en matière de biodiversité au plan national soient vulgarisés à travers tous les acteurs. Il est aussi important de repenser véritablement l'approche systémique de la conservation de la biodiversité au Bénin.

d) Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 et dans la mise en œuvre du Plan stratégique

L'objectif 2010 de la Convention sur la Diversité Biologique est de parvenir, à une baisse significative du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique, aux niveaux mondial, national et régional, en tant que contribution à la diminution de la pauvreté et pour le bien de toutes les formes de vie sur Terre. Pour y aboutir, le Bénin s'est doté d'un certain nombre d'objectifs nationaux (*Chapitre 2 ; point 2.1*).

Par rapport à la conservation des plantes (*Appendice 3 ; point A*), plusieurs progrès ont été accomplis au Bénin entre 2005 et 2009 à savoir (i) l'existence d'un objectif national correspondant à l'objectif mondial (SPAN) ; (ii) la rédaction de la flore analytique du Bénin (Akoègninou *et al.* 2006) ; (iii) l'installation des jardins botaniques à travers tout le pays ; (iv) les études scientifiques de plus en plus orientées vers la connaissance et la caractérisation de la végétation ; (v) l'existence de protocole de conservation *ex situ* de quelques ressources phylogénétiques (igname, banane, manioc) mais aussi des espèces agroforestières (*Adansonia digitata*, *Blighia sapida*, *Milicia excelsa* ; *Khaya senegalensis*) ; (vi) l'établissement de la liste des espèces menacées au Bénin et présente sur la Liste Rouge de l'IUCN . Par rapport à la conservation des espèces de plantes, il existe d'importantes réserves forestières et de faune, couvrant environ 21% du territoire national. De plus, on note dans le pays l'existence des mesures législatives et réglementaires comme entre autres (i) la loi-cadre sur l'environnement ; (ii) la loi portant régime des forêts. En dehors des réserves naturelles et du domaine classé de l'Etat, les ressources phyto génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont conservées *in situ* par les agriculteurs et les communautés locales. Ainsi, plusieurs variétés de céréales, de légumineuses et de tubercules sont conservées grâce à des techniques traditionnelles et utilisées l'année d'après comme semences de même que diverses essences agro-forestières alimentaires conservées sous forme de parc arboré au niveau des systèmes agroforestiers traditionnels. Sur le plan du renforcement des capacités, on a assisté de 2005 à 2009 à une augmentation des écoles et facultés privées et publiques de troisièmes cycles pour la formation des spécialistes (Ingénieur, MSc et Docteurs) en conservation et gestion des plantes.

Par rapport aux Aires Protégées (*Appendice 3 ; point B*), des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées (AP) sont dans les plans d'aménagement de certaines Aires Protégées (Réserves de Biosphère de la Pendjari et du W, 1 250 000 ha.. Par ailleurs, le Bénin compte quatre (4) sites RAMSAR (sites N° 1017 & 1018 en 2000 et sites N° 1668 & 1669 en 2007). De plus, certaines aires marines protégées sont déjà identifiées et les études sont en cours par le projet Grand Ecosystème Marin du courant de Guinée. Des études sont également en cours pour la conservation des hippopotames dans le département du Mono et la mise en place d'aires protégées marines communautaires en mer côtière en vue de sauvegarder des espèces de tortues marines au Bénin. Les efforts sont aussi faits dans le cadre du Programme Régional ECOPAS Parc W en vue de créer un site transfrontalier du Patrimoine Mondial en extension de celui du Patrimoine Mondial du Parc W Niger (Parc W Bénin, Parc National de la Pendjari au Bénin et Parc National Arly au Burkina Faso). En outre, les lois sur le régime de la faune et sur la décentralisation prévoient la création d'Aires protégées communautaires.

Par ailleurs, en dehors de la recherche scientifique qui a timidement démarré sur les champignons, aucune action d'envergure nationale n'est réellement menée pour la prise en compte de ces ressources qui constitue un règne à part entière dans le monde vivant.

Malgré les efforts ci-dessus énumérés en matière de conservation des plantes et des espèces animales, de nombreux goulots d'étranglement persistent et constituent les principaux enjeux du secteur forestier et de gestion des ressources naturelles dans le pays. L'agriculture utilise encore largement les techniques d'abattis-brûlis engendrant la dégradation des ressources forestières. La végétation est essentiellement anthropique en dehors de quelques îlots de forêts. Le croît démographique et l'urbanisation forment de grosses demandes en nourriture et en bois de construction et de chauffe à la nature dans le littoral. Le bois de feu satisfait à plus de 75% des besoins énergétiques du Bénin contre 14% pour le charbon. D'une manière générale, la transhumance transfrontalière dans les écosystèmes protégés d'Afrique soudano-sahélienne a pris de l'importance au lendemain des grandes sécheresses des années soixante dix et quatre vingt. Les exploitants des pêcheries béninoises s'accordent pour reconnaître que les rendements de pêche ont considérablement baissé et que certaines espèces animales ont disparu des captures. La diminution de la taille des prises et la raréfaction accélérée des populations observées dans toutes les pêcheries indiquent que les exploitants sont allés au-delà du rendement maximum supportable. La chasse pour la viande est une pratique coutumière pour grand nombre de ruraux au Bénin, même si elle est qualifiée de braconnage par certaines législations nationales. En outre, la concentration d'entreprises industrielles sur le littoral crée de véritables problèmes de pollution. L'eutrophisation des cours d'eau du Bénin s'est considérablement accélérée de nos jours par des apports, le déversement de considérables quantités de matières organiques fermentescibles et d'effluents riches en nitrates dans les cours d'eau. Depuis les années 80, plusieurs milieux aquatiques du Bénin sont envahis par plusieurs espèces de végétaux aquatiques, principalement *Pistia stratiotes* (laitue d'eau), *Eichhornia crassipes* (jacinthe d'eau) et *Salvinia nymphaeifolia* (fougère d'eau). Par ailleurs, les problèmes liés aux changements climatiques constituent des menaces permanentes dont les conséquences sur les écosystèmes forestiers sont souvent très peu maîtrisables. Ces problèmes climatiques sont à la base du développement des feux de brousse, des inondations et de l'exploitation irrationnelle des ressources biologiques à des fins de survie conduisant à la disparition d'écosystèmes, d'espèces animales et végétales. Enfin, la mise en œuvre de la plupart des textes régissant une meilleure utilisation/conservation de la biodiversité est peu connue et généralement mal appliquée. De plus, sur le plan institutionnel, il se pose un problème d'organisation, d'information, de communication et de développement de stratégies applicables et régulièrement actualisés aux contextes évolutifs de la biodiversité.

On déduit de tout ce qui précède qu'il reste encore beaucoup à faire pour rendre plus performant le fonctionnement du secteur de la Diversité Biologique au Bénin. En particulier, l'accent devra

être mis sur (i) la connaissance de l'état des ressources afin de pouvoir en planifier la gestion rationnelle et durable; (ii) l'actualisation des documents de stratégies et de législation en vigueur; (iii) la mise en oeuvre de la stratégie de renforcement des capacités des acteurs impliqués; (iv) une meilleure implication du secteur privé dans la gestion des ressources forestières; (v) la réforme institutionnelle intégrant les réelles priorités (vi) la création et la mise en œuvre d'une synergie fonctionnelle entre tous les acteurs ; (vii) une analyse et une projection de la gestion du secteur forestier sur le moyen ou le long terme afin de retenir une stratégie pour renforcer les tendances positives et atténuer les effets des tendances négatives.

1. Introduction

Les macro-écosystèmes forestiers africains font partie des plus importants et des plus riches en terme d'abondance et de diversité d'espèces (IPGRI, 1999). Malheureusement, les pays d'Afrique ont, au cours des trois dernières décennies, souffert de divers problèmes à savoir croissance démographique, guerres, haut niveau d'endettement national, catastrophes naturelles et maladies qui, tous, ont laissé leur trace sur les habitants et le riche environnement naturel du continent. Ainsi, les ressources génétiques, malgré leur grande utilité pour les communautés rurales, sont menacées dans leurs habitats naturels par la déforestation, les feux de végétations, le pâturage extensif des bovins, la production du charbon de bois, l'utilisation abondante de bois de chauffe, la culture itinérante sur brûlis, l'exploitation illégale de bois et, le mouvement incontrôlé du matériel génétique pour l'établissement des plantations (FAO, 1999). De 1990 à 1995, le Bénin a perdu 298.000 ha de sa couverture forestière (0,53 % de la superficie totale du pays) ce qui correspond à une disparition moyenne d'environ 60.000 ha de forêt par an (FAO, 1999). Selon Agbahungba & Depommier (1989), 3% de la superficie totale du Bénin sont utilisées chaque année à des fins agricoles.

Les stratégies nationales de développement nécessitent aujourd'hui des politiques qui intègrent les ressources génétiques à l'effort de développement rural et qui, parmi les divers intérêts nationaux, locaux et internationaux, établissent un équilibre entre les besoins économiques et écologiques.

En adoptant le Plan stratégique, les Parties à la Convention sur la Diversité Biologique se sont engagées à parvenir, d'ici à 2010, à une baisse significative du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique, aux niveaux mondial, national et régional, en tant que contribution à la diminution de la pauvreté et pour le bien de toutes les formes de vie sur Terre. En effet, la Convention sur la Diversité Biologique vise trois objectifs à savoir : (i) la conservation de la diversité biologique ; (ii) l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique et ; (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Le quatrième rapport national fournit une occasion importante d'évaluer les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010, sur la base de l'analyse de l'état et des tendances actuels de la diversité biologique et des mesures prises pour appliquer la Convention au niveau national, ainsi que d'examiner les efforts supplémentaires qui nécessiteraient d'être fournis. Plus particulièrement, les quatrièmes rapports nationaux devraient (i) permettre aux Parties d'évaluer et de faciliter la mise en œuvre nationale des trois objectifs de la Convention ; (ii) donner la possibilité à la Conférence des Parties de faciliter les processus décisionnels de la Convention, d'identifier les lacunes et de définir les priorités futures du programme de travail de la Convention afin d'assurer la mise en œuvre complète des trois objectifs de la Convention et de faciliter l'échange d'informations entre les Parties sur leur expérience en matière d'application de la Convention et ; (iii) contribuer à la préparation de la troisième édition du rapport intitulé *Global Biodiversity Outlook* (Perspectives mondiales en matière de diversité biologique) et de ses produits dérivés.

Le présent rapport fait le point des différents objectifs sus mentionné dans le contexte du Bénin suite à l'avis d'appel d'offres par lequel le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sollicite pour le compte du Bénin, l'expertise spécialisée pour l'élaboration du quatrième rapport national sur la Diversité Biologique. Il est organisé en 4 grands chapitres accompagnés de 3 appendices. Le premier chapitre fait le point de l'aperçu de l'état et des tendances de la Diversité Biologique, ainsi que des menaces qui pèsent sur elle. Le deuxième chapitre renseigne sur l'état d'avancement des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique. Le troisième chapitre résume l'intégration et la démarginalisation sectorielles et intersectorielles des considérations sur la Diversité Biologique au Bénin alors que le quatrième chapitre résume les

progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 et dans la mise en œuvre du Plan stratégique.

2. Brève présentation du Bénin

La République du Bénin avec une superficie totale de 114 763 km² est située entièrement dans la zone intertropicale, entre les parallèles 6°30' et 12°30' de latitude Nord et les méridiens 1° et 3°40' de longitude Est (FAO, 1998). Elle est limitée au Nord par les Républiques du Niger et du Burkina Faso, au Sud par l'océan Atlantique, à l'Ouest par la République du Togo et à l'Est par la République du Nigeria. En dehors de la zone Nord-Ouest dans les chaînes de l'Atacora, le centre dans le département des collines, le Bénin présente un relief peu accidenté. Par son extension entre la côte du Golfe du Bénin et la vallée du Niger (6°17 à 12°4 N), la République du Bénin présente une gamme variée de climats caractérisés par la faiblesse relative des précipitations annuelles qui varient de 900 à 1300 mm par an. La combinaison de ces différentes saisons ont donné naissance à trois zones climatiques étalées du Sud au Nord: la zone guinéo-congolaise, la zone soudano-guinéenne et la zone soudanienne (Sinsin et *al.*, 2004).

La zone guinéo-congolaise connaît quatre saisons et s'étend de la côte (6°25 N) à la latitude de 7°30 N. Elle a une pluviométrie moyenne de 1200 mm par an avec en moyenne 250 jours de pluies. La grande saison de pluie courte de mars à fin juillet et la petite de septembre à mi-novembre. Ces périodes de pluies sont alternées de 2 saisons sèches: une grande, de mi-novembre à mi-mars et une petite d'août à septembre. On y enregistre une température moyenne journalière qui varie de 25° à 29°C. L'humidité de l'air varie entre 69 % et 97 %. La zone guinéenne est le domaine des sols ferrallitiques, profonds et peu fertiles (7000 km²), des sols alluviaux et vertisols (3600 km²) localisés dans les vallées des fleuves Mono, Couffo et Ouémé, et dans la dépression de la Lama. Ces sols sont riches en argile, en matière organique et en éléments minéraux. On distingue plusieurs types d'écosystèmes dans cette zone que sont: (i) les formations des sols bien drainés, c'est-à-dire des cordons sableux (anciens ou récents); (ii) les formations des zones humides (lagunes et vasières) et (iii) la formation originelle des plateaux constituée par la forêt dense humide semi-decidue où on trouve les vestiges sous forme de lambeaux (forêt de réserve botanique de Pobè, forêts sacrées ou forêts reliques). Les principales espèces végétales rencontrées dans la zone guinéo-congolaise sont entre autres *Ceiba pentandra*, *Azizelia africana*, *Diospyros mespiliiformis*, *Anogeissus leiocarpus*, *Antiaris toxicaria*, *Milicia excelsa*, *Mimusops andongensis*, *Milicia excelsa*, *Triplochyton scleroxylon*, *Piptadeniastrum africanum* et *Terminalia superba*.

La zone soudano-guinéenne est située entre 7°30' N et 9°45' N. Le régime pluviométrique dans la zone soudano-guinéenne est unimodal (mai-octobre) et la pluviométrie moyenne annuelle varie de 900 mm à 1110 mm répartie le plus souvent sur 113 jours en moyenne. L'humidité relative varie de 31 % à 98 % dans cette zone. L'insolation moyenne s'élève à 2305 heures par an. Les températures varient entre 25°C et 29°C dans cette zone. La zone de transition soudano-guinéenne prolongeant la zone à affinités guinéennes, est le domaine des mosaïques de forêts claires, avec éventuellement des forêts denses sèches, parsemées de savanes arborées et arbustives et traversées par des galeries forestières. On trouve dans cette zone les sols minéraux peu évolués et peu fertiles et les sols ferrugineux sur socle cristallin de fertilité variable. Dans cette zone, on rencontre *Daniellia oliveri*, *Parkia biglobosa* et *Terminalia glaucescens* sur les sols bien drainés, *Anogeissus leiocarpus*, *Acacia campylacantha* et *Terminalia macroptera* sur les sols hydromorphes, *Isberlinia doka* et *Detarium microcarpum* sur les sols sur cuirasses ou roches peu profondes.

La zone soudanienne est située entre 9°45 N et 12°25 N. La pluviométrie dans cette zone varie de 900 à 1100 mm par an, répartie en moyenne sur 145 jours. L'humidité de l'air varie de 18 % pendant l'harmattan (décembre à février) à 99 % en août pendant la saison de pluies. La température moyenne mensuelle varie de 24°C à 31°C dans cette zone. Le nombre total d'heures ensoleillées est de 2862 par an. La zone soudanienne est le domaine des sols hydromorphes, des sols drainés, des cuirasses ferrallitiques et des lithosols. La zone soudanienne est constituée de savanes et de galeries forestières avec des arbres recouvrant faiblement le sol. Dans la partie sud de cette zone, la végétation est analogue à celle de la zone de transition. On rencontre des peuplements d'*Isobertina doka* et d'*I. tomentosa* et ensuite des espèces comme *Adansonia digitata*, *Pterocarpus erinaceus*, *Azizelia africana*, *Erythrophloeum guineense*, *Amblygonocarpus andongensis* et *Swartzia madagascariensis*.

Le climatogramme de chacune des trois zones climatiques est présenté sur la figure 1 et renseigne mieux sur les différences saisons sèches et pluvieuses au Bénin.

Sur le plan hydrographique, le Bénin possède plusieurs cours d'eau dont les plus importants sont le fleuve Niger au nord et au nord-est (135 km), la rivière Pendjari au nord-ouest (380 km), le fleuve Ouémé au centre et au sud (450 km), le fleuve Couffo au sud-est (170 km) et enfin, le fleuve Mono à l'ouest (100 km). Certains de ces cours d'eau ont d'importants affluents. Il s'agit du Niger avec le Mékrou (410 km), l'Alibori (338) et la Sota (250 km), et l'Ouémé avec le Zou (150 km). En outre, le territoire béninois dispose dans la zone littorale, d'un important réseau lacustre et lagunaire d'environ 270 km². Les principaux lacs et lagunes, sont d'Ouest en Est, le lac Toho, le lac Togbadji, le lac Ahémé (78 km²), le lac Nokoué (135 km²) et la lagune de Porto-Novo (30 km²). Plus au Nord de cette chaîne, se trouvent de tous petits lacs de barrage dans les plaines de l'Ouémé et du Mono.

Ces différents éléments morpho-climatiques et fluviaux participent à la formation des sols exploitables pour l'agriculture.

Estimée à 878.000 habitants en 1910, la population du Bénin s'élevait à 6.300.000 habitants (55,95 hbts/km²) en 2002 (INSAE, 2002). Cette population compte plus de 52 % de femmes. Les moins de 14 ans représentent 47,6 % d'une population dont le taux de natalité annuelle est de 3,2 % dans les campagnes et de 4,5 % en ville. Les mauvaises conditions de vie font que l'espérance de vie n'est que de 50,6 ans pour les hommes et 52,4 pour les femmes. La répartition de la population du Bénin présente des disparités régionales. D'une manière générale, on note une très forte concentration de la population béninoise sur les formations sédimentaires côtières dans la zone climatique guinéenne où, sur une superficie d'à peine 10 % du total national, vivent environ 60 % de la population. En effet, les densités les plus élevées se situent dans cette partie méridionale dans un éventail de plus de 500 hbts/km². Par contre, l'Atacora au nord dans la zone soudanienne, ne compte que 6 hbts au km². Les 40 % restants occupent les 90 % du territoire national.

Les groupes socio-culturels du Bénin ont engendré des entités linguistiques homogènes dont les plus importantes sont (i) au sud: Adja, Wachi, Fon, Xuéda, Mina, Xwla, Aizo, Toli; (ii) au sud-est: Yoruba et Goun; (iii) : au centre: Mahi et Yoruba; (iv) au nord: Bariba, Fulani, Monkolé, Fulbé, Senka, Hausa, Betammaribè, Waaba, Bèlbèlbè, Natimba, Yowa et Lokpa. Des mouvements migratoires récents ont conduit à l'établissement de quelques dizaines de milliers d'étrangers au Bénin.

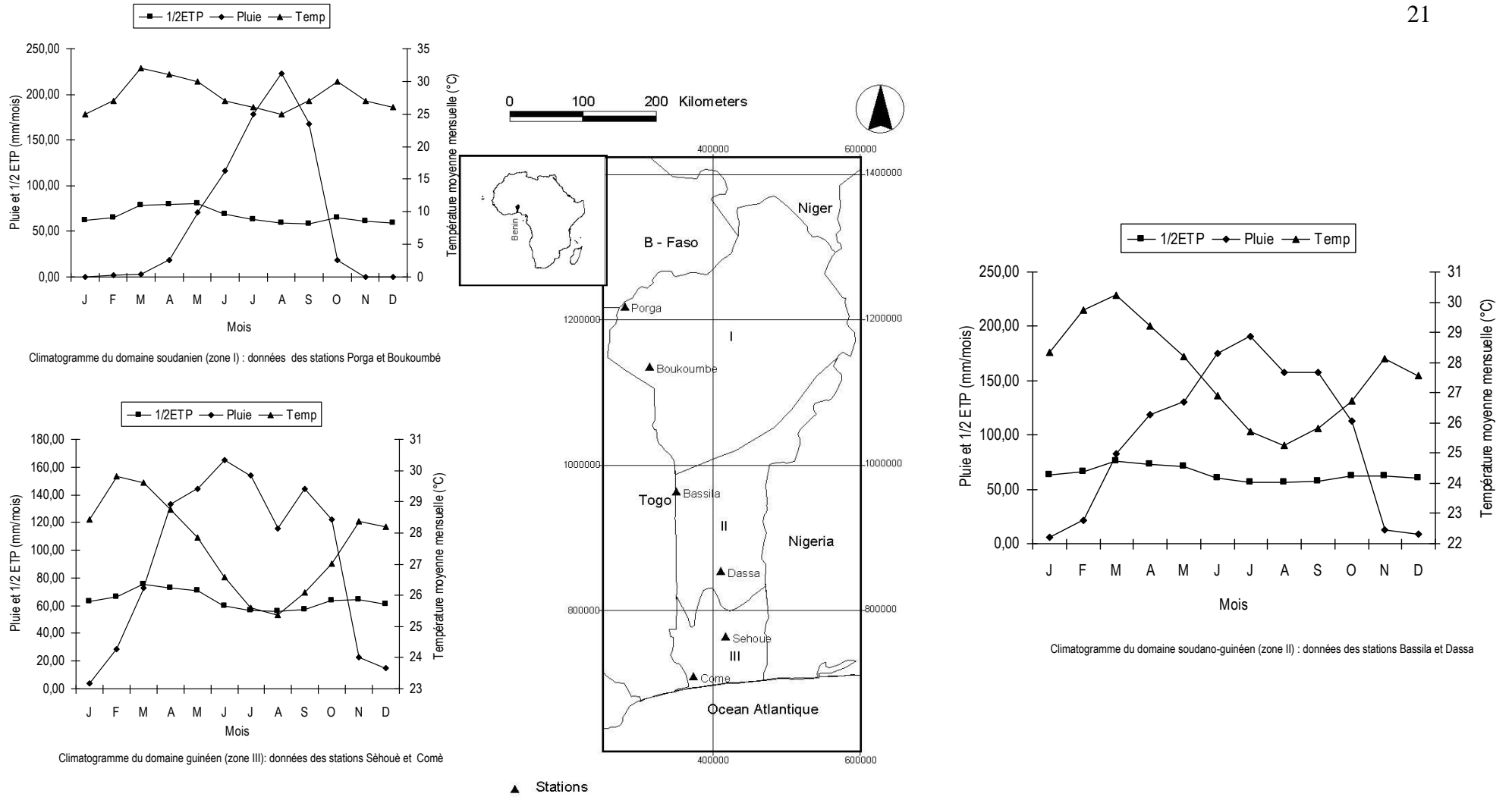


Figure 1: Climatogrammes selon les différentes zones climatiques

– Chapitre I –
Aperçu de l'état et des tendances de la diversité biologique, ainsi
que des menaces qui pèsent sur elle

Chapitre I – Aperçu de l'état et des tendances de la diversité biologique ainsi que des menaces qui pèsent sur elle

1.1. Situation générale de la diversité biologique du Bénin

La diversité biologique du Bénin présente une gamme variée d'écosystèmes terrestres et aquatiques ainsi que des espèces et des gènes qui constituent des ressources de base de son développement socio-économique et culturel. Signalons que le phénomène du Dahomey Gap qui est une interruption de la ceinture forestière devant relier les blocs forestiers d'Afrique Centrale et Occidentale imprime une physionomie particulière à la végétation du Bénin surtout celle située dans sa partie Sud. Cette biodiversité offre une gamme de biens et services aux populations locales fortement tributaires de ces ressources. D'où la naissance d'une inquiétude sur la diminution de ces ressources naturelles voire l'extinction de certaines espèces. Dans ce contexte, l'évaluation des différentes tendances relatives à la Diversité Biologique est essentielle pour mettre en place une stratégie globale de conservation conformément aux engagements des parties contractantes, exprimés lors de la 13^{ème} Conférence des Parties de la CBD ratifiée par le Bénin depuis 1992 (article 26 de la Convention et décision VIII/14 de la Conférence des Parties).

Actuellement le Bénin dispose essentiellement de trois catégories d'aires protégées. Il s'agit des réserves de biosphère, des forêts sacrées, des forêts classées. Il existe également des forêts communautaires ou privées mises en défens ainsi que des arboretums. Le tableau 1 fait un récapitulatif de la liste et état des forêts classées, périmètres de reboisement, parcs nationaux et zones cynégétiques des différents départements du Bénin. Comme l'indique le tableau récapitulatif, tous les Départements n'ont pas de Parcs Nationaux, de Zones Cynégétiques et de Périmètres de Reboisement à la fois comme c'est le cas des Départements de l'Alibori et de l'Atacora.. Le Département du Mono ne dispose par ailleurs ni de forêt classée, ni de périmètre de reboisement, ni de parc national, ni de zone cynégétique.

L'agriculture est le moteur de la croissance économique béninoise, caractérisée par la prédominance de petites exploitations agricoles et sa vulnérabilité aux aléas climatiques. Le secteur agricole au Bénin occupe 70% de la population active et contribue pour 39% à la constitution du Produit Intérieur Brut (PIB). Il procure 90% des recettes d'exportation du pays et participe à hauteur de 15 % aux recettes de l'Etat. Cependant, il est peu compétitif du fait des coûts des intrants encore élevés et de sa faible intensification. On y rencontre des cultures vivrières telles que les céréales (maïs, riz, sorgho, mil), les légumineuses (arachide, soja, niébé), les cultures de rente (coton, palmier à huile) et les tubercules (igname, manioc, patate). La superficie cultivée s'élève à 3,02 millions d'hectares, dont 2,75 millions sont des terres arables et 0,27 million des cultures permanentes. Le Bénin possède un immense potentiel en terres agricoles apte à répondre à une agriculture diversifiée. Ainsi, des efforts pour diversifier les autres filières d'exportation sont en cours et devraient à terme atténuer sa fragilité. Les revenus et la productivité sont faibles et la force de travail n'est que partiellement valorisée, ce qui rend très peu compétitifs les produits agricoles.

L'élevage, essentiellement situé dans le nord, tout en étant relativement développé, demeure insuffisant pour faire face aux besoins, d'autant plus que les importations de produits congelés en provenance de l'Union Européenne représentent une très forte concurrence. Il en est de même dans le secteur avicole où les volailles congelées européennes arrivent sur le marché béninois à des prix inférieurs à ceux pratiqués par les producteurs locaux.

En somme le Bénin a une biodiversité très riche mais qui malheureusement est en proie à de nombreuses menaces qui sont essentiellement: la déforestation, les feux de brousse, la pollution des eaux, le braconnage, l'introduction des espèces exotiques envahissantes, le surpâturage.

Tableau 1. Récapitulatif de la liste et état des forêts classées, périmètres de reboisement, parcs nationaux et zones cynégétiques des différents départements du Bénin

DEPARTEMENT S	FORET S	PERIMETRES DE REBOISEMENT	PARCS NATIONAUX	ZONES CYNEGETIQUES	TOTAUX
BORGOU-ALIBORI - Superficies (ha) - nombre de massifs.	824.133 (14)	506 (2)	502.050 (1)	295.050 (2)	1.621.589
ATACORA-DONGA - Superficies (ha) - nombre de massifs	273.364 (12)	1.293 (2)	275.000 (1)	285.000 (1)	834.657
ZOU-COLLINES - Superficie (ha)- nombre de massifs	138.097 (10)	173 (1)			138.270
ATLANTIQUE-LITTORAL - Superficie (ha) - nombre de massifs	13.651 (10)	900 (1)			138.270
OUEME-PLATEAU - Superficies (ha) - nombre de massifs	43.298 (4)	1.290 (1)			44.588
MONO-COUFFO	-	-	-	-	-
TOTAUX : - Superficies (ha) (Nombre de massifs)	1.292.543 (44)	4.162 (7)	777.050 (2)	580.000 (3)	2.653.755 (56)
% de superficie par rapport à la superficie totale du pays	11,48 %	0,04 %	6,90 %	5,15 %	23,56 %

Source : DGFRN (2008)

1.2. Caractérisation des écosystèmes du Bénin

1.2.1. Individualisation écologique des écosystèmes du Bénin

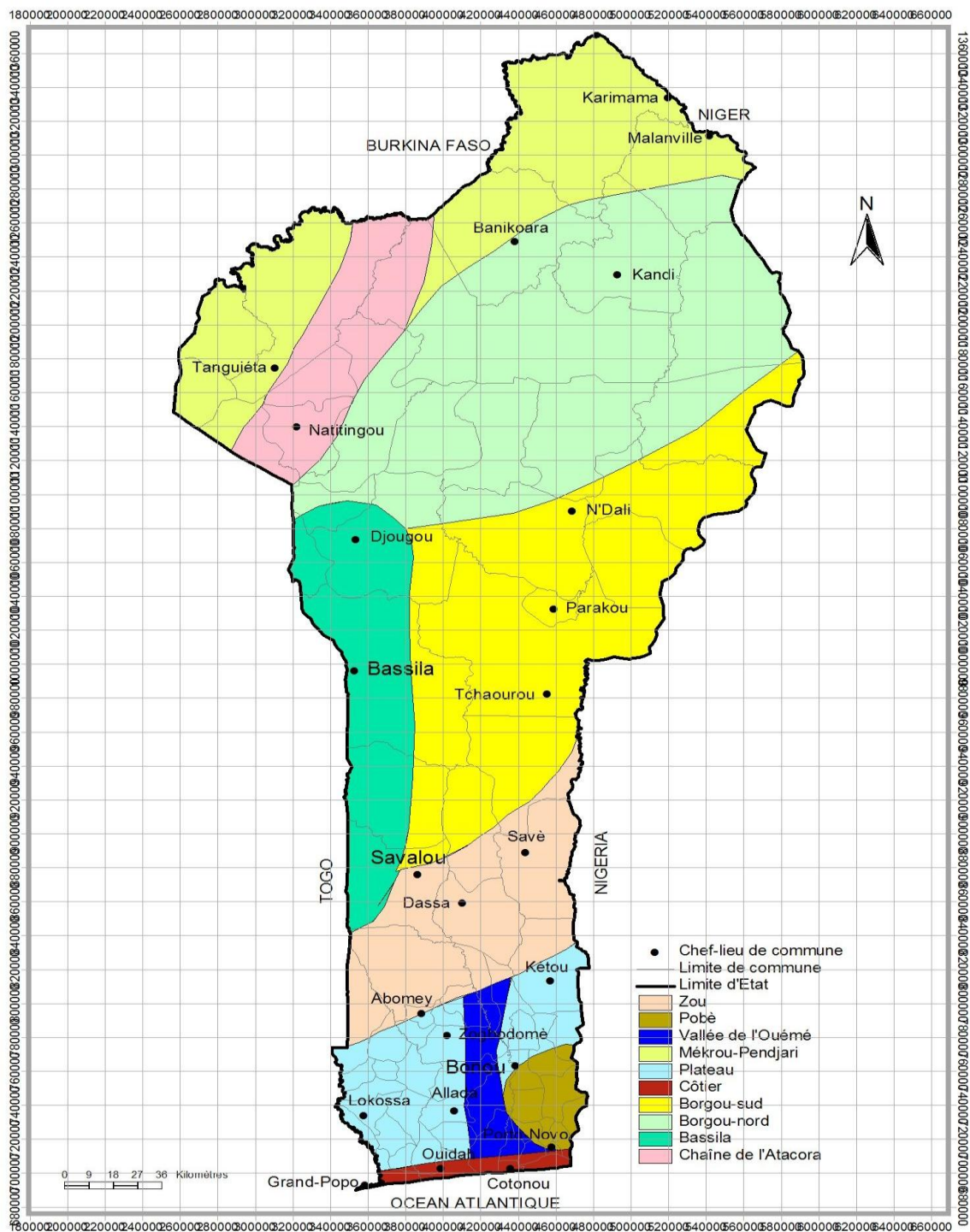
La végétation constitue l'élément physiognomique le plus expressif des écosystèmes. Récemment, une étude basée sur une approche phytosociologique et phytogéographique des formations végétales du Bénin (Adomou, 2005) a permis de différencier 10 grandes régions floristiquement homogènes appelées phytodistricts (figure 2). Le tableau 2 résume les caractéristiques écologiques distinctives des 10 phytodistricts du Bénin.

Tableau 2. Caractéristiques écologiques des phytodistricts du Bénin

ZC	Phytodistricts	Régime pluviométrique	Pluviométrie	Types de sol	Principales formations végétales	Espèces exclusives des phytodistricts
GC	Côtier	Bi	900-1300	Sableux Hallomorphiques, Hydromorphiques	Forêts côtières Mangroves	<i>Syzygium guineense</i> var. <i>littorale</i> , <i>Chrysobalanus icaco</i> subsp. <i>icaco</i> , <i>Diospyros tricolor</i> , <i>Trichoscypha oba</i> <i>Rhizophora racemosa</i> , <i>Avicennia germinans</i>
GC	Pobè	Bi	1200-1300	Ferrallitiques sans Concrétions	Forêts semi-décidues	<i>Strombosia pustulata</i> , <i>Canarium schweinfurthii</i> , <i>Distemonanthus benthamianus</i> , <i>Chytranthus macrobotrys</i> , <i>Coelocaryon preussii</i> , <i>Amphimas pterocarpoides</i> , <i>Euclinia longiflora</i> , <i>Sherbournia bignoniiflora</i> , <i>Hannoa klaineana</i> , <i>Landolphia incerta</i>
GC	Plateau	Bi	900-1100	Ferrallitiques sans Concrétions	Forêts semi-décidues	<i>Celtis mildbraedii</i> , <i>Rinorea brachyptala</i> , <i>Dennettia tripetala</i> , <i>Pouchetia africana</i> , <i>Lasiodiscus mannii</i> , <i>Griфонia simplicifolia</i> , <i>Mansonia altissima</i> , <i>Pterygota macrocarpa</i>
GC	Vallée de l'Ouémé	Bi	1100-1300	Hydromorphiques	Forêts marécageuses Semi-décidues	<i>Syzygium ovariense</i> , <i>Xylopia rubescens</i> , <i>Mitragyna ledermannii</i> , <i>Uapaca paludosa</i> , <i>Rothmannia megalostigma</i> , <i>Nauclea xanthoxylon</i> , <i>Trichlysia reticulata</i> , <i>Harungana madagascariensis</i> , <i>Anthostema aubryanum</i> , <i>Lasiomorpha senegalensis</i> , <i>Cynometra vogelii</i> , <i>Grewia malacocarpa</i> , <i>Grewia barombiensis</i> , <i>Zacateza pedicellata</i> , <i>Eremospatha macrocarpa</i>
GS	Bassila	TUn	1100-1300	Ferrallitiques avec concrétions	Forêts semi-décidues, savanes boisées, forêts ripicoles	<i>Khaya grandifoliola</i> , <i>Aubrevillea kerstingii</i> , <i>Erythrophleum suaveolens</i>
GS	Zou	TUn	1100-1200	Ferrugineux sur roches cristallines	Forêts sèches, savanes boisées Forêts ripicoles	<i>Hildegardia barteri</i> , <i>Eugenia nigerina</i> , <i>Aframomum latifolium</i> , <i>Acrdocarpus smeathmannii</i> , <i>Milletia warneckei</i> var. <i>porphyrocalyx</i>
GS	Borgou-Sud	TUn	1100-1200	Ferrugineux sur roches cristallines	Forêts sèches, savanes boisées, forêts ripicoles	<i>Tetrapleura andongensis</i>
S	Borgou-Nord	Un	1100-1200	Ferrugineux sur roches cristallines	Forêts sèches, savanes boisées Forêts ripicoles	<i>Cordyla pinnata</i> , <i>Trichilia retusa</i> <i>Irvingia smithii</i>
S	Chaîne de l'Atacora	Un	1100-1200	Sols minéraux pauvres	Forêts ripicoles Forêts sèches et savanes boisées	<i>Eriocoelum kerstingii</i> , <i>Broenadia salicina</i> , <i>Uvaria angolensis</i> , <i>Synsepalum passargei</i> , <i>Thunbergia atacoriensis</i> , <i>Chrysobalanus icaco</i> subsp. <i>atacorensis</i> , <i>Garcinia ovalifolia</i> , <i>Gardenia imperialis</i> <i>Haematostaphys barteri</i> , <i>Erythrophleum africanum</i> , <i>Terminalia brownii</i> , <i>Commiphora pedunculata</i> , <i>Bewisia biflora</i> , <i>Trachypogon spicatus</i>
S	Mékrou-Pendjari	Un	900-1000	Ferrugineux avec concrétions sur roches sédimentaires	Savanes arbustives, Forêts sèches Forêts ripicoles	<i>Albizia chevalieri</i> , <i>Balanites aegyptiaca</i> , <i>Güeria senegalensis</i> , <i>Sclerocarya birrea</i> , <i>Cadaba farinosa</i> , <i>Lonchocarpus laxiflora</i> , <i>Grewia flavescens</i> , <i>Acacia seyal</i> <i>Ziziphus spina-christi</i> , <i>Garcinia livingstonei</i>

Bi: Bimodal (2 saisons pluvieuses), **TUn:** Tendance à unimodal, **Un:** Unimodal (1 saison pluvieuse).

ZC: Zones bio-climatiques : GC: Guineo-Congolaise, GS: Transition Guinéo-Soudanienne, S: Soudanienne, **Source :** Adomou (2005)



Source : Adomou (2005)

Figure 2. Carte des districts phytogéographiques du Bénin

1.2.2. Les écosystèmes naturels

1.2.2.1. Caractérisation des écosystèmes naturels

Les écosystèmes du Bénin regroupent plusieurs formations végétales dont les plus perceptibles sont les forêts denses sèches, semi-décidues, les forêts galeries, marécageuses, les forêts claires, les savanes (arborescentes, arbustives, boisées), les savanes marécageuses, les mangroves et les prairies. Les savanes dans leur ensemble sont de loin les formations les plus dominantes au Bénin avec une superficie de 3659020 ha pour les savanes arbustives soit un pourcentage de 32,49 par rapport à la superficie totale du Bénin. La figure 3 indique les superficies des différentes formations écosystémiques du Bénin.

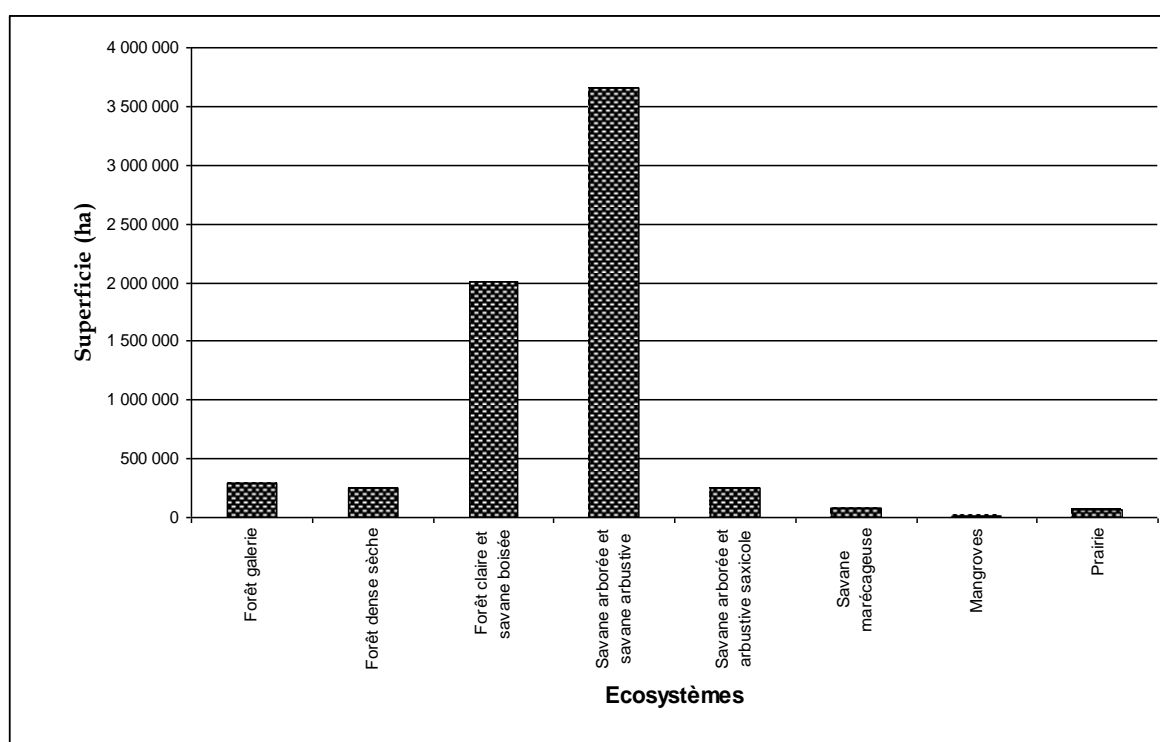


Figure 3. Proportion des différents écosystèmes du Bénin

1.2.2.2. Eléments constitutifs des écosystèmes naturels du Bénin

□ Les champignons

A ce jour, le Bénin ne dispose pas encore d'une liste exhaustive de la biodiversité des champignons. Toutefois, les travaux d'inventaires préliminaires et d'extrapolation basée sur la diversité floristique rapportent une richesse spécifique d'environ 18 000 espèces fongiques dont 20%, soit environ 3600 taxa, seraient constitués de champignons supérieurs (Yorou *et al.* 2007, 2009). Les observations intensives entreprises depuis plus de 10 ans à travers toute l'étendue du territoire national révèlent un taux d'endémisme d'environ 20% à l'échelle nationale. Les espèces Soudano-zambéziennes font environ 15% de la richesse spécifique. Certains habitats présentent à

cet effet des degrés d'endémisme allant jusqu'à 50%, ce qui fait de ces sites des hotspots fongiques exceptionnels.

□ La flore

La rédaction de la flore analytique du Bénin (Akoègninou *et al.* 2006) a permis de recenser 2807 espèces (les espèces cultivées incluses et les Bryophyta non inclus), réparties comme l'indique le tableau 3.

Tableau 3. Caractéristiques numériques de la flore du Bénin

	Familles	Genres
Pteridophyta (non inclus les Briophyta)	19	32
Gymnospermae	4	4
Angiospermae	160	1093
- Monocotyledonae	38	231
- Dicotyledonae	122	862

□ La faune

La capitalisation des études réalisées sur la faune au Bénin a permis de recenser 4378 espèces aussi bien d'invertébrés que de vertébrés répartis dans tous les groupes systématiques (Tableau 4). La faune est essentiellement concentrée dans les aires protégées, notamment dans les parcs nationaux et les réserves de faune. Les classes les plus connues sont celles des Poissons, des Reptiles, des Oiseaux et des Mammifères.

Le Bénin fait partie de l'un des pays africains où les insectes sont très mal connus. L'inventaire des insectes a porté sur plusieurs ordres dont : les coléoptères, les lépidoptères, les hyménoptères, les homoptères, les isoptères, les thysanoptères et les diptères. Les collections entomologiques existent à l'IIITA, à la FSA/UAC, à la FAST/UAC, à l'EPAC/UAC et dans les laboratoires des services agricoles nationaux. La détermination des spécimens est encore en cours dans la plupart des laboratoires notamment à l'IIITA où il existe la plus grande collection du Bénin. On peut retenir que 2732 espèces d'insectes ont été identifiées pour le Bénin (Référence IIITA). En somme, le Bénin, héberge une faune mal connue d'insectes, mais riche et très caractéristique, On note la présence des espèces: *Pseudagrion agnessi*, connus précédemment seulement en Sierra Leone et au Mali, *Leptogomphus minutus* et *Ceriagrion citrinum* précédemment connus seulement avec certitude au Nigeria voisin (Tchibozo, 2004 ; Tchibozo, 2008). Cependant, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour parvenir à une meilleure connaissance de la biodiversité des groupes les moins connus comme ceux des Helminthes, des Nématodes, des Annélides, des Acanthocéphales et des Microsporidies qui sont parasites de divers groupes animaux.

Parmi les vertébrés les poissons sont les plus connues au Bénin avec un total de 629 espèces (Lalèyè 2000; FAO, 2008) suivis des oiseaux pour qui on totalise aujourd'hui près de 570 espèces (Delvingt *et al.*, (1989), Holyoak & Seddon (1990), Dowsett & Forbes-Watson (1993), Claffey (1995, 1997 et 2003), Libois (1995), Adjakpa *et al.* (1996), Cheke (1996), Sinsin *et al.* (1997), Schockert (1998), Jadoul & Libois (1998), Verschueren (1998), Walthert (1998), Loubégnon (2000), Coudjia & Loubégnon (2001 a & b), Loubégnon (2002), Loubégnon (2003), Anciaux (1996, 2000, 2002a, b), Laudelout & Libois (2003), van den Akker (2000 ; 2003), Libois & Laudelout (2004), Libois & Loubégnon (2004), Loubégnon (2006), Loubégnon, *et al.*, (2007 a & b), Balança *et al.* (2007), Loubégnon (2006), Loubégnon, *et al.*, (2008 a & b), Loubégnon, *et al.*, (2009)). Cependant, la faune mammalienne du Bénin est très riche en espèces. Dans ce cadre on dénombre environ 224 espèces réparties en 138 genres et 41 familles (Sinsin et Owolabi, 2001).

Parmi les espèces sauvages semi-domestiquées on dénombre l'aulacode (*Thryonomys swinderianus*), le rat de gambie (*Crycetomys gambianus*), le porc et pic (*Hystrix cristata*). Hormis la difficulté de rassembler ces données très éparpillées dans plusieurs documents, cet inventaire de la faune du Bénin est loin d'être exhaustif, la plupart des groupes étant jusqu'à ce jour très mal connus. Il s'agit essentiellement de l'ensemble des groupes taxonomiques formant l'embranchement des invertébrés.

Mais on peut se réjouir de la présence au sein de la faune béninoise d'une espèce endémique de primate: le singe à ventre rouge (*Cercopithecus erythrogaster erythrogaster*) (Sinsin, 2004). Cependant, signalons ici que le statut endémique de cette espèce reste de plus en plus discutable puisque des prospections au Togo et au Nigeria pays voisins du Bénin ont révélé sa présence. Les grandes espèces de poisson migratrices telles que les baleines du genre Jubarte (*Megaptera novaeangliae*) et les dauphins (*Tursiops truncatus*) sont également présentes dans les eaux océaniques du Bénin.

Tableau 4. Répartition de la diversité faunique du Bénin

Embranchement		Nombre de familles	Nombre de genres	Nombre d'espèces	Espèces menacées vulnérables en danger	Espèces endémiques
Invertébrés →	<input type="checkbox"/> Protozoaires	NS	NS	60	NS	NS
	<input type="checkbox"/> Helminthes	NS	NS	135	NS	NS
	<input type="checkbox"/> Annélides	NS	NS	NS	NS	NS
	<input type="checkbox"/> Mollusques		2	5	NS	NS
	<input type="checkbox"/> Zooplancton	NS	19	17	NS	NS
	<input type="checkbox"/> Arachnides	4	16	28	NS	NS
	<input type="checkbox"/> Myriapodes	2	2	2	NS	NS
	<input type="checkbox"/> Crustacés	7	8	11	NS	NS
	<input type="checkbox"/> Insectes	213	936	2592	NS	NS
Vertébrés →	<input type="checkbox"/> Amphibiens	5	15	17	ND	NS
	<input type="checkbox"/> Reptiles	22	61	75	4	NS
	<input type="checkbox"/> Poissons	99	108	629	43	NS
	<input type="checkbox"/> Oiseaux	81	294	570	16	NS
	<input type="checkbox"/> Mammifères	41	138	224	28	1

NS : Non Signalé ; **ND** : Non Déterminé

1.2.2.3. Etat des éléments constitutifs importants de la diversité biologique

□ Etat de conservation de la diversité fongique

D'après Yorou *et al.* (2007), plus de 15 espèces fongiques sont en danger critique d'extinction au Bénin et les auteurs proposent la forêt galerie de Bassila et celle des chutes de la Kota comme des sites exceptionnels d'intérêts écologiques dont les statuts législatifs et de conservation devraient être renforcés. Treize espèces fongiques sont citées comme vulnérables étant donné qu'elles poussent dans des habitats soumis à un rythme continu de disparition.

□ Etat de conservation de la flore du Bénin

D'après les travaux de Adomou (2005), la flore du Bénin compte une espèce éteinte (*Dodonea viscosa*), 280 espèces menacées de disparition (soit 10% de la flore totale) dont 90% présentent une forte probabilité d'extinction. Au nombre de ces espèces, 19 sont d'intérêt régional pour la conservation et 10 sont sur la liste rouge de l'IUCN. 77% des espèces menacées enregistrées appartiennent au centre d'endémisme du Guinéo-Congolais. Elles se retrouvent essentiellement dans les îlots de forêts denses humides. Les sites les plus riches en «espèces endémiques locales» sont Pobè (17 espèces exclusives), Dangbo (11 espèces exclusives), Ewè (9 espèces exclusives) et Ahozon (8 espèces exclusives). Ces sites qui abritent par ailleurs environ 20% de la flore nationale méritent donc une attention particulière pour la conservation de ces espèces. Le tableau 5 présente les espèces végétales menacées au Bénin et faisant partie de la Liste Rouge de l'IUCN. Les familles des Leguminosae, Rubiaceae, Apocynaceae, Euphorbiaceae, Meliaceae et Annonaceae sont les plus menacées au Bénin (Figure 4). En dépit de la richesse des informations apportées par les travaux de Adomou (2005), il convient de remarquer que comme l'indique par ailleurs l'auteur lui-même, l'approche méthodologique utilisée ne permet pas de faire une bonne appréciation du statut de conservation des espèces soumises à l'exploitation de l'homme à des fins alimentaires, médicinales et/ou socioculturelles et économiques. D'autres travaux notamment ceux de Fandohan (2006) sur l'état des populations de 6 autres espèces médicinales dans la forêt classée des Monts Kouffé ont montré que les populations de *Burkea africana* Hook.f., *Lannea barteri* (Oliv.) Engl., *Lophira lanceolata* Van Tiegh. ex Key, *Maranthes polyandra* (Benth.) Prance et *Parkia biglobosa* (Jacq.) R.Br ex G. Don présentent de faibles capacités de renouvellement et des structures typiques des populations relativement très vulnérables aux pressions anthropiques contrairement aux populations de *Uapaca togoensis* Pax.

Tableau 5. Liste des espèces menacées au Bénin présente sur la Liste Rouge de l'IUCN

N°	Espèces	Familles	Statut IUCN	Statut au Bénin
1	<i>Afzelia africana</i>	Leg. Cesalpiniaceae	VU	EN
2	<i>Encephalartos barteri</i>	Cycadaceae	VU	EN
3	<i>Hallea ledermanni</i>	Rubiaceae	VU	EN
4	<i>Khaya grandifoliola</i>	Meliaceae	VU	EN
5	<i>Khaya senegalensis</i>	Meliaceae	VU	EN
6	<i>Mansonia altissima</i>	Sterculiaceae	EN	CR
7	<i>Milicia excelsa</i>	Moraceae	VU	EN
8	<i>Nesogordonia papaverifera</i>	Sterculiaceae	VU	EN
9	<i>Pierreodendron kerstingii</i>	Simaroubaceae	VU	CR
10	<i>Triplochiton scleroxylon</i>	Sterculiaceae	LC	EN

(CR) En danger critique d'extinction, (EN) En danger, (VU) Vulnérable, (LC) Préoccupation mineure

Source : Adomou (2005)



Figure 4. Répartition des espèces végétales menacées en fonction des familles

□ Etat de conservation de la faune au Bénin

Beaucoup d'espèces de faune (mammifères, reptiles et les oiseaux) du Bénin sont intégralement protégées donc interdites de chasse depuis 1987 (Tablea 6) malgré que la majorité d'entre elles soit classée comme espèce à faible risque ou pas du tout évaluée sur le plan international (IUCN, 2004). Il convient cependant de mettre beaucoup plus l'accent sur le statut actuel de ces espèces au Bénin afin de mieux apprécier les efforts réalisés en terme de conservation de la biodiversité.

En qui concerne les oiseaux, Loubégnon *et al.*, (2009) rapportent que 94 espèces des 570 connues soit 16 % de l'avifaune sont menacées. Dans cette cohorte, un quart environ concerne les espèces des milieux humides dont l'habitat se dégrade dangereusement. Deux cinquièmes sont menacées par la déforestation, particulièrement dans le Sud du Bénin. Les prélèvements directs, que ce soit pour la chasse de subsistance ou 'sportive', soit encore pour le commerce d'oiseaux vivants ou morts concernent un quart des 94 espèces.

Au Bénin, les grands carnivores (*Acinonyx jubatus*, *Panthera pardus*, *Panthera leo*, *Lycaon pictus*) sont classés dans la catégorie des espèces entièrement protégées. C'est le cas du guépard (*Acinonyx jubatus*) dont la densité estimée en 2006 dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari (Berzins *et al.*, 2007) serait comprise entre 0,001 et 0,003 guépards/km², pour un nombre total de guépards compris entre 5 à 13 individus. Les raisons de la faible densité du guépard dans les aires protégées du nord Bénin restent à préciser. Le lycaon (*Lycaon pictus*) fait également partie des espèces de carnivores en danger critique d'extinction au Bénin (Di Silvestre *et al.*, 2003 ; Sogbohossou, 2007). Le lion est classé comme espèce vulnérable au Bénin (Di Silvestre *et al.*, 2004) de même que le léopard (*Panthera pardus*).

Jusqu'à nos jours, les études sur la faune se sont beaucoup plus focalisées sur la grande faune laissant pour compte la petite faune. Les connaissances scientifiques sur ces petits mammifères sont encore maigres en Afrique de l'Ouest et plus spécifiquement au Bénin alors qu'on les retrouve dans presque tous les habitats (les forêts, les savanes, les jachères, les zones humides...). En effet, la plupart des études menées sur la faune au Bénin sont d'ordre général intégrant plusieurs ordres de mammifères (cas des dénombrements et du monitoring), ou abordent l'étude de quelques ordres précis selon leur importance, leur utilité en biomonitoring ou selon l'urgence de la conservation selon les critères de l'IUCN. L'accent est généralement mis sur la grande faune (Di Silvestre, 2004 ; Sogbohossou, 2006), ce qui réduit considérablement les connaissances sur les petits qui du coup ne sont pas intégrés spécifiquement aux plans d'aménagement. Par ailleurs, les mesures de surveillance en vigueur dans les Aires Protégées découragent le braconnage de gros gibiers, et accroissent de ce fait la pression sur les petits animaux dont la taille favorise le

transport des espèces tuées à l'insu des gardes faunes. Fort de ce constat, les plus grandes menaces qui pèsent sur les petits mammifères au Bénin varient en fonction du type d'habitat mais restent en priorité la destruction massive de leur milieu de vie, les prélèvements abusifs à des fins alimentaires, médicinales et surtout mythiques et aussi le manque de données pouvant permettre une prise de décision de conservation durable de ces espèces.

Tableau 6. Espèces de la faune intégralement protégée au Bénin et leur statut légal international (UICN, CITES)

Espèces	Statut légal		
	Au Bénin 1987*	International	
		UICN	CITES
Mammifères			
<i>Loxodonta africana</i>	A	Menacé d'extinction	I
<i>Trichechus senegalensis</i>	A	Vulnérable	II
<i>Hyemoschus aquaticus</i>	A	Faible risque	I
<i>Damalscus korrigum</i>	A	Vulnérable	II
<i>Limnotragus spekei</i>	A	Vulnérable	I
<i>Bocoercus euryceros</i>	A	Faible risque	II
<i>Cephalophus sylvicultor</i>	A	Faible risque	-
<i>Gazella rufifrons rufifrons</i>	A	Vulnérable	-
<i>Acinonyx jubatus</i>	A	Menacé d'extinction	I/II
<i>Panthera pardus</i>	A	Menacé d'extinction	I/II
<i>Panthera leo</i>	A	En danger	I/II
<i>Lycan pictus</i>	A	En danger	I
<i>Orycteropus afer</i>	A	Non Evalué	-
<i>Perodicticus potto</i>	A	Faible risque	-
<i>Colobus polikomus vellarousus</i>	A	Non Evalué	-
<i>Erythrocebus patas patas</i>	A	Non Evalué	-
<i>Procarvia capensis</i>	A	Faible risque	-
<i>Manis tricuspis</i>	A	En danger	II
<i>Cephalophus dorsalis</i>	A	Non Evalué	-
Reptiles			
<i>Crocodylus niloticus</i>	A	Faible risque	-
<i>Crocodylus cataphractus</i>	A	Faible risque	-
<i>Osteolamus tetraspis</i>	A	Vulnérable	I
<i>Chelonia mydas</i>	A	En danger	-
<i>Eretmochelys imbricata</i>	A	En danger critique	-
<i>Lepidochelys olivacea</i>	A	Vulnérable	-
<i>Dermochelys coriacea</i>	A	En danger critique	-
<i>Python sebae</i>	A	Non Evalué	II
<i>Python regius</i>	A	Non Evalué	II
Oiseaux			
<i>Trigonoceps occipitalis</i>	A	Vulnérable	-
<i>Gyps africanus</i>	A	Faible risque	-
<i>Necrosyrtes monachus</i>	A	Faible risque	-
<i>Torgos tracheliotus</i>	A	Vulnérable	-
<i>Lissotis melanogaster</i>	A	Faible risque	-
<i>Neotis denhami</i>	A	Faible risque	-
<i>Eupodotis senegalensis</i>	A	Faible risque	-
<i>Plegadis falcinellus</i>	A	Faible risque	-
<i>Bostrychia hagedash</i>	A	Faible risque	-
<i>Threskiornis aethiopicus</i>	A	Faible risque	-
<i>Leptoptilos crumeniferus</i>	A	Faible risque	-
<i>Balearica pavonina</i>	A	Faible risque	-
<i>Ephippiorhynchus senegalensis</i>	A	Faible risque	-
<i>Sagittarius serpentarius</i>	A	Faible risque	-
<i>Ciconia episcopus</i>	A	Faible risque	-

I : Annexe I du CITES (espèces menacées d'extinction immédiate par le commerce)

II : Annexe II du CITES (espèces menacées risquant l'extinction)

* A : Classe A ou espèces intégralement protégées au Bénin (loi n°87-014 du 21 septembre 1987 ordonnance n°4 du 16 janvier 1968)

1.2.2.4. Tendence évolutive des écosystèmes naturels

□ Dynamique des écosystèmes du Bénin de 1995 à 2006

De 1995 à 2006, il a été observé une régression significative des formations naturelles au détriment des formations anthropiques (figures 5 et 6 ; tableau 7 : Orekan, 2008). Les savannes arbustives et arborées (30%) et les forêts claires et savanes boisées (22%) sont les écosystèmes qui ont subi le plus de dégradation de 1995 à 2006 et de ce fait ont contribué le plus à la dynamique de l'occupation du sol au Bénin (tableau 7).

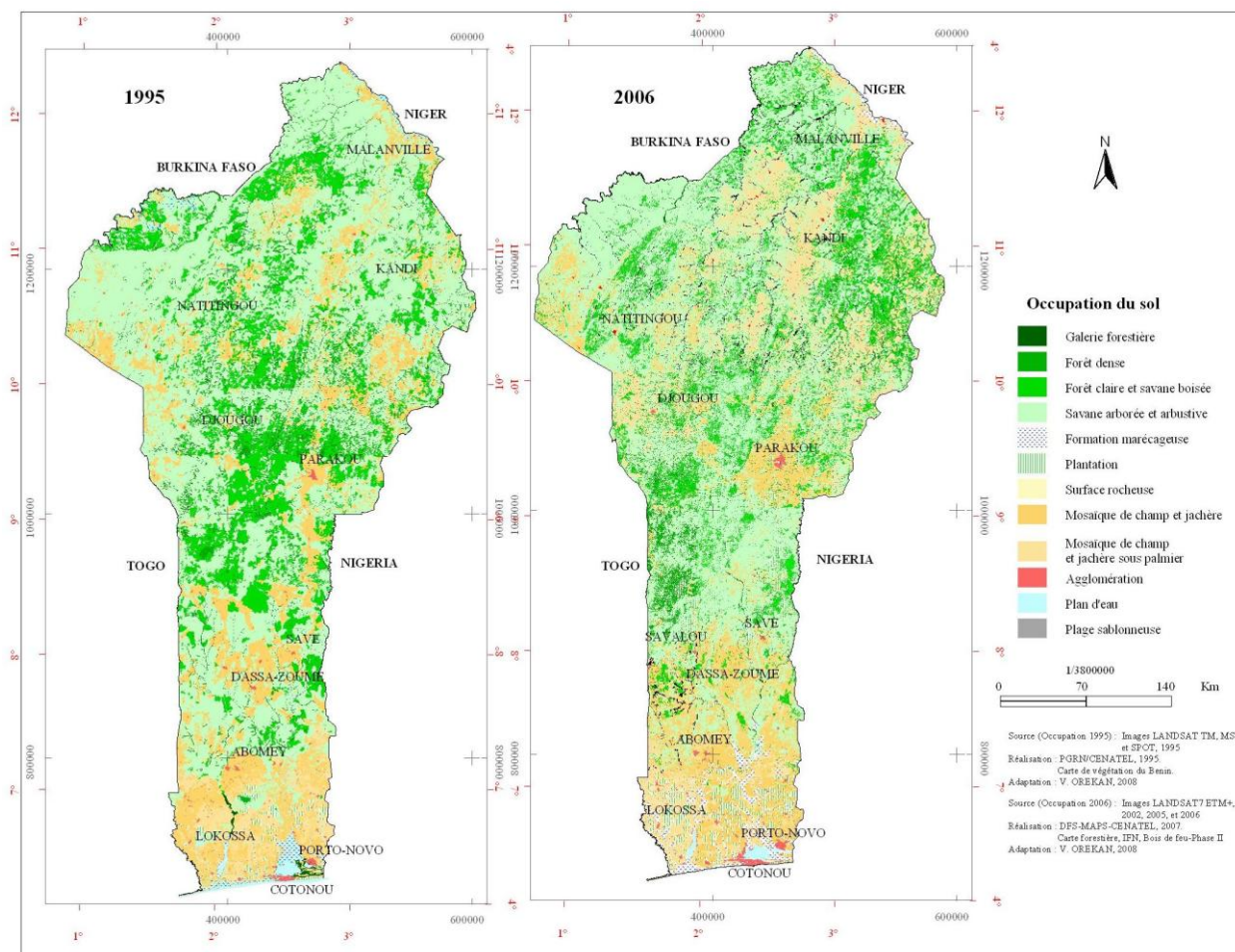


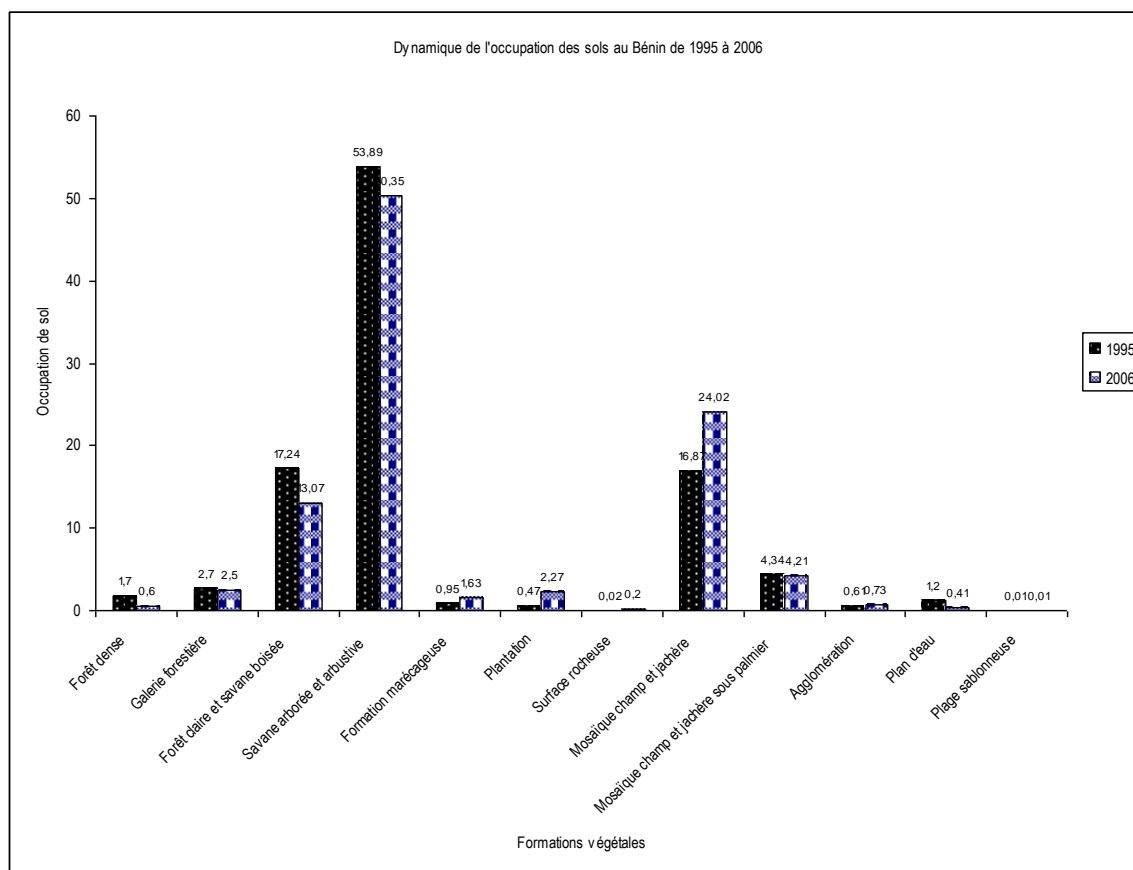
Figure 5. Dynamique de l'occupation du sol du Bénin entre 1995 et 2006

Source : Orekan (2008)

Tableau 7. Dynamique de l'occupation du sol au Bénin : états 1995 et 2006

Unité d'occupation du sol	Occupation 1995		Occupation 2006		Evolution 1995-2006	
	Superficie (Ha)	Superficie (%)	Superficie (Ha)	Superficie (%)	Superficie (Ha/an)	Superficie (%)
Forêt dense	210322,24	1,70	68652,13	0,60	-12879,10	5,06
Galerie forestière	332928,89	2,70	288044,10	2,50	-4080,43	1,60
Forêt claire et savane boisée	2128963,64	17,24	1507343,34	13,07	-56510,94	22,20
Savane arborée et arbustive	6654018,78	53,89	5807711,23	50,35	-76937,05	30,23
Formation marécageuse	117445,96	0,95	188245,90	1,63	6436,36	2,53
Plantation	58058,19	0,47	262210,95	2,27	18559,34	7,29
Surface rocheuse	2140,18	0,02	23416,72	0,20	1934,23	0,76
Mosaïque champ et jachère	2083441,32	16,87	2771390,77	24,02	62540,86	24,57
Mosaïque champ et jachère sous palmier	535803,00	4,34	485624,14	4,21	-4561,71	1,79
Agglomération	74857,89	0,61	84702,33	0,73	894,95	0,35
Plan d'eau	148376,39	1,20	47448,83	0,41	-9175,23	3,60
Plage sablonneuse	782,99	0,01	860,17	0,01	7,02	0,00
Total	12347139,47	100,00	11535650,61	100,00		100,00

Source : Orekan (2008)

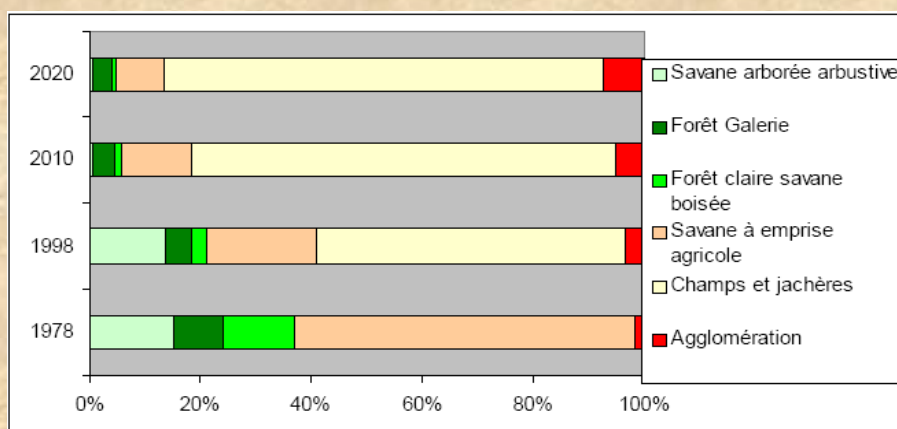
**Figure 6.** Dynamique de l'occupation du sol et de l'utilisation des terres entre 1995 et 2006.

Par ailleurs, Codjia et Gnagna (1993) ont spécifiquement abordé l'impact de la pression humaine sur la dynamique des paysages végétaux des forêts classées au centre du pays. Ils ont constaté que

la superficie des formations denses diminue au profit de celle des formations claires, des jachères et des espaces cultivés. Le département des Collines, devenu un lieu d'accueil de beaucoup de colons agricoles, est actuellement en proie à des pratiques culturales et à des formes d'utilisation des ressources végétales et animales peu respectueuses de l'environnement. L'évolution régressive des écosystèmes naturels au profit de ceux anthropisés est un constat général à l'échelle du pays. L'encadré 1, en fait une étude de cas.

Encadré 1. Etude de cas : Dynamique de l'occupation des terres dans le département des collines (Centre Bénin)

Une étude de cas sur la dynamique de la modélisation de l'occupation des sols dans le département des collines (Oloukoï, 2007) traduit l'évolution des catégories d'occupation des terres dans le temps et dans l'espace est projetée à l'horizon 2010 et 2020 sur la base des changements actuels et des probabilités déterminées dans le département des collines au centre du Bénin (figure 7.). L'analyse de cette projection révèle, qu'à l'horizon 2010 et 2020, pendant que les agglomérations ainsi que les champs et les jachères s'étendent, les forêts claires et les savanes boisées, de même que les forêts galeries, les savanes arborées arbustives ainsi que les savanes à emprise agricole connaîtront une forte régression. Les prochains changements qui s'observeront en matière d'occupation des terres, se feront aux dépens des espaces forestiers et au profit des espaces agricoles et des agglomérations. La tendance évolutive des espaces agricoles provient tant de la place de choix accordée à l'agriculture dans l'économie du secteur d'étude que des migrations rurales enregistrées. Avec cette tendance, les terres se feront rares et la concentration s'orientera vers des terres hydromorphes à l'exemple des bas-fonds, autrefois considérées comme des espaces marginaux.



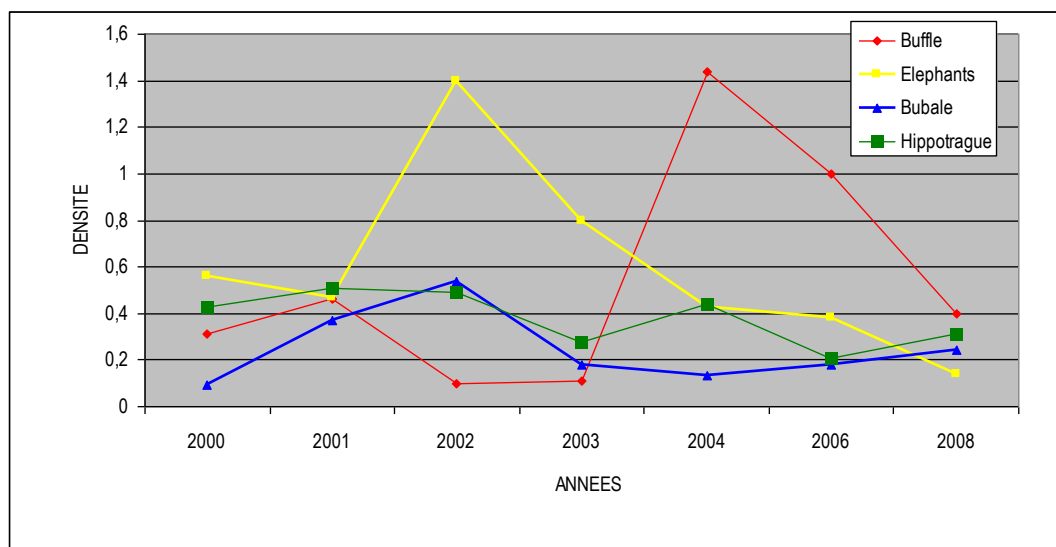
Source : Oloukoï, 2007

Figure 7. Évolution de l'occupation des terres à l'horizon 2010 et 2020 dans les départements des collines.

□ **Dynamique des populations des grands mammifères dans les aires protégées du Bénin**

Les troupes de buffle, éléphants, koba et de bubales sont les plus fréquents et abondants dans les parcs nationaux du Bénin (Sinsin *et al.*, 2006). Les densités de ces quatre principales espèces varient grandement dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari (Figure 8). La densité de l'éléphant a diminué de 37%, ceci en accord avec la diminution de l'abondance. La diminution de

la densité des éléphants, observée depuis 2004, ramène la population à un effectif le plus faible jamais observé. Comme l'éléphant, la population de buffles connaît une suite dans la régression de densité amorcée depuis 2004. En 2008, la régression est encore plus importante et est de 40%. Cette régression doit être principalement due à l'émigration des animaux pour aller coloniser des aires contiguës (Arly, W) dont la gestion a été améliorée ces dernières années et dont le taux de charge est beaucoup moins élevé que celui dans la Pendjari. Quant à l'hippotrague et le bubale, leur densité a augmenté depuis 2006. La population de bubale qui avait une densité régressive depuis 2002 a connu une augmentation de 33% de sa densité de 2006 à 2008 tandis que celle de l'hippotrague augmente de 48% de 2006 à 2008. Ces deux espèces de grande antilope (hippotrague et bubale) présentent plutôt un accroissement régulier de leurs populations depuis 2004 pour justifier de la bonne qualité de conservation de la Réserve de Biosphère de la Pendjari. Ce constat est bien justifié par l'abondance soutenue des espèces de tailles moyenne et petite (cobs, redunca, ourébis et céphalophes). Egalement, les rapports de tourisme de vision montrent que les grands prédateurs (lion, hyènes, guépard, lycaon) sont de plus en plus observés dans la réserve, ce qui veut dire que la disponibilité en proies leur est satisfaisante. Or ces proies maintiennent une biomasse quasi constante qui sous-entend un certain équilibre proies-prédateurs. Par ailleurs, les gestionnaires de la Réserve de Biosphère de Pendjari modulent bien les quotas en fonction de divers objectifs et en partie sur la base des résultats des dénombrements. Les quotas réalisés restent en général, quelle que soit l'année, inférieurs à ceux prévus. Les effectifs d'espèces abattues sont donc faibles en terme quantitatif pour toutes les espèces. Toutefois, le prélèvement des meilleurs géniteurs porteurs risque d'avoir des effets indirects pervers sur le taux de natalité et de mortalité naturels.



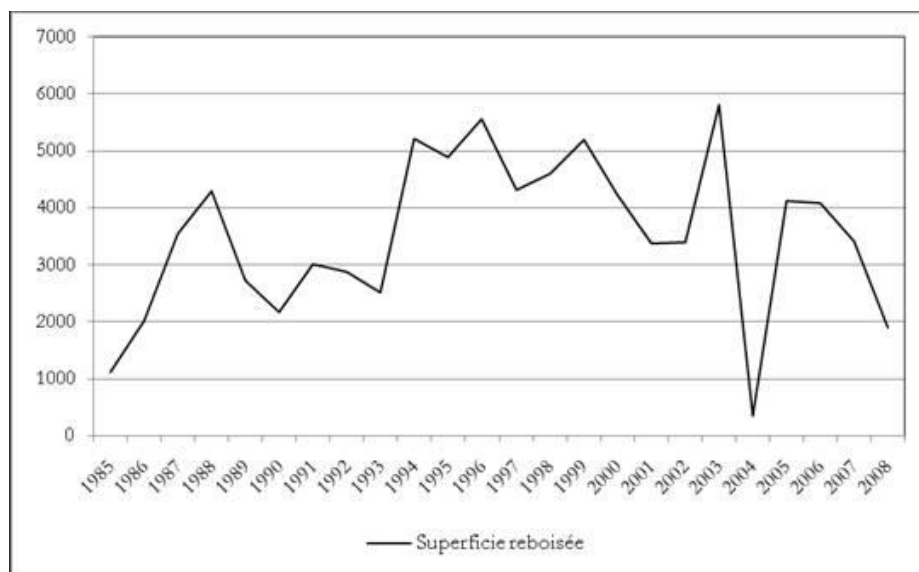
Source : Sinsin *et al.*, 2008

Figure 8. Evolution de la densité de quelques espèces de 2000 à 2008 dans la RBP

1.2.3. Les écosystèmes artificiels

La figure 9 montre l'évolution des superficies reboisées de 1985 à 2008 (DGFRN, 2008). On note une tendance en dents de scies de la superficie reboisée. Ceci dénote de l'effort conjugué de reboisement consenti par les différents acteurs à l'échelle nationale. Cependant, il reste l'élaboration et la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi et d'assurance de la durabilité de

l'action en tenant compte des diverses contraintes d'ordre socioéconomique, politique et environnementales.



Source : DGFRN (2008)

Figure 9. Tendence des superficies reboisées au Bénin

1.2.4. Les écosystèmes agricoles

1.2.4.1. Etat des écosystèmes agricoles

Le Bénin est subdivisé en huit zones agro-écologiques et regorge d'une riche biodiversité agricole offrant des opportunités d'activités très variées. Les principales productions vivrières permettent de couvrir globalement les besoins alimentaires, mais restent encore largement en deçà des potentialités offertes par les conditions écologiques du pays. Par ailleurs, pour éviter les risques associés à l'homogénéisation de l'agriculture (coton et maïs), la diversification agricole est devenue une priorité nationale (MAEP, 2008).

La figure 10 résume la situation du Bénin en 2008 par rapport à production agricole. La production de tubercules et des racines domine largement avec une quantité de production estimée à 4595700 tonnes en 2008 (Zougrana *et al.*, 2008). Les productions céréalières, industrielles, maraîchères et légumineuses sont respectivement estimées à 1298100, 537200, 306050, 238500 tonnes en 2008.

En ce qui concerne l'élevage, les statistiques existent pour l'année 2008 sur la taille du Bétail (figure 11). Les volailles sont les plus nombreuses et sont estimés à 19153000 têtes suivi des ovins/caprins (2265000 têtes), des bovins (1905000 têtes) et les porcins (341000 têtes).

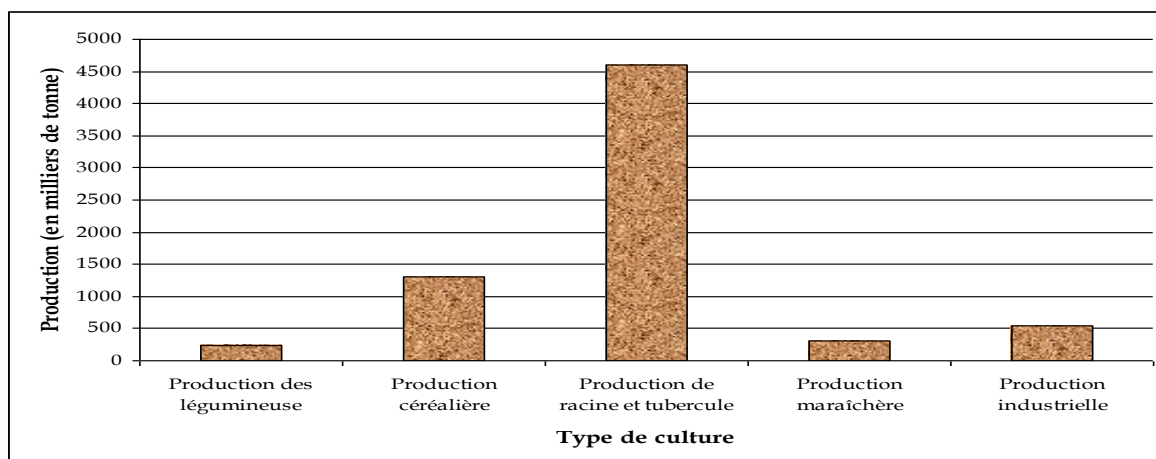
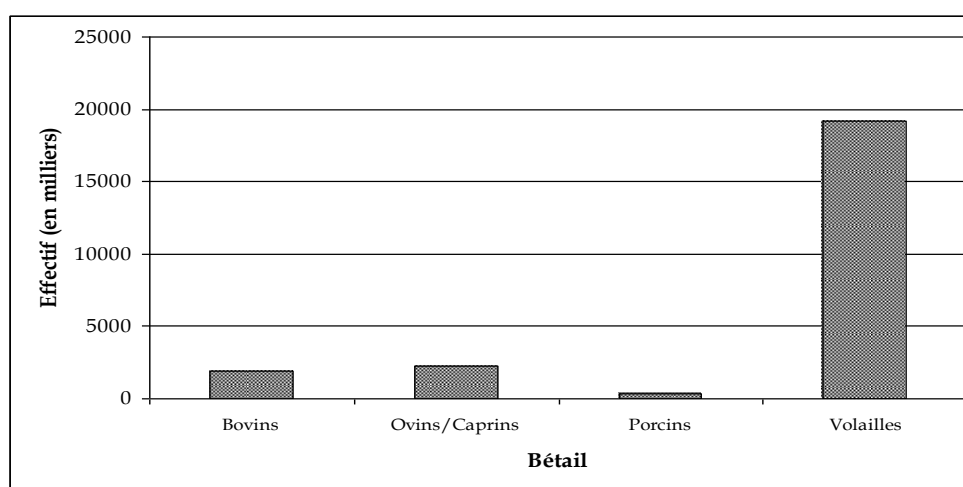


Figure 10. Production en milliers de tonnes en 2008 des principaux types de cultures au Bénin



Source : Direction de l'Élevage

Figure 11. Effectif du bétail (bovins, Ovins/caprins, porcins, volailles) pour l'année 2008

1.2.4.2. Tendence des écosystèmes agricoles

L'agriculture béninoise est essentiellement une agriculture de subsistance presque exclusivement pluviale. C'est une agriculture extensive et itinérante sur brûlis qui empiète d'année en année sur la couverture forestière nationale. Elle laisse derrière elle des écosystèmes anthropisés allant des parcs arborés aux jachères. La superficie cultivée s'élève à 3,02 millions d'hectares, dont 2,75 millions sont des terres arables et 0,27 million des cultures permanentes. La plupart des cultures ont connu un taux d'augmentation de leur production entre 2007 et 2008 (figure 12). Le riz à lui seul enregistre un taux d'augmentation de 36 %, vient ensuite le coton (21,5%), Manioc (15 %), le sorgho (13%), Maïs (11%), Igname (7%), pomme de terre (3%) et patate douce (2,4%).

En ce qui concerne le secteur de l'élevage la tendance du taux d'augmentation est moins légère comparativement à la production agricole. La figure 13 montre la tendance évolutive en milliers de tonne de viande produite pour 6 animaux domestiques ou semi domestiques. Les bovins fournissent la majeure partie de la viande consommée au Bénin et ont connu ces quatre dernières années un accroissement de plus de 2,6 %. Après les bovins, la volaille joue un rôle primordial dans l'alimentation des populations locales suivis des ovins/caprins, porcins. Ensuite viennent les élevages non conventionnelle comme la cuniculture et l'aulacodiculture.

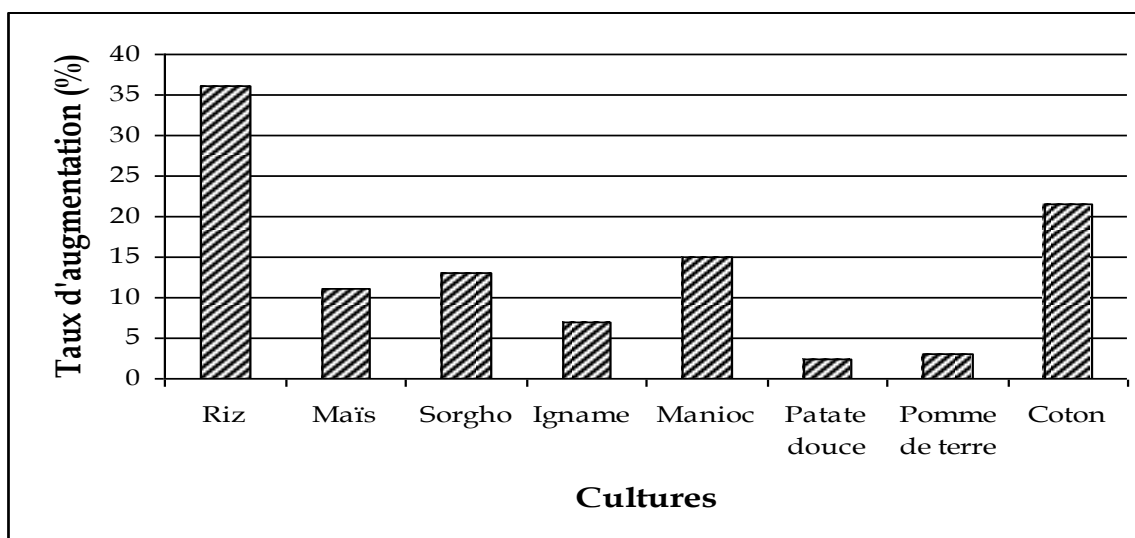
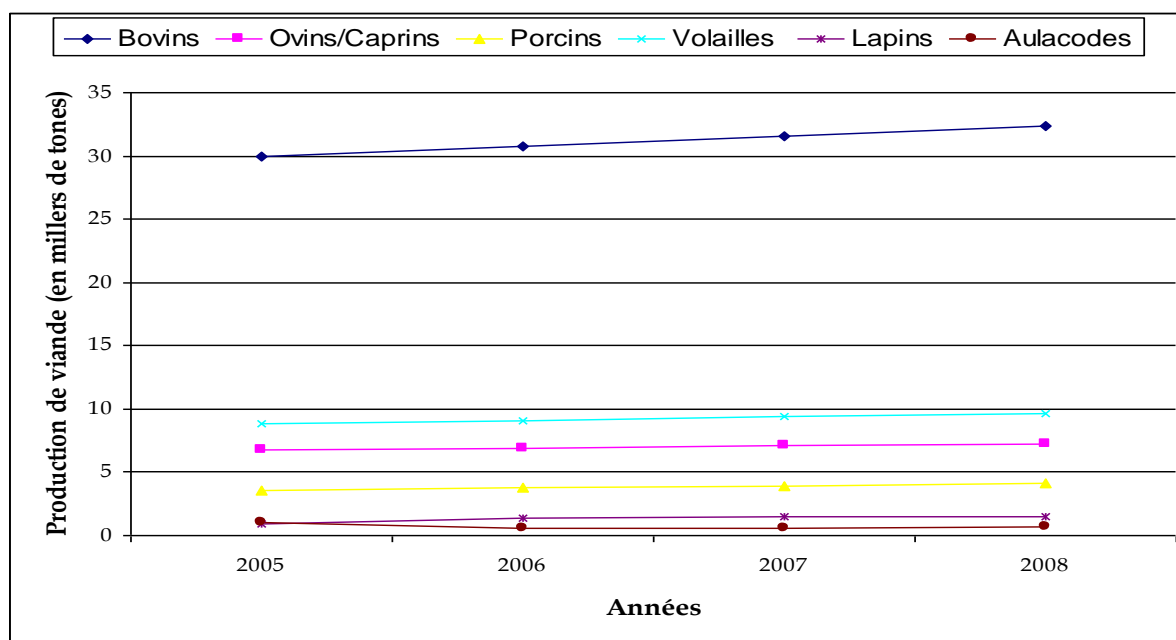


Figure 12. Indication des taux d'augmentation de certaines cultures au Bénin entre l'année 2007 et 2008



Source : Direction de l'Élevage



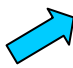
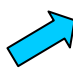




Figure 13. Tendence évolutive en milliers de tonne de viande produite par 6 animaux domestiques ou semi domestiques du Bénin.

1.3. Importance des éléments constitutifs de la biodiversité du Bénin pour la population

L'importance de la diversité n'est plus à démontrer en ce sens qu'aujourd'hui dans le monde, les ressources biologiques représentent au moins 40% de l'économie mondiale et 80% des besoins des pauvres. Par ailleurs, plus grande est la diversité de la vie, plus forte est la probabilité de découvertes médicinales, de développement économique et d'adaptation aux nouveaux défis tels que les changements climatiques. L'importance écologique de la diversité biologique réside dans son rôle de maintien des écosystèmes. Dans le domaine des savoirs traditionnels et de la biodiversité, les espèces sauvages et les habitats naturels continuent de contribuer à la sécurité

alimentaire des ménages dans de nombreuses parties du monde. Au Bénin, 80% de la population vivent en milieu rural et dépendent pour leurs besoins vitaux de l'exploitation des ressources de l'environnement, en particulier celles de la diversité biologique. Malheureusement, ces ressources font l'objet de fortes pressions avec pour conséquence leur dégradation continue. Le tableau 8 fait le point sur le degré d'exploitation et celui des impacts sur la biodiversité des quatre principaux types d'utilisation de la diversité biologique au Bénin.

Tableau 8. Indication sur les degrés d'exploitation et d'impact des quatre principaux types d'utilisation de la diversité biologique au Bénin

Formes d'utilisation	Degré d'exploitation	Degré d'impact sur la biodiversité
Utilisations alimentaires		
Utilisations médicinales		
Utilisations comme fourrage		
Utilisations comme bois énergie		

Légende :



(↑) : Très fort



(↘) : Faible



(→) : Moyen



(↗) : Fort

1.4. Les principales menaces pesant sur la gestion durable des ressources naturelles au Bénin

Les principales causes de l'érosion de la diversité biologique sont essentiellement dues à la destruction des habitats et à la surexploitation de la flore et de la faune terrestres et aquatiques liées aux activités de développement etc. Ces activités anthropiques menaçant la biodiversité du Bénin sont resumées dans le tableau 9 avec quelques indices de menaces dans chaque secteur identifié ainsi que degré de menace.

Tableau 9. Récapitulatif des principales menaces pesantes sur la diversité biologique du Bénin

Causes de la dégradation de la Biodiversité	Quelques indices de menaces	Degré
Pratiques agricoles	Défrichements, abattage des arbres et puis du brûlis, du développement de la culture cotonnière, culture attelée, de l'élevage, des feux et de l'exploitation forestière	+++
Surexploitation des ressources forestières	Au total, plus de 85% des consommations annuelles d'énergies domestiques sont fournies par le bois énergie	+++
Elevage et transhumance	La seule partie du Parc W regroupait environ 20000 têtes de bœufs lors du dénombrement de la faune en 2003 (Luso Consult, 2000)	++
Surexploitation des	La diminution de la taille des prises et la raréfaction	+++

Causes de la dégradation de la Biodiversité	Quelques indices de menaces	Dégré
ressources halieutiques	accélérée des populations observées dans toutes les pêcheries indiquent que les exploitants sont allés au-delà du rendement maximum supportable.	
Braconnage de la faune dans les aires protégées	Il n'est pas rare, pour ne pas dire "habituel", que des pisteurs et des guides de chasse du Bénin rencontrent des lions avec des collets autour du cou ou autour d'une patte (Galhano Alves & Harouna, 2005).	++
Pollutions et les nuisances	Depuis les années 80, plusieurs milieux aquatiques du Bénin sont envahis par plusieurs espèces de végétaux aquatiques, principalement <i>Pistia stratiotes</i> (laitue d'eau), <i>Eichhornia crassipes</i> (jacinthe d'eau) et <i>Salvinia nymphaeifolia</i> (fougère d'eau). C'est le cas notamment de la lagune du Lac Nokoué, Ahémé,... etc. qui sont envahis par ces végétaux.	++
Perturbations climatiques	La situation climatique se caractérise par l'irrégularité, l'arrivée tardive, la fin précoce ou tardive des pluies avec un dessèchement des cours d'eau.	++
Faiblesse du cadre juridique et institutionnel	Sur le plan institutionnel, il se pose un problème d'organisation, d'information, de communication et de développement de stratégies applicables et régulièrement actualisés aux contextes évolutifs de la biodiversité.	+

*+ : moyen ; ++ : élevé ; +++ : très élevé

1.5. Evaluation sommaire de l'aperçu et de l'état des connaissances sur la diversité biologique du Bénin

La connaissance limitée du potentiel des espèces végétales et animales sauvages ou de leur dynamique ne favorise pas la bonne compréhension des menaces qui pèsent sur la faune et la flore ou leur utilisation rationnelle. Cette situation a accéléré la dégradation des ressources forestières et de la biodiversité au Bénin. La gestion des ressources forestières est fortement limitée par l'insuffisance de la recherche, notamment en matière de reboisement (choix des espèces, faible utilisation des espèces locales, qualité des semences, utilisation limitée des biotechnologies, gestion inadéquate des plantations). Les techniques de récolte non durables des produits forestiers non ligneux, ainsi que les difficultés de conservation de ces produits et l'insuffisance de l'organisation des marchés ont également des répercussions sur le renouvellement des ressources forestières. Les efforts de conservation de la diversité biologique sont plus orientés dans les zones de haute concentration que sont les aires protégées (la définition de l'UICN des aires protégées est très similaire à celle des zones classées qui constituent le domaine forestier de l'Etat, tel que défini par le Code forestier). Une quantité non négligeable des espèces se trouve cependant hors des zones forestières mais dans les zones de terroir. Des mesures additionnelles telles que les barrières physiques (clôtures) ou bien des accords avec les communautés locales (conventions et/ou chartes locales) sont nécessaires pour protéger cette biodiversité.

1.6. Tendances évolutives de la diversité biologique au regard du scénario Alafia 2025 du Bénin

Le Bénin a élaboré depuis 2000 sa stratégie de développement prospectif à long terme. Ce document retrace pour le Bénin quatre grands scénarios de développement d'ici à l'horizon 2025. Il s'agit de :

- N° 1 : Scénario Alafia : *Scénario de prospérité et de bonheur partagé*
 N°2 : Scénario Alodokpo : *Scénario d'espoir, ni trop optimiste, ni trop pessimiste*
 N°3 : Scénario Afafa : *Scénario pessimiste mais qui comporte une légère lueur d'espoir*
 N°4 : Scénario Wahala : *Scénario catastrophique où tous les paramètres sont fortement alarmistes*

Nous analyserons ici l'évolution probable de la diversité biologique au regard du scénario Alafia qui semble la plus plausible et sur laquelle le Bénin a bâti sa vision de développement à l'horizon 2025.

Dans ce scénario, le niveau de développement espéré en 2025 pour le Bénin est :

- Taux de croissance économique: 12,4 %
- Taux d'investissement en capital physique: 27,7 %
- Taux d'investissement en capital humain: 7,1 %
- Taux d'accroissement des exportations: 25,6 %

L'atteinte de la croissance économique espérée en 2025 passe forcément par l'utilisation des ressources biologiques et génétiques du pays. Les principaux réservoirs de ces ressources sont les écosystèmes terrestres (forêts, savanes, etc.) et les écosystèmes aquatiques (lacs, lagune, fleuve mer, etc).

L'agriculture étant le premier moteur de l'économie béninoise, le développement économique du Bénin en 2025 ne se fera pas sans une contribution remarquable de ce secteur. En dépit des efforts de modernisation entreprise jusque là, l'agriculture béninoise garde un caractère extensif et est citée comme une menace majeure à la conservation de la diversité biologique. En effet, du fait des nouveaux déboisements, le Bénin perd environ 60 000 ha de forêts (réservoir de la diversité biologique) par an soit un taux annuel de déforestation évalué à 1,2 %. A ce rythme, si la politique agricole n'est pas orientée vers l'intensification agricole et le développement d'une politique d'amélioration de la fertilité du sol, le Bénin pourrait perdre en superficie plus du quart de ces réservoirs de diversité biologique. Ce qui engendrait une perte conséquente de nombreux gènes, nombreuses espèces animales, végétales et fongiques et de nombreux habitats.

Le tableau 10 présente l'évolution possible de la diversité biologique en fonction de trois situations d'ici à l'an 2025. Les trois situations possibles sont :

Situation verte: C'est la situation basée sur l'hypothèse que tout en assurant l'atteinte vers l'objectif Alafia 2025, le Bénin adopte une politique de conservation et d'utilisation rationnelle de ces ressources biologiques

Situation jaune: C'est la situation basée sur l'hypothèse que tout en assurant l'atteinte vers l'objectif Alafia 2025, le Bénin adopte une politique mitigée par rapport à la conservation et à l'utilisation rationnelle de ces ressources

Situation rouge: C'est la situation basée sur l'hypothèse que tout en assurant l'atteinte vers l'objectif Alafia 2025, le Bénin adopte une politique de destruction et de gaspillage de ces ressources biologiques.

Tableau 10. Situation et tendance évolutive de la biodiversité du Bénin

Situation 1	Caractéristiques de la situation	Tendance évolutive de la diversité biologique
Verte	Le Bénin adopte une politique de conservation et d'utilisation rationnelle de ces ressources biologiques <ul style="list-style-type: none"> - Respect des lois et politiques nationales en matière de conservation biologique - Respect des conventions et accords internationaux en matière de conservation biologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Les superficies actuelles des écosystèmes biologiques sont conservées. - De nouvelles réserves biologiques sont créées et gérées de façon efficace. - Les pressions et menaces sur les ressources biologiques sont maîtrisées. - Les éléments constitutifs de la diversité biologique (gènes, espèces, écosystèmes) sont connus à 95 %. - L'exploitation des ressources biologiques contribue pour plus de 60 % à la formation du produit intérieur brut. - Les capitaux générés par l'exploitation des ressources biologiques sont équitablement répartis au niveau des différentes composantes de la société. - Les politiques et stratégies de gestion des ressources biologiques sont maîtrisées
Jaune	le Bénin adopte une politique nationale mitigée par rapport à la conservation et à l'utilisation rationnelle de ces ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Les superficies actuelles des ressources biologiques sont menacées de régression - La diversité biologique du Bénin est encore mal connue - Les pressions et menaces sur les ressources biologiques se font persistantes
Situation rouge	le Bénin adopte une politique de destruction et de gaspillage de ces ressources biologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Le Bénin a perdu plus du quart de ses superficies en réserve biologique - Plus de 50 % des espèces sont menacées d'extinction - L'exploitation de la diversité biologique profite à une couche limitée de la société

En somme, on peut retenir que dans le scénario Alafia, le Bénin a tout intérêt à fonder l'atteinte de ces objectifs sur une politique de conservation et d'exploitation durable de la diversité biologique au risque de ne compromettre ce développement qu'il espère atteindre. De ce fait, la situation de la diversité biologique d'ici à 2025 serait celle présentée dans le tableau 10 pour la situation verte.

– Chapitre II –
Etat d'avancement des stratégies et plans d'action nationaux sur la
diversité biologique

Chapitre II - Etat d'avancement des strategies et plans d'action nationaux sur la diversite biologique

2.1. Brève description des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique, cohérence et des actions prioritaires adoptés dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique au Bénin

En 2002, l'élaboration de la Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique a marqué l'aboutissement d'un processus de concertation pour établir des consensus sur une vision novatrice de la gestion des ressources biologiques au Bénin. Ces ressources, de nature fragile, sont insuffisamment connues pour être utilisées rationnellement, ce qui place la recherche et le renforcement de capacités au cœur des stratégies, des actions et des activités que requiert leur conservation. Ils visent globalement à contribuer au développement durable du Bénin et à la réduction de la pauvreté à travers une meilleure gestion de la diversité biologique. Il s'agit entre autres de (i) restaurer les ressources biologiques et leurs supports à un niveau supérieur aux besoins des populations et qui permet de contribuer significativement au développement économique; (ii) tenir compte de la diversité biologique dans l'ensemble des actions de développement économique, social et dans l'éducation; (iii) valoriser la diversité biologique et les ressources génétiques ; (iv) créer un cadre viable de concertation, de suivi, de coordination et d'orientation de toutes les activités nationales de gestion de la diversité biologique.

Les cinq priorités stratégiques de la Stratégie nationale et du Plan d'action pour la conservation de la diversité biologique sont :

- le renforcement des capacités des structures et des intervenants dans la gestion de la diversité biologique ;
- la promotion de la recherche ;
- la promotion des valeurs et du savoir-faire endogènes pertinents ;
- la valorisation des ressources génétiques ;
- le développement de la coopération, tant aux niveaux national, régional qu'international, dans les domaines scientifiques, techniques et biotechnologiques.

Il en découle 28 actions prioritaires qui restent en cohérence avec les objectifs et indicateurs (mondial et national) de la convention.

Les principales actions prévues pour être réalisées dans l'atteinte des priorités cinq des stratégies de de la Stratégie nationale et du Plan d'action pour la conservation de la diversité biologique

Tableau 11: Cohérence entre les actions prioritaires et les activités prévues dans l'atteinte des objectifs du SPAN

N°	Quelques Actions prioritaires du SPAN	Quelques activités prévues dans l'atteinte des objectifs du SPAN
1	Action 1 : Renforcer les capacités des intervenants (gestionnaires, acteurs, institutions) dans le domaine de la conservation des ressources biologiques.	- Appuyer les initiatives existantes, notamment celles qui visent à évaluer toutes les réserves biologiques du Bénin, les doter de plans de développement et soutenir les institutions et programmes de gestion.
2	Action 2 : Impliquer les populations locales, et particulièrement les femmes dans les actions de préservation et de conservation de la diversité biologique	- Améliorer les techniques d'exploitation des sols et de la faune non conventionnelle. - Protéger et aménager les plans d'eau.
3	Action 3 : Développer les activités sylvo–pastorales.	- Restaurer les formations végétales dégradées. - Améliorer l'exploitation des parcours naturels.
4	Action 4 : Protéger les écosystèmes fragiles et menacés ou présentant un intérêt particulier.	- Protéger les écosystèmes d'intérêt particulier. - Protéger les écosystèmes fragiles. - Lutter contre les menaces de pollution des eaux.
5	Action 5 : Elaborer et mettre en œuvre un programme spécial de protection et de conservation des espèces animales et végétales menacées et/ou rares, de suivi biologique et de formation/recherche sur la Diversité Biologique	- Finaliser la monographie sur la Diversité Biologique. - Conserver les espèces végétales en voie de disparition. - Conserver les ressources génétiques.
6	Action 6 : Intégrer la problématique de conservation de la diversité biologique dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.	- Prendre des initiatives pour appuyer la lutte contre la pauvreté en matière de la conservation de la Diversité Biologique.
7	Action 7 : Evaluer périodiquement le potentiel disponible en matière de Diversité Biologique et de son exploitation.	- Evaluer le potentiel en ressources biologiques.
8	Action 8 : Intensifier les plantations d'arbres, contrôler la transhumance et lutter contre les émondages anarchiques	- Intensifier le reboisement. - Améliorer les exploitations des parcours naturels.
9	Action 9 : Améliorer l'exploitation des cours d'eau, les aménager et créer des étangs piscicoles.	- Renforcer la capacité d'intervention des exploitants des ressources en eau.
10	Action 10 : Diversifier les sources d'énergie et les modes de consommation de l'énergie.	- Faire la consommation du bois énergie une source secondaire de consommation d'énergie. - Réorganiser la filière de l'énergie.
11	Action 11 : Assurer une meilleure exploitation de la faune par le respect des normes requises.	- Entreprendre des actions de lutte contre une exploitation non rationnelle de la faune.
12	Action 12 : Développer le tourisme cynégétique et de vision.	- Mettre en valeur le patrimoine touristique.

N°	Quelques Actions prioritaires du SPAN	Quelques activités prévues dans l'atteinte des objectifs du SPAN
13	Action 13 : Renforcer la lutte contre les activités anthropiques destructrices des ressources biologiques.	- Renforcer le contrôle des feux de brousse, de l'exploitation des pâturages et du bois.
14	Action 14 : Intégrer les notions de conservation de la Diversité Biologique dans l'éducation et appuyer l'information sur la Diversité Biologique.	- Introduire progressivement l'enseignement de la DB dans le système éducatif béninois. - Créer des banques de données et un système d'information géographique sur la Diversité Biologique. - Valoriser le savoir-faire endogène. - Promouvoir l'approche foresterie urbaine.
15	Action 15 : Accroître le taux d'alphabétisation et améliorer la capacité organisationnelle des populations pour mieux gérer la diversité biologique.	- Renforcer les capacités organisationnelles pour une meilleure prise en charge des actions de conservation. - Accroître le taux d'alphabétisation de la population.
16	Action 16 : Renforcer l'éducation environnementale.	Conscientiser les exploitants forestiers.
17	Action 17 : Actualiser les cartes de vocation des sols et les vulgariser.	- Améliorer la productivité agricole. - Restaurer les terres dégradées.
18	Action 18 : Elaborer et mettre en œuvre des plans fonciers dans les zones à forte densité.	Réaliser et mettre en œuvre des plans fonciers ruraux dans les zones à forte densité
19	Action 19 : Identifier les pratiques endogènes et mettre en place des systèmes – modèles de gestion durable des terroirs et les vulgariser.	Identifier les pratiques endogènes valorisantes et mettre en place des systèmes modèles de gestion durable des terroirs et les vulgariser.
20	Action 20 : Créer des centres départementaux de machinisme agricole	Doter au moins six départements de centres de machinismes d'ici 5 ans
21	Action 21 : Promouvoir les systèmes de production intégrés (agroforesterie, système agropastoral)	Faire adopter par au moins 75% des producteurs des systèmes de production intégrés
22	Action 22 : Renforcer la politique d'alphabétisation en milieu rural.	Faire croître le taux d'alphabétisation
23	Action 23 : Améliorer la participation des populations à la gestion des ressources biologiques, et suivre la mise en œuvre du plan d'action par un cadre institutionnel viable et durable : le Secrétariat Technique Permanent (STP).	- Mettre en place un cadre national unique pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action et l'équiper. - Renforcer et développer l'appui au réseau de collaboration. - Identifier les besoins en formation et mettre en œuvre un programme de formation à tous les niveaux. - Elaborer les programmes de suivi évaluation des activités sectorielles. - Présenter un état triennal de la DB et élaborer les orientations subséquentes.
24	Action 24 : Valoriser les ressources biologiques et promouvoir la pharmacopée.	- Promouvoir les espèces forestières de valeur. - Promouvoir les plantes médicinales. - Créer des jardins à plantes tropicales très sollicitées. - Développer l'élevage non conventionnel. - Développer des activités de recherche sur les rendements des formations forestières.- - Améliorer l'organisation de l'exploitation des ressources disponibles.

N°	Quelques Actions prioritaires du SPAN	Quelques activités prévues dans l'atteinte des objectifs du SPAN
25	Action 25: Améliorer la productivité des espèces	Développer une stratégie d'amélioration génétique des espèces et des races.
26	Action 26: Développer les échanges régionaux et internationaux en matière de Diversité Biologique.	- Identifier les domaines de collaboration avec les différentes structures de recherche. - Publier les résultats de la recherche.
27	Action 27 : Promouvoir la biotechnologie et les cultures in vitro et mettre en place un cadre de prévention des risques liés aux biotechniques.	- Promouvoir la mise au point et les applications biotechnologiques au niveau national. - Créer un laboratoire national de culture <i>in vitro</i> . - Sensibiliser les populations sur les avantages et les risques liés à l'application de la biotechnologie. - Renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation et de gestion des risques biotechnologiques. - Réglementer l'application de la biotechnologie au niveau national. - Renforcer la mise en œuvre des dispositions du protocole de Cartagena sur la biosécurité.
28	Action 28 : Mettre en place un système d'identification des besoins et de partage des avantages découlant de la gestion des ressources génétiques.	Mettre en place une législation adéquate en matière de partage des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Impliquer les groupes de pression dans le partage des bénéfices. Identifier les mesures traditionnelles de gestion rationnelle des ressources biologiques. Valoriser les pratiques endogènes en matière de DB. Accroître la culture des plantes médicinales traditionnelles à travers la formation des praticiens.

2.2. Cohérence entre objectifs et indicateurs (mondiaux et nationaux) adoptés dans le cadre de la Convention et les stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique

La Convention sur la Diversité Biologique vise trois objectifs à savoir :

Objectif 1 : la conservation de la diversité biologique ;

Objectif 2 : l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique ;

Objectif 3 : le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Tout en gardant à l'esprit les trois objectifs de la CDB, les objectifs spécifiques au Bénin sont :

Objectif spécifique 1 : Restaurer les ressources biologiques naturelles et leurs supports à un niveau supérieur aux besoins des populations et qui permette de contribuer significativement au développement économique.

Objectif spécifique 2 : Moderniser de manière écologiquement acceptable l'agriculture d'ici à l'an 2015.

Objectif spécifique 3 : Tenir compte de la diversité biologique dans l'ensemble des actions de développement économique et social, et dans l'éducation.

Objectif spécifique 4 : Valoriser la Diversité Biologique et les ressources génétiques en s'appuyant sur les opportunités du partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Objectif spécifique 5 : Créer un cadre viable de concertation, de suivi, de coordination et d'orientation de toutes les activités nationales de gestion de la Diversité Biologique.

La cohérence entre les objectifs et actions prévues au niveau mondial et ceux retenus dans les SPAN sont résumés dans le tableau 12.

Tableau 12. Conformité entre objectifs / indicateurs mondiaux et objectifs / actions nationales

N°	Objectifs / Articles au niveau mondial pour la CDB	Objectifs spécifiques / Actions des SPAN pour la diversité biologique	Observations
CONFORMITE ENTRE OBJECTIFS CDB et SPAN			
1	Objectif 1	Objectifs spécifiques 1 et 3	
2	Objectif 2	Objectifs spécifiques 2 et 5	
3	Objectif 3	Objectif spécifique 4.	
CONFORMITE ENTRE ARTICLES CDB et ACTIONS PRIORITAIRES DES SPAN AU NIVEAU NATIONAL			
4	Article 6 : Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable.	Toutes les actions	Le SPAN a été élaboré et validé et comportant les 28 actions prioritaires
5	Article 7 : Identification et surveillance	Actions 7, 11, 13, 14, 16 et 19	
6	Article 8 : Conservation in situ	Actions 5 et 24	
7	Article 9 : Conservation ex - situ	Actions 5 et 24	
8	Article 10 : Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	Actions 1, 3, 4, 6, 8, 10, 12, 17, 19, 20, 21, 24, 25	
9	Article 11: Mesures d'incitation	Actions 2, 10, 12, 14, 24	
10	Article 12: Recherche - Formation	Actions 1, 5, 7, 9, 14, 15, 20, 22, 23, 25, 26, 28	
11	Article 13 : Education et sensibilisation du public	Actions 11, 12, 13, 16, 18, 19, 21 et 22	
12	Article 14 : Etude d'impact et réduction des effets nocifs	Articles 13 et 27	
13	Article 15 : Accès aux ressources génétiques	Articles 5, 6, 8, 26 et 28	
14	Article 16 : Accès à la technologie	Article 20	
15	Article 17: Echanges d'informations.	Article 22	
16	Article 18: Coopération technique et scientifique	Articles 1, 24 et 28	
17	Article 19: Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages	Articles 6, 27 et 28	
18	Article 20 : Ressources financières	Article 23	
19	Article 21 : Mécanisme de financement	Article 23	
20	Article 22 : Relation avec d'autres conventions internationales	Article 18	

2.3. Evaluation de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique : Progrès accomplis, résultats concrets, ressources financières

L'évaluation de cette stratégie après sept ans de mise en œuvre montre que plusieurs efforts ont été consentis mais qu'il reste à faire pour une atteinte des performances escomptées.

En effet, le secteur de l'environnement et de la protection de la nature a été élevé au rang des préoccupations et priorités nationales à travers sa prise en compte de façon directe ou indirecte dans tous les documents de stratégies gouvernementales. Pour concrétiser cette volonté manifeste pour l'environnement et les ressources naturelles, le gouvernement a procédé à la création d'un Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN). L'objectif global du MEPN est de « contribuer à la réduction de la pauvreté à travers une gestion rationnelle et durable de l'environnement et des ressources naturelles, source de création de richesse et de bien-être aux populations ». Pour réaliser cet objectif global, les objectifs spécifiques à court et à moyen termes définis se présentent comme suit : (i) contribuer au développement économique durable par une maîtrise de la dégradation de l'environnement et la promotion d'emplois à travers le développement de meilleures pratiques de gestion et de production ; (ii) réduire le rythme de dégradation des ressources forestières (flore et faune) (iii) assurer la gestion durable et la conservation de la biodiversité des aires protégées et des écosystèmes fragiles et (iv) améliorer les performances du Ministère.

A ce jour, trois programmes dont deux opérationnels permettent au MEPN de mettre en œuvre des activités devant conduire à l'atteinte de ses objectifs : Il s'agit du :

- Programme National de Gestion Environnementale (PNGE) et;
- Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN)

Le PNGE vise à contribuer au développement économique durable par la baisse des coûts de dégradation environnementale et la promotion d'emplois à travers la promotion de meilleures pratiques de gestion et de production.

Le PNGDRN est aussi l'instrument d'appui à la réussite de ces réformes et vise à les matérialiser dans la pratique. C'est l'outil d'appui à la mise en œuvre de la politique forestière, de la stratégie de conservation de la diversité biologique et de la législation forestière.

La création en 2006 de ce ministère a engendré une série de réformes pour faciliter une exécution optimale des actions visant une gestion durable de la diversité biologique au Bénin.

Ce changement de tutelle a été accompagné par l'élévation de l'Administration Forestière au rang de Direction Générale et son transfert du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) dans une perspective d'une amélioration de l'organisation du travail et surtout d'amélioration sensible des prestations fournies.

En plus de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN), il existe dans le secteur forestier un Office et des Centres, à savoir :

- Office National du Bois (ONAB), qui assure la gestion de plantations domaniales de teck dans les forêts classées d'Agrimey, de Toffo, de la Lama, de Djigbé et de Bonou ;
- Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF), qui assure la gestion des 2 parcs nationaux ;
- Centre National de Télédétection, de la Surveillance du Couvert forestier et de Cartographie Environnementale (CENATEL), responsable de la surveillance continue des écosystèmes par l'utilisation de la télé interprétation et de la cartographie thématique ;
- Centre d'Etudes, de Recherche et Formation forestières (CERF).

Outre cette organisation, le Bénin a procédé à la création de l'Agence Béninoise pour l'Environnement, à la rédaction et la mise en œuvre de l'agenda 21 national et à l'adoption de la loi cadre sur l'environnement qui exige la réalisation d'études d'impacts environnementales pour tous les projets de grande envergure.

D'autres Ministères interviennent également en matière surtout d'utilisation et la conservation des ressources naturelles. Il s'agit des Ministères :(i) de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique dans son rôle de recherche et de formation des compétences en matière de la diversité biologique (ii) des Mines et de la Recherche Pétrolière, (iii) de l'Energie et de l'Eau (MEE) dans son rôle en matière de gestion de la demande en énergies traditionnelles par la Direction Générale de l'énergie, et de la gestion des ressources en eau par la Direction Générale de l'Hydraulique ; (iii) l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), ancienne tutelle des forêts, et principale Administration d'appui- conseils aux ruraux.

On note également l'émergence des acteurs de la société civile (ONG, des organisations paysannes) et des collectivités locales (à la suite de la décentralisation) qui s'occupent de plus en plus de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

La commune exerce ses compétences en conformité avec les stratégies sectorielles, la réglementation et les normes nationales en vigueur. Ces compétences touchent les domaines suivants :

- le développement local et l'aménagement (plan de développement communal, etc.) ;
- les infrastructures, l'équipement et les transports (voies urbaines, pistes rurales, œuvres d'art, gares routières, turbines hydrauliques villageoises, transports publics, etc.) ;
- l'enseignement primaire et maternel (construction, équipement et entretien des écoles primaires et maternelles publiques) ;
- l'alphabétisation et l'éducation des adultes (promotion des langues nationales) ;
- la santé, l'action sociale et culturelle (centres de santé, centres sociaux, centres culturels, terrains de sport au niveau de l'arrondissement et du village ou du quartier de ville) ;
- les services marchands et les investissements économiques (marchés, abattoirs, zones commerciales, artisanales et industrielles, forêts communales, etc.)

Il existe, enfin, un nombre important de projets et programmes d'appui à la gestion durable des ressources naturelles grâce à la coopération internationale multilatérale et bilatérale en matière d'environnement (la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement, la GTZ, la KfW, la DANIDA, le FEM, le FFEM, etc.).

Actuellement, la concertation et la coordination de ces interventions sont faibles. Les principaux intervenants actuels sont récapitulés dans le tableau 13 :

2.3.1- Synthèse des actions réalisées dans la mise en œuvre du SPAN

De nombreuses actions ont été mises en œuvre à travers des projets et programmes dans divers domaines dans l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie et le plan d'action nationale de la DB. Nous présentons ici la synthèse dans différents domaines.

Domaine de la promotion, de la conservation de la Diversité Biologique, des écosystèmes, des habitats et des biomes

On peut noter :

*** La mise en œuvre de plans et programmes de protection des aires d'importance pour la Diversité Biologique**

En effet, plusieurs projets, programmes, initiatives locales ou communales furent mises en œuvre pour conserver des habitats particuliers, des écosystèmes ou des biomes. La liste des interventions récentes est synthétisée dans le tableau 13. Les projets développés dans le cadre de la mise en œuvre de la CDB couvrent des habitats précis (foresterie urbaine, forêts classées, domaine protégé de l'état, forêts communales, plantations à divers niveaux, parcs nationaux, biodiversité côtière et marine, terres, eaux, etc.).

Tableau 13. Profil des interventions récentes ou en cours d'exécution

Dénomination	Tutelle	Partenaires	Objectif de projet / programme	Zone d'intervention	Durée / phase
Ressources naturelles et protection de la nature					
Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles (ProCGRN)	MEPN – MAEP	- GTZ - KFW	La population tire davantage de bénéfices de l'exploitation durable des ressources naturelles	- National - Région Atacora et Donga	2004 - 2014
Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR)	DGFRN / MEPN	- BM, - FEM - BENIN	Freiner, voire inverser le processus de dégradation du patrimoine forestier national, en mettant en œuvre des mécanismes visant à responsabiliser les communautés à la base et à les orienter vers des sources alternatives de revenus	- 16 Forêts classées et terroirs riverains - 2 Terroirs villageois - 4 Périmètres de reboisement	2002 - 2011
Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM)	DGFRN / MEPN	- FAD (BAD)	Contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations	23 communes des départements de l'Atlantique, Zou et Collines	2007 - 2012
Projet Bois de Feu phase II (PBF II)	DGFRN / MEPN	- FAD (BAD) - BADEA - BENIN (CAA, PIP, Trésor)	Le bilan offre-demande des combustibles ligneux est amélioré et la promotion de sources d'énergie alternatives est assurée	- National - Plantations domaniales de bois de feu au - Sud Bénin (Sèmè, Pahou, Ouèdo, Lama, Toffo-Itchède)	2004 - 2010
Projet de Fourniture de	DNE / MMEE	- BM, - FEM	Contribuer à l'offre effective de possibilités	- National - 5 Communes	xxx

Dénomination	Tutelle	Partenaires	Objectif de projet / programme	Zone d'intervention	Durée / phase
Services d'Énergie (GERBES / PFSE)		BENIN	élargies de choix et de confort en énergies domestiques aux ménages urbains et ruraux, à la rationalisation de la consommation des combustibles domestiques, et à la réduction de la pression sur les ressources naturelles, à travers la réforme du secteur et le renforcement du rôle du secteur privé	spécifiques : Dassa-Zoumè, Glazoué, Savalou, Savè et Tchaourou	
Programme Spécial de Reboisement et de Restauration des Terres (PSRRT)	DGFRN / MEPN	Budget National	Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers une gestion rationnelle et durable de l'environnement et des ressources naturelles, source de création de richesse et de bien-être aux populations	National	2007 - 2009
Projet d'aménagement des massifs forestiers d'Agoua, Monts Kouffé et Wari-Marou (PAMF)	DGFRN / MEPN	FAD (BAD) BADEA BENIN (CAA, PIP, Trésor)	L'aménagement intégré et durable des massifs forestiers d'Agoua, Mts Kouffé et Wari-Marou est réalisé Les revenus des populations riveraines sont améliorés à travers des activités économiques connexes	Forêts classées d'Agoua, Monts Kouffé et Wari-Marou	2001 – juin 2008
Projet d'inversion des tendances de dégradation des terres et des eaux dans le bassin du fleuve Niger	MMEE	BAD BM FEM Netherlands , Norway, Dutch Trust Fund, PNUD WWF		Atacora, Borgou et Alibori (au Bénin) ; et huit autres pays	2004-2009
Projet de Gestion Communautaire de la Biodiversité Marine et Côtière (PGCBMC)	ABE / MEPN	FEF, IDA (FEM), Coopération Française (FFEM) UNDPA Bénin	Contribuer à une gestion durable de la biodiversité et écologique (d'intérêt national et international) des zones humides côtières et autres écosystèmes associés de l'espace côtier, dans l'optique du développement durable au Bénin, à travers la création d'outils juridiques, économiques et techniques, et de conditions socio-politiques favorables	Zones humides du Sud - Bénin	5 ans
Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux (PCGPN)	CENAGR EF / MEPN	UE (ECOPAS-W) BMW (ProCGRN)	Inverser les processus de dégradation des ressources naturelles et préserver la biodiversité dans les parcs nationaux de la Pendjari et du W du Bénin	PNW PNP	2000 - 2008

Dénomination	Tutelle	Partenaires	Objectif de projet / programme	Zone d'intervention	Durée / phase
Projet d'Appui au Développement des Aires Protégées (PAP-AP)	CENAGR EF / MEPN	FEM	Créer des réserves de faune des forêts classées d'Agoua, des Monts Kouffé, de Wari-Marou et de la Lama	Collines, Zou et Atlantique	2009 - 2013
Projet d'appui aux actions nationales dans le cadre du Programme de travail de la CBD sur les Aires Protégées (PoWPA).	CENAGR EF / MEPN	FEM BN ONGs nationales	Créer et doter de plans d'aménagement des réserves biologiques au Sud du Bénin	Sud Bénin (vallée de Siatunga (Arrondissement de Zinvié), la forêt marécageuse de Lokoli, Dèmè, Koussoukopa (Commune de Zogbodomey), la forêt de la Lama et l'aire protégée d'Adjamè (Commune de Djakotomey).	2008 - 2010
Elaboration du Programme Forestier National (PFN)	DGFRN	FAO	instaurer un débat public sur la foresterie axée sur la problématique du développement durable et la participation effective de toutes les parties prenantes à la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, notamment forestières.	Echelle nationale	
Environnement					
ANCR-GEM (Auto-Evaluation des Capacités Nationales à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement Mondial)	MEPN, ABE, CNDD, Université Nationale, CBRST, MMEE.			Échelle nationale	2006-2008
Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/ FEM)	MEPN; MAEP; GTZ; UAC, CFRONG,	Peace Corps, Wetlands International etc		Échelle nationale	2006 - 2010
Projet d'appui au développement des zones arides	MEPN, ABE, Université Nationale	PNUD / FEM		Échelle nationale	2006-2009
Projet d'appui à l'Adaptation aux changements climatiques (PANA)	MEPN, ABE, CNDD, MMEE, CBRST, Université Nationale			Échelle nationale	2005 - 2007
Projet d'Appui à l'élaboration de la deuxième communication sur les changements climatiques au Bénin	MEPN; Comité National sur les Changements climatiques (: institutions		Améliorer les données d'inventaires des émissions/absorptions des GES dans les secteurs prioritaires et élaborer des stratégies	Échelle nationale	2007-2009

Dénomination	Tutelle	Partenaires	Objectif de projet / programme	Zone d'intervention	Durée / phase
	étatiques, ONG, Institutions d'enseignement et de recherche, Secteur privé, Collectivités locales).		d'atténuation, et d'autre part, à mieux évaluer la vulnérabilité dans divers secteurs ainsi que les stratégies d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques.		
PAMO-PNGE « projet d'appui à la mise en œuvre du programme national de gestion de l'environnement »	MEPN, ABE, CNDD	FEM SCAC GTZ PNUE PNUD FAO FMLPM VENEZUELA FNUAP CANADA COMMUNES UICN JICA BENIN		Alibori-Borgou	2004-2008
Autres projets importants dans le secteur					
Programme National de gestion de l'environnement (PNGE)	MEPN		Contribuer au développement économique durable par la baisse des coûts de dégradation environnementale et la promotion d'emplois à travers la promotion de meilleures pratiques de gestion et de production	Territoire national : zone côtière, métropoles urbaines, zone soudano-sahélienne	2006-2011

La promotion de la participation des populations dans la gestion de la Diversité Biologique

La plupart des projets du sous secteur des forêts et de la gestion des ressources naturelles fondent leurs actions sur l'implication des populations dans la gestion durable de la diversité biologique à l'échelle nationale. C'est ainsi que plusieurs projets font la promotion des plans d'aménagements participatifs des forêts, terroirs, plantations, etc. Les plans d'aménagement des forêts ou les plans simples de gestion des plantations constituent des outils d'implication de la population dans toutes les activités d'aménagement. Pour faciliter ce processus, certaines structures telles que la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) à travers le PGFTR a appuyé l'élaboration d'un document définissant le rôle de chaque acteur dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement participatifs des Forêts intégrant le nouvel acteur qu'est la commune.

Avec l'avènement de la décentralisation et la mise en place des Communes en 2003, la gestion des ressources naturelles fait l'objet de compétences partagées entre l'Etat et les Communes selon les dispositions de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999, portant organisation des communes en République du Bénin. Depuis lors, on note une diversité d'exercices de cette compétence légale

par les autorités communales, ce qui dénote de l'urgente nécessité de clarifier les rôles des différents acteurs, ainsi que les conditions et instruments de leur exercice. Pour réguler cette tendance, le MEPN a pris l'initiative de réunir diverses catégories d'acteurs intervenant dans la gestion des ressources naturelles pour opérer la clarification des rôles et responsabilités de chaque acteur à divers niveaux. Le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature a notamment, par l'arrêté n°0044/MEPN/DC/SGM/DGFRN/SA du 19 juillet 2007, mis sur pied un comité technique interministériel chargé de clarifier les rôles des Communes dans la gestion des ressources naturelles au Bénin. Ce comité a été scindé en deux sous - comités pour des raisons d'efficacité dans la conduite des travaux et a produit un rapport reflétant les grandes décisions prises de manière consensuelle entre l'administration, les communes et les communautés.

Pour renforcer ces décisions, et en tenant compte du changement opéré à la tête des communes, plusieurs ateliers d'explication sont organisés avec les nouveaux élus locaux.

Domaine de la coopération

Dans ce domaine, le Bénin a adopté, signé et ratifié plusieurs conventions ou accords internationaux. Les accords et convention signés sont résumés dans le tableau 14.

Dans le domaine de la coopération, le Bénin comme mentionné à travers le Tableau 14: (Récapitulatif des conventions) a signé plusieurs accords et conventions dans le domaine de la conservation biologique. Malheureusement la vulgarisation à grande échelle de ces conventions n'est pas assurée et leur connaissance par le grand public reste limitée alors que le Bénin aura plus de bénéfices à tirer de la vulgarisation à grande échelles de ces conventions. Il apparaît ici nécessaire de penser à un mécanisme de vulgarisation au niveau le plus bas de ces conventions. Leur vulgarisation ne doit plus se limiter au cadre restreint des séminaires et ateliers de travail au niveau des ministères et directions techniques mais doivent être portée vers les populations locales qui sont plus concernées par ces conventions et accords.

Pour ce qui est du cas spécifique de la diversité biologique, elle pourrait par exemple être traduite par exemple en diverses langues locales et faire objet de vulgarisation au niveau des médias locaux afin que la population puisse réellement participer à la mise en œuvre de la convention et profiter de tous les avantages liés à la mise en œuvre de la CDB.

Tableau 14. Recapitulatif des conventions

Titres	Date et lieu d'adoption	Année de ratification par le BENIN	Objet	Situation de mise en oeuvre	Conformité du Bénin vis-à-vis des engagements
Convention sur la diversité biologique	Nairobi, le 22 Mai 1992	30 juin 1993	la conservation de la diversité biologique ; l'utilisation durable de ses éléments ; le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques	Plusieurs textes de lois ont été adoptés pour garantir l'atteinte de ces objectifs	Grâce à l'appui du FEM, le Bénin s'est doté de plusieurs outils définis pour la gestion de la diversité biologique
Convention Cadre des Nations Unies sur les changements Climatiques	Juin 1992 à Rio	25 février 2002	Stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique		Grâce à l'appui financier du FEM, le Bénin a réalisé diverses activités pour se conformer aux engagements contractés
Convention des Nations Unies sur la dégradation des terres et des eaux : Lutte contre la Désertification	1992 à Rio de Janeiro	29 août 1996	Réhabiliter les terres dégradées et assurer des ressources d'eau douce suffisantes pour subvenir aux besoins humains, animaux et agricoles		
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants		5 janvier 2004	Contrôler, réduire ou éliminer les rejets, les émissions ou les fuites de polluants organiques persistants	Dans le cadre de la mise en oeuvre de cette convention, plusieurs mesures législatives ont été prises	Mise en place d'un comité national de coordination de la mise en oeuvre de la convention ; Elaboration du plan national de mise en oeuvre dudit plan
Convention sur la couche d'ozone		16 mars 1993	Appuyer les pays les moins avancés à mettre en oeuvre des actions ciblées sur l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone	Plusieurs textes sont élaborés pour faciliter la mise en oeuvre de la convention	
Convention sur les eaux internationales			Contribuer à une meilleure gestion des eaux internationales		
Convention de RAMSAR sur les zones humides	2 février 1971 à RAMSAR (IRAN)		Enrayer la tendance à la disparition des zones humides, de favoriser leur conservation, ainsi que celle de leur flore et de leur faune et de promouvoir et favoriser leur utilisation rationnelle	Une multitude de textes de lois ont été promulgués pour se conformer aux engagements contractés	Elaboration de la Politique nationale de Gestion intégrée des Zones humides
Convention d'Abidjan sur la protection et la	23 mars 1981 à	16 octobre 1997	Renforcer les capacités nationales en vue	Loi 97-042 du 8 -09-97	Elaboration du rapport national

Titres	Date et lieu d'adoption	Année de ratification par le BENIN	Objet	Situation de mise en oeuvre	Conformité du Bénin vis-à-vis des engagements
mise valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	Abidjan		d'évaluer les valeurs et les menaces aux ressources marines vivantes et leur rôle écologique dans les océans ; Renforcer les mécanismes de coordination régionaux et la formulation d'un cadre d'action régional efficace	portant autorisation de ratification	sur l'environnement marin et côtier du Bénin ; Stratégie nationale de conservation du lamentein Ouest Africain
Conventions de Bâle et de Bamako	5 Mai 1992 et 20 mars 1996	1er septembre et 13 juin 1997	Réduire la circulation des déchets dangereux	Une multitude de textes de lois ont été promulgués pour se conformer aux engagements contractés	Elaboration d'un « profil national sur les déchets dangereux »
Convention de Washington	22 juin 1979 à Bonn	1983	Garantir que le commerce international des espèces inscrites dans ses annexes ainsi que des parties et produits qui en sont issus, ne nuit pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages	Prise d'Arrêté portant application en république du Bénin de la convention	
Convention de Bonn	1983	1983	Protection et gestion de toute espèce migratrices appartenant à la faune sauvage dont une fraction importante des populations franchit cycliquement de façon prévisible une ou plusieurs parties du territoire national	Décret et Loi ont été élaborés pour faciliter la mise en oeuvre de la convention	Tenue à Cotonou d'un atelier international de formation sur les techniques de conservation des tortues marines ; Mise en oeuvre de projets avec l'appui du FEM
Convention africaine sur la conservation des tortues marines de la côte Atlantique de l'Afrique			Protection des tortues marines et inventaires des espèces de tortues marines		
Accord sur la lutte contre le braconnage conclu entre le Bénin et le Burkina Faso			Lutte contre le braconnage transfrontalier et création des aires protégées inter Etats et patrouille mixtes entre les pays membres		

Titres	Date et lieu d'adoption	Année de ratification par le BENIN	Objet	Situation de mise en oeuvre	Conformité du Bénin vis-à-vis des engagements
L'accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie			Protection et suivi des oiseaux migrateurs d'Asie et Eurasie		

Il a été établi des relations de coopération technique et scientifique diverses avec les institutions internationales et régionales (PNUD, PNUE/FEM, FAO, CEDEAO, CORAF/WECARD UEMOA, Banque Mondiale UE, PNUD, -SIFEE etc.), pour :

- le financement et la mise en œuvre d'études, de recherches, de formations, de programmes et de projets,
- l'octroi de bourses d'études et de recherches axées sur la gestion de la diversité biologique,
- l'équipement matériel des structures et autres institutions qui interviennent dans la conservation des ressources biologiques,
- la création et la mise en place d'organes ou de structures,
- la mise en œuvre d'actions spécifiques, les échanges divers.

Le Bénin a aussi signé des accords avec l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA) et Bioversity International pour le développement des ressources phytogénétiques. Outre ces accords, le Bénin bénéficie de plusieurs collaborations entre universités, laboratoires de recherche pour le développement d'activités scientifiques sur divers groupes taxonomiques et sur les ressources phyto et zoogénétiques. Ces actes de coopération facilitent une meilleure connaissance du potentiel du Bénin en matière de diversité biologique.

On peut noter d'autres types de coopérations telles que la coopération bilatérale (Pays Bas, Allemagne, Danemark, etc.) et la coopération multilatérale (Banque Mondiale, FEM, Banque Africaine de Développement, etc.). Ces coopérations ont permis au Bénin de se doter de plusieurs projets et programmes de développement et de gestion durable de la biodiversité, d'explorer plusieurs autres nouveaux axes de gestion des ressources naturelles et aussi de renforcer les capacités des acteurs à tous les niveaux.

Enfin, notons que compte tenu de la multitude des acteurs intervenant dans la gestion durable de la diversité biologique au Bénin, les communes initient des coopérations avec des homologues en Europe ou s'associent entre elles au niveau national pour réagir et initier des actions pour la gestion durable de la biodiversité dans leur territoire de compétence.

Domaine de la réduction de la pollution et de ses impacts sur la Diversité Biologique

Il a été mis en place des dispositions techniques et réglementaires pour lutter contre la pollution atmosphérique due aux gaz d'échappement. En effet, au sein du MEPN (niveau central) et au niveau de tous les Départements du pays, il existe des sections de suivi de la pollution sous toutes ses formes afin de minimiser leurs impacts. C'est ainsi que des patrouilles sont organisées pour le contrôle des engins et véhicules, des séances de sensibilisation sont initiées. Pour concrétiser cette volonté du Bénin à lutter contre la pollution atmosphérique, le gouvernement a créé un fonds national pour l'environnement qui convertit en projets de gestion durable de la biodiversité, les

taxes et écotaxes prélevées lors des actions de coercition sur le terrain, la promotion des engins à quatre temps par rapport à ceux à deux temps et l'instauration de la stratégie de coercition / sensibilisation dénommée « pollueur payeur ».

Le Bénin a pris des mesures pour minimiser les impacts des pesticides notamment phytosanitaires utilisés en agriculture à travers des actions d'appui – conseils aux agriculteurs et maraîchers et à travers le développement de la recherche – développement sur la promotion de la lutte biologique, des systèmes améliorées de production (SAP) et de la gestion conservatoire des eaux et des soles (GCES).

Domaine des défis posés pour la Diversité Biologique par les Changements Climatiques

Depuis ces dernières années, il a été noté un engouement national et une grande mobilisation autour du sujet. En effet, plusieurs activités de recherche mettent un accent particulier sur l'impact des changements climatiques et sur les études de vulnérabilité d'espèces, d'écosystèmes, de catégories d'âge et de sexe. Dans ce sens, il a été étudié la vulnérabilité de certaines espèces telles que le palmier à huile, le teck et certaines cultures vivrières aux changements climatiques.

Les conclusions de la communication initiale sur les Changements Climatiques, ont prouvé que les secteurs de l'agriculture (70,5 %), les affectations des terres et foresterie (26,93 %), constituent les sources principales d'émission de gaz à effet de serre. Plusieurs ONGs nationales et internationales se spécialisent de plus en plus dans le domaine des changements climatiques. L'Etat béninois s'investit considérablement dans ce domaine. En effet, après l'élaboration de la première communication nationale sur les changements climatiques, le MEPN a lancé depuis 2007 l'élaboration de la Deuxième Communication Nationale sur les Changements climatiques avec comme choix prioritaires les domaines thématiques suivants : Lutte contre les effets néfastes des changements climatiques; gestion environnementale et développement énergétique durable; gestion rationnelle des écosystèmes. Pour la mise en œuvre de ce projet, plusieurs séances de formation sont organisées au profit de cadres de l'administration publique dans divers secteurs d'activités, d'ONGs, de la société civile et l'université sur diverses thématiques telles que les méthodes d'évaluation de la vulnérabilité, l'adaptation aux changements climatiques, l'inventaire des gaz à effet de serre et les options d'atténuation des émissions de GES, etc. Ces séances de formation sont initiées pour faciliter l'intégration et la prise en compte des changements climatiques dans tous les secteurs d'activité et pour permettre la formation de compétences. En effet, elles visent à informer les acteurs locaux sur les manifestations et effets des changements climatiques sur l'environnement et le développement, les méthodes d'évaluation de la vulnérabilité et susciter la prise en compte des stratégies locales d'adaptation dans les instruments de développement local.

Outre ces formations, le MEPN a défini des groupes thématiques prioritaires par domaine d'intervention devant faire l'objet d'ici la fin de l'année 2009 d'étude de vulnérabilité au niveau national afin de prédire les impacts potentiels et de développer de manière proactive des stratégies d'adaptations adéquates. Dans le domaine des études de vulnérabilité, les secteurs retenus sont l'agriculture, la foresterie, les ressources en eau, le littoral et la santé. Dans le domaine des inventaires de gaz à effet de serre, les secteurs de l'énergie, des procédés industriels, l'agriculture, l'utilisation des terres et la foresterie puis la gestion des déchets furent retenus pour réaliser des inventaires de gaz à effet de serre.

Le Bénin a procédé au lancement et à l'appropriation en 2008 du rapport mondial sur le développement humain dont le thème est « La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé ». L'objectif visé est d'apporter

l'information sur les changements climatiques aux membres du Comité National sur les Changements Climatiques, les Chercheurs, les Professeurs d'université, les Directeurs de la Prospective et de la Planification des Ministères et ONG spécialisés dans l'environnement pour une meilleure mise en œuvre des recommandations du rapport mondial. L'encadré 2 illustre les résultats saillants ayant été atteints.

Encadré 2. Lancement et appropriation du rapport mondial sur le développement humain

La rencontre a permis aux participants de comprendre les enjeux, de proposer des stratégies appropriées pour limiter les impacts des changements climatiques au Bénin et de faire des suggestions pour l'organisation du dialogue sous-régional en la matière. A cet effet, les participants ont proposé : l'Intégration des changements climatiques dans les politiques nationales de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté, l'accroissement de la résistance des infrastructures et des moyens d'existence, comme composante essentielle d'une stratégie efficace de réduction de la pauvreté, le développement de la collecte et de l'analyse des informations liées aux changements climatiques, l'opérationnalisation de la synergie entre la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et les autres accords multilatéraux sur l'environnement. Le renforcement de capacités au plan institutionnel et humain ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique pour une meilleure implication de la population

Pour concrétiser les directives de l'atelier, le Bénin a organisé du 18 au 22 Octobre 2008, le dialogue sous - régional sur les changements climatiques (Photo 1). Cette séance de concertation a abouti à une déclaration dite de Cotonou dans laquelle sont inscrites les grandes recommandations qui sont :

- i. Institutionnaliser le Dialogue sous régional comme un instrument permanent de réflexion, de concertation et de consultation entre les experts et les décideurs politiques (Gouvernement, Parlement et Autorités locales) ainsi que la société civile et le secteur privé dans le but de formuler une position concertée au niveau des pays de la CEDEAO dans le cadre des négociations internationales relatives aux Changements Climatiques;
- ii. Inviter le Gouvernement du Bénin en liaison étroite avec la Commission de la CEDEAO à mobiliser les acteurs nationaux, régionaux, internationaux et les ressources disponibles dans nos pays pour garantir la bonne animation régulière du Dialogue sous régional ;
- iii. Mettre en place dans le cadre du Dialogue ouest africain, un Comité Ministériel Restreint chargé de mettre en œuvre les Décisions du Dialogue, d'assurer l'interface politique avec les négociateurs, de définir la position de la CEDEAO dans les négociations internationales et de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes et projets de la sous région relatifs aux Changements Climatiques ;

- iv. Utiliser tous les mécanismes internationaux de financement existants à tous les niveaux pour favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et projets relatifs aux Changements Climatiques ;
- v. Promouvoir un réseau des négociateurs et les scientifiques pour qu'ils se concertent régulièrement en vue de définir la position de la CEDEAO sur les Changements Climatiques ;
- vi. Prendre en compte les mesures d'adaptation et/ou d'atténuation aux changements climatiques dans l'élaboration des programmes/projets d'investissements majeurs des secteurs public et privé, y compris ceux du NEPAD et de la sous région ouest africaine, de manière à les préserver durablement ;
- vii. Initier un programme d'envergure de renforcement de l'approche genre dans les politiques, plans et programmes de développements nationaux et régionaux relatifs aux changements climatiques dans l'espace CEDEAO ;
- viii. Renforcer les structures de recherches scientifiques, techniques, académiques et universitaires opérant dans l'espace CEDEAO en particulier, le CILSS, AGHRYMET, ACMAD, RECTAS en les dotant de moyens de collecte et d'analyse de données, de suivi, de prévisions et de développement de modèles et de scénarii en matière de Changements Climatiques;
- ix. Renforcer les capacités des systèmes d'observation globale du climat et de l'océan tant au niveau national qu'au niveau de la CEDEAO
- x. Mettre en place des plateformes d'observation permanentes et de prévisions météorologiques et océanographiques le long des côtes de l'espace CEDEAO tout en renforçant les réseaux de stations terrestres ;
- xi. Soutenir le renforcement d'une institution existante de l'espace CEDEAO en vue d'en faire un centre de référence en calcul numérique et de modélisation météorologique des processus relatifs aux changements climatiques ;
- xii. Appuyer l'offre du Gouvernement du Bénin de mettre à disposition ledit Centre de référence en calcul numérique et en modélisation météorologique et dont le renforcement devra être soutenu eu égard à l'importance et à l'urgence de la situation soulignée au cours du Dialogue sous régional sur les changements climatiques dans l'espace CEDEAO ;
- xiii. Promouvoir, financer et valoriser les connaissances endogènes et les innovations relatives aux Changements Climatiques ;
- xiv. Mettre en place un Comité Technique sous-régional Permanent chargé du suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations issues du Dialogue sous-régional sur les changements climatiques sous la coordination du Bénin en liaison étroite avec la Commission de la CEDEAO ;
- xv. Inviter la CMAE à prendre l'initiative de la constitution d'une Coalition

Mondiale des Etats ayant des Zones Côtières de Faible Elévation, à l'instar de l'Alliance des Petits Etats Insulaires en Développement (AOSIS), et au regard de l'Article 4 Alinéa 8(b) de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatique.



Photo 1. Photo de famille des participants à l'atelier d'information et d'échanges sur les enjeux et défis des changements climatiques au Bénin.

En outre, les Ministres en charge de l'Environnement des Etats membres de la CEDEAO se sont engagés à accompagner et soutenir, à la fois, financièrement et techniquement le Groupe des négociateurs et les Experts dans le processus mis en place par la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) relatif aux négociations post Kyoto jusqu'en 2012. Ils ont demandé au Président de la République du Bénin, de soumettre pour appréciation et décisions appropriées, les Conclusions de ce premier Dialogue sous régional au prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO.

Domaine de l'identification, surveillance, évaluation des indicateurs de la biodiversité

❖ **Ecosystèmes forestiers**

Le Gouvernement a exécuté plusieurs projets forestiers durant les décennies passées pour remédier à la destruction des forêts par leur exploitation abusive et anarchique. Malgré les efforts consentis, il se pose toujours des problèmes liés à la gestion durable de l'existant. Entre outre, il faut faciliter et promouvoir la régénération des forêts et des savanes à travers des plantations et la protection du capital existant, mettre en défens des aires à protéger et plus particulièrement et, limiter la quantité exploitée aux possibilités des forêts. Pour ce faire, il est nécessaire de connaître les ressources forestières existantes et leur potentiel de production. Les résultats des inventaires forestiers antérieurs ne couvrent qu'une partie du territoire national du Bénin et, en plus, ne reflètent plus la situation réelle. L'interprétation des images satellites seule ne peut pas fournir les informations suffisamment précises à cause d'un mélange des différents types de végétation (arbres et arbustes de différentes catégories, champs agricoles, jachères, etc.). C'est donc fort de toutes ces insuffisances que le gouvernement du Bénin à travers le Projet Bois de Feu, phase II, a jugé nécessaire d'exécuter un inventaire forestier terrestre des ressources forestières qui couvre les domaines pertinents au niveau national. Les informations ainsi obtenues constitueront une base indispensable pour le Gouvernement du Bénin ainsi que pour les autorités concernées pour gérer l'exploitation des ressources forestières de manière durable. Cet inventaire forestier national

(IFN) réalisé sur plus de 90% du territoire béninois a permis d'atteindre six (6) grands objectifs à savoir :

- (1) l'élaboration d'une carte thématique forestière au niveau national ;
- (2) la réalisation d'un inventaire forestier (par échantillonnage statistique terrestre) au niveau national ;
- (3) la mise en place d'un système permanent de suivi-évaluation des ressources forestières au niveau national ;
- (4) la réalisation d'inventaires forestiers régionaux (par échantillonnage statistique terrestre) au niveau des bassins d'approvisionnement en combustibles ligneux des huit (8) principaux centres urbains ;
- (5) l'élaboration de tarifs de cubage pour les quinze (15) essences les plus importantes ;
- (6) la formation / transferts de compétence aux cadres nationaux dans tous les domaines ayant trait aux travaux d'inventaire réalisés ainsi qu'à l'exploitation des données acquises et des résultats obtenus.

Conscients du fait que la situation forestière est toujours dynamique, que l'exécution de l'inventaire forestier national ne donne que les informations sur la situation forestière actuelle et que sans l'actualisation des résultats d'inventaire, ceux-ci perdent rapidement de leur fiabilité, les placettes permanentes ont été retenues comme l'instrument permettant le suivi, l'actualisation des données et l'analyse subséquente des changements. Cet instrument devrait permettre le suivi permanent des variations et l'analyse des facteurs quantitatifs motivant ces variations et leur cause afin de faciliter la prise de décisions efficaces ainsi que des mesures concrètes et pertinentes sur le long-terme. Ainsi, le système permanent de suivi - évaluation des ressources forestières au niveau national consistera nécessairement en une répétition périodique de mesures / observations systématiques, dont l'objectif principal, à la différence (fondamentale) des inventaires forestiers par échantillonnage statistique terrestre aux niveaux national et régional, n'est pas de décrire une situation momentanée avec une précision donnée, mais de constater l'évolution dans le temps des paramètres écologiques, dendrométriques et sylvicoles.

L'efficacité du système permanent de suivi - évaluation dépend de sa capacité de détection des changements. C'est pourquoi il ne suffit pas de comparer entre deux (2) campagnes de mesures / observations le changement global survenu au niveau des unités d'échantillonnage, mais de constater l'évolution individuelle de chaque arbre (re-)mesuré / observé, afin d'en déduire des modèles mathématiques décrivant son évolution en fonction du temps et d'autres variables explicatives. Ces modèles pourront ensuite être appliqués aux arbres mesurés / observés dans des unités d'échantillonnage n'ayant pas nécessairement fait l'objet de mesures répétées.

D'où l'intégration du système permanent de suivi - évaluation des ressources forestières dans les inventaires forestiers par échantillonnage statistique terrestre aux niveaux national et régionaux tel que décrit ci-après. De cette manière, les résultats de deux campagnes de mesures d'une fraction des unités d'échantillonnage peuvent être appliqués / extrapolés à toutes les unités d'échantillonnage du relevé initial.

483 unités d'échantillonnage permanentes réparties à travers tout le pays selon une grille de 15 km x 15 km ont été retenues pour faire fonctionner le système de suivi. Le tableau 15 résume la répartition des unités d'échantillonnage en fonction des formations végétales.

Tableau 15. Répartition des unités d'échantillonnage permanentes dans les différentes classes d'occupation du sol (selon la carte forestière)

Classe d'occupation du sol	Unité d'échantillonnage permanent
Galerie forestière	18
Forêt claire / Savane boisée	59

Savane arborée et arbustive	246
Marécage	6
Plantation	13
Mosaïque de culture et de jachère	118
Mosaïque de culture et jachère sous palmiers	18
Agglomération	5
TOTAL	483

La méthodologie du système de suivi-évaluation intégrant les détails concernant la numérotation, la forme, les caractéristiques des unités d'échantillonnage et la mesure des arbres et arbustes échantillons est calquée sur celle de l'inventaire forestier par échantillonnage statistique terrestre au niveau national explicitée dans le rapport « Méthodologie et résultats d'inventaire au niveau national ».

❖ Faune

L'évaluation périodique des ressources naturelles d'une aire protégée est nécessaire pour apprécier l'état et l'efficacité des efforts de conservation consentis à cette fin. Dans ce cadre, le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) entreprend depuis 2000 une série de dénombrements (aérien et pedestre) de la faune dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP). C'est ainsi que pour compléter cette base de données disponible sur l'état périodique de la faune, le CENAGREF a retenu réaliser tous les deux ans des dénombrements basés sur la méthode de recensement aérien par transect en bande (strip-transect count). La dernière édition est celle de l'année 2008.

Aux côtés de ce dénombrement aérien, des dénombrements terrestres sont organisés périodiquement dans les aires protégées. Aussi, une méthode dénommée IKA (Indice Kilométrique d'Abondance) est développée et appliquée annuellement pour avoir des indices d'appréciation de l'abondance et de la fréquence de contact des espèces de faune sauvage.

Certaines espèces telles que le guépard, le lion, les insectivores tels que le pangolin, l'oryctérope pour ne citer que ceux là, ne se prêtent pas aux méthodes précitées. Pour ces espèces, des méthodes spécifiques sont développées (enquêtes, télémétrie, etc.).

Il faudra noter que plusieurs programmes de recherche focalisent leurs actions sur des espèces particulières et que plusieurs laboratoires de recherche et ONGs ont un volet Monitoring de la Faune. Pour exemple, le Laboratoire d'Ecologie Appliquée supervise des thèses et mémoires de Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS), Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA), Doctorat focalisés sur les lions, certains herbivores et surtout le singe à ventre rouge (*Cercopithecus erythrogastrer erythrogastrer*).

Certaines ONGs telles que Nature Tropicale ont des programmes spécifiques de suivi des tortues marines menacées.

❖ Surveillance des ressources biologiques

Dans le but de limiter les prélèvements anarchiques des éléments constitutifs de la diversité biologique, il existe des unités fonctionnelles de surveillance et de coercition dans les deux réserves de biosphère, les forêts classées, le domaine protégé de l'état et les frontières, aéroport et port maritime. Ainsi de manière périodique des patrouilles sont organisées pour démanteler des réseaux de délinquants et faire appliquer les lois en vigueur en la matière au Bénin.

❖ Évaluation des indicateurs de la biodiversité

Le Bénin a élaboré en 2002 une grille nationale d'indicateurs de diversité biologique (Sinsin et al., 2002). Ainsi le Bénin dispose des indicateurs d'état, des indicateurs de pression et des indicateurs de réponse en qui concerne le suivi de la diversité biologique. Ces différents indicateurs concernent différents niveau de la diversité biologique : niveau écosystème/habitat et niveau espèce. Aussi, dans le plan d'action pour la conservation de la diversité biologique, le Bénin s'est fixé un certain nombre d'indicateurs à atteindre. Ces objectifs ont été repris dans le troisième rapport national élaboré en 2005. Par exemple,

Dans le domaine de la conservation des écosystèmes, le Bénin s'était fixé comme objectifs :

- 20% des écosystèmes d'intérêt particulier sont protégés au bout de cinq ans.
- 25% des écosystèmes fragiles sont protégés au bout de cinq ans

Dans le domaine de la conservation et de l'utilisation des eaux intérieures, le Bénin s'est fixé comme objectif :

- 5% des plans d'eau piscicole sont contrôlés et aménagés au bout de cinq ans ;
- le niveau actuel des ressources halieutiques augmente de 25 % au bout de 5 ans
- 5% des plans d'eau sont libérés de la jacinthe d'eau

Dans le domaine de la conservation et de l'aménagement des forêts, le Bénin s'était fixé comme objectif :

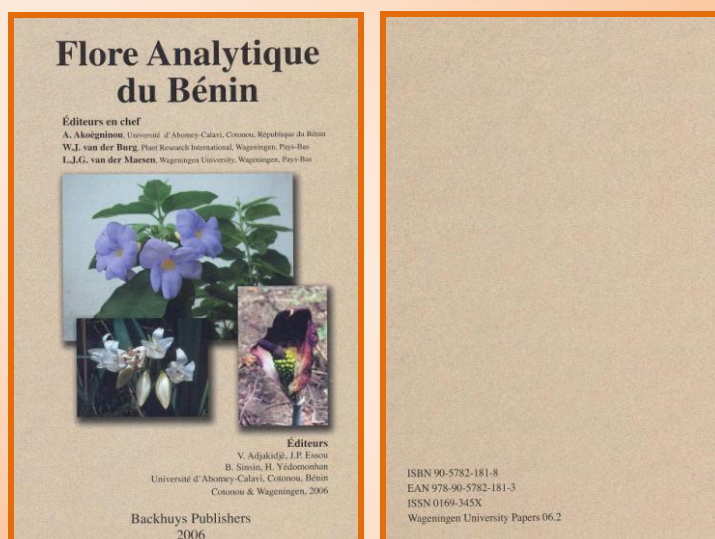
- l'espace reboisé augmente de 15% l'an
- 40 % des formations végétales dégradées sont restaurées au bout de 10 ans
- le nombre d'espèces forestières faisant l'objet d'une recherche sur leur rendement est accru de 25% d'ici 5 ans

Le constat que l'on peut faire aujourd'hui est qu'en dépit des efforts louables qui sont faits ou en train d'être fait par la DGFRN à travers ses différents projets et programmes, les ONGs et les universités du Bénin, il n'existe sur le plan national aucun mécanisme rigoureux d'évaluation des indicateurs de diversité biologique que nous nous sommes fixés.

Domaine de la taxonomie

En matière de taxonomie, le Bénin a mis en place des infrastructures de collections taxonomiques avec l'appui de la coopération néerlandaise. Le Projet Flore du Bénin a permis la mise en place au sein de l'Université d'Abomey – Calavi (UAC), d'un herbier national fonctionnel sur la base des compétences et expertises créés par le projet. La Flore Analytique du Bénin a été éditée et lancée officiellement en 2006.

Encadré 3. Flore analytique du Bénin.



Environ 2807 espèces végétales ont été répertoriées dans l'ouvrage et constituent en Afrique de l'Ouest l'une des flores les plus actualisées

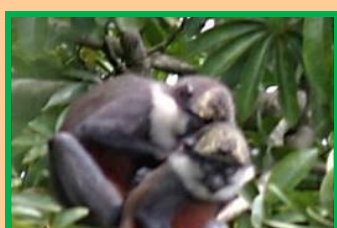
Outre ces avancées observées, la taxonomie est de plus en plus intégrée aux programmes de formation et de recherche au sein des universités et écoles professionnelles avec l'appui des universités partenaires notamment les Pays Bas, la Belgique et l'Allemagne.

Domaine de la conservation in situ

Le Bénin a procédé à la création d'importantes réserves forestières et de faune couvrant environ 21% du territoire national. C'est dans ce sens que les deux Réserves de Biosphère de la Pendjari et du W furent créées et constituent de nos jours de beaux exemples de conservation in situ de la faune. Selon le même principe, des forêts ont été classées et bénéficient progressivement des actions de plusieurs projets et programmes de conservation. Dans le but de promouvoir l'approche participative de gestion de ces écosystèmes, ces forêts classées ou autres reliques forestières non classées ainsi que des plans d'eau bénéficient progressivement de plans d'aménagement participatif. La création des parcs zoologiques et botaniques au niveau institutionnel qui favorisent le développement de certaines espèces de faune et de flore surtout celles menacées de disparition. Toujours dans l'optique de la conservation *in situ*, plusieurs structures s'investissent à créer des conditions favorables à la survie des espèces dans leurs habitats. C'est le cas des tortues marines, des hippopotames à Adjamè dans la commune de Djakotomey, du singe à ventre rouge, du colobe à Kikélé, du lycaon dans les parcs. La préservation de certains écosystèmes forestiers et aquatiques spéciaux tels que le noyau central de la forêt classée de la Lama, la forêt de Lokoli, la forêt de Pobè et les forêts sacrées, les frayères, le Vodounto de Avlékété, etc.

Encadré 4. Conservation *in situ* du singe à ventre rouge

Le singe à ventre rouge (*Cercopithecus erythrogaster erythrogaster*) est une sous-espèce de primate menacée et endémique au Bénin. Il est présent dans forêt classée de la Lama et la vallée de l'Ouémé au Bénin. Face à la pression anthropique et la dégradation de son habitat, la conservation in situ de cette espèce fait objet de préoccupation depuis 2000 à ce jour. Des actions de sensibilisation et des projets d'activités génératrices de revenu (pisciculture et transformation des produits agricoles) sont menées en direction des populations riveraines appartenant à l'aire de distribution de l'espèce afin de freiner la pression qui s'exerce sur l'espèce. Aussi l'étude de la distribution de l'espèce, son écoéthologie et sa biologie sont autant d'activités de recherche qui ont été exécutées ou en cours d'exécution afin de permettre de définir des stratégies de conservation durable de l'espèce dans son habitat naturel



La conservation in situ des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture est aussi faite par les agriculteurs et les communautés locales.

Beaucoup d'ONGs sont également actives sur le terrain pour œuvrer à la conservation durable de la diversité biologique.

Avec l'appui de l'UICN, l'ONG Nature Tropicale a mené des activités dans la forêt marécageuse de Lokoli dans le cadre de création de la réserve communautaire de Dèmè-Lokoli-Koussoukpa appelée communément Hlanzoun dans la commune de Zogbodomey. Cette ONG œuvre pour la création d'une aire protégée à Cotonou pour la préservation d'un site régulièrement fréquenté par les tortues vertes *Chelonia mydas*. Quant à l'ONG ECO ECOLO, elle a contribué entre autres actions à l'élaboration du projet de plan d'aménagement des écosystèmes de mangroves du Chenal de Gabada au Bénin.

Certaines ONGs telles que ECO-ECOLO et Association Vive le Paysan Nouveau (AVPN) oeuvrent à travers la mise en œuvre de leurs programmes à la conservation de la biodiversité, en occurrence la création de nouvelles AP. En 2004, les activités de l'ONG AVPN ont conduit à l'identification, la délimitation d'une réserve communautaire à hippopotames à Adjamé dans la Commune de Djakotomé située juste en face du Parc National de Togodo Sud au Togo. L'objectif final est de parvenir à la création d'une aire protégée transfrontalière avec l'appui de l'UICN. L'ONG CREDI œuvre pour la création d'une aire protégée dénomée « La vallée du Sitatunga ».

Domaine de la conservation ex situ

- ***L'adoption de techniques de conservation des semences*** (céréales, légumineuses et certaines espèces forestières) dans les chambres froides et banques de gènes. C'est le cas par exemple de la banque de gènes du Laboratoire d'Ecologie Appliquée de la FSA/UAC pour la conservation de certaines espèces végétales rares ou menacées comme *Azizelia africana*, *Lophira lanceolata*, *Canavalia ensiformis*, *Brachiaria mutica*, *Pennisetum unisetum*, *Encephalartos barteri*, etc..
- Le maintien de plusieurs clones d'espèces animales et végétales dans des terroirs agricoles et jardins. L'élevage non conventionnel en captivité d'espèces animales dans des ménageries (élevage des reptiles ; aulacodes, escargots géants, rats de Gambie, singes, tourterelle à demi collier, oiseau lunette jaune, etc.).
- L'ensemencement des barrages et retenues d'eau en espèces piscicoles. La création de ranchs, de fermes d'élevages et de game ranching sont des actions développées par les

acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la CDB au niveau national. La ferme d'élevage d'autruches de Dassari, les élevages de python dans le sud Bénin, l'appivoisement de grands carnivores (Lions) à but touristique dans certains centres comme le CTA Bimyns sont autant d'actions menées au Bénin. L'impact de ces actions sur la biodiversité à l'échelle nationale est perceptible. En effet, pour les élevages en captivité, des lâchers sont organisés avec l'administration forestière et permettent la reconstitution de la biodiversité en milieu naturel. Ces élevages favorisent aussi la limitation de la pression humaine sur ces ressources biologiques et aussi favorisent l'éducation environnementale sur la conservation des espèces rares élevées.

Certaines fermes d'élevage d'animaux en captivité et l'ONG Nature Tropicale conduisent des programmes de conservation des tortues marines au Bénin. Pour limiter l'impact de la collecte des œufs par les populations riveraines sur la reproduction des tortues marines, ces structures ramassent les œufs et les maintiennent en condition favorable jusqu'à l'éclosion. Les bébés tortues sont reversés à la mer en présence des populations et des écoliers pour faire de la sensibilisation.

Plusieurs institutions nationales, internationales, publiques, privées et de recherche ou non se sont investies dans la création de *jardins botaniques villageois* basées sur des plantes médicinales menacées ou rares. Pour preuve on peut citer le ministère de la santé à travers le programme national de promotion de la pharmacopée et de la médecine traditionnelle, le Laboratoire d'Ecologie Appliquée de l'Université d'Abomey – Calavi, l'ONG CeRGeT, la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles à travers le Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains, le Centre d'Etudes, de Recherches et de formation Forestières (CERF).

Les objectifs assignés à ces jardins de plantes médicinales sont les suivantes :

- Conservation la diversité biologique à travers des inventaires botaniques et le suivi des espèces médicinales menacées de disparition avec la possibilité de réintroduire des espèces rares ;
- Conservation des connaissances endogènes et traditionnelles sur l'utilisation des plantes médicinales ;
- L'utilisation des jardins pour la recherche et la sensibilisation du public ;
- Protection des ressources naturelles à travers une production durable des plantes utilisées en médecine traditionnelle ;
- Création et développement d'une base de données sur la pharmacopée ;
- L'organisation des guérisseurs traditionnels en comités ;
- La promotion d'activités alternatives génératrices de revenus.

Au total, 42 jardins ont été créés au Bénin de 2001 à 2007 dont 7 implantés par des institutions de recherche et des ONGs et 35 par le ministère de la santé. Trois autres jardins sont en cours de création avec l'appui du PGFTR au Sud du Bénin. L'une des expériences les plus réussies au Bénin est celle du jardin de Papatia au Nord Bénin. Les photos ci-contre témoignent vraiment de l'existence de ces jardins botaniques au Bénin.



Photo 2. Diverses plaques témoignant la création des jardins botaniques au Bénin

Dans le but de capitaliser toutes ces expériences, un atelier d'harmonisation des stratégies d'intervention a été organisé par la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles en 2009. A l'issue de l'atelier, des recommandations furent formulées et approuvées par les participants. Il s'agit de :

- Créer une synergie et des réseaux fonctionnels entre différents acteurs intervenant dans le domaine de la création et de l'animation des jardins de plantes médicinales ;
- Elaborer un guide de création et d'animation de jardins de plantes médicinales au Bénin ;
- Capitaliser, communiquer et diffuser les acquis des jardins de plantes médicinales au plan national et international ;
- Mettre en œuvre un dispositif de suivi des jardins de plantes médicinales au Bénin ;
- Organiser des visites d'échanges entre acteurs ;
- Développer des stratégies simples de conservation des espèces médicinales menacées ;
- Etudier les possibilités de création de jardins de plantes médicinales autour de la forêt de la Lama ;
- Prendre des dispositions pour renforcer la sécurisation foncière des sites d'implantation de jardins de plantes médicinales.

Encadré 5. Le jardin botanique de Papatia: Une expérience de capitalisation des connaissances endogènes pour la conservation de la biodiversité.

Le jardin botanique de Papatia se situe au Nord de la République du Bénin dans le département de l'Atacora à 33 Km de Natitingou à proximité de plusieurs campements peuls. Ce jardin est basé sur le savoir traditionnel de la communauté peule en matière de médecine et est le fruit d'une coopération efficace entre universités, ONGs, autres organisations et surtout la population locale. Le jardin se compose d'une zone extérieure de protection partielle (tampon) d'environ 9 ha et une zone intérieure de 5,5 ha entourée par une haie vive d'*Acacia nilotica* et un couloir pare – feu de 10 m de large. L'inventaire réalisé dans ce jardin révèle 103 espèces ligneuses utilisées dans la pharmacopée traditionnelle. Un circuit pédestre d'un kilomètre environs permet de découvrir toute la diversité du site. En 2002, une rivière temporaire située à 200 m du noyau a été incluse au jardin avec une biodiversité ripicole élevée (60 espèces dont 30 absentes dans le jardin). Pour que le jardin puisse remplir ses multiples fonctions, il est procédé à un entretien régulier du sentier réalisé à des fins pédagogiques, au sarclage annuel du couloir pare – feu, à l'allumage de feux précoces, au remplacement éventuel des plaques endommagées et à l'animation d'un centre de guérison traditionnelle. La gestion du jardin est assurée par le comité d'alphabétisation de Papatia.

Encadré 6. Etude de cas: « Le Sopoodu », Une stratégie endogène peul de conservation du cailcédrot (*Khaya senegalensis*) au Bénin

Les communautés Peuls du Bénin ont développé des pratiques endogènes d'aménagement qui réduisent les impacts négatifs de l'émondage sur la reproduction du *Khaya senegalensis*. Une étude de Gaoue et Tickin menée en 2007 a révélé une pratique localement dénommée « Sopoodu » qui consiste

à éviter de collecter des feuilles des branches de la cime pour faciliter la pérennisation de la croissance et de la reproduction du *Khaya senegalensis*. Cette pratique est transférée de génération en génération et permet une utilisation sur le long terme des arbres émondés mais mérite d'être plus vulgarisée.

Domaine des espèces exotiques envahissantes

L'inventaire des espèces exotiques envahissantes n'a pas encore été réalisé au Bénin. Selon les résultats de la monographie de la diversité biologique, cinq espèces d'introduction récente ont pu trouver une niche favorable au détriment de plusieurs autres espèces indigènes au Bénin. Ces espèces représentent un fléau pour l'activité économique des populations comme c'est le cas de *Eichhornia crassipes* qui envahit les plans d'eau et cause des dommages aux pêcheurs et à la navigation fluviale. D'autres font l'objet de controverse comme c'est le cas de *Chromolaena odorata* qui peut être combattu comme facteur de propagation des incendies des forêts alors que les cultivateurs l'apprécient positivement pour sa capacité à régénérer la matière organique des sols en raison de sa forte productivité de biomasse.

Cependant, selon la littérature, les espèces suivantes pourraient être considérées comme exotiques et envahissantes. Il s'agit de

- *Antigonum leptopus* (ornementale) provenant d'Amérique du Sud ;
- *Azadirachta indica* (afforestation) provenant de l'Inde ;
- *Alternanthera brasiliensis* plante rudérale provenant du Brésil ;
- *Chromolaena odorata* dans les jachères, les aires protégées et les pâturages;
- *Eichhornia crassipes*, et *Pistia stratiotes* sur les plans d'eau et les plaines inondables;
- *Hyptis suaveolens* présents dans tous les types de pâturages ;
- *Phenacoccus manihoti* (cochenille de manioc) et les acariens verts sur le manioc;
- *Rastrococcus invadens* sur les manguiers;
- Mouche blanche sur diverses espèces de plantes;
- *Striga hermonthica*, *Striga gesneroides* sur les céréales (maïs, sorgho, niébé etc.);
- *Ramphicarpa fistulosa* dans les rizières des bas-fonds.

De toutes ces espèces, les recherches ont seulement porté sur trois communément identifiées et suivies. *Chromolaena odorata* (L.) est perçue actuellement comme l'une des adventices les plus envahissantes pour l'agriculture et l'élevage au Bénin. Il apparaît que l'adventice a fait son entrée au Bénin dès le début des années 70 à partir du Sud-Est, dans le Département de l'Ouémé. Tout le bas Bénin est envahi par l'adventice jusqu'à la latitude de 8° N. Divers noms vernaculaires désignent l'adventice d'un département à l'autre: Agatou (Ouémé) Ketla, Hlayoma, Houefloussou (Atlantique et Zou), Jekan et Gbalindo Houéflou (Mono). Les informations recueillies montrent que dans le contexte actuel de l'agriculture au sud Bénin, *C. odorata* n'est pas une contrainte. Les paysans ont exprimé une réaction de satisfaction face aux bienfaits de la plante qui étouffe l'*Imperata cylindrica*, fertilise le sol et raccourcit la jachère. Elle possède de nombreuses vertus médicinales, combat l'abcès et le paludisme, cicatrise les blessures, guérit la gale et les boutons chez les enfants et sa fumée chasse les moustiques. On lui reproche toutefois d'être gênante en palmeraie industrielle sur palmiers d'âge avancé, de compromettre l'élevage villageois, de menacer certaines essences utiles qu'elle étouffe. Ses fourrés sont en outre le lieu de ponte du criquet puant, *Zonocerus variegatus* (L.).

Aux fins de freiner l'expansion de ces végétaux nuisibles et d'éviter des pertes économiques considérables, certaines actions ont été menées aussi bien sur le plan national que sur le plan sous-régional.

a) Sur le plan national

- Le ramassage traditionnel : il est de temps en temps réalisé par les populations riveraines qui s'organisent pour enlever manuellement ces végétaux ; mais ces séances de ramassage ne permettent que de déboucher ponctuellement certains canaux ou voies d'accès, en vue de faciliter le déplacement des populations sur les plans d'eau
- L'insertion dans certains programmes du secteur des pêches d'un volet destiné à la lutte contre ces végétaux : il s'agit essentiellement du Projet Pêche Lagunaire (PPL) financé par le Gouvernement Allemand, et du Projet d'Aménagement des Zones Humides (PAZH) financé par les Pays Bas. Ces actions n'ont malheureusement pas donné des résultats probants.
- La FAO a également financé au Bénin l'évaluation du projet sous régional de Gestion des Plantes Aquatiques en Afrique de l'Ouest, avec en plus la formation des experts nationaux et l'acquisition de matériel pour la réalisation d'une unité d'élevage d'ennemis naturels destinés à la lutte biologique contre les végétaux aquatiques envahissants.
- Des lâchers d'ennemis naturels ont été effectués sur certains plans d'eau par l'Institut International d'Agriculture Tropicale, dans le cadre de l'expérimentation de la lutte biologique. Des efforts de contrôle biologique de la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) sont menés au Bénin. En 1977, la jacinthe d'eau fut rapportée pour la première fois au Bénin et 10 ans après cette espèce est devenue une contrainte majeure obstruant le trafic et affectant la pêche. Quatre espèces furent testées au Bénin pour la lutte biologique contre la jacinthe d'eau. Il s'agit de *Neochetina eichhorniae* originaire de l'Amérique du Sud introduite en 1991 dans la vallée de l'Ouémé et la rivière So, de *Neochetina bruchi* en 1992, de *Niphograptus albiguttalis* en 1993 et de *Ecritotarsus catarinensis* en 1999. De toutes ces espèces, les succès furent obtenus avec *N. eichhorniae* et *N. bruchi*.
- La lutte biologique contre la laitue d'eau (*Pistia stratiotes*) a été initiée au Bénin avec l'espèce *Neohydronomus affinis*. Les résultats obtenus ont été bien appréciés des communautés riveraines, mais ces actions de recherche n'ont pas été relayées par les structures nationales.

b) Sur le plan sous-régional

Sept (07) pays de la CEDEAO dont le Bénin, ayant en commun des bassins fluviaux, et auxquels s'est ajoutée la Mauritanie ont sollicité et obtenu de la Banque Africaine de Développement (BAD) le financement du Projet de Gestion Intégrée des Adventices Aquatiques en Afrique de l'Ouest. Le volet national de ce programme, intitulé Projet de Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes, localisé à la Direction des Pêche, a démarré ces activités depuis le début de l'année 2006. Ce projet a pour objectif principal de lutter contre la détérioration généralisée des plans d'eau envahis par les végétaux aquatiques envahissants, et d'améliorer, par conséquent, les conditions de vie des populations riveraines.

Encadré 7. Valorisation de la jacinthe d'eau pour l'amélioration de la fertilité des sols maraîchers à Nicouecondji, département du Mono au Bénin

Les populations du Mono – Couffo au Bénin valorisent la jacinthe d'eau pour la fabrication de la fumure utilisée dans le maraîchage. La procédure est la suivante : Ramassage de la jacinthe, découpage de la jacinthe dans la fosse à fumure, épandage d'une couche de terreau puis d'une couche de cendres de manière à occuper toute la fosse. Le tout est aspergé d'eau.



Domaine des connaissances traditionnelles et dispositions connexes

❖ Bilan des connaissances endogènes relatives à la gestion durable de la diversité biologique

Il existe au sein des communautés rurales, des populations locales qui ont une longue expérience d'utilisation des ressources biologiques, des pratiques, des *us* et *coutumes*, des traditions, et autres qui valorisent les éléments constitutifs de la diversité biologique et contribuent à leur conservation. Ces pratiques et connaissances endogènes mal ou peu connues ont fait l'objet d'un inventaire. Les principales catégories de pratiques conservatrices de la biodiversité répertoriées dans le présent rapport sont relatives à :

- *l'utilisation d'espèces végétales pour haies ou clôtures vivantes. Les cas les plus connus sont ceux de *Newbouldia laevis*, *Dracaena arborea* et *Jatropha curcas* ;*
- *la protection ou la plantation d'espèces végétales à forte valeur commerciale, médicinale ou magico-religieuse ;*
- *le rôle de gardiens que jouent des sociétés secrètes comme le Oro et le Zangbèto pour la sauvegarde de certaines plantes et forêts sacrées.*

Le respect de l'inviolabilité des forêts sacrées constitue une attitude positive qui favorise la protection de l'environnement et la conservation de la diversité biologique. La forêt relique « hèkpazoun » située dans le village d'Agbanou, commune d'Allada et la forêt « Agbogbozoun » avec sa rivière fétiche Hlan de Gbénou- hlanhonou, commune de Zogbodomey, en sont des exemples typiques.

Sur le plan floristique, certaines reliques forestières sont enrichies par la plantation de nouvelles espèces. C'est le cas de la plupart des forêts de société secrète ORO dans la région d'Agonlin où en plus de la plantation de *Triplochyton scleroxylon*, on note la présence de nouvelles espèces comme *Senna siamea*.

Pour la conservation de la biodiversité, la sacralisation des forêts offre plusieurs avantages :

- le faible coût de surveillance du couvert forestier par la crainte et la conscience que suscite la présence de divinités qui ne sont récompensées que par des offrandes de peu de valeur (poulet, huile, farine de maïs, cola, etc.)
- Ce sont des îlots de conservation des témoins végétaux et leur dissémination écologiques convenables.
- Ce sont des lieux de refuge et de conversation de quelques espèces animales.

Les emplacements de certains arbres sont transformés en lieux sacrés pour des sacrifices et offrandes aux vodoun. C'est le cas de l'iroko ou *Milicia excelsa* (Moraceae), du faux Iroko ou *Antiaris africana* (Moraceae) et du Baobab ou *Adansonia digitata* (Bombacaceae).

Ces arbres sont considérés comme étant habités par des esprits et ne doivent donc pas être abattus par n'importe qui et à n'importe quel moment.

Dans le département de l'Ouémé, une toile de tissu rouge ou un rameau de palmier à huile représente un interdit. Attaché à un arbre, cette toile ou ce rameau empêche la destruction de celui-ci, même en plein champ ou en pleine brousse. Dans ce même Département, il y a mise en défens par le biais du fétiche *Zangbêto* des bas-fonds et autres domaines communautaires peuplés de palmier raphia et *Cyperus articulatus* (appelé fin en langue goun). La mise en défens pour des périodes déterminées permet de contrôler l'exploitation de ces plantes et de favoriser leur régénération. Plusieurs espèces végétales à but multiple sont plantées dans les maisons pour leur utilisation comme piquets de clôture vivante. C'est le cas de *Newbouldia laevis*, *Dracaena arborea*, *Spondias mombin*, *Moringa oleifera*, *Ficus spp.*

Dans certains villages fluvio- lacustres comme Agonvè, commune de Zangnanado et Houédja, commune de Quinhi, l'exploitation de plans d'eau est basées sur la fixation de dates d'ouverture et de fermeture de pêche ainsi que des cérémonies y afférentes. C'est le cas du lac Azili et du lac Célé. L'exploitation des ressources halieutiques du lac AZILI est contrôlée par un organe de gestion composé du chef de pêche (tozêto) et de conseillers (toglato). Tozêto fixe les dates d'ouverture et de fermeture de pêche. Il est le garant des nombreux interdits liés à ce sacré et se charge de les faire respecter.

Diverses parties de certains végétales sont utilisées pour la conservation des grains ou des cossettes d'igname et de manioc. Les plantes insecticides concernées sont : *Annona spp*, Neem, Basilic à duvet blanc, Acadjou Africain et Piment pili-pili, etc. Aussi, certaines huiles végétales sont utilisées pour la conservation de produits agricoles. Les cas les plus connus sont : l'huile d'arachide, l'huile de noir de coco, l'huile de noir de palme l'huile de graines de neem et le beurre de karité.

Plusieurs dispositions connexes ont été prises pour sécuriser les connaissances et pratiques endogènes allant dans le sens de la conservation de la biodiversité. Entre autres, on peut noter :

- la rédaction d'une législation sur l'accès aux ressources génétiques, le partage des bénéfices et la protection des connaissances traditionnelles
- La sensibilisation et la formation des dépositaires des connaissances sur la propriété intellectuelle

La célébration annuelle (tous les 10 janvier) de la journée de la culture traditionnelle

Domaine des échanges d'informations

Dans le but de faciliter l'échange d'informations de toutes sortes (scientifiques, techniques, etc.) relatives à la diversité biologique, les acteurs ont développé au Bénin, plusieurs stratégies de communication. C'est ainsi que dans tous les ministères concernés, des revues périodiques, des ateliers de concertation et d'harmonisation, des caravanes, des émissions radiodiffusées sont organisés. En outre, des fora de dialogue et d'échanges sont créés et facilitent la diffusion des informations. La plupart des structures intervenant dans le domaine de la biodiversité ont un site Web fonctionnel. Les laboratoires de recherche publient régulièrement les résultats de recherche dans des journaux au plan national et international ce qui facilite l'accès aux informations.

Enfin, en ce qui concerne le centre d'échange d'informations pour la convention sur la diversité biologique, le Bénin a opéré le transfert des informations du site statique vers le PTK (Portal Tool Kit) et bénéficié de l'appui et de formation sur le nouvel outil avec l'appui de la direction générale de la coopération au développement (DGCD) de la Belgique. Le site Web du centre d'échanges d'informations du Bénin est le www.bj.cbd-chm.net

L'une des expériences les plus connues au Bénin en matière d'échange des informations sur la conservation de la diversité biologique est l'instauration de la Semaine Nationale des Protégées. L'objectif de la semaine est d'offrir un creuset d'échange d'information entre chercheurs, praticiens, développeurs et de faire connaître au grand public la richesse de la diversité biologique des aires protégées du Bénin.

Encadré 8. Semaine Nationale des Aires Protégées, Un espace d'échange sur la diversité biologique au Bénin

Les aires protégées constituent dans le monde des sites témoins de conservation de la diversité biologique. Le Bénin sous l'égide du Laboratoire d'Ecologie Appliquée de la Faculté des Sciences Agronomique de l'Université d'Abomey-Calavi et du Centre National de Gestion des Réserves de Faune ont compris l'importance de ces sites en tant que réservoir de diversité biologique en initiant en 2005 une journée des Aires protégées du Bénin pour faire connaître au public la diversité biologique de ces aires. Dès lors, une journée du mois de juin de chaque année a été désormais consacrée pour célébrer la Journée des Aires Protégées du Bénin. Les Première et Deuxième Journées ont été célébrées avec succès, et ont permis de faire connaître aux invités et au grand public, les différents aspects de la valorisation des aires protégées du Bénin. En fait, bien que portant le nom de Journée des Aires Protégées, les manifestations ont généralement cours pendant toute une semaine voire plus. Cette semaine est aussi un cadre d'échange où une masse considérable de connaissances scientifiques et techniques sont exposées et discutées pour renforcer la capacité des acteurs. Pour mieux officialiser l'implication des décideurs politiques dans ces manifestations, la "Semaine Nationale des Aires Protégées" a été décrétée en Conseil des Ministres en 2007 et est devenue officiellement de fait "Semaine Nationale des Aires Protégées du Bénin".

Domaine de l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

La notion de durabilité dans l'utilisation des éléments de la biodiversité est une préoccupation majeure de tous les acteurs intervenant dans le domaine au Bénin. C'est pourquoi il a été recommandé à ce que tous les projets fassent l'objet d'une étude d'impact environnemental préalable afin de développer des stratégies pour minimiser les impacts négatifs et maximiser ceux positifs pour assurer la durabilité de l'initiative.

Plusieurs projets et programmes développent actuellement des stratégies de gestion durable de la biodiversité telles que les systèmes améliorés de production (SAP), la Gestion Conservatoire des Eaux et des Sols (GCES), l'agriculture biologique, la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols, etc. En vue d'harmoniser les actions dans le cadre de la CCNULCD, un comité de pilotage entre le MEPN et le MAEP a pu être mis en place afin de pouvoir démarrer l'initiative TerrAfrica pour la Gestion Durable des Terres au Bénin. La législation en cours dans tous les domaines touchant à la biodiversité prend en compte la notion de durabilité qui est un concept largement vulgarisé au Bénin essentiellement par le CBDD (Centre Béninois pour le Développement Durable).

D'autres initiatives telles que la mise en œuvre du Programme National de Gestion Durable des Ressources naturelles (PNGDRN), la stratégie nationale pour le développement durable contribuent efficacement à la gestion durable de la biodiversité.

Domaine des mesures d'incitation

La plupart des projets et programmes intervenant sur la biodiversité au Bénin prévoient un volet d'activités alternatives génératrices de revenus (AGRs). Il s'agit généralement des activités écologiquement durables telles que l'apiculture, l'aulacodiculture, la cuniculture, les pépinières, etc.

Encadré 9. Participation du PGFTR à l'amélioration du bien être des populations

Le Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR) a procédé en 2008 au financement de 32 microprojets d'Activités alternatives Génératrices de Revenus (AGRs) dans ses zones d'interventions au Bénin. Les photographies ci-dessous montrent des remises officielles de matériels aux populations par les autorités ministérielles.



Au niveau national, des stratégies de mise à disposition de fonds d'aides à la promotion de l'emploi et à la lutte contre le chômage sont développées.

Domaine de la recherche - formation

Dans ce domaine, le Bénin fournit des efforts à plusieurs niveaux. En effet, dans les ministères sectoriels concernés par la diversité biologique, des programmes de formation sont élaborés à l'endroit du personnel pour renforcer leur capacité.

Plusieurs institutions nationales de recherche développent des activités sur la base des contraintes identifiées auprès des populations locales. Il existe même un fonds national pour la recherche localisé au niveau de l'INRAB qui lance annuellement des appels à proposition de recherche.

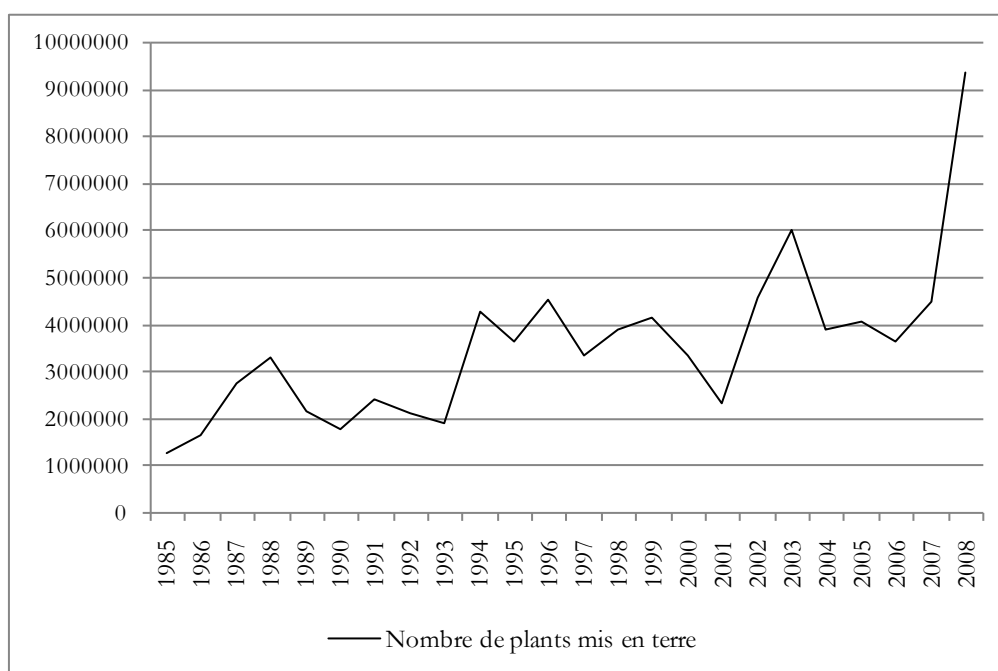
Au plan universitaire et professionnel, différentes écoles ont été créées et sont opérationnelles pour l'encadrement des spécialistes dans divers domaines de la diversité biologique et à tous les niveaux (brevet de technicien, diplômes techniques, licence, master, ingénieur, doctorat). Outre ces possibilités de formation et de recherche au niveau national, il existe des collaborations universitaires qui facilitent la formation des spécialistes soit en cotutelle soit uniquement en Europe. Ces collaborations participent activement au renforcement de capacités nationales en matière de diversité biologique.

Cependant, il manque une synergie entre les universités c'est-à-dire la recherche et les actions entreprises dans tous les secteurs d'activités. En effet, la recherche n'est pas encore assez perçue comme source d'inspiration pour tous les acteurs intervenant dans le domaine de la biodiversité au Bénin.

Domaine de l'éducation et de la sensibilisation du public

La plupart des ministères, ONG et autres structures intervenant en matière de biodiversité au Bénin ont un plan de communication et de sensibilisation du public pour une meilleure gestion des ressources naturelles. Ces organismes ont aussi des contrats signés avec la presse locale, nationale et internationale pour la diffusion d'informations de sensibilisation du public. En plus des activités de sensibilisation du public s'ajoute des célébrations périodiques d'évènements retenues statutairement au plan national. Il s'agit de la journée nationale de l'arbre (1^{er} Juin), de la journée du tourisme (2 Juin), de la journée de l'environnement (5 juin), de la campagne nationale de reboisement, de la journée de la diversité biologique (22 Mai), de la journée des zones humides, de la semaine nationale des aires protégées, des journées portes ouvertes, des caravanes biodiversité, etc. Ces journées ou semaines consacrées à diverses thématiques représentent des créneaux importants d'éducation et de sensibilisation du public surtout à travers tout le battage médiatique qui est fait.

La figure 14 donne une idée de l'évolution des plants mis en terre dans le cadre de la campagne nationale de reboisement depuis l'initiation de la journée de l'arbre en 1985 au Bénin (DGFRN, 2008).



Source : DGFRN

Figure 14. Tendence évolutive des efforts de plantations d'arbres dans le cadre de la journée nationale de l'arbre au Bénin

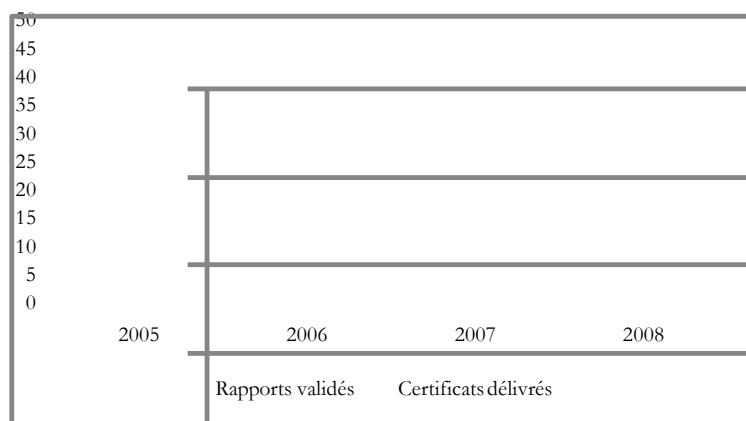
Encadré 10. Célébration de la journée internationale de la diversité biologique au Bénin : édition 2009

Le Bénin a célébré en 2009 à l'instar de la communauté internationale la journée internationale de la diversité biologique autour de la thématique des espèces exotiques envahissantes au Bénin. Cette journée a été marquée de conférence et de visite de terrain avec une participation de plus de soixante acteurs. Plus de 600 Tee – shirts furent distribués pour informer et sensibiliser le public. La journée a aussi permis de faire le point des connaissances disponibles sur les espèces exotiques envahissantes au Bénin, de sensibiliser le public (décideurs, populations, etc.) sur les possibilités de valorisation et/ ou de gestion des espèces envahissantes exotiques au Bénin et d'organiser une visite de terrain accompagnée de la presse sur l'un des sites colonisés par les espèces exotiques envahissantes à Nicoucondji dans la commune de Grand Popo.



Domaine de l'étude d'impact et de réduction des effets nocifs

Il a été rédigé et vulgarisé au plan national le guide général de réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE). Une série de guides sectoriels de réalisation de l'EIE pour des projets touristiques, de construction, d'adduction d'eau, etc., ont aussi été élaborés pour faciliter l'opérationnalisation du guide général par secteur d'activité. Pour soutenir et suivre ces directives, l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) est la structure mandatée pour faire valider les termes de références de réalisation des études et procéder à leur validation. La possibilité est laissée aux structures privées pour la réalisation de ces études qui seront validées sous la direction de l'ABE. La validation consiste en l'identification des composantes environnementales touchées, des principaux impacts, des mesures d'atténuation et des programmes de suivi. A l'issue de la validation, l'ABE propose en cas de validation un certificat de conformité environnemental à l'approbation du ministre de tutelle et aussi un plan de gestion environnementale. Ce plan de gestion est le document devant faciliter le suivi des recommandations de l'étude et permettre de gérer avec précisions le projet dans son exécution. La figure 15 montre la prise de conscience quant à l'intégration de l'environnement dans les activités menées au plan national. On note que quelques années après la mise en vigueur des guides sectoriels, les différents acteurs soumettent de plus en plus leurs projets à des études d'impacts environnementaux.



Source : ABE (2008).

Figure 15. Evolution du nombre de rapports d'étude d'impact validés et du nombre de certificats de conformité délivrés de 2005 à 2008

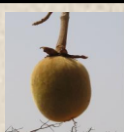
Domaine de l'accès aux ressources génétiques

Dans ce domaine, la République du Bénin a pris les actions ci-après :

- La création d'un cadre institutionnel qui comporte des unités de recherche et de formation, des structures de contrôle des ressources génétiques et notamment des OGM, des structures d'évaluation et de gestion des risques qui sont supervisées par ministères sectoriels. Ces différentes structures ont mené des actions dans la production, la conservation et la disponibilité des ressources génétiques au Bénin.
- L'élaboration de plusieurs documents stratégiques dont : - la stratégie nationale et plan d'actions pour la conservation de la diversité biologique, - le plan d'actions pour la biosécurité au Bénin, - l'avant-projet de loi sur la sécurité en biotechnologie moderne en République du Bénin.
- La prise d'un moratoire de cinq ans à compter de mars 2002, sur l'importation, la commercialisation et l'utilisation de produits OGM ou dérivés sur le territoire national arrivé à terme en mars 2007 et reconduit pour cinq ans.
- La mise en place d'un comité national de biosécurité

Aussi des études sur la diversité génétique de nombreuses espèces ont été réalisées ou actuellement en cours.

Il s'agit des études de diversité génétique sur le baobab (Encadré 11), les études de diversité génétiques sur les ignames, les études de diversité génétique en cours sur le *Tamarindus indica*, *Irvingia gabonensis*, etc.



Encadré 11. Etude de cas : Stratégies de conservation des ressources génétiques du baobab au Bénin, Assogbadjo *et al.*, 2008

Le degré de destruction d'une espèce d'arbre fruitier dans la forêt est fonction de sa valeur économique ou de la multiplicité de son usage pour les populations. C'est le cas aujourd'hui du baobab au Bénin qui est menacé dans toute son aire de distribution par les feux de végétation, le pâturage extensif des bovins, la culture itinérante sur brûlis, et le vieillissement de ses populations naturelles. Cependant l'espoir pour sauver cette espèce est permis à travers une étude récente sur le baobab où il est clairement défini sur base des considérations ethnobotaniques, morphologiques, écologiques et génétiques la stratégie de conservation des ressources génétiques du baobab au Bénin. Après la maîtrise de la technique de production, les zones écologiques favorables pour la production du baobab au Bénin sont identifiées. Ainsi, en se basant sur ces observations écologiques et sur les cartes des sols et des précipitations du Bénin, il a été retenu que les zones propices pour l'installation des plantations de baobab, sont surtout celles du nord Bénin et dans une moindre mesure, celles du centre du Bénin. Cependant, dans le sud Bénin, les plantations de baobab peuvent être installées sur des sols riches en azote total ou en carbone organique. En raison de la forte sollicitation des feuilles du baobab comme sauce légume dans l'alimentation cette étude propose également la technique de production du baobab dans des jardins de case (usage comme légumes feuilles) ou dans des systèmes agroforestiers traditionnels sous forme de plantation. Ce cas d'étude sur le baobab doit être reproduit pour plusieurs autres espèces ligneuses alimentaires qui font l'objet d'une multitude d'usage au même titre que le baobab. Il s'agit notamment du *Vitex doniana*, *Bombax costatum*.



Domaine de la gestion de la biotechnologie et de la répartition de ses avantages

Au Bénin, la biotechnologie est encore à la traîne car la majorité des centres et instituts de recherche ne disposent pas d'infrastructures et d'équipements adéquats ainsi que de spécialistes qualifiés en nombre suffisant pour mener à terme les expériences. Toutefois on peut citer :

- La réalisation des actions sectorielles qui visent à terme, la conservation des ressources biologiques pour des fins de développement économique et social par chacune des structures en charge de la biotechnologie.
- La recherche de nouveaux traitements par la biotechnologie pour concevoir, tester et produire des médicaments spécifiques pour des fins de Santé Publique.
- La formation des générations d'étudiants par les universités, les centres de recherche et de formation scientifique et technique à travers des programmes d'éducation et de formation en biotechnologie. Ces structures contribuent au développement de compétences et à la mise en place de capacités dans le domaine de la biotechnologie pour des fins diverses.
- L'application, la diffusion/vulgarisation des résultats de recherches en biotechnologie et la promotion de leur utilisation pour des fins de production par les centres de recherche et de formation agricole, des programmes et projets de développement,
- L'extension des actions de conservation au niveau local par les Organisations Non Gouvernementales (ONG) impliquées dans les activités de recherche biotechnologique et de développement au Bénin qui servent de relais entre les ministères et les

communautés de base. Elles constituent le canal d'implication des communautés dans les actions de gestion de la biodiversité.

- L'analyse de la valeur culturelle, socio-économique, technologique à travers des études des produits consommés a permis de connaître l'importance des relations homme, outil, matière dans la gestion durable des éléments de la DB.
- L'utilisation et l'adoption des procédés traditionnels ou modernes pour la transformation des produits biologiques en jus de fruits, bières locales, fromage, champignons, crevettes décortiqués, etc. Ainsi pouvons-nous citer les expériences du centre SONGHAÏ, du laboratoire de biotechnologie de l'UAC, de la DANA et celles de l'ONG CECODI, etc.

Encadré 12. Transformation du fruit de Baobab au Bénin

Le baobab est l'une des espèces végétales les plus utilisées par les communautés locales. Sur le plan de l'utilisation biotechnologique, l'ONG CECODI a mis au point des procédés de transformation de ses fruits en purée de baobab, sirop de baobab ou en jus de baobab.



Purée de baobab



Sirop de baobab

Domaine des ressources financières et du mécanisme de financement

Dans le cadre de la réalisation des activités de la convention, le Bénin finance entièrement sur son budget des projets et programmes. C'est le cas du Programme Spécial de reboisement et de Restauration des Terres dégradées. La plupart des projets de mise en œuvre de la CDB sont financés sur le budget national et les ressources extérieures sous la forme de prêts ou de dons. Pour cette catégorie de projets, une contrepartie de l'état est souvent demandée de la part des bailleurs.

Certaines initiatives intéressantes de mobilisation de ressources pour financer des projets à l'échelle locale ou nationale existent. Il s'agit par exemple du Fonds National pour l'Environnement qui est alimenté sur la base des contrôles de la qualité de l'air. Ces fonds collectés servent selon une fréquence donnée à lancer des appels à propositions de projets prioritaires de conservation de la biodiversité.

Dans certains cas, le financement à long terme des activités est conditionné par la création d'un fonds fiduciaire. Ce fonds fiduciaire constitue donc une conditionnalité pour la mobilisation de ressources extérieures.

2.4. Analyse de l'efficacité de la stratégie et plans d'action nationaux sur la diversité biologique

Nombreux sont les faiblesses et atouts dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique (Figure 16). La mise en œuvre du SPAN a engendré la création et la mise en œuvre de plusieurs projets de gestion durable de la biodiversité. Mais force est de constater que leurs impacts sur le terrain ne sont pas assez perceptibles surtout quelques années à la fin des projets. En effet, les diagnostics réalisés sur l'état des interventions montrent que les actions initiées sont pour la plupart très sectorielles et non concertées, de sorte que l'évaluation de la gestion de l'environnement national ne trouve sa lisibilité qu'à travers des projets et actions qui n'ont pas d'impact significatif et qui ont leur enracinement institutionnel pas toujours au bon endroit. Les projets se succèdent mais tendent à se répéter dans leur stratégie d'actions ce qui révèle un manque de synergie dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

La plupart des interventions sont focalisées sur l'approche de conservation par écosystème des espèces menacées encore que la base de données sur les espèces menacées n'est pas fréquemment actualisée. Il serait important de définir des stratégies pour définir des aires spécifiques de conservation afin de combiner plusieurs approches de conservation. En effet, il manque des stratégies fermes et scientifiquement justifiables de conservation. Très peu d'études génétiques pointues accompagnent les décisions de conservation d'espèces ou d'écosystèmes au Bénin.

Face à toutes ces obstacles, il est nécessaire de recenser et d'évaluer les actions des projets et autres actions entreprises en terme d'impact sur la biodiversité et de créer une synergie fonctionnelle entre actions publiques, secteur privé, universités et actions de développement. Cette synergie permettra de faire ressortir des domaines très peu explorés tels que les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) qui contribuent à 80% dans l'économie rurale. Le Bénin n'étant pas un pays forestier, l'une des filières porteuses est le développement des produits secondaires de la forêt.

L'absence de mise à jour et d'harmonisation de certaines législations, notamment le Code forestier, le Code de la chasse et le Code de la pêche, qui sont les principaux instruments pour la gestion des ressources biologiques d'une part ne favorise pas la bonne gestion des forêts et la conservation de la biodiversité. Une autre difficulté concernant la gestion des forêts et de la biodiversité réside dans la compréhension, l'interprétation et la diffusion des codes juridiques au niveau des collectivités locales. L'absence d'un cadre clair pour la gestion des aires protégées et de la biodiversité est également un autre obstacle à la gestion de la biodiversité et des forêts. Le manque de fonds pour l'application des conventions internationales signées et ratifiées par le Gouvernement du Bénin (Convention sur la Diversité Biologique, Convention sur la Lutte contre la Désertification) est un autre obstacle à la bonne gestion des forêts et à la conservation de la biodiversité.

L'équipe de consultants estime que ce manque de financement pour la mise en œuvre de ces conventions est un véritable problème dans les pays en développement. La lourdeur des procédures dans la prise de décision et le décaissement des fonds pour mener à bien les activités de conservation des ressources forestières et la biodiversité est un autre facteur qui a une incidence négative sur la conservation des forêts et de la biodiversité.

Des questions clé deviennent:

- Est-ce que la collaboration des bailleurs de fonds peut contribuer économiquement à la conservation de la biodiversité au Bénin ? et, si oui
- Comment cette collaboration peut-elle être encouragée ?

La collaboration des bailleurs de fonds est importante sur le terrain, afin d'éviter la répétition d'efforts et de maximiser l'utilisation des ressources financières et l'expertise technique. L'équipe de consultants du présent rapport recommande que le point focal prenne des mesures concrètes pour s'assurer qu'il y ait la communication entre les bailleurs de fonds, et que les leçons apprises soient partagées pour s'assurer que des messages contradictoires ne soient pas communiqués aux personnes au sein des communautés locales.



Figure 16. Schéma résumant les atouts et faiblesse dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique

-- Chapitre III --
Intégration ou démarginalisation sectorielles et intersectorielles
des considérations sur la diversité biologique

Chapitre III - Intégration ou démarginalisation sectorielles et intersectorielles des considérations sur la diversité biologique

Le Bénin a fait l'option d'intégrer l'environnement dans sa stratégie de développement pour s'assurer de l'avènement du Développement Durable d'ici à l'an 2025. En effet, depuis 1999, le Bénin s'est engagé dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté pour un développement humain durable. Après l'ébauche d'une Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté (SRP, 2000), une stratégie triennale (2003-2005) a été définie et a servi depuis lors comme cadre stratégique de référence, de programmation et de budgétisation des actions du Gouvernement, ainsi que pour le dialogue avec les Partenaires Techniques et Financiers. Cette dernière a été révisée et constitue une stratégie de deuxième génération pour le triennal 2007-2009 qui vise à consolider les acquis du précédent tout en mettant l'accent sur la diversification de l'économie et l'intensification de la croissance afin d'accélérer la lutte contre la pauvreté et la marche du Bénin vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cette nouvelle Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté du Bénin a été le fruit d'un exercice participatif qui a associé étroitement, à chacune des étapes, l'administration publique, les opérateurs économiques et la société civile. Cette stratégie est assortie d'un Programme d'Actions Prioritaires (PAP), couvrant la période 2007-2009 qui constitue le principal cadre d'opérationnalisation des priorités de la SCRP. Il regroupe l'ensemble des programmes et projets prioritaires devant concourir à la réalisation de l'objectif principal de la SCRP.

Le Gouvernement s'est engagé à orienter ses priorités d'interventions dans le cadre de la SCRP sur : (i) la mise en place d'un cadre de partenariat national, sous-régional et international en matière de conservation et de gestion durable de la biodiversité des aires protégées et des écosystèmes fragiles; (ii) l'établissement d'un observatoire national de surveillance de la qualité des eaux de surface; (iii) le renforcement des associations et des collectivités locales au plan institutionnel et opérationnel, pour la gestion intégrée des ressources naturelles; (iv) le renforcement des capacités des organisations paysannes mixtes et féminines des productrices et producteurs en gestion de l'environnement; (v) la couverture des communes en supports photos cartographiques de base; (vi) la promotion des énergies alternatives et des systèmes d'économie du bois-énergie; (vii) la promotion de la foresterie urbaine et l'écotourisme; (viii) la mise en place d'un système de financement durable des aires protégées; et (ix) l'accélération de la mise en place de mesures de lutte contre l'érosion côtière. Toutes ces priorités intègrent efficacement la diversité biologique.

La principale orientation retenue dans le PAP-SCRP 2007-2009 relative au secteur de la gestion des ressources naturelles est définie dans l'axe 5 « développement équilibré et durable de l'espace national ». Cet axe intègre correctement la diversité biologique et se base sur le fait que le profil économique du Bénin est tributaire des ressources naturelles et affiche une tendance à la dégradation accélérée de la qualité de l'environnement, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, situation qui affecte la durabilité des écosystèmes, particulièrement l'équilibre de la biosphère.

C'est donc pour parer aux déconvenues qu'une telle perte de diversité biologique et de la qualité de l'environnement pourrait porter à la vie que le Bénin a souscrit à plusieurs conventions et accords internationaux, et s'est inscrit avec ses partenaires dans la logique de la préservation de ses écosystèmes, à travers la déclaration d'une politique forestière en 1994, la promulgation de la loi cadre sur l'environnement et la mise en œuvre d'importants programmes et projets comme le PGFTR, le PAMF, le PBF I et II, le ProCGRN, le PNGDRN, le PCGPN et le PAGEFCom. Dans le but d'améliorer le cadre juridique favorable à la gestion durable des ressources naturelles, le gouvernement a initié plusieurs actions dont la révision de la déclaration de la politique forestière nationale, l'élaboration de décrets d'application des diverses lois dont la faune, etc.

De plus, le Gouvernement a entrepris et mis en œuvre un programme de reboisement à l'échelle nationale tenant compte des spécificités des différentes catégories des forêts et des zones agro-

écologiques, et visant à : (i) élargir l'offre de bois énergie, de bois de service et de bois d'œuvre, (ii) lutter contre la désertification et la dégradation des sols, (iii) améliorer la diversité biologique, (iv) améliorer la capacité de séquestration de carbone. Outre tous les projets cités ci-dessus, le gouvernement a initié un Programme Spécial de Reboisement et de Restauration des Terres (PSRRT) qui vise à promouvoir le reboisement urbain et la lutte contre la dégradation des terres. Dans le domaine de la faune, de nouvelles réserves biologiques communautaires seront créées notamment par le Programme de Gestion des Forêts Communales (PAGEFCom) qui s'investit dans la création d'un ranch dans la partie méridionale du pays. Le CENAGREF s'investit aussi dans la création d'aires protégées au Sud Bénin à travers le Projet de Développement des Aires protégées (PDAP) : *voir détails dans les annexes liées au programme de travail sur les Aires Protégées*. Afin d'assurer l'adhésion des populations à ces différents programmes, la démarche participative testée dans les différents programmes en cours sera étendue à l'échelle nationale ; et les revenus issus de l'exploitation des ressources forestières seront répartis de manière équitable entre les différents acteurs. C'est dans ce sens que la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles œuvre à travers des séances de concertation régulières entre acteurs qui ont abouti à la définition d'une clé de répartition intégrant tous les acteurs à divers niveaux de déconcentration (Etat, communes, communautés). En plus, les revenus issus de l'exploitation de la faune autour des aires protégées sont répartis avec les populations riveraines à travers les Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF) et (AVIGEF), Associations Villageoises des Gestions Forestières.

En outre, il est prévu la privatisation de la filiale «Industrie du Bois du Bénin» (IBB Sa) de l'Office National du Bois et la suppression du monopole d'achat du bois de teck qui en découlera seront des facteurs déterminants pour la promotion des plantations privées, la relance de l'activité industrielle et la création de nouveaux emplois.

Dans le but de promouvoir la durabilité dans les programmes de développement et d'intégrer les objectifs spécifiques et les actions de conservation des ressources naturelles et de la qualité du milieu dans tous les programmes découlant de la SCRP, le gouvernement a initié le concept de verdissement qui permettra aussi d'anticiper sur les externalités et tenir compte des coûts écologiques des options stratégiques retenues dans la SCRP.

L'axe 5 de la SCRP est subdivisé en 2 domaines prioritaires, à savoir : (i) développement durable des régions et émergence des pôles de développement, et (ii) environnement, gestion des ressources naturelles et cadre de vie. Ce domaine prioritaire défini pour le secteur comprend trois programmes opérationnels : (i) Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE), (ii) Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN), et (iii) Gestion durable des terres, des zones d'élevage et de pêcheries. Ces trois programmes intègrent la diversité biologique dans leurs orientations. En effet, le PNGDRN vise sur le plan économique à augmenter de manière significative et durable la contribution du secteur intégrant les forêts et d'utilisation des ressources au PIB en : (i) favorisant l'introduction de plans d'aménagement, (ii) suscitant le développement de l'industrie de transformation du bois (iii) professionnalisant le marché de bois énergie et bois d'œuvre en ligne avec les standards internationaux, (iv) préparant l'entrée du Bénin sur le marché émergent des biens et services environnementaux (conservation de la biodiversité, séquestration de carbone etc.). Du point de vue environnemental, le programme permettra de : (i) assurer l'intégrité des écosystèmes et la durabilité des ressources naturelles par la mise en œuvre des plans d'aménagement ; (ii) conserver le patrimoine de biodiversité dans les espaces de protection ; (iii) conserver la qualité de l'environnement et l'intégrité des fonctions environnementales que remplissent les écosystèmes naturels pour l'environnement mondial. Au plan social, du point de vue social le PNGDRN devra (i) réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie de la population, et (ii) favoriser l'emploi en impliquant les populations locales dans la gestion des ressources naturelles et en soutenant l'émergence du secteur privé.

Le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) vise à contribuer au développement économique durable par une maîtrise de la dégradation de l'environnement et la promotion d'emplois à travers le développement de meilleures pratiques de gestion et de production. Ce plan est assorti d'un Plan d'Action Environnemental (PAE, version révisée, novembre 2001) qui met en relief les grands défis du Bénin aujourd'hui et à moyen terme. Il vise trois objectifs principaux : (i) le changement de comportement de tous les Béninois ; (ii) la possibilité de suivre l'évolution des ressources naturelles et leur gestion et (iii) l'amélioration du cadre de vie des Béninois. La mise en œuvre du PAE, de l'Agenda 21 National et des différentes conventions internationales en matière d'environnement s'effectue à travers le PNGE dont l'objectif principal est de contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à la baisse continue des coûts de la dégradation de l'environnement au moyen de la pérennité des pratiques de gestion durable de l'environnement et de la création d'emplois durables.

Le troisième programme opérationnel (Gestion durable des terres, des zones d'élevages et de pêcheries) est conforme à la vision de l'exploitation durable de la fertilité des sols, des zones d'élevage et de pêcheries, à la politique du gouvernement, dans ses grandes options pour garantir une pérennité des activités de production et une cohabitation pacifique entre agriculteurs, éleveurs et pêcheurs. Ce programme vise à : i) assurer l'exploitation durable des ressources naturelles de production ; ii) assurer une gestion rationnelle des terres, des zones d'élevage et de pêcheries. Il intègre les ministères sectoriels (agriculture, élevage, pêche, etc.) et vise à minimiser les effets négatifs sur la diversité biologique et à en maximiser ceux positifs.

3.1. Secteur de la Santé Publique.

Le secteur de la Santé Publique a pour mission, entre autres, de définir et mettre en œuvre, la politique nationale en matière d'hygiène et d'assainissement de base. La Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB) est chargée d'assurer l'application de la politique nationale en matière d'hygiène et d'assainissement de base. Le ministère de la Santé s'investit aussi dans la promotion de la pharmacopée à travers la création de jardins de plantes médicinales à travers tout le pays. Il s'agit du Programme National de la Pharmacopée et de la Médecine Traditionnelle (PNPMT). Ce programme vise à assurer la disponibilité de la matière première et des médicaments traditionnels de bonne qualité et à moindre coût dans le système national de soins. Pour ce faire le ministère de la Santé développe une stratégie qui consiste à recenser les pratiques «traditionnelles», inventorier la flore médicinale et créer des jardins de plantes médicinales.

Encadré 13. Quelles sont les mesures prises pour une meilleure gestion des plantes médicinales par le Ministère de la Santé?

Le Programme National de la Pharmacopée et de la Médecine Traditionnelle vise à assurer la disponibilité de la matière première et des médicaments traditionnels de bonne qualité et à moindre coût dans le système national de soins. Pour ce faire le ministère de la santé a procédé au recensement des pratiques «traditionnelles» et à l'inventaire de la flore médicinale;

- ✓ **1999 - 2009:** Inventaire des plantes médicinales au Bénin: « Liste nationale des plantes médicinales » selon les pathologies;
- ✓ **1999 - 2009:** Recensement des Praticiens de la Médecine Traditionnelle (PMT): 7.500 PMT répartis sur l'ensemble du territoire national
- ✓ **2001 – 2009:** Création de **35** jardins de plantes médicinales dans les localités de Djougou, Bassila, Kouandé, Ouassa-Péhunco, Ouidah, Tori-Bossito, Kpomassè, Toffo, Nikki, Sinendé, Pèrèrè, Malanville, Bopa, Athiémié, Djakotomey, Klouékanmey, Porto-Novo, Adjarra, Avrankou, Ifangni, Dangbo, Azowlissè, Agbangnizoun, Bohicon, Zogbodomey, Zakpota, Ouinhi, Savalou, Dassa-Zoumé, Savè et Covè.
- ✓ **2003 – 2009:** Construction de hangars (11) et de points d'eau (10) pour l'entretien des plants à Djougou, Ouidah – Kpomassè, Nikki, Adjarra, Dangbo, Azowlissè, Adja-Ouèrè, Akpadanou et Agbangnizoun.

Les forces et opportunités de cette stratégie sont la bonne organisation des praticiens, l'engagement de l'Etat, le développement des consciences, la promotion de la multisectorialité, etc.

En conclusion, la dimension des problèmes liés aux plantes médicinales révèle l'implication de nombreux acteurs et la politique sanitaire et environnementale requiert des réorientations stratégiques validant les savoirs locaux qui contribuent au diagnostic, à la prévention et au traitement des maladies.



3.2. Secteur de l'Énergie, des Mines et de l'Eau

Ce secteur assure la gestion des ressources en eau à travers la Direction Générale de l'Eau, chargée de proposer la politique pour une Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (GIRE) au Gouvernement et de veiller à sa mise en œuvre. En ce qui concerne le volet énergie, ce ministère s'implique dans la fourniture de bois – énergie à travers le Projet de Fourniture de Services d'Énergie (GERBES / PFSE). Ce projet contribue à l'offre effective de possibilités élargies de choix et de confort en énergies domestiques aux ménages urbains et ruraux, à la rationalisation de la consommation des combustibles domestiques, et à la réduction de la pression sur les ressources naturelles, à travers la réforme du secteur et le renforcement du rôle du secteur privé.

Certaines initiatives au niveau national sont focalisées sur la subvention du gaz pour encourager l'usage des énergies alternatives au bois. Ceci permettra sans doute une réduction sensible de la consommation en bois énergie et une réduction de la pression sur les ressources forestières.

3.3. Secteur de l'Aménagement du territoire et des Collectivités Locales

Ce ministère a pour mission, entre autres, d'assurer l'administration des Circonscriptions Administratives et la tutelle des collectivités locales. A ce titre, ce secteur, à travers les communes sous tutelle exerce les compétences en matière d'environnement qui sont définies par la loi N°98-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes au Bénin en ses dispositions 84 à 95. Cette même loi précise en son article 108 que: « la Commune exerce ses compétences en conformité avec les stratégies sectorielles, les réglementations et normes nationales en vigueur. Pour faciliter la prise, en compte de la conservation de la diversité biologique dans les priorités à la base, il a été créé un poste de chargé des affaires domaniales et environnementales au sein des communes. Toujours, pour concrétiser la volonté du gouvernement, des plans de développement des communes (PDC) ont été élaborés pour la quasi-totalité des communes. Ces PDC intègrent la conservation de la diversité biologique dans leurs priorités. En effet, dans le cadre de l'étude diagnostique de la problématique de développement des communes du Bénin, il a été conclu une dégradation inquiétante des différents éléments de la biodiversité (biotiques et abiotiques). Pour remédier à cet état de chose, dans l'élaboration de leurs plans de développement, chacune des 77 communes du Bénin a mis au titre des priorités pour la période allant de 2004 à 2009, la restauration et la protection des ressources naturelles en vue d'une exploitation durable.

En terme de mesures prises, les communes disposent de projets de réduction du rythme d'appauvrissement des sols par le truchement de formations des producteurs à des pratiques culturelles non favorable à l'érosion et à l'utilisation d'engrais organiques et de plantes fertilisantes. Les communes disposent également de projets de lois réglementant l'exploitation des ressources naturelles généralement basée sur les mesures suivantes :

- Généralisation de l'élaboration de conventions locales de gestion des ressources naturelles à tous les villages de chaque commune ;
- Sensibilisation des populations à l'appropriation des conventions locales ;
- Mise en œuvre des conventions locales de gestion des ressources naturelles ;
- Mise sur pied de comités communaux de suivi des conventions locales
- Création d'activités pour la reconversion des exploitants clandestins des Ressources Naturelles (faune, flore et ressources minières) ;
- Communication avec les riverains des aires protégées/ forêts classées et les exploitants en vue d'un changement de comportement ;
- Tenue d'un fichier d'exploitants formels des Ressources Naturelles quel qu'elles soient ;
- Application de la loi relative à la vaine pâture;
- Elaboration et mise en œuvre d'une politique communale sur la transhumance
- Développement d'une politique de reboisement ;
- Communication avec les populations pour un changement de comportement relatif aux feux de brousse tardifs ;
- Développement d'un programme de prévention des épizooties de la faune ;
- Développement de l'apiculture moderne ;
- Identification et caractérisation de l'état des ressources en vue de trouver des solutions idoines au cas par cas.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, certaines communes bénéficient de l'appui de partenaires nationaux (le gouvernement, le CENAGREF, les CeRPa et divers ONG impliquées dans la gestion de Ressources Naturelles) et internationaux (divers projets dont actuellement ProCGRN, PAGEFCOM, PAMF, PDRT).

En dépit de cette volonté manifeste de conserver la biodiversité inscrite dans les Plans de Développement Communaux, dans la pratique, hormis les retombées financières liées à l'exploitation, les activités de la plupart des communes en vue de la conservation de la biodiversité se limitent quasiment aux manifestations liées aux Journées Nationales de l'Arbre. Cet état de choses est lié d'une part à l'inexistence de plan détaillé de gestion des Ressources

Naturelles au niveau des communes et d'autres part au problème de transfert de compétence et d'autorité entre l'Etat et les communes en la matière. Notons toutes fois qu'avec l'avènement du ProCGRN, du PBF II et du PAGEFCOM, on observe une tendance marquée vers l'implication effective de certaines communes dans la Gestion des RN.

3.4. Secteur de l'Artisanat et du Tourisme

Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat a pour mission de proposer les politiques nationales dans les domaines du Tourisme et de l'Artisanat, et d'en assurer la mise en œuvre. Dans le domaine de l'écotourisme, l'un des problèmes les plus ardues auxquels on se trouve confronté est la carence de perspectives planificatrices sectorielles. Fort de cette situation, le ministère œuvre pour une vision d'ensemble de la façon dont l'écotourisme peut servir la biodiversité et les communautés et, corollairement, comment la biodiversité et les communautés peuvent servir l'écotourisme au niveau national.

Dans le secteur du tourisme, le document de politique nationale définissant les axes stratégiques du pays en matière d'écotourisme est en cours de rédaction. Cependant les axes prioritaires jusque là définis par le Bénin en matière d'écotourisme peuvent se résumer autour d'un tourisme de vision qui contribue à la valorisation écotouristique des ressources biologiques et à leur conservation et du tourisme solidaire. Il est organisé périodiquement des séances d'écotourisme baleinier en mer côtière du Bénin.

En somme dans le secteur de l'écotourisme, le Bénin reste soucieux de la conservation de la diversité biologique.

3.5. Secteur de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche

Le Bénin a défini sa vision de l'agriculture dans son plan de relance de l'agriculture (MAEP, 2008). La vision du pays dans le domaine de l'agriculture est de « Faire du Bénin, une puissance agricole dynamique à l'horizon 2015, compétitive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population ». De façon spécifique, il s'agit de

- Améliorer les productivités et la compétitivité agricoles ;
- Garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;
- Garantir une gestion durable des terres, des zones d'élevage et de pêcheries.

La pratique de l'agriculture sur brûlis, les systèmes de monoculture par endroits, la dégradation des zones de pâturages liés à la transhumance et la forte pression anthropique au niveau des pêcheries sont préjudiciables au maintien de la durabilité des structures de production et affectent leur productivité. C'est ainsi que le Bénin a, dans son plan stratégique de relance du secteur agricole défini des actions qui participent à la préservation de l'environnement en général et celle de la diversité biologique en particulier. Les actions entreprises sont :

- L'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des ressources agro-sylvo-pastorales et halieutiques
- La capitalisation et la diffusion de bonnes pratiques agricoles, d'élevage et de la pêche qui respectent l'environnement et permettent de préserver la fertilité des sols, la régénérescence des pâturages et la sauvegarde des pêcheries
- La mise en place d'un mécanisme d'évaluation des effets et impacts des activités agricoles sur l'environnement
- la définition concertée des mécanismes de contrôle et des modalités de sanction des mauvaises pratiques

- l'extension de la gestion intégrée des plantes aquatiques proliférantes à tous les plans d'eau du Bénin.

Ainsi, à travers sa nouvelle politique agricole nationale visant à faire du Bénin, une puissance agricole, on peut noter le souci du Bénin dans la conservation l'environnement tout en assurant l'amorce de la révolution verte.

3.6. Secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Dans le but de renforcer les capacités nationales, le secteur de l'enseignement supérieur a procédé à l'ouverture de modules, écoles et facultés de formation sur les thématiques relatives à la diversité biologique. Les institutions universitaires conduisent de nombreuses activités de recherche dans les forêts en général, et en particulier dans les aires protégées (Parcs Nationaux, Forêts Classées, Réserves Naturelles), qui sont considérées comme des laboratoires de terrain. La forêt classée de la Lama et les deux Réserves de Biosphères (Pendjari et W) du Bénin constituent les principaux sites de recherche. Les recherches en cours portent essentiellement sur la connaissance de l'état et de la dynamique des écosystèmes forestiers et de la biodiversité, ainsi que les études sur la diversité génétique des espèces de PFNLs d'importance pour les populations locales. Un réseau de placettes de suivi de la dynamique de la végétation et de la diversité végétale a été installé dans différents écosystèmes du Bénin. Ce suivi devrait permettre d'identifier des espèces locales efficaces pour le reboisement. D'autres études en cours dans les zones périphériques des Réserves de Biosphère devraient permettre de proposer des alternatives pour réduire la pression humaine sur les zones de protection intégrale. Des études sur la domestication de certaines espèces ligneuses alimentaires (Baobab, tamarinier, ackée, irvingia, etc.) sont en cours. Les espèces médicinales sont également l'objet de nombreuses recherches (projet BIOTA : BIODiversity Monitoring Transect Analysis in Africa). Malheureusement, la vulgarisation de l'information générée par la recherche sur les ressources biologiques (publications scientifiques, rapports) reste très limitée. Cette information, qui n'est pas toujours accessible aux services techniques et aux ONG, pourrait être utilisée pour la mise en oeuvre de projets de développement. Le manque d'accès à de telles informations a conduit les institutions de recherche et les services techniques à mettre en place des bases de données afin d'optimiser leur utilisation. Ces bases de données devraient contribuer à encourager la diffusion et l'utilisation de l'information scientifique et limiter sa perte. Comme exemples de résultats et de réalisations au niveau universitaire, on peut mentionner le projet de la base de données dénommée VegData 3.2 qui est le fruit de la coopération entre les Universités du Bénin, les Universités de la sous région (Burkina Faso, Ghana, Mali, Sénégal, Nigéria, Togo, etc.) et celles des pays du Nord (Allemagne, Danemark). Cette base de données capitalise toutes les recherches et données réalisées dans le domaine de la végétation au Bénin.

En outre, les institutions de recherche soutiennent les services techniques dans l'élaboration et la mise en oeuvre de projets forestiers et environnementaux de par leur représentation dans les comités scientifiques des différents projets. Ces institutions soutiennent également les communautés locales dans la gestion des ressources qui leurs sont transférées à travers des séminaires de formation.

3.7. Approche de conservation de la diversité biologique adoptée par le Bénin

La conservation de la diversité biologique se fait essentiellement au Bénin suivant une approche par écosystème. En effet, tous les grands biomes (écosystèmes terrestres, écosystèmes aquatiques)

existants au Bénin sont pris en compte par le projet et programme de conservation de la diversité biologique. Le tableau 16 résume les écosystèmes pris en compte par chaque type de programme.

Tableau 16. Ecosystèmes pris en compte par l'ensemble des projets et programmes de conservation biologique au Bénin.

Types d'Ecosystèmes	Projet/Programme de Conservation
Forêt dense sèche, forêt claire, Savane boisée/arboré, Galerie forestière	PAMF, CENAGREF ProCGRN, PCGPN & PGFTR
Savane à emprise agricole, Agrosystème	ProCGRN, PGFTR
Forêt dense semi-décidue et décidue	PAP-AP, ONAB, PGFTR
Plantations forestières (privées, communautaires ou communales)	PBF II, PAGEFCOM, PROCGRN
Ecosystèmes aquatiques et marin	PAZH, , PGCBMC, PADPPA

3.8. Evaluation sommaire de l'intégration ou démarginalisation sectorielles et intersectorielles des considérations sur la diversité biologique au Bénin

Le Bénin a, à travers la ratification de plusieurs accords mondiaux, régionaux et nationaux opté pour la prise en compte réelle de la gestion durable de la biodiversité. Cette option se fait ressentir dans tous les autres secteurs d'activités au plan national. Cependant, la mise en œuvre réaliste de cette vision se heurte à des obstacles majeurs dont essentiellement le manque de cohérence et de synergie entre les acteurs sectoriels impliqués au niveau national. Cette situation engendre un perpétuel recommencement d'actions qui auraient pu être menées une bonne fois pour toute. Bien que plusieurs secteurs aient inscrit dans leurs stratégies d'intervention la prise en compte de l'environnement, elle ne reste pas prioritaire dans la prise de décisions. Pire encore, certains secteurs clés de développement tels que l'industrie, le transport, etc. considèrent très peu la biodiversité dans leur plan d'actions du moment où des domaines forestiers classés de l'état sont attribués à des investisseurs ou des particuliers sans normes législatives pour l'implantation d'usines et d'industries. Les cas les plus frappants sont ceux des périmètres de Sèmè et de Pahou. Cette situation se répète encore au niveau des communes qui réclament aussi des espaces forestiers pour leur développement. Les plans de développement communaux n'intègrent que théoriquement la dimension biodiversité dans la mise en œuvre.

En conclusion, il faudra retenir que la conception des stratégies par secteurs d'activités prend en compte la dimension biodiversité pour la plupart des interventions bien que certains secteurs soient encore en retard dans la prise en compte des aspects environnementaux. Quelques efforts louables sont consentis dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'enseignement, du tourisme et de l'énergie et méritent d'être capitalisés et améliorés. Il est aussi impérieux de mettre à jour les plans de développement communaux afin d'y intégrer de manière opérationnelle les aspects de gestion de la biodiversité. De manière générale, il est urgent que tous les codes et textes législatifs et stratégies élaborés et adoptés en matière de biodiversité au plan national soient vulgarisés à travers tous les acteurs. Il est aussi important de repenser véritablement l'approche par écosystème de conservation de la biodiversité.

-- Chapitre IV --

**Conclusions: Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de
2010 et dans la mise en œuvre du Plan stratégique**

Chapitre IV: Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 et dans la mise en œuvre du Plan stratégique

La Convention sur la Diversité Biologique vise trois objectifs essentiels à savoir : (i) la conservation de la diversité biologique; (ii) l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique et; (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Pour y parvenir, la République du Bénin a adopté sa Stratégie Nationale à travers l'élaboration d'un Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique dont les priorités stratégiques retenues sont (i) le renforcement des capacités des structures et des intervenants dans la gestion de la diversité biologique ; (ii) la promotion de la recherche; (iii) la promotion des valeurs et du savoir-faire endogènes pertinents; (iv) la valorisation des ressources génétiques ; (v) le développement de la coopération, tant aux niveaux national, régional qu'international, dans les domaines scientifiques, techniques et biotechnologiques. Dans ce chapitre, il est analysé le niveau d'avancement du Bénin dans sa stratégie nationale en vue de contribuer à la réalisation des objectifs globaux fixés par la CDB.

L'analyse des acquis du Plan d'Action du Bénin pour la Conservation de la Diversité Biologique (*Chapitre 2*) montre qu'après six ans de mise en œuvre, plusieurs efforts ont été consentis mais qu'il reste à beaucoup à faire pour atteindre les performances escomptées.

Dans le domaine de la conservation et de la connaissance de la biodiversité du Bénin, des efforts sont consentis par l'Etat pour la conservation des écosystèmes et des espèces grâce notamment à la préservation du réseau d'aires protégées et de forêts classées du Bénin. Par rapport à la connaissance et la conservation des plantes (*Appendice 3 ; point A*), plusieurs progrès ont été accomplis au Bénin entre 2005 et 2009 à savoir (i) l'existence d'un objectif national correspondant à l'objectif mondial (SPAN) ; (ii) la rédaction de la flore analytique du Bénin (Akoègninou *et al.* 2006) ; (iii) l'installation des jardins botaniques à travers tout le pays ; (iv) les études scientifiques de plus en plus orientées vers la connaissance et la caractérisation de la végétation ; (v) l'existence de protocole de conservation *ex situ* de quelques ressources phylogénétiques (igname, banane, manioc) mais aussi des espèces agroforestières (*Adansonia digitata*, *Blighia sapida*, *Milicia excelsa* ; *Khaya senegalensis*) ; (vi) l'établissement de la liste des espèces menacées au Bénin et présente sur la Liste Rouge de l'IUCN. Aussi, note-on l'existence d'importantes réserves forestières et de faunes, couvrant environ 21% du territoire national dépassant les objectifs fixés par la CDB. De plus, on note dans le pays l'existence des mesures législatives et réglementaires comme entre autres (i) la loi-cadre sur l'environnement ; (ii) la loi portant régime des forêts. En dehors des réserves naturelles et des domaines classés de l'Etat, les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont conservées *in situ* par les agriculteurs et les communautés locales. Ainsi, plusieurs variétés de céréales, de légumineuses et de tubercules sont conservées grâce à des techniques traditionnelles et utilisées l'année d'après comme semences de même que diverses essences agro forestières alimentaires conservées sous forme de parc arboré au niveau des systèmes agroforestiers traditionnels. Sur le plan du renforcement des capacités, on a assisté de 2005 à 2009 à une augmentation des écoles et facultés privées et publiques de troisièmes cycles pour la formation des spécialistes (Ingénieur, MSc et Docteurs) en conservation et gestion des plantes. En outre, il est également noté l'émergence des acteurs de la société civile telles que des ONG, des organisations paysannes et des collectivités locales (à la suite de la décentralisation) qui s'occupent de plus en plus de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Par rapport aux Aires Protégées (*Appendice 3 ; point B*), des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées (AP) sont dans les plans d'aménagement de certaines AP (Réserves de Biosphères de la Pendjari et du W, 1 250 000 ha). Par ailleurs, le Bénin compte quatre (4) sites RAMSAR (sites N°

1017 & 1018 en 2000 et sites N° 1668 & 1669 en 2007). De plus, certaines aires marines protégées sont déjà identifiées et les études sont en cours par le projet Grand Ecosystème Marin du courant de Guinée. Des études sont également en cours pour la conservation des hippopotames dans le département du Mono et la mise en place d'aires protégées marines communautaires en mer côtière en vue de sauvegarder des stades critiques d'espèces de tortues marines au Bénin. Les efforts sont aussi faits dans le cadre du Programme Régional ECOPAS Parc W en vue de créer un site transfrontalier du Patrimoine Mondial en extension de celui du Patrimoine Mondial du Parc W Niger (Parc W Bénin, Parc W Burkina Faso, Parc National de la Pendjari au Bénin et Parc National Arly au Burkina Faso). En outre, les lois sur le régime de la faune et sur la décentralisation prévoient la création d'Aires protégées communautaires.

Cependant, on assiste toujours à la dégradation des ressources phytogénétiques et donc à l'érosion de la diversité biologique. En effet, les tendances actuelles ne révèlent aucun signe de ralentissement et on s'attend à ce que des facteurs directs de perte de biodiversité tels que la modification dans l'affectation des terres et le changement climatique se fassent plus pressants encore. Presque tous les écosystèmes (terrestres et aquatiques) ont été transformés de façon considérable suite aux activités humaines et des écosystèmes continuent à être transformés pour l'agriculture et à d'autres fins. En effet, l'analyse des tendances évolutives de la biodiversité des différents écosystèmes du Bénin montre de plus en plus que la superficie des formations denses diminue au profit de celle des formations claires, des jachères et des espaces cultivés. Il est ainsi démontré qu'à l'horizon 2010 et 2020, pendant que les agglomérations ainsi que les champs et les jachères s'étendront, les forêts claires et les savanes boisées, de même que les forêts galeries, les savanes arborées arbustives ainsi que les savanes à emprise agricole connaîtront une forte régression. Globalement, la perte de biodiversité et les changements dans l'environnement qui y sont liés sont plus rapides qu'à aucune période de l'histoire de l'humanité et rien n'indique que ce processus soit en train de ralentir au Bénin. Par rapport aux ressources halieutiques, le principal facteur de la dégradation est la surexploitation des plans d'eau, la course à l'accumulation de gain avec comme conséquence l'utilisation des matériels prohibés comme les filets à petites mailles, le comblement des lacs suite au déboisement des mangroves limitrophes des cours d'eau. En conséquence, de nombreuses populations animales et végétales sont en déclin, que ce soit en termes de nombre d'individus, d'étendue géographique, ou les deux. En ce qui concerne la faune sauvage, les études se sont beaucoup plus focalisées sur la grande faune laissant pour compte la petite faune. En effet, les connaissances scientifiques sur les petits mammifères et les oiseaux demeurent insignifiantes dans le pays. En outre, l'analyse sur la tendance évolutive des grands mammifères dans les aires protégées du Bénin présente pour le moment un bilan mitigé (*chapitre 1; point 1.2.2.4*). A ce rythme, il est peu probable que l'on parvienne à un ralentissement de la perte globale de biodiversité d'ici 2010 tel que indiqué par la convention sur la diversité biologique au Bénin. Par ailleurs, les stratégies rigoureuses prenant en compte la conservation des espèces menacées et inscrites sur la liste rouge de l'IUCN et de leurs habitats manquent encore de manière cruciale à l'échelle du pays. Les quelques initiatives sont celles liées au rôle régalién de l'administration forestière dans la mise en œuvre de la convention CITES et aussi quelques efforts de recherche sur certaines espèces menacées. La performance dans ce domaine passe certainement par des études additionnelles notamment écologique pour cerner les zones de distribution des espèces mais aussi par des études de diversité génétique afin d'identifier les zones de diversité et les pools géniques à conserver. La stratégie de conservation adoptée jusqu'à présent au Bénin consiste à conserver les espèces à travers les forêts classées et les aires protégées. En effet, l'approche par écosystème a été adoptée par la cinquième Conférence des parties de la CDB comme cadre pour l'analyse et la poursuite des trois objectifs de cette convention. Mais, il arrive le plus souvent que ces domaines protégés de l'Etat ne soient pas toujours suffisants pour conserver toute la diversité génétique intraspécifique ou n'intègrent pas toute les niches écologiques des espèces animales visées par la conservation (exemple du *Cercopithecus erythrogaster* dans le bassin du Mono). Pour ce faire, il serait plus pertinent d'identifier

des Aires Spéciales pour la conservation de ces espèces menacées de disparition et de renforcer le statut législatif des sites exceptionnels d'intérêt écologique.

Dans le domaine de l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique, chaque Partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra (i) intègre les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national; (ii) adopte des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique; (iii) protège et encourage l'usage coutumier des ressources biologiques conformément aux pratiques culturelles traditionnelles compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable; (iv) aide les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie et; (v) encourage ses pouvoirs publics et son secteur privé à coopérer pour mettre au point des méthodes favorisant l'utilisation durable des ressources biologiques.

Au Bénin, le bilan demeure mitigé vis-à-vis des clauses ci-dessous énumérées. D'un côté, des efforts louables ont été consentis par le Bénin pour une meilleure connaissance de sa biodiversité surtout au niveau macroécosystémique (*Chapitre 1*). En effet, des études scientifiques sont de plus en plus orientées vers la caractérisation des écosystèmes terrestres, aquatiques et agricoles du Bénin. En conséquence, la diversité biologique des écosystèmes est de plus en plus connue au Bénin (*Chapitre 1*). D'un autre point de vue, malgré les efforts louables susmentionnés dans la capitalisation de l'existant, la situation se caractérise aujourd'hui au Bénin par une dégradation continue de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier. Parmi les facteurs qui concourent au processus d'utilisation non durable des éléments constitutifs de la biodiversité, il faut noter entre autres (i) la faible connaissance des éléments constitutifs de la Diversité Biologique par le grand public; (ii) la faible capacité des institutions de gestion des catastrophes naturelles; (iii) la dégradation continue des éléments constitutifs de la Diversité Biologique et; (iv) l'absence de coordination et le manque d'équipement.

Hormis ces observations, l'inexistence à ce jour d'outil de mesure et de chiffre clair et précis sur les tendances vis-à-vis des objectifs 2010 notamment au niveau des Buts 4 à 10 (*Cf. CDB*) risque de rendre difficile l'évaluation du seuil de réalisation des programmes de travail spécifiques par objectif.

Par ailleurs, il est prévu à travers les objectifs de la CDB, le partage équitable des avantages afin de (i) de promouvoir l'innovation technologique; (ii) d'encourager la conservation de la biodiversité; (iii) de récompenser les apports physiques et intellectuels des personnes qui protègent, mettent en valeur ou explorent la biodiversité concernée.

Pour atteindre les objectifs sus-mentionnés, le gouvernement du Bénin a entrepris des réformes en vue de l'implication des communautés à la base dans la gestion de la biodiversité et d'un meilleur partage des biens et services qui en découlent. Dans le concept actuel de la décentralisation, des plans de développement des communes (PDC) ont été élaborés et intègrent la conservation de la diversité biologique dans leurs priorités (*chapitre 3; point 3.3*). Cependant, il n'existe aucune statistique dans le pays qui montre la manière dont les bénéfices sont partagés. Or, d'après la CDB, les utilisateurs locaux des éléments constitutifs de la diversité biologique devraient être suffisamment habilités et soutenus en droit pour être tenus responsables et comptables de l'utilisation qu'ils font des ressources en question. Ainsi, les besoins des communautés autochtones et locales qui tirent leur subsistance de la diversité biologique et qui sont touchées par son utilisation et sa conservation, ainsi que leur contribution à cette conservation et cette utilisation, devraient être reconnus par une répartition équitable des avantages qui en découlent. L'analyse des textes législatifs en matière de la gestion biodiversité au Bénin montre qu'il existe des dispositions théoriques dans ce sens. Malheureusement, ces textes

souffrent dans leur application effective. En conséquence, les bénéfices ne sont pas partagés tel que indiqué et les populations locales ne perçoivent pas toujours à l'étape actuelle l'importance de l'approche participative pour conserver la biodiversité. En effet, de nombreux projets initiés qui impliquent les populations se soldent presque toujours par des échecs à la fin des projets. Il se pose un réel problème de pérennisation des actions après les phases projets. Nous recommandons qu'une évaluation de l'approche participative de gestion des forêts soit réalisée et que des mesures correctives soient appliquées pour réellement prendre en compte le partage des avantages afin d'assurer la durabilité des interventions.

Sur le plan de l'intégration ou de la démarginalisation sectorielles et intersectorielles des considérations sur la diversité biologique, l'analyse de la situation montre également des efforts au Bénin. Ainsi, il est observé l'implication des secteurs outre que celui de l'environnement dans la conservation de la diversité biologique (*Chapitre 3*). Entre autres, on pourra citer en exemple, le cas du Ministère de la Santé publique de la République du Bénin qui pilote actuellement un programme dont l'objectif principal est d'assurer la disponibilité de la matière première et des médicaments traditionnels de bonne qualité et à moindre coût dans le système national de soins. Dans sa mise en œuvre, ce ministère a développé une stratégie qui consiste à recenser les pratiques «traditionnelles», inventorier la flore médicinale et créer des jardins de plantes médicinales à travers tout le pays. Toujours dans le sens de la conservation de la biodiversité, le Ministère de l'Energie et de l'Eau s'implique dans la fourniture de bois – énergie à travers le Projet de Fourniture de Services d'Energie (GERBES / PFSE), ceci dans le souci de diminuer les pressions sur les ressources forestières. Un autre exemple est celui du Ministère du Tourisme qui initie également des programmes en vue d'une meilleure valorisation de la biodiversité. Cependant, les actions quoique visant un même objectif final ne sont pas coordonnées et centralisées. Les informations et les acquis sont épars ce qui amène fréquemment à des redondances des activités. Il urge donc de mettre en place un dispositif de centralisation de l'information sur la CDB au Bénin. Ceci pourra se faire à travers le point focal CBD qui devrait disposer des ressources humaines bien formées capables de (i) tirer chaque fois sur la sonnette d'alarme en cas de redondance ou de duplication non justifiée des actions onéreuses, (ii) centraliser les informations relatives à la mise en œuvre de la CDB au Bénin, (iii) sensibiliser les différents acteurs au plus haut niveau de l'administration et de la recherche pour faire parvenir systématiquement au niveau du point focal toute information relative à la CDB.

En somme, en 2002, les parties à la Convention sur la Diversité Biologique se sont mises d'accord sur un objectif visant à «assurer d'ici 2010 une réduction sensible du rythme actuel de perte de diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur la planète». En prenant des mesures adéquates, il est possible d'ici 2010 de ralentir la perte de biodiversité pour certains de ses composants au Bénin. Toutefois, il est peu probable que l'on parvienne à un ralentissement de la perte globale de biodiversité d'ici 2010 dans le pays. En effet, les tendances actuelles ne révèlent aucun signe de ralentissement et on s'attend à ce que des facteurs directs de perte de biodiversité tels que la modification dans l'affectation des terres et le changement climatique se fassent plus pressants encore. En outre, cela peut prendre des années avant que les institutions ne prennent des mesures, et que les impacts positifs et négatifs des actions humaines sur la biodiversité et les écosystèmes ne deviennent visibles. Outre des objectifs à court terme, des objectifs à plus long terme (pour 2050 par exemple) sont nécessaires afin de diriger les politiques et actions, étant donné que les changements s'opèrent sur différentes échelles de temps. Les arguments purement économiques justifient déjà à eux seuls une meilleure protection de la biodiversité. Cependant, le degré de biodiversité qui subsistera dépendra non seulement de considérations d'ordre utilitaire mais aussi d'ordre éthique. Les choix entre des objectifs de

promotion du bien-être humain et de la limitation de la perte de biodiversité peuvent avoir des conséquences négatives mais des synergies entre différents objectifs sont également possibles.

Pour une meilleure gestion de la CDB au Bénin, il convient d'opérationnaliser tous les indicateurs en conformité avec ceux définis au niveau du Ministère en charge de l'environnement afin de faciliter la prise de mesures périodiques. La mise en place d'un dispositif de mesure des indicateurs devant apprécier une situation nécessite des ressources matérielles, humaines et financières. A défaut de mobiliser toutes ces ressources, une meilleure gestion de la convention au profit du Bénin nécessite la mise sur pied d'une unité focale dotée de ressources humaines qui ne se charge que de la convention. Ce dispositif permettra sans doute de suivre efficacement la mise en œuvre de la convention et de définir en conformité avec les indicateurs des ministères sectoriels des paramètres de suivi de la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique au Bénin. La maîtrise du processus de dégradation de la Diversité Biologique passera d'abord par la régulation des actions anthropiques, mais aussi par une meilleure connaissance de la dynamique des éléments de la biodiversité.

Quelques recommandations et priorités pour des actions futures

Comme principaux enjeux pour une gestion plus rationnelle des ressources naturelles au Bénin, la vision d'avenir devrait se baser sur l'hypothèse suivante: « *D'ici 2025, la dégradation de l'environnement et la déperdition de la biodiversité au Bénin auront ralenti de façon significative, les populations et les écosystèmes se seront adaptés au changement climatique, aux phénomènes extrêmes et les services aux espèces auront fourni un support pour le bien-être humain dans une société dévouée au développement économique durable et au partage équitable des bienfaits des ressources naturelles* ». Pour y parvenir, le point focal de la CDB au Bénin est supposé veiller, avec l'appui des services compétents, à l'opérationnalisation et à la mise en œuvre des recommandations suivantes:

A- Promotion de la conservation de la biodiversité existante

Pour favoriser la conservation durable de diversité biologique le Bénin doit :

- veiller au meilleur fonctionnement de mis en application des différents plans d'aménagement participative des forêts établis ;
- adopter des approches matricielles de la protection en utilisant des zones de paysage larges ;
- promouvoir la restauration/ réhabilitation de systèmes dégradés et des ressources naturelles (y compris la recherche, le suivi et l'évaluation des systèmes de montagne, de forêt, de zones arides, de savane, de mangrove, de corail et d'eau douce pour assurer la subsistance tout en augmentant la biodiversité) ;
- promouvoir une meilleure compréhension et prise de conscience de la biodiversité et des problématiques environnementales (au travers d'une meilleure recherche scientifique, d'une communication améliorée des résultats et des problématiques scientifiques, et en augmentant la prise de conscience) ;
- Promouvoir la création d'un Fonds national fonctionnel de coordination et de mise en synergie des actions menées dans le cadre de la conservation de la diversité biologique du Bénin;
- Promouvoir des mécanismes de financement de protection de la nature (y compris la promotion de mécanismes d'investissements dans la protection de la nature et dans de nouveaux financements et la promotion du paiement pour les services environnementaux) ;
- Repenser véritablement l'approche systémique de la conservation de la biodiversité au Bénin (Le Bénin, ayant adopté une approche écosystémique de conservation de la biodiversité, il s'agit de voir si cette approche favorise encore l'atteinte des objectifs de conservation en tenant compte des contraintes à l'échelle nationale. Il s'agira de voir si des combinaisons d'approche ne sont pas nécessaires et essayer de les contextualiser)
- Créer un réseau d'aires protégées catégorisées et gérées selon les normes IUCN

B- Réduction de l'impact de l'agriculture sur la biodiversité

Le Bénin devra s'investir dans l'utilisation de techniques innovantes pour augmenter la productivité et améliorer la sécurité alimentaire en se basant sur des approches d'agriculture durable ou « écoagriculture ». Dans le cadre de la relance de la filière agricole, le Bénin devra faire attention à l'introduction d'outils nuisibles à la flore et la faune. Il s'agira dans un premier temps que les actions projetées puissent rigoureusement respecter la législation et que le Ministère de l'Environnement prenne des mesures pour sensibiliser le public sur les effets néfastes probables de cette stratégie de développement du secteur agricole et aussi atténuer les risques potentiels.

C- Promotion de l'atténuation des changements climatiques et des phénomènes extrêmes pour la biodiversité et les populations.

Il s'agira de :

- s'assurer que le Bénin joue un rôle significatif dans le soutien de la lutte contre le réchauffement climatique ;
- conserver de faibles émissions de gaz à effet de serre;
- lier les schémas de crédit carbone à l'atténuation de la pauvreté et à la conservation de la biodiversité ;
- travailler à la préparation et aux efforts d'atténuation des désastres ; assurer une collaboration et des partenariats multisectoriels à plusieurs niveaux ;
- créer des réseaux pour partager des solutions;

D- Réduction de l'impact des migrations et de l'accroissement naturel des populations

Il s'agira d'améliorer l'accès aux soins et à l'information sur les services de plans familiaux ; promouvoir l'éducation des filles et donner plus de pouvoir aux femmes ; réduire l'impact de l'immigration.

E- Promotion de la collaboration des bailleurs de fonds et du gouvernement au niveau communautaire

La collaboration des bailleurs de fonds est importante sur le terrain, afin d'éviter la répétition d'efforts et de maximiser l'utilisation des ressources financière et l'expertise technique. Des mesures concrètes doivent être prises pour s'assurer qu'il y a la communication entre les bailleurs de fonds, et que les leçons apprises soient partagées pour s'assurer que des messages contradictoires ne soient pas communiqués aux personnes au sein des communautés locales.

F- Instruments d'atténuation d'éventuels impacts négatifs des projets et programmes

Il s'agira essentiellement de réfléchir à la manière de transformer les différents projets de gestion de la biodiversité en des programmes de développement durable directement financés par le budget national (Ceci facilitera une autonomie des programmes et donc durabilité des actions pour capitaliser les acquis des projets à durée déterminée.).

G- Diversification économique par rapport a la gestion de la biodiversité

L'Etat doit encourager la formulation d'un plan national qui encourage la diversification économique et la valorisation des produits forestiers non ligneux. Il faudra également penser au développement des manières alternatives de vivre qui consiste à promouvoir la sécurité de la subsistance et la réduction de la pression sur la biodiversité par des activités économiques alternatives.

H- Renforcement de capacités

Pour parvenir au renforcement des capacités l'Etat Béninois doit mettre en place des mesures suivantes :

- Renforcer les capacités des services techniques chargés de gérer les aires protégées et les ressources génétiques sur le terrain.
- promouvoir la formation accrue et le renforcement de capacités au niveau communautaire pour assurer le transfert des capacités à gérer les ressources naturelles et la biodiversité (par exemple, connaissance des textes, capacité humaine de base) ;
- promouvoir la capacité humaine de base (les techniques financières/méthodologies de gestion des entreprises) pour assurer une application effective des politiques et lois, telles que la politique de décentralisation, sur le terrain.

I- Harmonisation des politiques et lois

Il y a plusieurs politiques et lois relatives à la conservation de la biodiversité au Bénin qui requièrent une harmonisation pour permettre leur application avec succès. Pour ce faire, il faudra mettre en œuvre les mesures suivantes:

- Promouvoir l'actualisation et l'harmonisation des instruments utilisés pour la gestion des ressources biologiques (par exemple, actualiser le Code de la Chasse, réviser certains articles dans le Code Forestier en prenant en considération à la fois les besoins de conservation et la satisfaction des besoins humains, Code de la Pêche, etc.)
- Vulgariser les codes et textes législatifs et les stratégies élaborés et adoptés en matière de biodiversité au plan national à tous les acteurs impliqués.
- Promouvoir l'harmonisation des listes d'espèces d'animaux et de plantes qui sont listées comme intégralement et partiellement protégées par les conventions internationales (par exemple, intégration des listes des espèces menacées ou vulnérables dans le cadre des conventions internationales [Liste Rouge de l'UICN] avec les espèces qui sont intégralement ou partiellement protégées dans le Code Forestier et le Code de la Chasse, ainsi que l'évaluation des espèces actuellement considérées comme ayant une importance socio-économique ou une portée écologique).

J- Réorganisation le dispositif institutionnel de gestion des conventions internationales ratifiées par le Bénin

La gestion des conventions et accords internationaux ratifiés par le Bénin pose un véritable problème en ce sens que les points focaux sont souvent appelés à d'autres tâches qui ne leur permet pas de jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre et le suivi des conventions. Pour ce faire, il est important que des cellules de gestion des conventions soient mises sur pied et rendues fonctionnelles avec des ressources humaines et financières adéquates. Il est aussi important que des synergies fonctionnelles soient créées entre points focaux de diverses conventions avec des exigences de compte rendu périodiques aux divers acteurs.

K- Nécessité de créer une synergie fonctionnelle entre actions publiques, secteur privé, universités et actions de développement.

Il sera question ici de :

- Créer des structures de centralisation de la mise en œuvre des actions de même que des résultats afin d'éviter les doubles emplois le plus souvent occasionné par un manque de synergie et de complémentarité.
- Réfléchir à la manière de transformer les différents projets de gestion de la biodiversité en des programmes de développement durable directement financés par le budget national (Ceci facilitera une autonomie des programmes et donc durabilité des actions pour capitaliser les acquis des projets à durée déterminée.).

L- Implication du secteur privé

Pour mettre en oeuvre les options supplémentaires en vue d'accroître la participation du secteur privé dans la gestion des ressources naturelles il va falloir:

- encourager la clarification d'un cadre pour des interventions du secteur privé dans des aires protégées (besoin de clarifier les options pour l'Etat, ainsi que pour toutes les parties en général) ;
- favoriser une meilleure participation du secteur privé et des communautés locales pour la gestion des ressources biologiques dans les aires protégées, en tenant compte de la supervision des comptes de charge et du suivi des activités par les différents partenaires, assurant de ce fait des retombées économiques aux populations locales pour leurs efforts de conservation.

M- Mettre sur pied une stratégie cohérente de création et de gestion d'une base de données fiables sur la biodiversité nationale devant faciliter les prises de décisions pertinentes sur des bases scientifiques

O- La création d'un cadre institutionnel qui comporte des unités de recherche et de formation, des structures de contrôle des ressources génétiques et notamment des OGM au Bénin ;

P- Mettre à jour les plans de développement communaux afin d'y intégrer de manière opérationnelle les aspects de gestion de la biodiversité.

ANNEXES

Appendice I - Renseignements sur les Parties présentant le rapport et sur le processus utilisé pour la préparation du rapport national

A. Partie présentant le rapport

Partie contractante	République du Bénin
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN)
Nom et fonction du chargé de liaison	Justin Sossou ADANMAYI, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN)
Adresse postale	01 BP 3621 Cotonou, Bénin
Téléphone	00229 21 31 41 29
Fax	00229 21 31 50 81
Courriel	mepn@mepnbenin.net
CHARGE DE LIAISON POUR LE RAPPORT NATIONAL (SI DIFFERENT DU PREMIER)	
Nom complet de l'organisme	Direction Générale des Forêts et des ressources naturelles (DGFRN) Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN)
Nom et fonction du chargé de liaison	Colonel Bienvenu BOSSOU, Point Focal de la Convention sur la Diversité Biologique
Adresse postale	02 BP 268 COTONOU (République du Bénin)
Téléphone	TEL. : (229) 95425017 / 97084927
Fax	(229) 21-33-21-92/ 21-33-04-21
Courriel	cdb.benin@gmail.com / bmbc1957@yahoo.fr
REMISE DU RAPPORT	
Signature de l'administrateur chargé de la présentation du rapport national	Colonel Bienvenu BOSSOU
Date d'envoi	

B. Processus de préparation du rapport national

Dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, il a été mis sur pied un comité de coordination et de suivi de l'élaboration du quatrième rapport comprenant les cadres du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) au niveau central, les cadres des directions techniques les plus concernées par la convention, le chargé du programme environnement du PNUD et le point Focal de la CDB. Un comité d'étude et de validation du quatrième rapport comprenant toutes les parties prenantes et autres personnes ressources a t – il aussi été mis sur place. Les Termes de références et le Dossier d'Appel d'Offre ont été élaborés suivis du lancement de l'appel et de la sélection du consultant.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette consultation, l'équipe retenue a créé un réseau intégrant toutes les parties prenantes. En effet, il a été mis en œuvre un mécanisme de consultation des parties prenantes à l'amont et à l'aval, de synthèse des points de vue enregistrés, une recherche documentaire intensive via Internet et les bibliothèques de la place, et la validation des synthèses faites et la restitution globale des résultats. Globalement, il a été utilisé tout au long de l'étude une approche participative qui exige l'implication et l'adhésion de toutes les parties prenantes à la formulation des stratégies à mettre en œuvre pour une amélioration considérable du système de planification et du suivi-évaluation au sein du secteur de la Biodiversité au Bénin. En d'autres termes, il a été instauré un dialogue permanent avec les acteurs à différents niveaux et ce, durant toute la période de déroulement de l'étude.

De façon spécifique, la méthodologie de travail a consisté en ce qui suit :

Séance de concertation initiale avec l'unité focale de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD)

Il a été organisé une séance de concertation avec le point focal CDB, les représentants du PNUD, une équipe de la Direction Générale des Forêts et des ressources Naturelles (DGFRN) pour examiner et amender la méthodologie de travail et discuter les directives (<http://www.biodiv.org/reports/guidelines.aspx>) et les modalités de la mission.

Analyse et capitalisation de l'existant

Dans un premier temps, les premiers, deuxièmes et troisièmes rapports nationaux, les documents de stratégies et plans d'actions en matière de biodiversité, les documents de monographie ont été consultés et dépouillés. De plus, une revue documentaire intensive a été effectuée via Internet pour capitaliser les rapports, articles scientifiques, thèses (PhD, MSc, Ingénieurs) et les connaissances dans le domaine à l'échelle nationale, sous régionale, régionale et mondiale. Ensuite, il a été examiné les objectifs 2010 de la convention, les recommandations de la COP 9 par rapport à l'élaboration du quatrième rapport national. Conscients du fait que la préparation du rapport doit être conforme à la décision VIII/14 de la Conférence des Parties et à la notification 2006-083 Réf No. ITS/NR/LC/MC/55455 du Secrétariat de la CBD adressées à toutes les parties le 28 juillet 2006, une documentation conséquente a été effectuée à ce sujet.

D'un autre côté, les sources d'informations telles que les rapports des ministères sectoriels, directions générales, ONGs, laboratoires de recherche intervenant dans le domaine de la biodiversité ont été examinés entre 2004 et 2009, période comprise entre le troisième et le présent rapport national afin de s'enquérir des évolutions obtenues dans la période. Aussi, les productions scientifiques (articles scientifiques publiés, documents édités, mémoires de fin de formation, thèse d'ingénieur, de doctorat, etc.) ont-elles été examinées afin de capitaliser les acquis scientifiques en matière de biodiversité au Bénin.

Collecte d'informations complémentaires

Dans le but de favoriser une prise en compte de tous les acquis et avancées obtenus entre 2004 et 2009, il a été aussi organisé des enquêtes diagnostiques, des rencontres formelles et informelles, une enquête exploratoire d'auto-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action national sur la diversité biologique près des divers groupes cibles à tous les niveaux de déconcentration. Pour ce faire, en tenant compte de la revue documentaire approfondie il a été conçu des fiches d'enquêtes simples devant permettre de mieux capitaliser les connaissances et effort consentis en matière de biodiversité et d'identifier les goulots d'étranglement et améliorations à apporter.

Sur la base des documents existants, des compléments d'informations, de la perception des parties prenantes, il a été rédigé une première version du rapport national selon le canevas recommandé par le secrétariat de la convention. Ce rapport a permis de :

- Faire le point des actions initiées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action ;
- Donner un aperçu de l'état et des tendances de la diversité biologique, ainsi que des menaces qui continuent de peser sur elle ;
- Évaluer la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action national sur la diversité biologique ;
- Examiner les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 et dans la mise en œuvre du plan stratégique.

Organisation de réunions d'évaluation du niveau d'avancement du travail

Il a été organisé deux rencontres avec les mêmes cibles que la première séance de concertation. La première fut consacrée à l'état d'avancement et à la signature de contrat de prestation. La seconde a aussi permis d'évaluer le niveau d'avancement dans l'élaboration du quatrième rapport et aussi de restituer les recommandations de l'atelier organisé à Addis Abbeba du 4 au 8 Mai 2009 pour l'élaboration du quatrième rapport national. Cette restitution fut faite par le Point Focal de la CDB Bénin.

Enrichissement et validation du premier draft de rapport

Le premier draft de rapport a été imprimé et transmis à toutes les parties prenantes (Forum Biodiversité, MEPN, DGFRN, PNUD, Universités, Associations et secteur privé, etc.) pour amendement. A l'issue, un atelier fut organisée pour procéder à l'amendement du projet de rapport et aussi à l'identification des sources d'informations complémentaires.

Finalisation et dépôt du rapport

L'élaboration du rapport final est faite en tenant compte de toutes les étapes de la consultation. Ce rapport reflète les contributions de toutes les parties prenantes et aboutit sur la formulation de recommandations. Le document a été validé en atelier afin de s'assurer de la prise en compte des recommandations de l'atelier précédant. A l'issue du processus, cinq (05) exemplaires sont produits accompagnés d'un enregistrement en Word sur CDROM, un rapport final conforme aux directives et au canevas de rédaction et prenant en compte les observations pertinentes formulées par les partenaires impliqués.

Contributeurs à la rédaction du rapport

Titre	Noms	Prénoms	Rôle	Adresse email
Dr. Ir.	Assogbadjo	Achille Ephrem	Consultant Principal	assogbadjo@gmail.com
Ir.	Djagoun	C.A.M. Sylvestre	Consultant associé	sylvestrechabi@gmail.com
Ir.	Houéssou	Laurent	Consultant associé	houeslaur@yahoo.fr
Ir.	Fandohan	Adandé Belarmain	Consultant associé	belarmainfandohan@yahoo.fr
Ir.	Akpona	Jean-Didier	Consultant associé	djatasep@yahoo.fr
Ir.	Akpona	Hugues	Gestionnaire CHM /CBD	akpona@gmail.com
Colonel	Bossou	Bienvenu	Point Focal CBD	bmbc1957@yahoo.fr
Dr	Houinato	Mathieu	Ex-Coordonnateur Programme Environnement PNUD	houinato.mathieu@undp.org
Dr	Tossou	Elisabeth	Coordonnateur Programme Environnement PNUD	tossou.Elisabeth@undp.org

Liste complète des participants à l'atelier de restitution du rapport

Nom et Prénoms	Institutions
Houssou Quenum Vicentia	MEPN
Kakpo Théophile	MEPN / DGFRN/ PGFTR
Akouèhou S. Gaston	MEPN / DGFRN/ PBF
Tossou Elisabeth	PNUD
Agbanbla Guétan	MEPN
Kidjo Ferdinand Claude	CENAGREF
Kakpo Comlan Marcel	MEPN
Agbokou Isidore	PNUD
Assogbadjo Achille Ephrem	UAC/FSA
Djagoun C.A.M. Sylvestre	UAC/FSA
Akpona Hugues	DGFRN
Bossou Bienvenu	DGFRN

Appendice II - Autres sources d'information

Publications, rapports

- Achigan-Dako E., Pasquini M., Assogba-Komlan F., Sognigbé N., Dansi A. & B. Ambrose-Oji., 2009. Traditional vegetables in Benin: Diversity, distribution, ecology, agronomy and utilisation. Darwin Initiative and International foundation for Science (IFS). 254 p.
- Adjakpa J., Coubeou P., & M. Hagemeyer., 1996. Programme d'Aménagement des Zones Humides du sud-Bénin (Ambassade Royale des Pays-Bas à Cotonou) : Inventaire de la faune aviaire des zones humides du sud-Bénin, 70 pp.
- Adjakpa J. B. & A.Tchabi., 2002. Contribution à l'inventaire des oiseaux sauvages utilisés comme matières premières en pharmacopée traditionnelle au Bénin. Nature et Faune. 18 (1) : 14-22.
- Adjanohoun E., Adjakidjè V., Ahyi M.R.A., Aké Assi L., Akoègninou A., Dalmeda J., Akpovo F., Boukef K., Chadaré F., Cusset G., Dramane K., Eyme J., Gassita J-N, Gbaguidi N., Goudoté E., Guinko S., Houngnon P., Issa L., Keita A., Kiniffo H.V., Koné Bamba D., Musampa Nseyya A., Saadou N., Sodogandji TH., De Souza S., Tchabi A., Zinsou Dossa C. & Th. Zohoun., 1989. Contribution aux études ethnobotaniques et floristiques en République Populaire du Bénin. ACCT. Paris. 895p.
- Adomou C.A., 2005. Vegetation Patterns and Environmental gradients in Benin. Implications for biogeography and conservation. PhD Thesis. Wageningen University, Wageningen. 133p.
- Agbahungba G. & Depommier D., 1989. Aspects du parc à Karités-Nérés (*Vitellaria paradoxa* Gaertn.f. *Parkia biglobosa* jacq. Benth.) dans le sud du Borgou (Bénin). *Revue BFT*, n°222, 4 trimest.
- Agbo V., Sokpon N., Hough J. & C. P. West., 1993. Population – Environment dynamics in a constrained ecosystem in Northern Benin. In: Ness, G.D., Drake, W.D. & Brechin, S.R. (eds).
- Akoègninou A., Van der Burg W.J., Van der Maesen L.J.G., Adjakidjè V., Essou J.P., Sinsin B. & H. Yédomonhan., 2006. Flore analytique du Bénin. Backhuys Publishers. 1034p.
- Akpona A. H., 2004. Facteurs de conservation des loutres au Sud du Bénin : Cas de la forêt classée de la Lamaet des corridors avec les zones humides de la vallée de l'Ouémé. Mém.d'Ing.Agr.FSA /UAC. Bénin. 111p.
- Anciaux M. R., 1996. Aperçu de l'avifaune dans différents milieux de l'intérieur des terres du Sud-Bénin. Plateau d'Allada et sud de la dépression de la Lama. *Cahiers d'Éthologie* 16, 79-98.
- ANCR-GEM., 2008. Diagnostic de l'Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement Mondial du Bénin. Rapport national. FEM/MEPN/PNUD/CNDD. 199 pages.
- Antonín V., 1998. *Marasmius heinemannianus*, a new edible species from Benin, West Africa. *Belgian Journal of Botany*. 131(2): 127
- Anciaux M. R., 2000. Approche de la phénologie de la migration des migrateurs intra-africains de l'intérieur des terres du sud-Bénin. Plateau d'Allada et sud de la dépression de la Lama. 1. Les non-Coraciiformes et les non-Passeriformes. *Alanda* 68, 311–320.
- Anciaux M. R., 2002(a). Approche de la phénologie de la migration des migrateurs intra-africains de l'intérieur des terres du sud-Bénin. Plateau d'Allada et sud de la dépression de la Lama. 2a. Les Coraciiformes et les Passeriformes. *Alanda* 70, 203-211.
- Anciaux M.R. 2002(b). Approche de la phénologie de la migration des migrateurs intra-africains de l'intérieur des terres du sud-Bénin. Plateau d'Allada et sud de la dépression de la Lama. 2b Discussion générale. *Alanda* 70, 413-419.
- Azonkponon N., 2001. Conservation in situ de l'iroko (*Milicia excelsa*) dans l'aire culturelle Vodun au Bénin. Mem. DESS en Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles, FSA/UNB, Benin. 107 pages.
- Balança G., Cornelis D., Wilson R., De Zborowski I. & C. Ménard., 2007. Les oiseaux du complexe WAP. Montpellier : CIRAD, 199 p.
- Berlioz J., 1956. Étude d'une collection d'oiseaux du Dahomey. *Bulletin du Muséum National d'Histoire Naturelle* 23, 261-264.

- **Berzins R., Claro F., Akpona A. H. & S. Alfa Gambari Imorou., 2007.** Conservation du guépard et développement durable dans les aires protégées du nord Bénin. Mission d'enquête auprès des villageois et des agents d'aires protégées. 61 pages.
- **Brunel J., 1958.** Observations sur les oiseaux du bas-Dahomey. *L'Oiseau et la Revue Française d'Ornithologie* 28, 5: 1-38.
- **Cheke R. A., 1996.** Historical records of birds from the Republic of Benin. *Malimbus* 18, 58-59.
- **Christan J. & S.N. Yorou., 2009.** *Ramaria sinsinii* und *Ramaria beninensis*, zwei neue *Ramaria* aus Benin. *Zeitschrift für Mykologie* (in press).
- **Claffey P. M., 1995.** The birds of Bétérou area, Borgou Province, Republic of Bénin. *Malimbus* 17, 63-84.
- **Claffey P. M., 1997.** Western Red-footed Falcon *Falco vespertinus*, a new addition to the Republic of Benin liste. *Malimbus* 19, 95-96.
- **Claffey P. M., 2003.** Parasitic weaver *Anomalospiza imberbis*, new to Benin. *Bulletin of the African Bird Club* 10, 49-50.
- **Codjia C. L. & Gnagna P., 1993.** Dynamique des paysages des forêts classées de Toui et de Kilibo. Mémoire de maîtrise, Faculté des lettres, arts et sciences humaines, Université nationale du Bénin, Abomey-Calavi. 96 pages.
- **Codjia J.T.C. & T. Loughégnon., 2001a.** Les oiseaux gibiers d'eau des zones humides du sud-Bénin: inventaire systématique, éthologie et répartition géographique Rapport PAZH/FSA. UAC Bénin, 32 pp.
- **Codjia, J. T. C. & T. Loughégnon., 2001b.** Ecologie et distribution géographique du *Dendrocygna viduata* Linnaeus (Dendrocygne veuf) dans les milieux aquatiques du lac Nokoué. Rapport PAZH/FLASH. UAC, Bénin, 23 pp.
- **Codjia J.T.C., Assogbadjo A.E., Ekue M.R.M. & Yorou S. N., 2003.** Diversité des ressources forestières alimentaires du Benin : rôle pour les populations locales et possibilités de valorisation pour un développement humain durable. In: Sokpon, N., Sinsin, B. & Eyogmatig, O. (2001). Aménagement intégré des forêts naturelles des zones tropicales sèches en Afrique de l'Ouest. Actes du 11^{ème} séminaire international sur l'Aménagement intégré des forêts naturelles des zones tropicales sèches en Afrique de l'Ouest, Bénin.
- **Codjia J. T. C. & A. E. Assogbadjo., 2004.** Faune sauvage mammalienne et alimentation des populations hollé et fon de la forêt classée de la Lama (Sud-Bénin). *Cahiers Agriculture* 13: 341–347.
- **Convers A., Chaibou I., Binot A. & D. Dulieu., 2007.** La gestion de la transhumance dans la zone d'influence du parc régional du w par le Programme ECOPAS : une « approche projet » pour l'aménagement de la périphérie du parc. *Vertigo - La revue électronique en sciences de l'environnement, Hors Série* 4.
- **De Kesel A., Codjia J. T. C. & S. N. Yorou., 2002.** Guide des Champignons Comestibles du Bénin. Coco Multimédia & Jardin Botanique National de Belgique, Cotonou, Bénin, 275 pages.
- **Dekeyser P.L., 1951.** Mission A. Villiers au Togo et au Dahomey (1950). III. Oiseaux. *Études dahoméennes* 5, 47-84.
- **Delvingt W., Heymans J.-C. & B. Sinsin., 1989.** Guide du Parc National de la Pendjari. Imprimerie minute, Cotonou, 123 pp.
- **Di Silvestre I., Sinsin B. & I. Daouda., 2003.** Etude sur les espèces menacées d'extinction des aires protégées (parcs nationaux et zones cynégétiques) du Bénin. AGRECO G.E.I.E. / CENAGREFF. 63 pages.
- **Di Silvestre I., 2004.** Distribution et abondance des grands carnivores dans les zones cynégétiques du Parc Régional du W. Rapport final de mission pour le Programme ECOPAS. Bénin. 46 pages.
- **Djagoun C. A. M. S. & B. Sinsin., 2007.** Diversity and ethnozoology study of small mammals in the villages surrounding the Pendjari Biosphere Reserve in northern Benin. *IUFRO World Series* 21: 41–45.
- **Dossa S. J., 2004.** Statut et caractéristique des habitats de ponte de tortues marines sur la côte béninoise. Mémoire d'obtention du DIT. APE/EPAC/UAC. Abomey-Calavi. Bénin. 133 pages.
- **Dossa S. J., Mensah G. A. & A. P. Laleye., 2006.** Etude et valorisation des potentialités endogènes des tortues marines dans le sud-ouest du Bénin. *Bulletin de la Recherche Agronomique du Bénin*. Numéro 53 : 36-44.
- **Dowsett R.J. & A.D. Forbes-Watson., 1993.** Checklist of birds of the Afrotropical and Malagasy regions. *Volume 1: Species limits and distribution*. Tauraco press, Liège, 374 pp.
- **Eyssartier G. Buyck B. & A. Verbeken., 2002.** *Cantharellus conspicius*, sp. nov. *Cryptogamie mycologie* 23 : 95 – 102.

- **Fandohan A.B., 2006.** Abondance et structure des peuplements de sept essences ligneuses médicinales dans la forêt classée de Wari-Marô (Région des Monts Kouffé-Bénin). Thèse d'Ingénieur Agronome. Faculté des Sciences Agronomiques. Université d'Abomey-Calavi. Bénin. 108 p.
- **FAO., 1995.** Evaluation des ressources forestières 1990. Pays tropic. *Etudes FAO Forêts 112*, Rome. Italie 42 pages.
- **FAO., 1999.** State of the world's forests. Doc. FAO. 154 pages.
- **FAO., 1998.** FAO Fisheries Department Mid-Term Strategy in Support of the Implementation of the Code of Conduct for Responsible. *Fisheries 7 998-2002*, D raft. FAO, Rome.
- **FAO., 2008.** Profil de la pêche par pays : République du Bénin. FID/CP/BEN. 43 pages.
- **Galhano Alves, J.P. & A. Harouna., 2005.** Sociétés humaines, lions et biodiversité en Afrique Occidentale. Le cas de la région du Parc National du W du Niger (*Gourma Oriental*). Rapport de recherche de terrain du post-doctorant. Universite Nova de Lisboa, Lisbonne, Portugal.
- **Gaoue O. G. & T. Ticktin. 2007.** Patterns of harvesting foliage and bark from the multipurpose tree *Khaya senegalensis* in Benin: Variation across ecological regions and its impacts on population structure. *Biological conservation 137*: 424-436.
- **Green, A.A. & J.A.Sayer., 1978.** The birds of Pendjari and Arli National Parks (Benin and Upper Volta). *Malimbus 1*, 14-28.
- **Holyoak, D. T. & M. B. Seddon., 1990.** Distributional notes on the birds of Benin. *Malimbus 11*, 128-134.
- **INSAE., 2002.** Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation. Février 2002. Quelques résultats. Institut national de la statistique et de l'analyse économique, Cotonou, 9 p.
- **IPGRI., 1999.** Diversity for development – The new strategy of the International Plant Genetic Resources Institute. IPGRI, Rome, Italy. 116 pages.
- **IUCN., 2004.** Red List of Threatened Species: a global species assessment Edited by Jonathan E.M. Baillie, Craig Hilton-Taylor and Simon N. Stuart. The Red list consortium. 216 pages.
- **Jadoul, G. & R. Libois., 1998.** Cigognes sans frontières: le passé et l'avenir, *Aves contact 34*, 3: 4-6.
- **Kpera G. N., Mensah G. A. & B. Sinsin., 2004.** Utilisation des produits et sous produits de crocodile en médecine traditionnelle au nord du Bénin. *Bulletin de la Recherche Agronomique du Bénin*. Numéro 44 : 1-12.
- **Lalèyè P., 2000.** Diversité des écosystèmes aquatiques du Bénin. Projet Stratégie Nationale Biodiversité/MEHU, Cotonou, Bénin.
- **Laudelout A. & R. Libois., 2003.** Chap. 12. On the feeding ecology of the Pied Kingfisher, *Ceryle rudis*, at Lake Nokoué, Benin. Is there competition with fishermen ? *In: Cowx, I.G. (ed.) Interactions between fish and birds. Implications for Management. Blackwell Science, Oxford*, pp. 165-177.
- **Libois R., 1995.** Au Bénin : chasseurs sans frontières et sans scrupules. *L'Homme & L'Oiseau 33*, 269-272.
- **Libois, R. & A. Laudelout., 2004.** Food niche segregation between the malachite kingfisher, *Alcedo cristata*, and the pied kingfisher, *Ceryle rudis*, at lake Nokoué, Bénin. *Ostrich, 75*, 32-38.
- **Libois R. T., 2004.** Afrique de l'Ouest : commerce d'oiseaux pas comme les autres. *L'Homme & L'Oiseau 41*, 255-256.
- **LIFAD., 1999.** Guide pratique de diagnostic communautaire et de planification villageoise. Manuel à l'usage des communautés à la base. Cotonou : MECCAG-PDPE – UNICEF.
- **Lougbégnon O. T., 2000.** Stratégie Nationale et Plan d'action pour la conservation de la diversité biologique – Volet faune aviaire. Rapport Ministère de l'Environnement et de l'Habitat (MEHU). 28 pages.
- **Lougbégnon T., 2002.** Le rôle de l'habitat sur la diversité de la faune avienne dans la zone subéquatoriale du Sud-Bénin. Mémoire de DEA en Gestion de l'Environnement. FLASH UAC Bénin, 105 pp.
- **Lougbégnon T., 2003.** La Cigogne noire (*Ciconia nigra*) au Bénin : statut et conservation, sensibilisation du grand public au Bénin. *Aves 40*, 1- 4 , 16-17.
- **Lougbégnon O. T., 2004.** Conservation de la Cigogne noire et sensibilisation du grand public au Bénin. Actes Troisième Conférence International sur la Cigogne noire Fourneau Saint-Michel (Belgique). *Aves 40* (1 – 4) : 16-17.
- **Lougbégnon T., 2006.** Bientôt une base de données avec le logiciel Biogéo-Bénin. *L'Homme & l'Oiseau 44* (3): 184-189.

- **Loubégnon O. T., Codjia J. T. C. & M. R. Libois., 2007a.** Biodiversité et distribution écologique de l'avifaune des plantations du Sud du Bénin. Actes du 1er colloque de l'UAC des Sciences Cultures et Technologies, Agronomie : p 47-67.
- **Loubégnon O. T., Codjia J. T. C. & M. R. Libois., 2007b.** Composition et structure des oiseaux des jachères du Sud du Bénin. *Bengéo* n°1 : 151 –170.
- **Loubégnon O. T., Codjia J. T. C. & M. R. Libois., 2008.** Relation entre végétation et composition des communautés d'oiseaux des jachères du sud du Bénin *Bengéo* n°2 : Accepté (sous presse).
- **Loubégnon O. T., Libois M. R. & F. Dowsett-lemaire., 2009.** Oiseaux, birds. Contribution à la liste rouge des espèces menacées du Bénin. (Accepté)
- **Luso Consult, GmbH Offre technique., 2000.** Programme Régional Parc WEcopas. Vol. I. Hambourg . 135 p.
- **MAEP 2008.** Plan stratégique e relance de l'agriculture au Bénin, Cotonou, Bénin 96 Page.
- **Mensah A. M., Pomalegni B., Anagonou G., Anani C. & S. D. Gnanhoui., 2007.** Inventaire des mammifères rongeurs et des reptiles dans la Réserve de Biosphère de la Pend-jari. Rapport technique final. GTZ. Bénin. 140 p.
- **Oloukoi J., MAMA V. J. & F. B. AGBO., 2007.** Modélisation de la dynamique de l'occupation des terres dans le département des collines au Bénin. *Téledétection*, 2006, vol. 6, n° 4, p. 305-323.
- **PGDSM (ed.), 2003.** Document de synthèse d'informations sur la gestion des déchets solides ménagers à Cotonou. Cotonou, Bénin, 37p.
- **PGFTR., 2007.** Etude sur les besoins en bois – énergie dans les grands centres de consommation au Bénin. Rapport de consultation.197p.
- **Schockert V., 1998.** Étude préliminaire de l'avifaune du lac Nokoué et des milieux adjacents (bas deltas de la Sô et de l'Ouémé) : perspective de développement d'un tourisme ornithologique ? Mém. D.E.S. Université de Liège, 61 pp.
- **Sinsin B., Daouda I., Ahokpè E., Tehou A., Coubeou P., Toko I. & S. Fandohan., 1997.** Faune sauvage des forêts classée de Goungoun Sota et des environs. MDR/DFRN/ Projet UNSO/BEN/93/G 31, Cotonou, Bénin, 158 pp.
- **Sinsin B. & L. Owolabi., 2001.** Monographie nationale de la diversité biologique. Rapport de synthèse. MEHU/PNUD, Cotonou Bénin. 41 pages.
- **Sinsin B., Teka O., Houngue G. & A. Mama., 2003.** Le feu, outil de gestion des parcours naturels: cas des expérimentations sur sites permanents en zone soudano-guinéenne au Bénin Communication affichée présentée au séminaire international sur l'aménagement et la gestion des aires protégées d'Afrique de l'Ouest. Bénin.
- **Sinsin B., Eyog Matig O., Assogbadjo A.E., Gaoué O. G. & T. Sinadouwirou., 2004.** Dendrometric characteristics as indicators of pressure of *Azizelia africana* Sm. trees dynamics in different climatic zones of Benin. *Biodiversity and Conservation* 13, 1555–1570.
- **Sinsin B., Akpona H. & Ahokpe E., 2006.** Dénombrement aérien de la faune dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari (Rapport Technique). CENAGREF/ Projet Pendjari - CTZ – GFA Consulting. Cotonou, Benin. 35 p.
- **Sinsin B., Sogbohossou, Etotépé A., Nobime G. & M. Adi., 2008.** Dénombrement aérien de la faune dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari (Rapport Technique). CENAGREF/ Projet Pendjari - CTZ – GFA Consulting. Cotonou, Benin. 39 p.
- **Sogbohossou E. A., 2006.** Conservation des grands carnivores en Afrique de l'Ouest : Perception par les populations et commerce des sous-produits. Rapport technique WCS Small Grant for Africa. Calavi, Bénin. 31p.
- **Sogbohossou E. A., Tchibozo S. & A. Tehou., 2007.** Contribution to wild dog conservation in West Africa. Rufford Small Grant. Final Report. 23 p.
- **Sokpon N., Dainou K. S. & V. E. J. P. Biadja., 2001.** Besoins en bois des populations des zones humides du Sud-Bénin. Actes Atelier scientifique CRRD Sud et Centre.
- **Tamou C., 2002.** Etat des lieux spatialisé et quantitatif de la transhumance dans la zone périphérique d'influence du Parc National du W (Bénin). Rapport de maîtrise d'écologie). Cotonou : Université de Cotonou, 67 p.
- **Tchibozo S. & Y. Braet. 2004.** Note préliminaire sur les insectes terrestres de la forêt classée de la Lama et de ses alentours (République du Bénin). *Bulletin du SRBE/KBVE*, 140 : 157-162.

- **Tchibozo S., Aberlenc H-P., Ryckewaert P. & P. Le Gall., 2008.** Première évaluation de la biodiversité des Odonates, des Cétoines et des Rhopalocères de la forêt marécageuse de Lokoli (Sud Bénin). *Bulletin de la Société entomologique de France*, 113 (4) : 497-509.
 - **Thiollay J. M., 1978.** Les rapaces d'une zone de contact savane-forêt en Côte d'Ivoire : spécialisations alimentaires. *Alauda* 46, 147-170.
 - **Thonnerieux Y., 1985.** Notes complémentaires sur l'avifaune des Parcs Nationaux de l'Arli (Burkina) et de la Pendjari (Bénin). *Malimbus* 7, 137-139.
 - **Toudonou A. S. C., 2003.** Diversité des serpents dans les agro-systèmes et importance socio-culturelle dans le Centre et le Sud du Bénin. Thèse d'ingénieur agronome. FSA/UAC. Abomey-Calavi. Bénin. 121p.
 - **Toudonou A. S. C., Mensah G. A. & B. Sinsin., 2004.** Les serpents dans l'univers culturel au Bénin. *Bulletin de la Recherche Agronomique du Bénin*. N°44 : 23-33.
 - **Toutain B., Dulieu D., Kagone H., Paris A. & A. Convers., 2003.** Wildlife reserves and pastoralism in tropical Africa : multiple use or competition for resources ? The case of transhumance around the regional park of W. Durban : VII th International Rangeland Congress. 5 p.
 - **Van den Akker M. 2003.** Birds of Niaouli forest, southern Benin. *Bulletin of the African Bird Club* 10, 1, 16-22.
 - **Van den Akker M. 2000.** Red-tailed Greenbul *Criniger calurus* and chestnut-breasted negrofinch *Nigrita bicolor*, new to Bénin. *Bulletin of the African Bird Club* 7, 133.
 - **Van Rooij P. V., De Kesel A. & A. Verbeken., 2003.** Studies in tropical africa Lactarius species (russulales, Basidiomycota) 11. Records from benin. *Nova Hedwigia* 77: 221-251.
 - **Verschuren J., 1998.** Notes d'écologie, principalement des mammifères, du Parc National de la Pendjari, Bénin. *Bulletin Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique* 58, 185-206.
 - **Vihotogbé R., 2001.** Diversité biologique et potentialité socio économique des Ressources Alimentaire Forestières Végétales RAFVs (PFNL) de la forêt et de ses zones connexes. Thèse d'ing agro, FSA/UAC. 100 pages
 - **Walthert M. H., 1998.** Evaluation écologique intégrée de la forêt naturelle de la Lama en République du Bénin. Rapport sur l'inventaire des oiseaux. ONAB/KFW/GTZ. Cotonou, Bénin, 36 pp.
 - **Yorou S. N., 2000.** Biodiversité, écologie et productivité des champignons supérieurs dans diverses phytocénoses de la forêt classée de Wari-Marou au Bénin. Thèse d'Ingénieur Agronome, FSA/UNB, Abomey-Calavi, 122 pp.
 - **Yorou S. N., De Kesel A., Sinsin B. & J. T. C. Codjia., 2001.** Diversity and productivity of edible mushrooms from different vegetation types of Wari-Marou forest reserve in Benin (West Africa). *Syst. Geogr. Pl.* 71: 613-625.
 - **Yorou S. N., De Kesel A., Sinsin B. & P. Neuenschwander., 2007 (a).** Red List of threatened larger fungi of Benin (West Africa). First World Conference on the Conservation and Sustainable Use of Wild Fungi. Abstract book. 255-256
 - **Yorou S. N., Köljalg U., Sinsin B. & R. Agerer., 2007 (b).** Studies in African theleporoid fungi 1. *Tomentella capitata* and *Tomentella brunneocystidia*, two new species from Benin (West Africa) with capitate cystidia *Mycological Progress* 6: 7-18.
 - **Yorou S. N. & R. Agerer., 2007 (c).** *Tomentella furcata*, a new species from Benin (West Africa) with basidia forming internal hyphae. *Mycological progress* 6:239-247.
 - **Yorou S. N. & R. Agerer. 2008.** *Tomentella africana*, a new species from Benin (West Africa) identified by morphological and molecular data. *Mycologia* 100: 68-80.
 - **Yorou S. N. & A. De Kesel., 2009.** Volet champignons supérieurs. In Sinsin B. & Neuenschwander P (eds). *Espèces menacées du Bénin* (in press).
- Zoungrana B., Adoum A. & Ajavon Y., 2009.** Mission conjointe d'évaluation préliminaire des récoltes 2008-2009. Gouvernement du Bénin - CILSS – FEWS NET, 18pp.

Liens et site Web consultés

Centre d'échange d'informations (CHM) de la Convention sur le Diversité Biologique: bj.cbd-chm.net
[unep/cbd/cop/6/inf/ 29](http://unep/cbd/cop/6/inf/29).
www.bj.cbd-chm.net
<http://www.biodiv.org/reports/guidelines.aspx>

Appendice III - Progrès accomplis pour atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et du Programme de travail sur les aires protégées

A. Progrès accomplis pour atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Les plantes jouent un rôle essentiel dans le maintien de la vie sur Terre pour de nombreuses raisons énoncées dans la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (voir UNEP/CBD/SBSTTA/7/10). Elles sont les éléments de base des chaînes trophiques et des écosystèmes. Elles satisfont nos besoins les plus fondamentaux en aliments, combustible, fibres pour nos vêtements, matériaux de construction et substances médicinales.

La diversité mondiale des plantes est gravement menacée par toute une gamme de facteurs essentiellement d'origine anthropique. Parmi les exemples, on peut citer la déforestation et la fragmentation des forêts, le drainage des zones humides et autres destructions d'habitats, le développement industriel et urbain, l'expansion agricole, la surconsommation des ressources, la pollution de l'air et de l'eau, les changements climatiques et la propagation d'espèces exotiques envahissantes. Si nous ne mettons pas un frein à ces tendances, nous serons témoins de la disparition progressive d'une bonne partie de la diversité des plantes qui se manifesterait non seulement par l'extinction d'espèces et la perte d'écosystèmes mais aussi par une érosion génétique et par un rétrécissement du capital génétique de nombreuses espèces. La réduction des populations de plantes utilisées menace la sécurité économique, culturelle et physique des communautés locales et conduira à la disparition de connaissances autochtones accumulées durant des millénaires. En conséquence, la conservation de la diversité des plantes est fondamentale à tous les niveaux, au sein des espèces (génétique), entre les espèces et entre les écosystèmes.

L'appauvrissement permanent de la diversité des plantes, à tous les niveaux, est largement reconnue. En août 1999, plus de 5000 botanistes venus de 100 pays se sont réunis à St-Louis du Missouri, aux États-Unis, pour le XVI^e Congrès international de botanique et ont appelé à reconnaître la conservation des plantes comme une priorité mondiale de tout premier plan pour la conservation de la diversité biologique. Une réunion d'experts de la conservation des plantes, organisée en avril 2000 à Gran Canaria, en Espagne, a ensuite préparé la «Déclaration de Gran Canaria». Celle-ci a ultérieurement été approuvée par le Congrès mondial de la nature de l'UICN (Résolution 2.25) et par de nombreuses autres réunions nationales, régionales et internationales.

La Convention sur la diversité biologique a pris les choses en main et s'est lancée dans l'élaboration d'une stratégie mondiale pour la conservation des plantes dans le cadre d'un large processus de consultation. Le résultat, c'est un cadre d'action réaliste conçu pour mettre un terme à la disparition massive des plantes.

Bien qu'il existe de nombreuses initiatives nationales, régionales et internationales qui contribuent à la conservation des plantes, aucune n'en couvre tous les aspects. Il est également difficile de s'attaquer aux problèmes urgents et prioritaires avec des ressources limitées. Il s'ensuit qu'un des éléments fondamentaux de la stratégie doit être de faciliter et de développer des partenariats de coopération entre des organisations et des Parties afin de garantir que les techniques les plus appropriées, une science rigoureuse et une gestion efficace soient appliquées à des problèmes particuliers. Bien qu'elle soit une initiative «mondiale», la stratégie s'appuie sur des actions au niveau national pour réaliser ses objectifs.

La CDB est le seul instrument multilatéral qui couvre la diversité des plantes à tous les niveaux et comprend une vaste gamme d'instruments pouvant contribuer au succès de cette stratégie. Dans ce sens, elle offre un «parapluie» intéressant pour l'élaboration d'actions relatives à la conservation des plantes, y compris de stratégies et de plans d'action nationaux. Elle peut aussi

offrir un cadre pour d'autres initiatives internationales et nationales: gouvernementales, intergouvernementales, non gouvernementales, privées et de la société civile.

Une stratégie mondiale pour la conservation des plantes doit englober une vaste gamme d'approches: identification et suivi (article 7), conservation *in situ* (article 8), conservation *ex situ* (article 9), utilisation durable (article 10) et sensibilisation (article 13), entre autres. La stratégie proposée couvre tous ces aspects et identifie également les principales initiatives pertinentes en cours au niveau international.

La Conférence des Parties a établi des programmes de travail et des initiatives qui contribueront à la stratégie proposée et il existe de bonnes possibilités d'application de la stratégie dans le cadre des programmes thématiques et des questions transversales du programme de travail de la Convention (voir UNEP/CBD/COP/6/INF/ 29).

Dans la décision VI/9, annexe, la Conférence des Parties a adopté la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Les Parties et les gouvernements sont invités à définir leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. La Conférence des Parties a décidé de considérer la Stratégie comme une approche pilote pour l'utilisation d'objectifs pragmatiques au titre de la Convention. Ces objectifs offrent un cadre pour l'élaboration de politiques et une base pour les activités de surveillance. Les objectifs nationaux qui seront fixés dans ce cadre varieront selon les pays, en fonction des priorités et des capacités nationales, et compte tenu des différences en matière de diversité végétale.

Le tableau 17 montre non seulement pour le Bénin les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie entre 2005 jusqu'à nos jours mais aussi quelques recommandations pour une meilleure visibilité des actions entreprises pour la mise en œuvre de la stratégie dans le pays.

Tableau 17. Progrès accomplis par le Bénin dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale pour la conservation des plantes et recommandations pour une meilleure visibilité des actions entreprises

Grands Objectifs	Objectifs spécifiques	Progrès accomplis au Bénin entre 2005 et 2009	Recommandations pour une meilleure visibilité des actions entreprises pour la mise en œuvre de la stratégie globale pour la conservation des plantes
<p>a. Comprendre et documenter la diversité végétale</p>	<p>i) Etablissement d'une liste provisoire, largement accessible, des espèces végétales connues, à titre d'étape vers l'établissement d'un répertoire complet de la flore mondiale;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un objectif national correspondant à l'objectif mondial (SPAN) - la rédaction de la flore analytique du Bénin (Akoègniou <i>et al.</i> 2006) a permis de recenser 2807 espèces (Chapitre 1 ; Point 1.2.2) - L'installation du jardin botanique de l'Université d'Abomey-Calavi. - Etude ethno botanique de certaines plantes au Bénin - Caractérisation phytosociologique et phytogéographique des formations végétales du Bénin avec identification de 11 phytodistricts pour tout le pays (figure 1& tableau 3: Adomou, 2005 ;) - Identification de trois espèces endémiques (Akoègniou <i>et al.</i>, 2006) et de 10 nouvelles espèces pour la flore du Bénin (Adomou, 2005) - Une étude des forêts sacrées au Bénin a montré qu'il existe un millier de forêts sacrées pour la conservation des connaissances endogènes sur les plantes. - L'inventaire Forestier National réalisé en 2008 et a permis d'évaluer les paramètres dendrométriques et écologiques relatives aux différents écosystèmes forestiers du Bénin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser la liste des plantes - Rédaction d'un atlas de la biodiversité des grands groupes de plantes (alimentaires ; ornementales ; médicinales ; substances naturelles, etc. ..) du Bénin - Compléter la flore du Bénin par des études additionnelles sur les mousses, les lichens et les algues. - Etablir une base de données sur la diversité des plantes envahissantes
	<p>ii) Evaluation préliminaire de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux mondial, régional et national;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes scientifiques pour évaluer l'état et le statut de conservation des espèces de plantes avec comme résultat une espèce éteinte (<i>Dodonea viscosa</i>), 280 espèces menacées de disparition (soit 10% de la flore totale) dont 90% présentent une forte probabilité d'extinction. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre des études plus approfondies pour identifier le statut de conservation des plantes sur la base des critères de l'IUCN - Publier la liste rouge des espèces de plantes du Bénin - Evaluer par phytodistrict l'influence des causes de menaces (changements climatiques, agriculture, urbanisation, industrialisation, etc..) sur la diversité biologique des plantes - Créer des systèmes de suivi écologique et d'alerte pour le suivi de la flore et de la végétation
	<p>iii) Développement de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de protocole de conservation ex-situ des 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de protocole pour la caractérisation et la

Grands Objectifs	Objectifs spécifiques	Progrès accomplis au Bénin entre 2005 et 2009	Recommandations pour une meilleure visibilité des actions entreprises pour la mise en œuvre de la stratégie globale pour la conservation des plantes
	modèles et de protocoles pour la conservation des plantes et leur utilisation durable, fondés sur les résultats des recherches et l'expérience acquise.	ressources phyto génétiques d'igname, de banane et de manioc cultivé au Bénin - Elaboration de modèle de protocole pour la conservation des ressources génétiques des espèces à usage multiple comme le baobab (<i>Adansonia digitata</i> , Assogbadjo et al., 2009), l'ackée (<i>Blighia sapida</i> ; Ekué, 2009), l'iroko (<i>Milicia excelsa</i> ; Ouisavi, 2006), le caillédtrat (<i>Khaya senegalensis</i> ; Gaoué et al., 2008).	restauration écologique des espèces de même que pour l'»évaluation de la diversité et des pools génétiques des espèces de plantes menacées ; - Mise en œuvre de protocole pour l'identification et la conservation des Aires Importantes pour la conservation des espèces menacées de disparition. - Prioriser les espèces menacées à étudier par la recherche scientifique - Créer un cadre pour attirer davantage de chercheurs à s'intéresser la conservation des plantes (MSc & PhD) - Renforcement des capacités en taxonomie et en botanique des chercheurs de l'université
b. Conserver la diversité végétale	iv) Conservation effective d'au moins 10% de chacune des zones écologiques de la planète;	- Par rapport à la conservation des espèces, il existe d'importantes réserves forestières et de faunes, couvrant environ 21% du territoire national. Ce chiffre supérieur à l'objectif mondial. - Plusieurs forêts ont été classées et bénéficient progressivement des actions de plusieurs projets et programmes de conservation (<i>chapitre 1</i>) - Existence des mesures législatives et réglementaires comme entre autre (i) la loi-cadre sur l'environnement ; (ii) la loi portant régime des forêts	- Maintenir et poursuivre des efforts de conservation par l'implication des populations riveraines - Repenser l'approche de conservation en vigueur au niveau du pays - Identifier et analyser des scénario pour le partage des bénéfices issus de la protection des plantes
	v) Protection de 50% des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale;	- Adoption de la loi 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts et d'autre dispositions sont la concrétisation de cet objectif au Bénin. Par ces textes les versants montagneux, les terrains où se produisent des ravinements et éboulements dangereux, les bassins versants des sources et des berges des cours d'eau et plan d'eau et les dunes du littoral sont protégés.	- Identifier et protéger d'ici 2015 au Bénin toutes les régions importantes du point de vue de la phytodiversité - Faire adopter des mesures réglementaires en faveur de la protection des écosystèmes fragiles.
	vi) Gestion de 30% au moins des terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale;	- Identification des principaux écosystèmes agricoles ainsi que la diversité des cultures pratiquées par zones agro-écologiques (<i>Chapitre 1 : tableau 16</i>) - La superficie cultivée s'élève à 3,02 millions d'hectares soit 26,81 % de la superficie totale du pays. Ce chiffre reste légèrement en dessous du seuil proposé	- Créer un cadre institutionnel pour la promotion de l'agriculture organique au Bénin - Instaurer des réformes dans le secteur agricole à travers la promotion et le développement de nouvelles filières agricoles. - Réviser et adapter aux besoins des populations locales le systèmes actuel de vulgarisation agricole; - Faire la promotion de la foresterie communautaire

Grands Objectifs	Objectifs spécifiques	Progrès accomplis au Bénin entre 2005 et 2009	Recommandations pour une meilleure visibilité des actions entreprises pour la mise en œuvre de la stratégie globale pour la conservation des plantes
	vii) Conservation in situ de 60% des espèces végétales menacées dans le monde;	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement de la liste des espèces menacées au Bénin et présente sur la Liste Rouge de l'IUCN (Chapitre 1 ; Adomou, 2005) - Tentative de conservation des espèces menacées telle que <i>Azizelia africana</i>, <i>Khaya senegalensis</i>, <i>Milicia excelsa</i> à travers les programmes de reboisement et de plantations mais aussi à travers la restauration des forêts communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un d'urgence pour la conservation effective des espèces menacées du Bénin ; - Cartographier la distribution et l'abondance de toutes les espèces menacées au Bénin - Faire d'ici 2012 des études de diversité génétique au sein de toutes les espèces menacées du Bénin afin d'identifier les zones de diversité et les pools génétiques à insérer dans les différentes stratégies de conservation
	viii) Placement de 60% des espèces végétales menacées dans des collections ex situ accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, et inclusion de 10% d'entre elles dans des programmes de régénération et de restauration; connexes;	<ul style="list-style-type: none"> - Création de 42 jardins botaniques de 2001 à 2007 dont 7 implantés par des institutions de recherche et des ONGs et 35 par le ministère de la santé. - Trois autres jardins sont en cours de création avec l'appui du PGFTR au Sud du Bénin. - Adoption de techniques de conservation des semences (céréales, et légumineuses surtout) dans les chambres froides et banques de gènes (banque de gène du Laboratoire d'Ecologie Appliquée). 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer d'ici 2012 la contribution de ces jardins et autres collections <i>ex situ</i> à l'objectif national de conservation des plantes ; - Créer une synergie et des réseaux fonctionnels entre différents acteurs intervenant dans le domaine de la création et de l'animation des jardins de plantes médicinales. - Elaborer un guide de création et d'animation de jardins de plantes médicinales au Bénin. - Capitaliser, communiquer et diffuser les acquis des jardins de plantes médicinales au plan national et international. - Mettre en œuvre un dispositif de suivi des jardins de plantes médicinales au Bénin. - Organiser des visites d'échanges entre acteurs - Développer des stratégies simples de conservation des espèces médicinales menacées. - Etudier les possibilités de création de jardins de plantes médicinales autour de la forêt de la Lama - Prendre des dispositions pour renforcer la sécurisation foncière des sites d'implantation de jardins de plantes médicinales.
	ix) Conservation de 70% de la diversité génétique des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique et préservation des connaissances locales et autochtones	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des stratégies de conservations des germoplasmes des plantes cultivées telles que le riz (ADRAO), le manioc, le niébé et l'igname (ITA). - En dehors des réserves naturelles et des domaines classés de l'Etat, les ressources phyto génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont conservées <i>in situ</i> par les agriculteurs et les communautés locales. - Plusieurs variétés de céréales, de légumineuses et de 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les connaissances endogènes des populations rurales sur les diverses utilisations des plantes cultivées et autres plantes économiques à usages multiples - Envisager d'ici 2012 un plan national pour l'identification, la conservation et la valorisation des parents sauvages des plantes cultivées « <i>Crop Wild relatives species</i> » - Impliquer la recherche pour le développement de variétés de plantes cultivées résistantes aux changements climatiques et aux

Grands Objectifs	Objectifs spécifiques	Progrès accomplis au Bénin entre 2005 et 2009	Recommandations pour une meilleure visibilité des actions entreprises pour la mise en œuvre de la stratégie globale pour la conservation des plantes
		<p>tubercules sont conservées grâce à des techniques traditionnelles et utilisées l'année d'après comme semences.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diverses essences agro forestières alimentaires sont conservées sous forme de parc arboré au niveau des systèmes agroforestiers traditionnels. 	stress hydriques
	<p>x) Mise en place de plans de gestion d'au moins 100 principales espèces exotiques qui menacent les plantes ou les communautés végétales et les habitats et les écosystèmes qui leur sont associés;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de cinq espèces d'introduction récente qui ont pu trouver une niche favorable au détriment de plusieurs autres espèces indigènes au Bénin. - Remise officielle de 16 barques et moteurs hors bord ainsi que des pirogues locales aux communes des Aguégus, Dangbo, Adjohoun, Malanville, Karimama, Sô-Ava, Grand-Popo, Ouinhi, Porto-Novo, Bonou, Parakou, Tchaourou, Adjara, Sèmè, Savè, Zagnanado comme approche de solution aux comités de lutte pour la lutte chimique, biologique et mécanique. Dans le cadre du . projet sous-régional de gestion intégrée des plantes aquatiques proliférantes - Utilisation de la jacinthe d'eau pour fabriquer du terreau par les maraîchers dans le département du Mono 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventorier et évaluer les menaces que constituent les espèces envahissantes à l'échelle nationale - Elaborer des méthodes intégrées de lutte pour limiter leurs menaces sur la biodiversité des espèces locales.
c. Utiliser durablement la diversité végétale	<p>xi) Aucune espèce de flore sauvage ne sera menacée du fait du commerce international;</p>	-	<ul style="list-style-type: none"> - Faire la promotion dans tous Départements du Bénin de la culture des espèces locales de plantes à travers la promotion des jardins communautaires de plantes médicinales, ornementales et médicinales ; - Identifier les espèces d'intérêt économique à l'échelle régionale et/ou internationale (baobab, karité, néré ; etc..) et en faire une valorisation par l'établissement des grandes étendues de plantation
	<p>xii) 30% des produits d'origine végétale proviendront de sources gérées de façon durable;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de plans d'aménagement pour certaines forêts sous projets ; - Fixation du diamètre minimum d'exploitabilité pour des espèces de bois d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et faire adopter d'ici 2015 un plan d'aménagement durable pour l'ensemble des forêts classées du Bénin
	<p>xiii) L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et</p>	-	<ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser les connaissances endogènes des populations sur l'utilisation des plantes et les insérer dans les systèmes d'enseignement de tous les ordres d'ici 2015.

Grands Objectifs	Objectifs spécifiques	Progrès accomplis au Bénin entre 2005 et 2009	Recommandations pour une meilleure visibilité des actions entreprises pour la mise en œuvre de la stratégie globale pour la conservation des plantes
	pratiques locales et autochtones connexes, qui sous-tendent la viabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire locale et la santé sera enrayé.		
d. Promouvoir l'éducation et la sensibilisation dans le domaine de la diversité végétale	xiv) L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la conserver seront prises en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation;	- Institutionnalisation de plusieurs journées telles que la journée de l'arbre (1 ^{er} Juin, de l'environnement le 05 Juin, etc) - Ebauche de quelques efforts pour la diffusion des informations relatives à la conservation des plantes sur les ondes de radio et de télévision ;	- Instaurer et appuyer des programmes hebdomadaires sur toutes les chaînes de radio et télévision pour la sensibilisation des populations locales dans le domaine de la diversité biologique (conservation, utilisation, valorisation et partage des bénéfices) ; - Créer des sites web pour la diffusion des informations liées à la biodiversité du Bénin
e. Renforcer les capacités pour la conservation de la diversité végétale	xv) Augmentation du nombre des personnes formées travaillant avec des moyens appropriés à la conservation des plantes, en fonction des besoins nationaux, afin d'atteindre les objectifs de la présente Stratégie;	- Augmentation de 2005 à 2009 des écoles et facultés privées et publiques de troisièmes cycles pour la formation des spécialistes (Ingénieur, MSc et Docteurs) en conservation et gestion des plantes (Exemple : Filière Gestion des Ressources Naturelles de l'école doctorale de la faculté des sciences agronomiques) ; - Existence d'ONGs de plus en plus actives (Nature Tropicale, Eco-Bénin ; CECODI ; OFEDI, CERGET, etc..) dans le domaine de la conservation de la diversité biologique au Bénin	- Appuyer financièrement les départements et facultés d'enseignement de même que les ONGs impliqués dans l'étude et la conservation des plantes ;
	xvi) Création de réseaux pour la conservation des plantes, aux niveaux national, régional et international, ou renforcement de ceux qui existent.	- Implication du Bénin dans le SAFORGEN (Réseau en Afrique au Sud du Sahara pour les Ressources Génétiques Forestières) - Création du Système National de Recherche Agronomique du Bénin impliquant l'INRAB, les Universités, la DGFRN, l'IIITA et autres institutions de recherche dans le pays -	- Faire la promotion des réseaux d'échanges de connaissances sur la valorisation et la conservation de la diversité biologique

B. Progrès accomplis pour parvenir aux objectifs du Programme de travail sur les aires protégées

La Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique a adopté lors de sa 7^{ème} réunion à Kuala Lumpur, en Malaisie, en février 2004, un ambitieux programme de travail sur les Aires Protégées. Ce Programme de travail sur les Aires Protégées (Programme of Work on Protected Areas – PoWPA) a identifié quatre éléments du Programme, seize buts et quatre vingt deux activités associées. L'objectif central est la mise en place et le bon fonctionnement de systèmes d'aires protégées nationaux et régionaux complets. Le Bénin, a procédé à l'analyse initiale du programme de travail de la convention sur la diversité biologique par un comité technique multidisciplinaire composé des universitaires, des représentants du CENAGREF, de la DGFRN, des ONG spécialisées et de personnes ressources et mis en place par le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau suivant par élément du programme et par but :

ELEMENT 1 DU PROGRAMME : Actions directes pour la planification, le choix, l'établissement, le renforcement et la gestion de sites et systèmes d'aires protégées

But 1.1 – Etablir et renforcer un réseau mondial de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées afin de contribuer à satisfaire des objectifs fixés à l'échelle mondiale.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en œuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en œuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
<p>Objectif : D'ici 2010 dans les zones terrestres 68/ et 2012 dans les zones marines, mettre en place un réseau mondial de systèmes nationaux et régionaux de grande envergure, représentatifs et bien gérés, afin de contribuer à satisfaire i) l'objectif du Plan stratégique pour la Convention et du Sommet mondial pour le développement durable consistant à réduire sensiblement le rythme d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici 2010, ii) les Objectifs du Millénaire pour le développement – en particulier l'objectif 7 sur l'environnement durable, et iii) les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.</p>	<p>1.1.1 Etablir d'ici 2006, à l'échelle nationale et régionale, des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées.</p>	<p>Des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées (AP) sont dans les plans d'aménagement de certaines AP (Réserves de Biosphères de la Pendjari et du W, 1 250 000 ha, GTZ, KfW, UE, Pays-Bas, FFEM, FEM etc.).</p>	<p>Les sites n'ont pas toujours de plan de gestion déterminant les activités annuelles à accomplir pour la surveillance et le suivi de la biodiversité.</p> <p>Toutes les données requises pour réaliser l'évaluation ne sont pas toujours disponibles.</p> <p>Certains sites sont difficilement accessibles.</p>	<p>Manque de moyens financiers et d'expertise en ressources humaines.</p>
	<p>1.1.2 Prendre de toute urgence, d'ici 2006, des mesures pour établir ou élargir des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables, dans les zones hautement menacées, ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées, dans le cadre des priorités nationales et en tenant compte de la nécessité de préserver les espèces migratrices.</p>	<p>Existence d'un Relevé du Conseil des Ministres sur la création d'AP dans la zone méridionale.</p> <p>Existence d'études et de mémoires définissant le statut et les zones des nouvelles AP susceptibles d'être créées dans le pays.</p>	<p>La délimitation sur papier de ces nouvelles AP est aisée mais il existe de réelles difficultés à les matérialiser sur le terrain.</p>	<p>Insuffisance de synergie entre les différents services étatiques s'occupant du zonage territorial surtout en ce qui les 6 nouveaux départements.</p> <p>Problèmes fonciers et droits coutumiers.</p>
	<p>1.1.3 Prendre de toute urgence, d'ici 2006 pour les zones terrestres et d'ici 2008 pour les zones marines, des mesures propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des</p>	<p>Le Bénin compte quatre (4) sites RAMSAR (sites N° 1017 & 1018 en 2000 et sites N° 1668 & 1669 en 2007).</p>	<p>Mutisme de la loi sur le régime de la faune (2002) sur les aires marines protégées.</p> <p>Manque de statut de protection</p>	<p>Problèmes institutionnels, administratifs et financiers.</p>

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en œuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en œuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	<p>écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées, en tenant compte des écosystèmes marins qui ne relèvent d'aucune juridiction nationale selon le droit international en vigueur, et des écosystèmes des eaux intérieures qui s'étendent sur plusieurs pays.</p>	<p>Certaines aires marines protégées sont déjà identifiées et les études sont en cours par le projet Grand Ecosystème Marin du courant de Guinée.</p> <p>Des études sont en cours pour la conservation des hippopotames dans le département du Mono et la mise en place d'aires protégées marines communautaires en mer côtière en vue de sauvegarder des stades critiques d'espèces de tortues marines au Bénin.</p>	<p>pour certaines zones humides et méconnaissance des modes de gestion (public, privé ou communautaire) des 2 sites RAMSAR du Sud Bénin.</p> <p>Insuffisance de synergie entre le projet de lutte contre l'érosion côtière et les activités du projet de modernisation du Port Autonome de Cotonou</p>	<p>Conflit entre les pêcheurs et la conservation des espèces animales aquatiques.</p> <p>Conflit entre les pêcheurs et les structures étatiques chargées de la conservation des ressources naturelles aquatiques.</p>
	<p>1.1.4 Effectuer d'ici 2006, avec la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales ainsi que des parties prenantes, des examens nationaux des modes de conservation possibles et existants, et de leur pertinence pour la conservation de la diversité biologique, y compris des modèles novateurs de gouvernance des aires protégées qui doivent être reconnus et promus grâce à des mécanismes juridiques, politiques, financiers, institutionnels et communautaires, par exemple les aires protégées dirigées par des organismes publics à plusieurs échelons, les aires protégées en cogestion, les aires protégées privées et les aires conservées par les communautés autochtones et locales.</p>	<p>Existence d'AVIGREF dans les Réserves de Biosphère et du Cadre institutionnel du PAMF.</p> <p>Elaboration du plan d'aménagement de Démè-Lokoli-Koussoukpa.</p> <p>Démarrage du processus de mise en place de nouvelles aires marines protégées.</p>	<p>Les conflits de leadership entre les divers acteurs retardent le processus de bonne gouvernance et de conservation des ressources naturelles.</p> <p>Les lois sont aussi muettes sur toutes les possibilités de modèles d'AP.</p>	<p>La procédure d'aboutissement des lois est laborieuse, fastidieuse et prend plusieurs années avant sa promulgation. Mieux, elles ne sont pas toujours suivies des mesures d'application.</p>

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en œuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en œuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	<p>1.1.5 Achever d'ici 2006 une analyse poussée des lacunes que présentent les systèmes d'aires protégées à l'échelle nationale et régionale, en se fondant sur l'exigence d'établir des systèmes représentatifs qui assurent efficacement la protection de la diversité biologique et des écosystèmes des zones terrestres, des zones marines et des eaux intérieures. Des plans nationaux devraient aussi être élaborés pour assurer de manière transitoire la protection des zones gravement menacées ou présentant une grande valeur, quand c'est nécessaire. L'analyse des lacunes devrait tenir compte de l'annexe I de la Convention sur la diversité biologique et d'autres critères utiles tels que l'irremplaçabilité d'éléments cibles de la diversité biologique, les exigences de taille minimale et de viabilité, les besoins de migration des espèces, les processus écologiques et les services fournis par les écosystèmes complets et écologiquement représentatifs.</p>	<p>Les efforts sont faits dans le cadre du Programme Régional ECOPAS Parc W en vue de créer un site transfrontalier du Patrimoine Mondial en extension de celui du Patrimoine Mondial du Parc W Niger (Parc W Bénin, Parc W Burkina Faso, Parc National de la Pendjari au Bénin et Parc National Arly au Burkina Faso).</p> <p>Les efforts sont aussi faits entre le Bénin et le Burkina Faso pour la création d'une Réserve de Biosphère transfrontalière Parc National de la Pendjari et celui d'Arly.</p> <p>Le Bénin compte 2 Réserves de Biosphère.</p> <p>Le Bénin compte 4 sites RAMSAR (sites N° 1017 & 1018 en 2000 et sites N° 1668 & 1669 en 2007).</p> <p>Plusieurs sites terrestres et marins identifiés.</p>	<p>Non vulgarisation des résultats de caractérisation des Zones Humides du Sud Bénin par le Programme d'Aménagement (PAZH).</p> <p>Gestion non harmonisée des sites Ramsar du Sud Bénin.</p> <p>L'analyse des lacunes en ce qui concerne les besoins de migration des espèces de tortues marines est en cours.</p> <p>La non implication réelle des acteurs étatiques (DGFRN, D/Pêches, Forces Navales...) dans la mise en œuvre des engagements internationaux (Mémoire d'accord sur la protection des tortues marines, CMS et CITES...)</p>	<p>Difficultés institutionnelle, administrative et financière</p> <p>Conflits domaniaux dus à la pression démographique</p>
	<p>1.1.6 Désigner, d'ici 2009, les aires protégées identifiées à la suite de l'analyse des lacunes (y compris des limites et des cartes précises) et</p>	<p>Dispositions législatives et stratégiques disponibles.</p> <p>Aires marines protégées, et</p>	<p>Travaux d'identification non achevés.</p> <p>Insuffisance de participation des</p>	<p>Difficultés institutionnelle, administrative et</p>

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en œuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en œuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	achever, d'ici 2010 dans les zones terrestres et 2012 dans les zones marines, la mise en place de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées	aires terrestres protégées sont identifiées dans la zone méridionale.	populations dans les choix des sites.	financière Conflits domaniaux dus à la pression démographique
	1.1.7 Encourager la création d'aires protégées qui bénéficient aux communautés autochtones et locales et qui respectent, préservent et conservent leurs connaissances traditionnelles, conformément à l'article 8 j) et aux dispositions connexes.	Les lois sur le régime de la faune et sur la décentralisation prévoient la création d'Aires protégées communautaires. Les dispositions sont en cours pour la création de nouvelles AP communautaires à Démè-Lokoli-Koussoukpa (projet de plan d'aménagement disponible avec financement de l'IUCN-Pays-Bas) et à Djamè (financement de l'élaboration du plan d'aménagement en cours de négociation avec l'IUCN). Existence de forêts et sites sacrés.	Les concertations non harmonisées entre les différents acteurs concernés (communautés locales, ONG et structures étatiques).	Difficultés institutionnelle, législative, administrative et financière.

ELEMENT 1 DU PROGRAMME : Actions directes pour la planification, le choix, l'établissement, le renforcement et la gestion de sites et systèmes d'aires protégées

But 1.2 – Intégrer les aires protégées dans les paysages terrestres et marins et les secteurs plus vastes afin de maintenir la structure et la fonction écologiques.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
<p>Objectif : Intégrer, d'ici 2015, toutes les aires protégées dans les systèmes de paysages terrestres et marins plus vastes et dans les secteurs pertinents, en appliquant l'approche par écosystème et en tenant compte de la connectivité écologique ⁷⁰/ et, s'il y a lieu, du concept de réseaux écologiques.</p>	<p>1.2.1 Evaluer, d'ici 2006, les expériences menées et les leçons tirées des efforts déployés aux niveaux national et infranational pour intégrer les aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes et dans les stratégies et plans sectoriels tels que la stratégie de réduction de la pauvreté.</p>	<p>La Stratégie de Croissance et de Réduction de la pauvreté (2006) intègre la création, la gestion et la valorisation des AP La coopération régionale a conduit à la création d'une réserve transfrontalière dans la zone soudanienne entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger en 2002. Dans la zone guinéenne des projets de création de nouvelles AP terrestre et marines nationales et transfrontalières (Bénin et Togo) sont en cours.</p>	<p>Les AP actuelles non compris les forêts classées ne prennent pas en compte tous les paysages.</p>	<p>Problèmes institutionnel et juridique. Intégration dans les paysages terrestres et marins plus vastes.</p>
	<p>1.2.2 Identifier et mettre en oeuvre, d'ici 2008, des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures.</p>	<p>Plaidoyer pour la mise en place d'aires protégées marines communautaires (APMC) et Dispositifs de Concentration des Poissons (DCP) le long du littoral du Bénin Processus de création d'aires protégées dans la zone</p>	<p>Fortes pressions anthropiques sur les zones humides méridionales dépourvues d'AP en dehors des sites et Forêts sacrés</p>	<p>Manque d'intérêt pour la conservation de la biodiversité dans certains sites situés dans des zones déclarées d'intérêts économiques</p>

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	<p>1.2.3 Intégrer les systèmes régionaux, nationaux et infranationaux d'aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, notamment en établissant et en gérant des réseaux écologiques, des corridors écologiques 71/ ou des zones tampons, selon qu'il conviendra, pour maintenir les processus écologiques, en tenant compte des besoins des espèces migratrices.</p>	<p>méridionale du Bénin</p> <p>Réserve de Biosphère transfrontalière W (Bénin, Burkina Faso et Niger), Gestion transfrontalière (Projet, ECOPAS financé par l'UE). Projets de création Réserve biosphère Pendjari Arly (Bénin Burkina Faso) Processus en cours pour la création d'aires protégées marines pour sécuriser des aires de migration, d'alimentation et de reproduction d'espèces migratrices (tortues marines, baleines) Projet de conservation du complexe W, Arly et Pendjari financé par le GEF</p>	<p>Insuffisance d'implication de tous les acteurs dans les processus en cours pour la création et la requalification de nouvelles AP. Très peu d'attention de la part des autorités à divers niveaux.</p>	<p>Problèmes institutionnel, juridique administratif et financiers</p>
	<p>1.2.4 Mettre en place des instruments de connectivité écologique, par exemple des couloirs écologiques reliant entre elles les aires protégées, quand c'est nécessaire ou souhaitable selon les priorités nationales en matière de conservation de la diversité biologique.</p>	<p>Existence d'une stratégie nationale de conservation de l'éléphant en 2005.</p>	<p>Mise en œuvre partielle de la stratégie</p>	<p>Problèmes financier et institutionnel aux plans national et régional</p>
	<p>1.2.5 Restaurer les habitats et les écosystèmes dégradés, s'il y a lieu, comme contribution à la formation de réseaux écologiques, de corridors écologiques ou de zones tampons.</p>	<p>Enrichissement dans les forêts classées, les zones tampon, les mangroves etc.</p>	<p>Non prise compte des résultats des études d'impacts environnementaux dans la</p>	<p>Insuffisance de ressources financières et manque de volonté politique</p>

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en œuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
			mise en œuvre des projets d'intérêt économique	

ELEMENT 1 DU PROGRAMME : Actions directes pour la planification, le choix, l'établissement, le renforcement et la gestion de sites et systèmes d'aires protégées

But 1.3 – Créer et renforcer les réseaux régionaux, les aires protégées transfrontières et la collaboration entre les aires protégées avoisinantes, situées de part et d'autre des frontières nationales.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en œuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
<p>Objectif : Mettre en place et renforcer, d'ici 2010/2012 72/, les aires protégées transfrontières, d'autres formes de collaboration entre les aires protégées avoisinantes, de part et d'autre des frontières nationales, et les réseaux régionaux, afin d'intensifier la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, en appliquant l'approche par écosystème et en améliorant la coopération internationale.</p>	<p>1.3.1 Collaborer avec les autres Parties et les partenaires compétents en vue de créer des réseaux régionaux d'aires protégées, en particulier dans les zones désignées comme prioritaires en matière de conservation (par exemple les écosystèmes de récifs coralliens, les grands bassins fluviaux, les écosystèmes de montagne, les grands massifs forestiers résiduels et les habitats essentiels d'espèces menacées), et créer des mécanismes multinationaux de coordination, selon qu'il conviendra, propres à soutenir la mise en place et la</p>	<p>Des rencontres formelles et ateliers régionaux ont conduit à la mise en œuvre du Projet ECOPAS W (Bénin, Burkina Faso, Niger), la mise en œuvre prochaine du Projet WAP (Bénin, Burkina Faso, Niger) ; Les travaux de base de création de réserves transfrontalières en le Bénin et le Togo et entre le Bénin et le Burkina Faso</p>	<p>Le projet réserve transfrontalière en le Bénin et le Togo pour la conservation des Hippopotames dans le Mono de même que le projet de RBT entre le Parc de la Pendjari et le Parc Arly ont du mal à prendre corps</p>	<p>Difficultés institutionnelle, administrative, organisationnelle et financière</p>

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	gestion efficace de ces réseaux à long terme.	respectivement avec l'appui de l'UICN et la GTZ sont en cours.		
	1.3.2 Collaborer avec les autres Parties et les partenaires compétents, par l'entremise du processus de consultation informel des Nations Unies sur le droit de la mer (UNICPOLOS), en vue de créer et de gérer des aires protégées dans d'autres zones ne relevant d'aucune juridiction nationale, en respectant le droit international, dont la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et en se fondant sur des informations scientifiques.	Dans le cadre du Projet « Grands Ecosystèmes marins » quatre sites d'aires marines protégées ont été identifiées. L'avant projet de décret de création est déjà disponible	Les sites identifiés relèvent tous de la juridiction nationale	Insuffisances institutionnelle, administrative et juridique
	1.3.3 Créer, quand il y a lieu, de nouvelles aires protégées transfrontières en collaboration avec les Parties et pays voisins, et renforcer la gestion collaborative efficace des aires protégées transfrontières existantes.	Des rencontres formelles et ateliers régionaux ont conduit à la mise en oeuvre du Projet ECOPAS W (Bénin, Burkina Faso, Niger), la mise en oeuvre prochaine du Projet WAP (Bénin, Burkina Faso, Niger) ; Les travaux de base de création de réserves transfrontalières en le Bénin et le Togo et entre le Bénin et le Burkina Faso respectivement avec l'appui de l'UICN et la GTZ sont	Le projet réserve transfrontalière en le Bénin et le Togo pour la conservation des Hippopotames dans le Mono de même que le projet de RBT entre le Parc de la Pendjari et le Parc Arly ont du mal à prendre corps	Difficultés institutionnelle, administrative, organisationnelle et financière

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
		en cours.)		
	1.3.4 Promouvoir la collaboration entre les aires protégées situées de part et d'autre des frontières nationales.	Création de la réserve transfrontalière du W en 2002 (Bénin, Burkina Faso, Niger), Mise en œuvre prochaine du Projet WAP (Bénin, Burkina Faso, Niger) ;	Encrage institutionnel non finalisé	Difficultés institutionnelle, administrative, organisationnelle et financière

ELEMENT 1 DU PROGRAMME : Actions directes pour la planification, le choix, l'établissement, le renforcement et la gestion de sites et systèmes d'aires protégées

But 1.4 – Améliorer considérablement la planification et la gestion des aires protégées à l'échelle des sites

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
<p>Objectif : Mettre en place une gestion efficace de toutes les aires protégées, d'ici 2012, en s'appuyant sur des processus participatifs et scientifiques de planification des sites qui comprennent des objectifs, des cibles, des stratégies de gestion et des programmes de suivi clairs en matière de diversité biologique, en se fondant sur les méthodologies existantes et sur un plan de gestion à long terme associant activement les parties prenantes.</p>	<p>1.4.1 Elaborer un processus hautement participatif, associant les communautés autochtones et locales et les parties prenantes concernées, dans le cadre de la planification à l'échelle du site, conformément à l'approche par écosystème, et utiliser les données socio-économiques et écologiques pertinentes pour développer des processus de planification efficaces.</p>	<p>Les AVIGREF (structures de cogestion), membres du conseil d'Administration participent aux ateliers de planification de suivi évaluation et à des activités comme la surveillance, le suivi écologique, promotion de coton bio dans la ZOC (Pendjari), entretien des pistes et allumage des feux d'aménagement</p>	<p>Mise en place des REVICA (réserve villageoise de chasse auto gérée) Les amodiateurs participent à leur zone de chasse</p>	<p>Processus non encore fonctionnel dans toutes les réserves</p>
	<p>1.4.2 Déterminer pour les sites des objectifs mesurables de conservation de la diversité biologique en s'inspirant des critères définis à l'annexe I de la Convention sur la diversité biologique et d'autres critères pertinents.</p>	<p>Études scientifiques menées sur les espèces et écosystèmes pouvant être érigée en réserve de faune en sites RAMSAR et les indicateurs biologiques</p>		<p>Objectifs non définis de manière précise</p>
	<p>1.4.3 Inclure dans le processus de planification des sites une analyse de la contribution possible des aires protégées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, aux niveaux local et régional, ainsi qu'une analyse des</p>	<p>Partie des recettes versée aux communautés comme ristournes pour des activités communautaires, viande et utilisation de la main d'œuvre locale dans</p>		<p>Pas d'études spécifiques menées sur la contribution du parc à la conservation de la diversité biologique</p>

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	menaces et des moyens de les contrer.	les travaux de conservation et d'aménagements avec plus d'adhésion aux activités dans les 2 parcs nationaux		
	1.4.4 Elaborer ou actualiser, selon le cas, mais avant 2012, des plans de gestion des aires protégées basés sur le processus ci-dessus, afin de mieux réaliser les trois objectifs de la Convention.	Existence de plans de gestion pour les 2 réserves de la biosphère Pendjari et Wet de plan d'aménagement pour certaines forêts classées (Wari-Marou, Monts Kouffé, Agoua, TTK, Ouémé sup, Lama)		Pas d'aménagement et de gestion pour les autres FC
	1.4.5 Intégrer les mesures d'adaptation aux changements climatiques à la planification des aires protégées, aux stratégies de gestion et à la conception des systèmes d'aires protégées.	Séminaire sur l'influence des changements climatiques sur les aires protégées		Non réalisées
	1.4.6 Veiller à ce que les aires protégées soient gérées de manière efficace, par un personnel bien formé et compétent, convenablement et suffisamment équipé et soutenu pour s'acquitter de ses fonctions essentielles en matière de gestion et de conservation des aires protégées.	Formation appropriée du personnel technique en place	En cours, recyclage du personnel technique et Formation du personnel de cogestion	Personnel technique et de surveillance en nombre insuffisant Equipement non adapté.

ELEMENT 1 DU PROGRAMME : Actions directes pour la planification, le choix, l'établissement, le renforcement et la gestion de sites et systèmes d'aires protégées

But 1.5 – Prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur les aires protégées.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
<p>Objectif : S'assurer que, d'ici 2010, des mécanismes permettant d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur les aires protégées sont en place.</p>	<p>1.5.1 Soumettre sans délai, le cas échéant, tout plan ou projet susceptible d'avoir des effets sur les aires protégées à des études stratégiques d'impact sur l'environnement, et assurer à cette fin la circulation rapide d'informations entre toutes les parties concernées, en tenant compte de la décision VI/7 A de la Conférence des Parties relative aux lignes directrices pour l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans la législation et/ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation environnementale stratégique.</p>	<p>Existence de la loi cadre sur l'environnement, Etudes d'impacts pour la réalisation des pistes et campements, dans les réserves de faune</p>	<p>La non implication de structure indépendantes et des communautés locales dans le suivi et l'évaluation des résultats des EIE lors de la réalisation des travaux</p>	
	<p>1.5.2 Elaborer, d'ici 2010, des approches nationales visant les mesures de responsabilité et de réparation, intégrant le principe pollueur payeur ou d'autres mécanismes adaptés en cas de</p>	<p>La loi cadre sur l'Environnement et ses textes d'application prévoient les dispositions du principe pollueur payeur.</p>	<p>Application limitée des textes. Effectif restreint de la police environnementale</p>	<p>Difficultés administratives</p>

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	dommages occasionnés aux aires protégées.	Les mesures coercitives sont appliquées par moment Création d'une police environnementale		
	1.5.3 Etablir et mettre en oeuvre des mesures destinées à restaurer et réhabiliter l'intégrité écologique des aires protégées.	Reboisement des trouées et des zones agricoles à l'intérieur des forêts classées Déguerpissement des populations et reconversion naturelles des zones abandonnées	Difficultés de mettre fin on de contenir le déboisement dans les forêts classées	Difficultés administratives et financière
	1.5.4 Prendre des mesures pour limiter les risques que font peser les espèces exotiques envahissantes dans les aires protégées.	Dispositions législatives et réglementaires sont prises pour les contrôles phytosanitaires à l'aéroport aux frontières et pour l'introduction d'animaux et de plantes allogènes dans les Parcs Nationaux	Aucune mesure spécifique n'est prise au niveau des aires protégées pour les contrôles sanitaires et phytosanitaires	Difficultés administratives
	1.5.5 Evaluer les principales menaces qui pèsent sur les aires protégées et élaborer et mettre en oeuvre des stratégies propres à les prévenir ou à les atténuer.	Etudes, mémoires et thèses sur les menaces sur les aires protégées Planification des stratégies dans les plans d'aménagement pour les aires dotées de plan d'aménagement		En dehors de la réglementation forestière qui n'est pas bien appliquée aucune autre stratégie n'est mise en oeuvre
	1.5.6 Formuler des politiques, améliorer la gouvernance et assurer le respect de mesures urgentes susceptibles de mettre fin	Loi portant régime de la faune en République du Bénin (2004) qui traite entre autres de la gestion participative	Application partielle des textes	Difficultés administrative et organisationnelle

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	à l'exploitation illicite des ressources situées dans les aires protégées, et renforcer la coopération internationale et régionale en vue d'éliminer le commerce illicite de ces ressources, en tenant compte de l'utilisation durable et coutumière des ressources par les communautés autochtones et locales, conformément à l'article 10 c) de la Convention.	Loi cadre sur l'Environnement La création des organes de la cogestion Renforcement de la coopération régionale, adhésion à la CITES		

ELEMENT 2 DU PROGRAMME : Gouvernance, participation, équité et partage des avantages

But 2.1 – Promouvoir l'équité et le partage des avantages.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
Objectif : Etablir, d'ici 2008, des mécanismes pour le partage équitable des coûts et des avantages découlant de la création et de la gestion des aires protégées.	2.1.1 Evaluer les coûts, les avantages et les impacts économiques et socioculturels de la création et du maintien des aires protégées, en particulier pour les communautés autochtones et locales, et ajuster les politiques afin de prévenir et d'atténuer les impacts négatifs et, selon qu'il	L'implication des populations dans la gestion des AP (RBT/W et RBP) et surtout dans le partage des bénéfices existe. Etudes socio économiques réalisées. Divers documents stratégiques et législatifs disponibles	Etudes socio économiques non spécifiques aux AP. Implication des populations non harmonisée dans la gestion des AP (RBT/W et RBP)	Insuffisance institutionnelle.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	conviendra, compenser les coûts et partager équitablement les avantages, dans le respect des lois nationales.			
	2.1.2 Reconnaître et promouvoir un large éventail d'options de gouvernance des aires protégées, en fonction des possibilités qu'elles offrent d'atteindre les objectifs de conservation de la diversité biologique de la Convention, ce qui peut comprendre les aires préservées par les communautés autochtones et locales ou les réserves naturelles privées. La promotion de ces aires devrait se faire par le biais de mécanismes juridiques, politiques, financiers, et communautaires.	La Loi 2002 et la loi sur la décentralisation prévoient la possibilité de gestion communautaire des réserves. Plusieurs initiatives et dispositions pratiques prises pour la création de certaines d'entre elles.	La gestion communautaire des réserves de faune n'est pas encore appliquée selon les dispositions des textes législatifs.	Difficulté institutionnelle de mise en oeuvre des textes législatifs.
	2.1.3 Mettre en place, en associant pleinement les communautés autochtones et locales, des politiques et des mécanismes institutionnels propres à faciliter la reconnaissance juridique et la gestion efficace des aires préservées par les communautés autochtones et locales, d'une manière qui soit conforme aux objectifs de conservation de la diversité biologique et des	La Loi sur le régime de la faune et la loi sur la décentralisation prévoient l'implication et la possibilité de création de réserves communautaires et la Reconnaissance juridique des Associations Villageoises de Gestion des AP (AVIGREF et CVC) au niveau des RBT/W et RBP et certaines forêts classées (Wari maro, Mont Kouffé et Lama).	Le texte d'application de la loi non disponible. Ces organisations ne sont pas encore totalement opérationnelles. Non vulgarisation des textes. Engagement des communautés locales dans le processus de mise en place d'aires protégées marines.	Difficultés institutionnelles, administratives et financières.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	connaissances, des innovations et des pratiques des communautés autochtones et locales.			
	2.1.4 Utiliser les avantages sociaux et économiques générés par les aires protégées pour atténuer la pauvreté, conformément aux objectifs de gestion des aires protégées.	<p>La viande et les 30% des recettes des activités cynégétiques sont rétrocédés aux populations au niveau des RBT/W et RBP.</p> <p>Le don de médicament et de fournitures scolaires est fait aux populations par les amodiataires, création de divers emplois au profit des populations riveraines des RBT/W et RBP.</p>	<p>Respect partiel du cahier des charges par les amodiataires par rapport aux infrastructures socio communautaires.</p> <p>Les avantages générés par les AP ne sont pas toujours bien gérés par les populations.</p>	<p>Difficultés administrative et organisationnelle. Non vulgarisation des textes et des dispositions réglementaires dans la gestion des AP.</p>
	2.1.5 Associer les communautés autochtones et locales et les parties prenantes à la planification et à la gestion participatives, rappelant les principes de l'approche par écosystème.	<p>Les communautés sont impliquées dans la planification et la mise en oeuvre des activités dans les RBT/W et RBP.</p> <p>Des voyages d'échange transfrontaliers sont organisés au profit des populations.</p>	<p>Faible participation à cause de la langue officielle de travail,</p> <p>Connaissance et application partielles de l'approche écosystème</p> <p>Non maîtrise des méthodes de planification par les communautés.</p> <p>Faible taux d'alphabétisation.</p>	<p>Problème administratif et méthodologique.</p>
	2.1.6 Adopter des politiques nationales sur l'accès aux ressources génétiques à l'intérieur des aires protégées et sur le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, ou renforcer ces	<p>La loi sur régime de la faune reconnaît aux populations locales l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages. Expérience de la chasse villageoise autogérée et d'activités pastorales et agricoles dans les RBT/W et</p>	<p>Approche non harmonisée et généralisée autour des AP.</p>	<p>Insuffisance institutionnelle et organisationnelle des communautés.</p>

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	politiques, en se fondant sur les Lignes directrices de Bonn sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation.	RBP.		

ELEMENT 2 DU PROGRAMME : Gouvernance, participation, équité et partage des avantages

But 2.2 – Accroître et assurer la participation des communautés autochtones et locales et des parties prenantes.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
Objectif : Assurer, d'ici 2008, la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, dans le plein respect de leurs droits et la reconnaissance de leurs responsabilités, en conformité avec les lois nationales et les obligations internationales, ainsi que la participation des parties prenantes à la gestion des aires protégées existantes et à la création et la gestion des nouvelles aires protégées.	2.2.1 Effectuer des évaluations participatives, à l'échelle nationale, de la situation, des besoins et des mécanismes contextuels pour la participation des parties prenantes, en assurant l'équité entre hommes et femmes et l'équité sociale, aux politiques et à la gestion des aires protégées, au niveau de la politique nationale, des systèmes d'aires protégées et des différents sites. 2.2.2 Mettre en oeuvre des plans et des	Les évaluations sur les besoins de participation des parties prenantes dans la gestion des AP ont été effectuées au cours de l'élaboration des outils, textes législatifs et réglementaires sur les aires protégées et les forêts classées (loi sur régime de la faune prise en 2004)	Tous les textes d'application ne sont pas encore pris et certains outils et textes attendent d'être actualisés	Difficultés administratives et financières Lourdeur administrative.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	initiatives précis visant à favoriser la participation des communautés autochtones et locales, dans le respect de leurs droits et en conformité avec les lois nationales et les obligations internationales, et des parties prenantes à tous les niveaux de planification, de création, de gouvernance et de gestion des aires protégée, en mettant l'accent sur la détermination et l'élimination des obstacles à une participation adéquate.	<p>sur le régime de la faune et la décentralisation consacrent la participation des populations à la planification et à la gestion des AP. Ces mêmes textes reconnaissent et encouragent les ONG nationales et internationales à prendre des initiatives dans le domaine de création et de gestion d'AP nationales, communautaires et privées.</p> <p>Des initiatives sont prises par certaines ONG nationales et internationales (AVPN, Nature Tropicale, UICN) et structures décentralisées pour la création des réserves naturelles ou communautaires dans plusieurs localités avec la participation des populations locales</p>	légales et juridiques pour formaliser ces initiatives ne sont pas encore bien connues des acteurs.	Difficultés financières
	2.2.3 Soutenir les initiatives d'évaluation participative au sein des parties prenantes afin d'identifier et d'exploiter toute la richesse des connaissances, des compétences, des ressources et des institutions utiles à la conservation qui existent dans la société.	Les textes législatifs et réglementaires existant consacrent la participation de tous les acteurs aux processus de conservation et de gestion de la diversité biologique.	Lourdeur administrative et non vulgarisation des textes. Peu d'initiative par l'administration publique	Problèmes institutionnels et administratifs. Problème financier.
	2.2.4 Promouvoir un contexte propice (législation, politiques, capacités et ressources) à la participation des communautés autochtones et locales et des parties prenantes 73/ à la prise de	Les textes législatifs et réglementaires sur les régimes de la faune et des forêts et de la décentralisation consacrent la participation des populations à la planification et à la gestion des aires	Peu ou pas de vulgarisation des textes. Faible capacité des communautés.	Difficultés institutionnelle, organisationnelle et financière.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	décision, et au développement de leurs capacités et possibilités de créer et de gérer les aires protégées, y compris les aires protégées privées et préservées par les communautés.	protégées. Ces mêmes textes reconnaissent et encouragent les ONG nationales et internationales à prendre des initiatives dans le domaine de création d'AP nationales, communautaires et privées.		
	2.2.5 Veiller à ce que le déplacement des communautés autochtones nécessité par la création ou la gestion d'aires protégées se fasse toujours avec leur consentement préalable donné en connaissance de cause, conformément aux lois nationales et aux obligations internationales.	Les textes législatifs et réglementaires consacrent la participation des populations à la création et à la gestion des aires protégées. Des ONG nationales et internationales accompagnent les pouvoirs publics et décentralisés à la création d'AP. Des audiences publiques sanctionnent toujours la création d'AP depuis la prise de nouveaux textes législatifs sur les régimes de la faune et des forêts et de la décentralisation	Peu d'ONG engagées. Faible implication de l'administration publique. Réticence des populations	Problèmes financiers handicapent la prise en compte judicieuse des aspects de dédommagement ou d'indemnisation des communautés.

ELEMENT 3 DU PROGRAMME : Activités habilitantes

But 3.1 – Mettre en oeuvre des réformes politiques, institutionnelles et socioéconomiques propres à fournir un environnement favorable aux aires protégées.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
<p>Objectif : Examiner et réviser, d'ici 2008, les politiques, notamment l'utilisation d'évaluations et d'incitations sociales et économiques, afin de fournir un environnement favorable à la création et la gestion plus efficaces des aires protégées et des systèmes d'aires protégées.</p>	<p>3.1.1 Identifier, d'ici 2006, les lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées, et traiter adéquatement, d'ici 2009, ces lacunes.</p>	<p>La prise en compte des lacunes législatives et institutionnelles a conduit à l'élaboration de nouvelles stratégies et textes législatifs et institutionnels dans la gestion des AP (Lois sur régime de la faune et sur la décentralisation, SCRP, OMD etc.)</p> <p>L'avant-projet de décret sur les Aires Marines Protégées disponible.</p>	<p>La lenteur administrative.</p> <p>Textes peu ou pas vulgarisés.</p> <p>Les textes actuels sont muets sur la création de certain type d'AP telles que les AMP, les réserves biologiques</p>	<p>Problème financiers.</p> <p>Faiblesse législative et réglementaire.</p>
	<p>3.1.2 Effectuer des évaluations à l'échelon national des contributions aux aires protégées, jugeant appropriés les services environnementaux à l'économie et à la culture du pays, ainsi qu'à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national; intégrer l'utilisation d'outils d'évaluation économique et de comptabilisation des ressources naturelles aux processus de planification nationale afin d'identifier les avantages économiques directs et indirects fournis par les aires protégées et ainsi que les bénéficiaires de ces avantages.</p>	<p>Les outils stratégiques nationaux et sectoriels tels que la SCRP, l'OMD, le document Alafia 2025, les documents de stratégie de conservation et de gestion des AP, les PAG etc.</p> <p>Les stratégies et outils sont en cours d'application.</p>	<p>Textes peu ou pas vulgarisés.</p> <p>La valeur environnementale dans l'économie nationale n'est pas suffisamment prise en compte dans certains outils stratégiques nationaux</p>	<p>Faiblesses politique et administrative</p>
	<p>3.1.3 Harmoniser les politiques sectorielles et les législations afin de veiller à ce qu'elles soutiennent la conservation et la gestion efficaces des systèmes d'aires protégées.</p>	<p>Les documents de déclarations politiques et les textes législatifs dans les domaines agricoles et de gestion des ressources naturelles</p>	<p>Manque ou peu d'harmonie entre les documents de politiques</p>	<p>Problèmes d'ordre institutionnel et administratif.</p>

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
		existent. L'harmonisation des politiques sectorielles agricoles et environnementales est en cours avec l'appui des Partenaires techniques et financiers.	sectorielles. La non définition des contours clairs de chaque institution et les lacunes de certains textes législatifs et réglementaires font qu'il y a parfois de chevauchement	
	3.1.4 Examiner les principes de gouvernance, tels que la prééminence du droit, la décentralisation, les mécanismes de prise de décision participative et les institutions et procédures de résolution équitable des conflits.	L'examen des principes de gouvernance a été pris en compte dans les textes législatifs et réglementaires sur les régimes de la faune, des forêts et sur la décentralisation.	Les procédures d'identification et de prise en compte des incohérences sont longues et parfois onéreuse.	Problèmes d'ordre institutionnel et administratif du fait de l'implication de plusieurs ministères.
	3.1.5 Identifier et éliminer les mesures d'incitation à effets pervers et les incohérences dans les politiques sectorielles susceptibles d'accroître la pression sur les aires protégées, ou prendre des mesures propres à atténuer ces effets pervers. Dans la mesure du possible, les réorienter en incitations positives pour la conservation.	La création du ministère en charge de l'environnement et de la protection de la nature depuis 2006, marque le début d'atténuation des incohérences entre les politiques sectorielles agricoles et environnementales. La loi sur le régime de la faune (2004) a corrigé le caractère rigoriste de l'ancienne loi qui exclut toute participation des communautés.	Absence de textes d'application de la loi sur régime de la faune et non mise en oeuvre des identifications faites.	Lenteur administrative.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	3.1.6 Identifier et créer des mesures incitatives positives qui soutiennent l'intégrité et le maintien des aires protégées, ainsi que la participation des communautés autochtones et locales et d'autres acteurs à la conservation.	La loi sur le régime de la faune (2004) a corrigé le caractère rigoriste l'ancienne loi et prévoit des mesures incitatives positives au profit des communautés. Renforcement des associations communautaires en cours.	Absence de textes d'application de la loi sur régime de la faune et non mise en oeuvre des identifications faites.	Problèmes d'ordre institutionnel et administratif.
	3.1.7 Adopter des cadres juridiques correspondant spécifiquement aux systèmes nationaux, régionaux et infranationaux d'aires protégées des pays.	Le cadre juridique national (par exemple loi sur régime de la faune) y est favorable (existence de la réserve de biosphère transfrontalière du W).	L'harmonisation du contexte juridique régional en cours. Décret d'application de la loi sur régime de la faune en cours.	Difficultés, lenteur et manque de moyens financiers pour l'harmonisation des textes juridiques régionaux.
	3.1.8 Développer des mécanismes d'incitation et des cadres institutionnels et législatifs pour soutenir la création d'un ensemble d'aires protégées qui réalisent les objectifs de conservation en matière de diversité biologique, y compris sur des terres et des réserves privées s'il y a lieu.	Cadres législatif et institutionnel existants (Loi 2002 portant régime de la faune). Décisions ministérielles (2004 et 2007) de création de réserves de faune dans le sud Bénin. Sites identifiés Les avant-projets de décret sur le régime de la faune et les aires marines protégées disponibles.	Non suivi de mise en oeuvre des décisions et recommandations administratives.	Difficultés financière, administrative et institutionnelle.
	3.1.9 Identifier et favoriser les possibilités économiques et la création de marchés aux niveaux local, national et international pour les biens et services procurés par les aires	Existence d'un marché de vente de la viande de brousse provenant de la chasse sportive et des poissons issus de la	Absence de textes réglementaires organisant le marché de vente de la viande	Difficultés administrative et institutionnelle

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	protégées ou dépendant des services écologiques fournis par les aires protégées, conformément aux objectifs relatifs aux aires protégées, et promouvoir le partage équitable des avantages.	pêche. Organisation, du tourisme de vision et cynégétique dans les réserves de biosphère et partage des revenus avec les populations.	de brousse provenant de la chasse sportive.	
	3.1.10 Développer les mécanismes nécessaires afin que les institutions responsables de la conservation de la diversité biologique aux niveaux national, régional et local réalisent une durabilité institutionnelle et financière.	La création d'une institution autonome de gestion des AP (CENAGREF) en 1996. Etude de faisabilité et de mise en place d'un fonds fiduciaire en cours	Les subventions de l'Etat béninois n'arrivent à couvrir les frais de fonctionnement des AP.	Problèmes juridiques et financiers.
	Coopérer avec les pays voisins pour créer un environnement favorable aux AP transfrontières et d'autres approches similaires notamment les réseaux régionaux.	Le cadre législatif y est approprié ; Existence d'un Accord de gestion concertée de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W entre le Bénin, le Niger et le Burkina Faso. Projet de création de réserve transfrontalière entre le Bénin et le Togo, le Bénin et le Burkina Faso, le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo	Manque d'harmonisation au niveau des textes nationaux. Manque de leadership	Problèmes juridiques et institutionnels

ELEMENT 3 DU PROGRAMME : Activités habilitantes

But 3.2 – Renforcer les capacités pour la planification, la création et la gestion des aires protégées.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
Objectif : Mettre en œuvre, d'ici 2010, des initiatives et programmes globaux de renforcement des capacités afin de développer les connaissances et les compétences au niveau individuel, communautaire et institutionnel, en mettant l'accent sur l'équité sociale.	3.2.1 Compiler ou développer, d'ici 2006, des évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et élaborer des programmes de renforcement des capacités à partir de ces évaluations, y compris la création de programmes d'enseignement, de ressources et de programmes pour l'organisation régulière de formations à la gestion des aires protégées.	Les évaluations nationales des capacités relatives aux AP ont été faites et des programmes de renforcement des capacités sont mis en œuvre depuis plusieurs années. Des programmes d'enseignement sur la gestion de la faune et des AP existent dans les universités du Bénin.	Disparité dans les programmes de renforcement de capacités et de suivi des recommandations issues des évaluations. Programme de mise en œuvre est parcellaire.	Conflits institutionnels pour s'approprier les recommandations issues des évaluations.
	3.2.2 Mettre en place des mécanismes efficaces permettant de documenter le savoir et les expériences actuels en matière de gestion des aires protégées, dont le savoir conformément à l'article 8 j et aux dispositions connexes, et identifier les lacunes liées aux connaissances et aux compétences.	Existence de quelques études sur les forêts et mares sacrées réalisées par les ONG et les universités et les instituts de recherche.	Insuffisance de base de données sur le savoir autochtone/traditionnel (endogène) de gestion des AP.	Problèmes financiers et administratifs
	3.2.3 Créer des mécanismes pour échanger des enseignements tirés, des informations et des expériences de renforcement des capacités entre les pays, en collaboration avec les mécanismes d'échanges et les organisations concernées.	Existence de cadres législatif et institutionnel. Existence de cadre de partenariat et d'échange au plan national, régional et international.	Cadre d'échange peu performant.	Insuffisance des capacités institutionnelles

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en œuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	3.2.4 Renforcer les capacités des institutions à mettre en place une collaboration intersectorielle pour la gestion des aires protégées aux niveaux local, national et régional.	Existence de cadre législatif et de programmes de renforcement des capacités des institutions en charge de la gestion des AP. Contribution de plusieurs programmes et projets de renforcement des capacités institutionnelles au niveau national et local.	Les capacités de conservation ex-situ méritent aussi d'être renforcées.	Manque de financement et de mécanismes d'identification des besoins.
	3.2.5 Renforcer les capacités des institutions chargées des aires protégées à mettre en place un financement soutenu par le biais d'incitations fiscales, de services environnementaux et d'autres instruments.	Fonds fiduciaire en cours de mise en place	Absence de dispositions particulières pour les mesures fiscales en faveur des AP	Absence d'initiative et de cadre législatif approprié.

ELEMENT 3 DU PROGRAMME : Activités habitantes

But 3.3 – Elaborer, appliquer et transférer les technologies adaptées aux aires protégées.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
Objectif : Elaborer, valider et transférer, d'ici 2010, des technologies adaptées et des approches novatrices pour une gestion efficace des aires protégées, en tenant compte des décisions de la Conférence des Parties sur le transfert de technologie et la coopération technique.	3.3.1 Documenter les technologies adaptées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique des aires protégées et la gestion des aires protégées.	Existence de SIG, de base de données documentaires et autres supports NTIC. L'utilisation du GPS, de cyber tracker etc.	Toutes les AP ne sont pas encore dotées de ces outils (certaines forêts classées).	Manque de moyens financiers propres.
	3.3.2 Entreprendre une évaluation des besoins des technologies pertinentes pour la gestion des aires protégées impliquant tous les acteurs, tels que les communautés locales et autochtones, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.	Existence d'un cadre de partenariat et de collaboration formel entre le CENAGREF et les différents acteurs tels que les communautés locales, les institutions de recherche, les ONG et le secteur privé qui ont défini les besoins en technologies appropriées pour la gestion des AP.	Les moyens nationaux sont insuffisants pour accompagner le processus.	Problèmes administratifs et financiers.
	3.3.3 Encourager le développement et l'utilisation de technologies appropriées, y compris les technologies des communautés autochtones et locales avec leur participation, leur approbation et leur implication conformément à l'article 8 j et aux dispositions connexes, pour la réhabilitation et la restauration de l'habitat, la cartographie des ressources, l'inventaire biologique, l'évaluation rapide de la diversité biologique, la surveillance, la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> , l'utilisation durable, etc.	L'utilisation des technologies appropriées (dénombrement aérien et pédestre, suivi écologique, plan de surveillance, inventaire faunique et floristique, etc.) est encouragée dans les réserves de biosphère. La restauration des habitats se fait dans les réserves de biosphère. L'utilisation des technologies appropriées pour la conservation <i>ex-situ</i> est effective.	Valorisation timide des technologies endogènes. La relève de qualité non assurée (guides, pisteurs, etc.) La restauration des habitats n'est pas encore effective dans les forêts classées.	Insuffisances administratives, en ressources humaines et financières

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	3.3.4 Créer un environnement favorable au transfert de technologie conformément à la décision VII/29 de la Conférence des Parties sur le transfert de technologie et la coopération technique afin d'améliorer la gestion des aires protégées.	Existence du cadre institutionnel favorable au transfert de technologie.	Absence de cadre formel favorable au transfert de technologie	Problèmes techniques et financiers
	3.3.5 Intensifier le transfert de technologie et la coopération technique afin d'améliorer la gestion des aires protégées.	Existence d'accords bilatéraux de coopération technique et financière pour la gestion des AP. Appel à plusieurs partenaires pour la mise en place d'un fonds fiduciaire.	Difficultés de mise en place d'approche de programme de gestion des AP. Non respect de la Déclaration de Paris par les parties concernées.	Problèmes institutionnels, administratifs et financiers

ELEMENT 3 DU PROGRAMME : Activités habitantes

But 3.4 –Assurer la viabilité financière des aires protégées et des systèmes d'aires protégées nationaux et régionaux.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
Objectif : Obtenir, d'ici 2008, les ressources financières, techniques et autres suffisantes,	3.4.1 Effectuer, d'ici 2005, une étude à l'échelle nationale de l'efficacité de l'utilisation des ressources financières et des besoins financiers liés au réseau national d'aires protégées et identifier les options	Les études ont été réalisées avec l'aide des partenaires techniques et financiers.	Les financements extérieurs non durables	Manque de moyens financiers.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
d'origine nationale et internationale, pour défrayer les coûts relatifs à la mise en oeuvre et à la gestion efficaces des systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées, afin notamment de satisfaire les besoins des pays en développement, des pays à économie en transition et des petits Etats insulaires en développement.	permettant de satisfaire ces besoins, avec un financement composé d'un mélange de ressources nationales et internationales, et inclure toute la diversité d'instruments de financement possibles, tels que le financement public, les échanges de dettes pour la nature, l'élimination des mesures d'incitation et des subventions ayant des effets pervers, le financement privé, les taxes et redevances pour l'utilisation des services écologiques.	Les besoins et certaines options ont été identifiés. Les besoins et options identifiés sont en cours de mise en oeuvre.		
	3.4.2 Elaborer et commencer à mettre en oeuvre, d'ici 2008, des plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées, y compris des mesures réglementaires, législatives, politiques, institutionnelles et autres.	Existence des plans d'affaires du CENAGREF. Le plan d'affaire de la réserve de biosphère transfrontalière du W est en cours d'élaboration. Des mesures réglementaires, législatives, politiques, institutionnelles et autres sont prises pour appuyer la conservation et la gestion des AP.	Insuffisance des subventions du Budget National	Manque de moyens financiers.
	3.4.3 Appuyer et poursuivre l'établissement de programmes de financement internationaux visant à soutenir la mise en oeuvre de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées dans les pays en développement, les pays en transition vers une économie de marché et les petits Etats insulaires en développement.	Le cadre institutionnel existe. Des programmes de financement bilatéraux et multilatéraux sont exécutés. Des programmes de financement bilatéraux et multilatéraux sont en cours et en élaboration.	Les ne sont pas structurés et coordonnés pour un apport financier durable Les financements des programmes et projets internationaux d'appui aux AP ne sont pas systématiquement renouvelés.	Insuffisance du renforcement du cadre institutionnel pour mobiliser les fonds et élaborer de mécanisme de financement.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	3.4.4 Collaborer avec d'autres pays pour élaborer et mettre en oeuvre des programmes de financement durables pour les systèmes régionaux et internationaux d'aires protégées.	Projet d'élaboration de programme régional de financement durable en gestation entre le Bénin, le Niger et le Burkina Faso Participation des structures Béninoises membres de l'UICN au programme de financement durable des Aires protégées.	Absence d'institution et de programme régionale formel de gestion des AP	Absence de cadre institutionnel et de leadership.
	3.4.5 Fournir régulièrement des informations sur le financement d'aires protégées aux institutions et mécanismes pertinents, notamment dans les futurs rapports nationaux remis au titre de la Convention sur la diversité biologique, et à la base de données mondiale sur les aires protégées.	Le plan d'affaire du CENAGREF est élaboré. Les informations sur le financement d'aires protégées sont fournies aux institutions nationales et internationales partenaires.	Pas de comptabilité analytique La ventilation des informations n'est pas systématique.	Insuffisances de ressources humaines et financière
	3.4.6 Encourager l'intégration des aires protégées dans les stratégies de développement et de financement et les programmes de coopération en matière de développement nationaux et, s'il y a lieu, régionaux.	Cadres institutionnels et outils stratégiques (SCRIP, OMD, Alafia 2025, etc.) existent. Révision de la stratégie de conservation et de gestion des AP en cours.	Insuffisance de budget alloué par l'Etat	Problèmes institutionnels, politique et financiers

ELEMENT 3 DU PROGRAMME : Activités habitantes

But 3.5 – Renforcer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
Objectif : Accroître considérablement, d'ici 2008, la sensibilisation du public et les connaissances concernant l'importance et les avantages des aires protégées.	3.5.1 Elaborer ou renforcer les stratégies et les programmes d'éducation et de sensibilisation du public concernant l'importance des aires protégées sur le plan de leur rôle dans la conservation de la diversité biologique et du développement socio-économique, en collaboration étroite avec l'Initiative de communication, éducation et sensibilisation du public (CEPA) et au titre de la Convention sur la diversité biologique, destinés à tous les acteurs.	Des programmes de sensibilisation des populations sur les AP et les écosystèmes sensibles non protégés sont mis en oeuvre par les ONGs et les structures en charge des AP. Des documents de stratégies de communication sur les aires protégées sont en cours d'actualisation.	Le cadre institutionnel public et privé fragile. Pas de documents de stratégie de sensibilisation consolidés.	Faiblesse des relations inter sectorielles
	3.5.2 Identifier des thèmes centraux pour des programmes d'éducation, de sensibilisation et de communication pertinents pour les aires protégées, notamment leur contribution à l'économie et la culture, afin d'obtenir des résultats finals spécifiques, tels que les suites données par les utilisateurs des ressources et d'autres acteurs, ou une compréhension accrue des connaissances scientifiques par les communautés autochtones et les responsables politiques, ainsi que des besoins, priorités et valeurs des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales, par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes.	Existence d'un cadre institutionnel. Des programmes d'IEC existent. Existence d'un document cadre recherche et développement sur les AP. Existence des plans d'aménagement et de gestion pour les AP.	Les programmes d'IEC ne sont pas systématiques Manque de suivi et de coordination des travaux de recherche	Problèmes administratif, institutionnel et de pérennité de financement
	3.5.4 Elaborer des mécanismes de dialogue constructif et d'échange d'informations et d'expériences parmi les gestionnaires des aires protégées, et entre les gestionnaires des aires protégées et les communautés autochtones et locales et leurs organisations ainsi que les	Existence de cadre institutionnel approprié, le CENAGREF et son Conseil d'Administration. Présence des différents acteurs	Conseil d'Administration trop lourd et peu efficace	Problème administratif

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	autres éducateurs et acteurs de l'environnement	(représentants des populations, ONGs, ministères sectoriels etc.) au sein de l'organe de décision des AP.		
	3.5.5 Intégrer les aires protégées dans les programmes scolaires y compris dans l'enseignement non scolaire.	Existence de manuels didactiques et scolaires sur l'environnement intégrant des aspects des AP. Des programmes de formation sur les AP existent dans le cursus des écoles professionnelles agricoles et universitaires. Développement des programmes d'information, d'éducation et de sensibilisation au changement de comportement au profit des communautés locales pour la sauvegarde des espèces menacées	Absence de programmes formels dans les écoles maternelle, et primaire, les lycées et cours secondaires.	Problèmes politique, administratif et financiers
	3.5.6 Créer un mécanisme et évaluer les impacts des programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public sur la conservation de la diversité biologique, afin de veiller à accroître la sensibilisation du public, à modifier les comportements et à appuyer la réalisation des objectifs relatifs aux aires protégées.	Existence d'un programme d'éducation et de sensibilisation environnementale et spécifique aux AP financé par l'Etat béninois, la GTZ, l'UE et l'Embrassade Royale des Pays Bas. Célébration annuelle d'une Semaine Nationale sur les AP.	Mise en œuvre partiel et ponctuel du programme. Peu ou pas de suivi de la mise en œuvre du programme. Financement non durable des programmes	Problème politique et institutionnel

ELEMENT 4 DU PROGRAMME : Normes, évaluations et surveillance

But 4.1 – Formuler des normes minimales et meilleures pratiques pour les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
Objectif : Elaborer et adopter, d'ici 2008, des normes, critères et meilleures pratiques pour la planification, la sélection, la mise en place, la gestion et la gouvernance de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.	4.1.1 Collaborer avec les autres Parties et les organisations concernées, en particulier l'UICN, pour élaborer, tester, examiner et promouvoir des normes et les meilleures pratiques concernant la planification et la gestion, la gouvernance et la participation.	Le CENAGREF est membre de l'UICN et même des programmes et projets de planification, de gestion, de renforcement de capacité avec le bureau régional UICN de l'Afrique Central et de l'Ouest.	Insuffisance de collaboration avec l'UICN	Problème institutionnel.
	4.1.2 Elaborer et mettre en oeuvre un système efficace de surveillance à long terme des résultats atteints par l'intermédiaire des systèmes d'aires protégées en rapport avec les buts et objectifs de ce programme de travail.	Existence de systèmes de surveillance des AP.	Système non harmonisé et parfois défaillant.	Problèmes administratif et financier
	4.1.3 A partir des résultats de la surveillance, adapter et améliorer la gestion des aires protégées fondée sur l'approche par écosystème.	Existence d'Accords de partenariat et de gestion concertée régionale entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger.	Accord pas encore ratifié.	Cadre institutionnel de mise en oeuvre de l'Accord régional non disponible.

ELEMENT 4 DU PROGRAMME : Normes, évaluations et surveillance

But 4.2 – Evaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
<p>Objectif : Adopter et mettre en oeuvre, d'ici 2010, des cadres de surveillance, d'évaluation et d'établissement de rapports sur l'efficacité de la gestion des aires protégées au niveau des sites, des systèmes nationaux et régionaux et des aires protégées transfrontières.</p>	<p>4.2.1 Elaborer et adopter, d'ici 2006, des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance et établir une base de données, en tenant compte du cadre UICN-CMAP pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion, ainsi que d'autres méthodologies pertinentes, qui devraient être adaptées aux conditions locales.</p>	<p>Existence de cadre institutionnel et mise en oeuvre d'outils de planification et de suivi-évaluation mensuelle, trimestrielle et annuelle.</p> <p>Application cadre UICN-CMAP pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion à la réserve de biosphère de la Pendjari.</p> <p>Concertation avec le bureau régional UICN pour l'application d'autres outils d'évaluation des AP tels que le RAPPAM APAO</p>	<p>Difficultés de respect des périodes de suivi et d'actualisation des bases de données</p> <p>Manque d'initiative à saisir les opportunités de collaboration</p>	<p>Insuffisance de ressources humaines et financière</p>
	<p>4.2.2 Mettre en oeuvre des évaluations de l'efficacité de la gestion pour 30 pour cent au moins des aires protégées de chaque Partie d'ici 2010, ainsi que des systèmes nationaux d'aires protégées et, s'il y a lieu, des réseaux écologiques.</p>	<p>Evaluation de l'efficacité de la gestion réalisée par diverses missions nationales et internationales avec l'appui des partenaires techniques et financiers (UE, GTZ, KfW, AFD, etc.) pour les RBP et RBT/W et certaines forêts classées (Wari Maro- Mont Couffé, Lama etc.)</p>	<p>Inexistence de réseaux écologiques d'AP tenant compte des différents types d'écosystème nationaux</p>	<p>Insuffisance institutionnelle et faible capacité en ressources humaines et financières.</p>
	<p>4.2.3 Inclure des renseignements provenant de l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées dans des rapports nationaux au titre de la Convention sur la diversité biologique.</p>	<p>Rapports d'évaluation disponibles</p>	<p>Rapports d'évaluation non intégrés dans les rapports nationaux.</p>	<p>Insuffisances institutionnelle et administrative</p>
	<p>4.2.4 Mettre en oeuvre les recommandations clés</p>	<p>Recommandations d'évaluation</p>	<p>Problème de capacités</p>	

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
	provenant des évaluations de l'efficacité de la gestion au niveau des sites et des systèmes, dans le cadre de stratégies de gestion évolutive.	disponibles et prise en compte totale ou partielle dans les planifications annuelles au niveau des RBP et RBT/W. Pris en compte des recommandations d'évaluation dans l'actualisation de la stratégie de conservation et de gestion des AP en cours.	en ressources humaines et financière	

ELEMENT 4 DU PROGRAMME : Normes, évaluations et surveillance

But 4.3 – Evaluer et suivre l'état et les tendances des aires protégées.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
Objectif : Créer, d'ici 2010, des systèmes efficaces de surveillance de la couverture, de l'état et des tendances des aires protégées à l'échelon national, régional et mondial et d'aide à l'évaluation des progrès accomplis dans	4.3.1 Mettre en œuvre des programmes nationaux et régionaux de surveillance et d'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique dans les systèmes d'aires protégées et les sites.	Existence d'Accords régionaux de gestion des systèmes d'aires protégées y compris les forêts classées (patrouilles et dénombrements sont réalisés dans les réserves transfrontalières du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et du Togo).	Patrouilles et dénombrements non réalisés dans les nouveaux sites à érigés en réserve de faune. Patrouilles et dénombrements pas souvent harmonisés dans une approche écosystème	Système fragile et manque de ressources humaines et financières.

Objectif	Activités	<p align="center">Réalisées</p> (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	<p align="center">En cours</p> (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	<p align="center">Non réalisées</p> (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
la satisfaction des objectifs de la diversité biologique mondiale.	<p>4.3.2 Mesurer les progrès enregistrés dans la poursuite des objectifs relatifs aux aires protégées en s'appuyant sur une surveillance et la présentation de rapports périodiques sur l'évolution dans l'atteinte de ces objectifs dans les futurs rapports nationaux soumis au titre de la Convention sur la diversité biologique ainsi que dans un rapport thématique présenté à la neuvième réunion de la Conférence des Parties.</p>	<p>Les rapports périodiques sur la surveillance existent.</p> <p>Les progrès sont mesurés en ce qui concerne la faune et le suivi écologique, et la lutte contre le braconnage dans les RBP et RBT/W.</p>	<p>Efforts limités aux RBP et RBT/W</p> <p>Les rapports périodiques ne sont pas faits dans le but de les soumettre au titre de la Convention sur la diversité biologique ainsi que dans un rapport thématique qui sera présenté à la neuvième réunion de la Conférence des Parties.</p>	<p>Insuffisances institutionnelle et administrative</p>
	<p>4.3.3 Améliorer et mettre à jour les bases de données nationales et régionales sur les aires protégées et consolider la Base de données mondiales sur les aires protégées, en tant que mécanismes de soutien clés pour l'évaluation et la surveillance de l'état et des tendances des aires protégées.</p>	<p>Existence de bases de données nationale et régionale au niveau des RBP et RBT/W.</p>	<p>Cadre institutionnel fragile.</p> <p>Bases de données nationales et régionales non consolidées et pas toujours actualisées.</p>	<p>Problème institutionnel.</p> <p>Manque de moyens techniques et financiers.</p>
	<p>4.3.4 Participer à la Base de données mondiales sur les aires protégées gérée par le CMSC du PNUE, à la Liste des sites protégés de l'Organisation des Nations Unies et au processus d'évaluation intitulé « <i>Etat des aires protégées dans le monde</i> ».</p>	<p>Le CENAGREF et deux ONG spécialisées (Nature Tropicale et AVPN) sont membres de l'UICN.</p> <p>Existence de base de données.</p> <p>Le livre rouge sur les RBP et RBT/W est disponible mais pas diffusé.</p> <p>Le livre rouge sur les espèces animales</p>	<p>La base de données non diffusée.</p>	<p>Problème institutionnel.</p> <p>Manque de moyens, humains, techniques et financiers.</p>

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
		est en cours de rédaction.		
	4.3.5 Encourager la mise en place et l'utilisation de nouvelles technologies, y compris les systèmes d'information géographiques et les outils de télédétection pour l'évaluation des aires protégées	Le système de suivi de la végétation par la photographie est mis en place dans les RBP et RBT/W. Le système de suivi par la télémétrie, le GPS, le radio pistage dans les RBP et RBT/W, Le SIG et la télédétection sont aussi utilisés dans la gestion des RBP et RBT/W.	Ces systèmes ne sont pas généralisés dans la gestion de toutes les AP.	Manque de moyens financiers.

ELEMENT 4 DU PROGRAMME : Normes, évaluations et surveillance

But 4.4 – Faire en sorte que le savoir scientifique contribue à la création et à la viabilité des aires protégées et des systèmes d'aires protégées.

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
Objectif : Poursuivre le développement des connaissances scientifiques se rapportant aux aires protégées afin de favoriser leur création et d'améliorer leur viabilité et leur gestion.	4.4.1 Améliorer la coopération en matière de recherche ainsi que la coopération scientifique et technique se rapportant aux aires protégées à l'échelle nationale, régionale et internationale.	Partenariat entre le CENAGREF et les entités universitaires et centres de recherches nationaux, régionaux et internationaux. Des mémoires, thèses, rapports de stages et diverses études scientifiques sont disponibles.	D'autres types de collaboration, de partenariat et de financement sont en cours. Certaines thématiques sont restées jusque là non étudiées faute de moyens financiers.	Problème institutionnel. Manque de moyens, humains, techniques et financiers.
	4.4.2 Favoriser la recherche interdisciplinaire afin d'améliorer la compréhension des aspects écologiques, sociaux et économiques des aires protégées, y compris les méthodes et techniques d'évaluation des biens et services procurés par les aires protégées.	Existence et mise en oeuvre d'un plan cadre de recherche et développement sur les AP et des plans d'aménagement et de gestion des AP. Existence et mise en oeuvre d'un cadre de partenariat entre le CENAGREF et les entités universitaires et centres de recherches nationaux, régionaux et internationaux. L'interdisciplinarité et la multidisciplinarité systématique sont recherchées dans toutes les thématiques.	Absence ou peu de suivi et de coordination. Faible taux de vulgarisation des informations et données	Cadre institutionnel fragile et insuffisance de moyens financiers.
	4.4.3 Encourager les études visant à améliorer les connaissances sur la distribution, l'état et les tendances de la diversité biologique.	Existence et mise en oeuvre d'un cadre de partenariat entre le CENAGREF et les entités universitaires et centres de	Absence ou peu de suivi et de coordination des travaux entre les	Problèmes administratifs et humains. Insuffisance et précarité de moyens

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en œuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
		<p>recherches nationaux, régionaux et internationaux.</p> <p>Des études, mémoires et thèses existent sur la distribution, l'état et les tendances de la diversité biologique.</p>	<p>différentes entités et les autres acteurs.</p> <p>Faible taux de vulgarisation des informations et données.</p> <p>Faible taux de mise en œuvre des résultats des études et recherches</p>	financiers
	4.4.4 Stimuler la recherche en collaboration entre les scientifiques et les communautés autochtones et locales conformément à l'article 8 j) en rapport avec la création et la gestion efficace des aires protégées.	Existence de cadre institutionnel de collaboration entre les gestionnaires, les scientifiques et chercheurs et les populations riveraines organisées en associations villageoises (CENAGREF, AVIGREF, ONGs, Universités, Institutions de recherche etc.).	Des cadres plus formels et dynamiques de collaboration entre chercheurs nationaux ou internationaux et communautés locales sur les AP n'existent pas.	Problèmes administratifs et humains. Insuffisance et précarité de moyens financiers
	4.4.5 Promouvoir la diffusion des informations scientifiques provenant des aires protégées et portant sur celles-ci, y compris par l'intermédiaire du Centre d'échange.	Existence de sites web et édition de divers supports de capitalisation et de revues sur les AP. Actualisation des sites web en cours.	Diffusion limitée des ouvrages thématiques sur la diversité biologique. Sites non actualisés.	Problèmes administratifs et humains. Insuffisance et précarité de moyens financiers
	4.4.6 Promouvoir la diffusion et faciliter l'accès aux informations scientifiques et techniques, en particulier aux publications sur les aires protégées, en accordant une attention spéciale aux besoins des pays en développement et des pays en transition vers une économie de marché, notamment aux pays les moins avancés et aux petits Etats insulaires en développement.	Existence de spots publicitaires, de documentaires, de documents scientifiques sur les espèces animales et végétales. Existence d'articles et de publications dans les revues scientifiques à comités de	Diffusion limitée des ouvrages thématiques sur la diversité biologique et les AP. Peu de battage médiatique.	Problèmes administratifs et humains. Insuffisance et précarité de moyens financiers

Objectif	Activités	Réalisées (Quels sont les Progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'activité ? Nom de l'aire protégée (AP) concernée, superficie protégée, année de l'exécution de cette activité, etc., Partenaires clés)	En cours (Quelles sont les Lacunes dans le système d'AP du Bénin pour cette activité de la Convention sur la Biodiversité?)	Non réalisées (Quels sont les Obstacles (<i>légaux, institutionnels, financiers, administratifs, gestion de connaissances</i>) qui empêchent l'accomplissement de cette activité? Quelles sont les raisons de l'échec de la mise en oeuvre de l'activité PoWPA au Bénin?)
		lecture. Diffusion d'informations scientifiques sur les sites web. Présentation de communications scientifiques lors de la semaine nationale annuelle sur les AP.		
	4.4.7 Elaborer et renforcer des partenariats de travail avec les organisations et les institutions concernées qui effectuent des recherches visant à améliorer les connaissances sur la diversité biologique dans les aires protégées.	Existence et mise en œuvre d'un cadre de partenariat entre le CENAGREF et les ONG, les entités universitaires et centres de recherches nationaux, régionaux et internationaux.	Cadre de partenariat de plus en plus moins dynamique.	Problèmes administratifs et humains. Insuffisance de ressources financières.

Dans l'optique d'une évaluation du Programme d'Appui aux Actions Nationales dans le cadre du Programme de travail sur les Aires Protégées en application à la Convention sur la Diversité Biologique, le comité a procédé à une revue bibliographique des différents textes, stratégies, politiques, études et autres rapports relatifs à la gestion et de la conservation de la biodiversité, de la création d'aires protégées. Les travaux du comité ont permis :

- d'évaluer l'état d'évolution actuel du processus de création de nouvelles aires protégées au Bénin;
- de déterminer les avantages socioculturels des Aires Protégées au Bénin.
 - **Avantage socioculturel 1.** *Les AP, une université socioculturelle exceptionnelle pour une meilleure étude de la relation de causes à effets entre faune et la flore*
 - **Avantage socioculturel 2.** *Possibilités d'utilisation de la médecine traditionnelle et de la récolte des espèces végétales et animales sauvages conservées et gérées rationnellement dans les AP comme un moyen de suivi écologique :*
 - **Avantage socioculturel 3.** *Importance de la faune et de la flore et par ricochet des AP sur les plans culturel et culturel au Bénin*
- d'analyser le contexte institutionnel dans le domaine de gestion des écosystèmes naturels classés ou non ;
- d'identifier les problèmes juridiques et institutionnels en rapport avec la gestion des Aires Protégées au niveau local, au niveau de la gouvernance et au niveau central.
- d'identifier les obstacles qui entravent la création et la re-qualification des AP au Bénin.

Il s'agit de :

- *l'absence ou peu de synergie et/ ou de cohésion entre les institutions en charge de la gestion des ressources naturelles y compris les ONG, les institutions de recherche et universitaire.*
- *le peu ou pas de mise en œuvre de la convention sur la biodiversité.*
- *le peu ou pas des prises en compte des recommandations des études et projets.*
- *le peu ou pas d'intégration des populations dans la mise en œuvre des politiques et stratégies de gestion des ressources naturelles*
- d'énumérer les principaux problèmes qui empêchent la coexistence pacifique entre les communautés locales et les Aires Protégées. Ces principaux problèmes sont les suivants :
 - *Le problème foncier qui a pour corollaire la recherche de terre agricole,*
 - *L'exploitation anarchique des ressources naturelles,*
 - *La croissance démographique dans les milieux ruraux marqués par l'analphabétisme et la forte paupérisation,*
- d'élaborer une série de recommandations devant résoudre les problèmes posés.
 - *Procéder à une surveillance accrue afin d'éviter l'installation clandestine de champs et d'agglomérations à l'intérieur des forêts et de réduire le risque d'extinction des espèces menacées ;*
 - *Envisager la diversification des sources de revenus des populations, leur permettre d'avoir des activités alternatives génératrices de bénéfice ;*
 - *Résoudre le problème foncier ;*
 - *Constituer des associations villageoises de gestion des AP dans le Sud Bénin à l'instar de celles qui existent déjà au niveau des parcs nationaux ;*
 - *Sensibiliser les autorités communales qui ont désormais en charge la gestion des ressources.*

□ de faire des recommandations et planifier l'exécution des actions utiles pour l'aboutissement du processus ;

Le comité a procédé à l'analyse des 92 activités du programme de travail et a retenu 14 activités prioritaires pour le Bénin. 4 de ces activités étaient éligibles à un financement dans le cadre du programme UNOPS/FEM/PNUD.

L'atelier national qui a réuni les acteurs de la gestion des aires protégées au Bénin tenu le 18 juillet 2008 a permis de valider le rapport du comité technique et de sélectionner les activités prioritaires. Etant donné que l'objectif du projet est de permettre au Bénin d'atteindre l'objectif 2010 de mise en place d'un système d'aires protégées national complet pour les aires terrestres, un consensus a rapidement émergé au sein des participants pour centrer le projet sur la création de nouvelles aires protégées au Sud Bénin, c'est-à-dire l'activité « analyse des lacunes ».

« 1.1.5 Achever d'ici 2006 une analyse poussée des lacunes que présentent les systèmes d'aires protégées à l'échelle nationale et régionale, en se fondant sur l'exigence d'établir des systèmes représentatifs qui assurent efficacement la protection de la diversité biologique et des écosystèmes des zones terrestres, des zones marines et des eaux intérieures. Des plans nationaux devraient aussi être élaborés pour assurer de manière transitoire la protection des zones gravement menacées ou présentant une grande valeur, quand c'est nécessaire ».

A cet effet, une revue documentaire de base (Synthèse des études/mémoires existants, répertoire des projets et ONG intervenants, etc...) sera faite ; des études spécifiques complémentaires (sociaux, économiques, foncières, juridiques, institutionnels, évolution faune, etc.) seront réalisées sur les 05 AP suivantes choisis comme sites de démonstrations:

- Le complexe des forêts classées des Monts Kouffés et de Wari - Maro de 216556 ha dont le centre serait érigé en Parc national (recommandation de la Stratégie de Conservation et de Gestion des Aires Protégées de 1995) et une partie en zone cynégétique; (projeté Catégorie II de UICN) ;
- La forêt classée de Lama (forêt dense humide) de 15515 ha qui pourrait prendre le statut de noyau central; (projeté Catégorie II de UICN);
- Les forêts marécageuses de Démè-Lokoli-Koussoukpa de 1000 ha en AP communautaire (projeté Catégorie II de UICN) pour la protection du Singe à ventre rouge, et du Sitatunga. Le projet est porté par les ONG Nature tropicale et CEBEDES. Le projet de plan d'aménagement a été financé par le comité de l'UICN-Pays-Bas ;
- La Réserve communautaire de faune d'Adjamé (1000 ha) (projeté en Catégorie II de UICN) pour la conservation des hippopotames dans le département du Mono, projet porté par l'ONG « Association Vive le Paysan Nouveau (AVPN) », qui pourrait à plus long terme s'étendre en une réserve transfrontalière avec le Togo (réserve de Togoudo Sud) ;
- La réserve communautaire de 1000 ha à Zinvié, dans la « vallée du Sitatunga » (projeté en Catégorie II de UICN). Ce projet est porté par l'ONG CREDI avec la participation financière de l'AFVP et le FFEM ;

Enfin, le projet propose d'actualiser la stratégie des aires protégées du Bénin (qui date de 1995), afin de capitaliser sur l'expérience acquise dans la Pendjari et le parc du W mais aussi de présenter une vision cohérente du réseau d'AP en cours de structuration.

Le tableau suivant rend compte du détail des activités à mise en œuvre au niveau de chaque site.

Activités du PoWPA à réaliser	Résultat du projet	Indicateurs liés au résultat	Activités liées au résultat	Sites concernés	Financement
<p>Achever d'ici 2006 une analyse poussée des lacunes que présentent les systèmes d'aires protégées à l'échelle nationale et régionale, en se fondant sur l'exigence d'établir des systèmes représentatifs qui assurent efficacement la protection de la diversité biologique et des écosystèmes des zones terrestres, des zones marines et des eaux intérieures. Des plans nationaux devraient être élaborés pour assurer de manière transitoire la protection des zones gravement menacées ou présentant une grande valeur, quand c'est nécessaire. L'analyse des lacunes devrait tenir compte de l'annexe 1 de la convention sur la diversité biologique et d'autres critères utiles tels que l'irremplaçabilité d'éléments cibles de la diversité biologique, des exigences de taille minimale et de viabilité, les besoins de migration des espèces. Les processus écologiques et les services fournis par les écosystèmes complets et</p>	<p>A la fin du projet, le Bénin dispose de nouvelles aires protégées.</p>	<p>Rapports des études portant sur les sites retenus pour la création ou la requalification des AP disponibles</p>	<p>Revue documentaire de base (Synthèse des études préalables, répertoire des projets et ONG intervenants, etc...).</p> <p>Réalisation des études spécifiques complémentaires (sociaux, économiques, foncières, juridiques, institutionnels, etc.).</p> <p>Actualisation de la stratégie de gestion des Aires Protégées au plan national</p>	<p>Tous les sites</p>	<p>FEM / GEF</p> <p>FEM / GEF Cofinancement</p>
		<p>Document du plan de création et de requalification de nouvelles AP validé par toutes les parties prenantes</p>	<p>Organisation d'ateliers d'information, de sensibilisation et de communication avec les communautés et autorités à la base (IEC).</p> <p>Cartographie participative de l'AP</p> <p>Montage du cadre institutionnel de gestion</p> <p>Délimitation de l'Aire Protégée</p> <p>Identification et définition des objectifs à assigner aux AP</p> <p>Rédaction du document du plan de création ou de requalification des AP</p> <p>Validation du plan par toutes les parties prenantes</p>	<p>Tous les sites</p> <p>Tous les sites sauf : Lama – Niaouli et Lokoli</p> <p>Tous les sites</p> <p>Tous les sites</p> <p>Tous les sites</p> <p>Tous les sites</p> <p>Tous les sites</p>	<p>FEM / GEF</p> <p>FEM / GEF</p> <p>FEM / GEF</p> <p>FEM / GEF</p> <p>FEM / GEF</p> <p>FEM / GEF</p> <p>FEM / GEF</p>
		<p>Statut juridique d'AP approuvé en Conseil des Ministres</p>	<p>Rédaction du projet de décret portant création des AP</p> <p>Prise des actes juridiques de création ou de requalification des AP en conseil des ministres</p>	<p>Tous les sites</p> <p>Tous les sites</p>	<p>FEM / GEF</p>
		<p>Stratégie de valorisation des AP créées élaboré</p>	<p>Elaboration d'un document de communication et de Marketing de ces Aires Protégées</p>	<p>Tous les sites</p>	<p>FEM / GEF</p>

écologiquement représentatifs.					
--------------------------------	--	--	--	--	--

Résultats et activités du projet et activités du PoWPA liées aux résultats

N°	Activités prioritaires pour le Bénin (Objectifs spécifique pour le projet)	Eligibilité	Résultats attendus	Indicateurs
01	Activité 1.1.1 Etablir d'ici 2006, à l'échelle nationale et régionale, des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées. Ici je pense qu'il est important de se fixer en la matière des objectifs et des indicateurs clairement définis et travailler en vue de les atteindre.			
02	1.1.5 Achever d'ici 2006 une analyse poussée des lacunes que présentent les systèmes d'aires protégées à l'échelle nationale et régionale, en se fondant sur l'exigence d'établir des systèmes représentatifs qui assurent efficacement la protection de la diversité biologique et des écosystèmes des zones terrestres, des zones marines et des eaux intérieures. Des plans nationaux devraient aussi être élaborés pour assurer de manière transitoire la protection des zones gravement menacées ou présentant une grande valeur, quand c'est nécessaire. L'analyse des lacunes devrait tenir compte de l'annexe I de la Convention sur la diversité biologique et d'autres critères utiles tels que l'irremplaçabilité d'éléments cibles de la diversité biologique, les exigences de taille minimale et de viabilité, les besoins de migration des espèces, les processus écologiques et les services fournis par les écosystèmes complets et écologiquement représentatifs	Activité éligible	<u>Résultat I</u> A la fin du projet, le Bénin dispose de nouvelles AP. L'analyse poussée des lacunes que présentent les systèmes d'aires protégées à l'échelle nationale et régionale réalisée et des plans nationaux prenant en compte les résultats de ces analyses sont élaborés.	Des zones gravement menacées ou présentant une grande valeur écologiques protégées
03	1.1.6 Désigner, d'ici 2009, les aires protégées identifiées à la suite de l'analyse des lacunes (y compris des limites et des cartes précises) et achever, d'ici 2010 dans les zones terrestres et 2012 dans les zones marines, la mise en place de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées			
04	Activité 1.1.7 Encourager la création d'aires protégées qui bénéficient aux communautés autochtones et locales et qui respectent, préservent et conservent leurs connaissances traditionnelles, conformément à l'article 8 j) et aux dispositions connexes.			
05	1.2.4 Mettre en place des instruments de connectivité écologique, par exemple des couloirs écologiques reliant entre elles les aires protégées, quand c'est nécessaire ou souhaitable selon les priorités			

N°	Activités prioritaires pour le Bénin (Objectifs spécifique pour le projet)	Eligibilité	Résultats attendus	Indicateurs
	nationales en matière de conservation de la diversité biologique.			
06	1.2.5 Restaurer les habitats et les écosystèmes dégradés, s'il y a lieu, comme contribution à la formation de réseaux écologiques, de corridors écologiques ou de zones tampons.			
07	1.3.3 Créer, quand il y a lieu, de nouvelles aires protégées transfrontières en collaboration avec les Parties et pays voisins, et renforcer la gestion collaborative efficace des aires protégées transfrontières existantes.			
08	2.1.1 Evaluer les coûts, les avantages et les impacts économiques et socioculturels de la création et du maintien des aires protégées, en particulier pour les communautés autochtones et locales, et ajuster les politiques afin de prévenir et d'atténuer les impacts négatifs et, selon qu'il conviendra, compenser les coûts et partager équitablement les avantages, dans le respect des lois nationales.			
09	2.1.2 Reconnaître et promouvoir un large éventail d'options de gouvernance des aires protégées, en fonction des possibilités qu'elles offrent d'atteindre les objectifs de conservation de la diversité biologique de la Convention, ce qui peut comprendre les aires préservées par les communautés autochtones et locales ou les réserves naturelles privées. La promotion de ces aires devrait se faire par le biais de mécanismes juridiques, politiques, financiers, et communautaires.	Activité éligible	Le Bénin dispose en 2009, d'un mécanisme d'implication des populations dans la gestion et la conservation des AP y compris les AP communautaires. Des aires privées, des sites sacrés et de nouvelles aires protégées publiques ou communautaires sont prises en comptes et/ou créées avec des options de gouvernance concertées	Nouvelles aires protégées créées et le nombre de sites sacrés pris en compte
10	3.1.1 Identifier, d'ici 2006, les lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées, et traiter adéquatement, d'ici 2009, ces lacunes.	Activité éligible	Le Bénin dispose d'un document de stratégie de gestion et de conservation des AP actualisé. Les lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées sont identifiées et prises en compte dans les nouvelles réglementations	Les décrets d'application de la Loi sur la faune et de la Loi Cadre sur l'Environnement sont pris de même que de nouvelles réglementations spécifiques aux aires protégées
11	3.1.2 Effectuer des évaluations à l'échelon national des contributions aux aires protégées, jugeant appropriés les services	Activité éligible	Le Bénin dispose d'un mécanisme d'évaluation économique des AP.	Les résultats pris en compte dans la

N°	Activités prioritaires pour le Bénin (Objectifs spécifique pour le projet)	Eligibilité	Résultats attendus	Indicateurs
	environnementaux à l'économie et à la culture du pays, ainsi qu'à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national; intégrer l'utilisation d'outils d'évaluation économique et de comptabilisation des ressources naturelles aux processus de planification nationale afin d'identifier les avantages économiques directs et indirects fournis par les aires protégées et ainsi que les bénéficiaires de ces avantages.		Les évaluations à l'échelon national des contributions aux aires protégées sont faites	réactualisation des documents de stratégies de réduction de la pauvreté
12	3.1.10 Développer les mécanismes nécessaires afin que les institutions responsables de la conservation de la diversité biologique aux niveaux national, régional et local réalisent une durabilité institutionnelle et financière.			
13	Activité 3.2.2- Mettre en place des mécanismes efficaces permettant de documenter le savoir et les expériences actuels en matière de gestion des aires protégées, dont le savoir conformément à l'article 8 j et aux dispositions connexes, et identifier les lacunes liées aux connaissances et aux compétences Comme nous voulons aller vers les forêts sacrées pourquoi ne pas envisager la documentation des savoirs et expériences des communautés autochtones.			

Résultats attendus, indicateurs, activités planifiées et en cours de mise en œuvre

Résultats attendus	Indicateurs	Activités planifiées
<p><u>Résultat I</u> A la fin du projet, le Bénin dispose de nouvelles AP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document du plan de création et de requalification de nouvelles AP validé par toutes les parties prenantes et approuvé par le Ministre en charge de la Protection de la Nature disponible. - Rapports des études portant sur les sites retenus pour la création ou la requalification des AP disponibles. - Statuts juridiques d'AP de deux ou trois sites de démonstrations disponibles. 	<i>Elaborer des études sociologiques, écologiques et sur les pratiques d'utilisation des ressources et mode de vie des populations sur les 04 sites de démonstration</i>
		<i>Elaborer les textes réglementaires et les outils de gestion pour chaque site</i>
		<i>Réaliser un document cadre de capitalisation des expériences de création et/ou de gestion des AP et des réserves communautaires</i>
		<i>Actualiser la stratégie de conservation et de gestion des AP du Bénin en cohérence avec le PoWPA</i>
<p><u>Résultats II</u> : Le Bénin dispose en 2009, d'un mécanisme d'implication des populations dans la gestion et la conservation des AP y compris les AP communautaires.</p>	Document du plan de création de réserves communautaires et communales disponible.	
<p><u>Résultat III</u> : Le Bénin dispose d'un document de stratégie de gestion et de conservation des AP actualisé.</p>	Document actualisé de la stratégie de gestion et de conservation des AP disponible.	
<p><u>Résultat IV</u> : Le Bénin dispose d'un mécanisme d'évaluation économique des AP.</p>	Document stratégique d'évaluation économique des AP disponible.	<i>Un tableau de bord sur les techniques et approches d'évaluation des AP approprié pour le Bénin est réalisé</i>
		<i>Les gestionnaires des aires protégées maîtrisent les techniques d'évaluation économique des AP</i>
		<i>Les techniques d'évaluation sont appliquées dans 02 AP de démonstration</i>
		<i>Une base de données sur l'évaluation économique des AP est installée au CENAGREF</i>

Menaces au développement des aires protégées au Bénin

Les principales menaces au développement des aires protégées sont à la fois d'origine naturelles et anthropiques. Toutefois, ici seul le cas spécifique des menaces d'origine anthropique seront passées en revue. Ce sont l'explosion démographique avec comme corolaire une grande pression sur les ressources naturelles desdites aires notamment les mauvaises pratiques agricoles, la transhumance transfrontalière, le déboisement pour le bois d'œuvre, de service et de feu, la pêche avec des engins prohibés, la pêche dans des zones interdites, les pollutions diverses et le braconnage.

Menace 1 : L'explosion démographique et le développement des infrastructures humaines et industrielles

Menace 2 : Les pratiques culturelles inappropriées

Menace 3 : L'élevage extensif et la transhumance transfrontalière

Menace 4 : Le déboisement pour la production du bois de chauffe, du bois d'œuvre et de bois de service

Menace 5 : Les pratiques de pêches dégradantes pour les eaux

Menace 6 : Le braconnage.

Obstacles et limites empêchant le réseau actuel d'aires protégées d'atteindre les cibles du PoWPA de la CDB

Obstacle 1 : Faible capacité à concrétiser la volonté politique et à mobiliser les ressources financières

Jusqu'à un passé récent, les aires protégées ne se contentaient que des dotations des bailleurs de fonds pour leur financement. Ces projets de gestion des AP sont pour la plupart de courte durée et la conservation des acquis n'est pas toujours assurée. La conservation des AP n'était pas prise en compte dans les politiques macro-économiques et sectorielles du gouvernement. Cette situation est due entre autre à l'insuffisance d'études économiques prospectives relatives à l'importance de la conservation des ressources naturelles. Aujourd'hui, malgré la prise en compte de la conservation des ressources naturelles dans les priorités du Gouvernement, la ligne budgétaire prévue à cet effet n'arrive toujours pas à couvrir tous les domaines de la gestion et de la conservation des ressources naturelles. L'amenuisement progressif des ressources financières extérieures doit obliger le gouvernement à revoir sa politique de financement des aires protégées. Par ailleurs, on note la faible capacité nationale à mobiliser les ressources financières potentielles auprès des partenaires internationaux et des agences de financement des différentes conventions de la génération de Rio.

Obstacle 2 : Faiblesse du cadre juridique et institutionnel

Le cadre juridique et institutionnel de la gestion des AP au Bénin est un champ assez complexe du fait de l'abondance des textes législatifs et réglementaires. En effet, le Bénin a pris des textes, (lois et réglementations) en vue d'une meilleure gestion des ressources naturelles. De plus Il a adhéré, signé et ratifié plusieurs conventions, traités et accords internationaux relatifs à la conservation de la biodiversité. Cette diversité du cadre juridique ne constitue pas un obstacle mais l'absence de cohérence entre ces textes, la non implication de tous les acteurs à la conception et dans l'application, la non disponibilité de certains textes d'application, la faible prise en compte de la décentralisation dans la gestion des ressources naturelles ainsi que la non harmonisation des textes sectoriels et l'absence de coordination entre les structures limite

largement l'efficacité de l'édifice juridique. La faiblesse institutionnelle que constitue entre autres le manque de clarté dans la répartition des tâches dû au fait que plusieurs institutions interviennent dans les mêmes domaines (MEPN, MAEP, MMEE, M Décentralisation), l'inefficacité des agents chargés de la gestion des ressources naturelles, l'inexistence de cadre de concertation entre les différents acteurs (Ministères sectoriels, privé, ONG, collectivités locales etc.), l'absence d'un plan de gestion concertée des ressources naturelles, la non internalisation des textes par tous les acteurs et la non ou la faible vulgarisation de l'information aux acteurs ainsi que le non respect des cahiers de charges par chaque partie débouchent sur des difficultés pratiques d'application des textes.